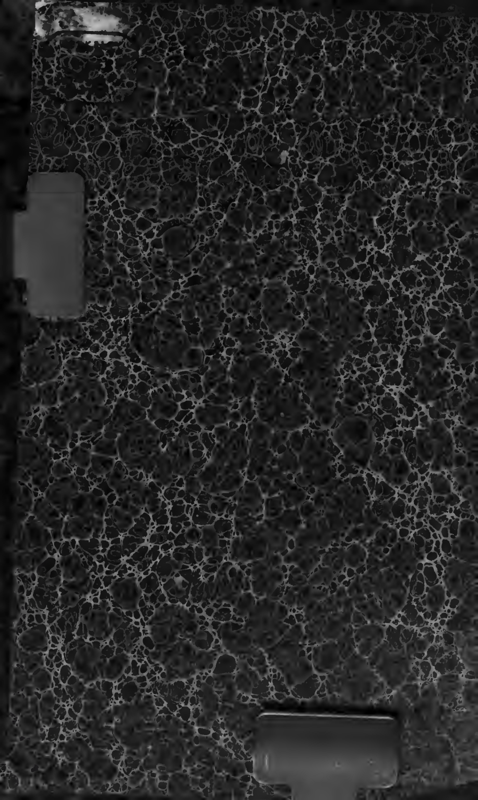
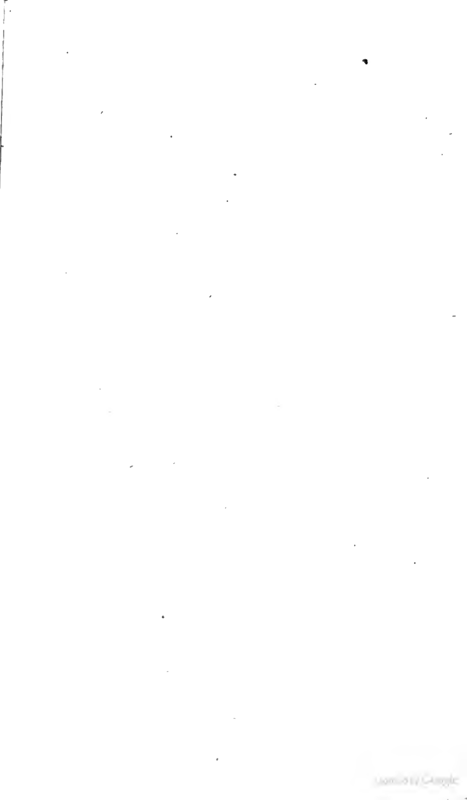

UC-NRLF
$B 767 916







LA

RÉVOLUTION

DU 24 FÉVRIER.

Imp. de Gustave GRATIOT, 11, rue de la Monnaie.

LA

RÉVOLUTION

DU 24 FÉVRIER

PAR

M. DUNOYER,

CONSEILLER D'ÉTAT, MEMBRE DE L'INSTITUT.

PARIS

GUILLAUMIN ET C[ie], LIBRAIRES

Éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*, etc.

14, RUE RICHELIEU.

1849

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

Le travail que renferme ce volume porte sur les faits qui se sont accomplis au milieu de nous, de l'insurrection de février 1848 à celle de juin 1849.

L'objet que je m'y propose est moins de raconter ces faits et d'écrire une sorte d'histoire de la révolution, que de tâcher de la faire comprendre; d'en exposer clairement la nature, les effets, les causes, et surtout, en en déterminant les causes avec autant de justesse et de netteté qu'il a dépendu de moi, de contribuer, si je le puis, à donner une direction éclairée et efficace aux louables efforts que la population qui l'a si douloureusement subie fait, depuis quinze mois, pour la régler, la réduire, et, au besoin, la réprimer.

J'espère que ce que l'ouvrage peut contenir de jugements sévères à l'adresse du grand désordre public qui en fait le sujet, n'étonnera personne, ou du

moins n'étonnera aucune des personnes de qui je puis avoir l'honneur d'être un peu connu.

Depuis trente-cinq ans passés que j'use, comme écrivain, du droit que nous avons tous de participer à la discussion des intérêts qui nous sont communs, notre malheureux pays a eu à traverser bien des crises de l'ordre de celle dont je m'occupe. Je ne me suis jamais refusé la satisfaction de conscience de dire, en termes simples mais énergiques, l'impression que ces événements me faisaient éprouver.

Le 19 mars 1815, lorsque l'insurrection militaire qui ramenait l'empereur de l'île d'Elbe était déjà à Fontainebleau et s'avançait comme un torrent sur Paris, je poursuivais avec chaleur devant les tribunaux des journaux légitimistes qui nous avaient accusés, M. Comte et moi, d'être les complices de cette damnable entreprise, et les juges, plus embarrassés que nous de cette poursuite, ajournaient prudemment toute décision.

Plus tard, et quand l'Empire, momentanément restauré, était dans la plénitude de sa puissance, vers l'époque du Champ-de-Mai, on voulut savoir quelle suite nous entendions donner à notre plainte contre les journaux qui nous avaient taxés de complicité avec les auteurs du 20 mars. Je répondis au juge que le succès de cette révolution n'en changeait point à nos yeux le caractère et que nous persistions à dé-

clarer calomniateurs ceux qui nous avaient accusés de la favoriser.

A une époque plus rapprochée de quinze ans de celle où j'écris ceci, le 26 juillet 1830, informé par un ami du hardi coup d'État que venait de frapper le ministère Polignac, je quittai immédiatement ma femme, mes enfants, mes livres, une existence douce et aisée, et, par un double sentiment de fidélité au chef de l'État et de respect pour les institutions établies, j'allai, sans prendre conseil de personne, et quand rien encore ne bougeait, souscrire dans plusieurs journaux l'engagement, *sous peine de la vie, de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'eusse vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées au Moniteur, ordonnances*, écrivais-je, *subversives de nos lois les plus fondamentales, et violemment attentatoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône*[1].

Enfin, condamné, il y a seize mois, à voir une nouvelle entreprise révolutionnaire, plus coupable encore que celles que je viens de rappeler, et ayant eu, le 24 février, la douleur d'assister, à la Chambre

[1] Il faut distinguer de la très légitime et très louable résistance qui fut opposée en juillet 1830 à l'entreprise révolutionnaire du ministère Polignac, celle qui fut continuée, après la défaite du ministère et l'abdication du roi, contre l'ancienne monarchie. Celle-ci était moins nécessaire et moins légitime, il faut bien l'avouer. Je m'en expliquerai dans le dernier livre de l'ouvrage.

des députés, à la scène où cette révolution s'était accomplie, je ne pus prendre sur moi de laisser ignorer à ses auteurs ce que m'avait fait éprouver *le spectacle odieux* dont ils m'avaient rendu témoin, et, m'adressant par écrit à celui d'entre eux qui me paraissait politiquement le plus considérable et le plus regrettablement affiché, je leur fis connaître *que je refusais toute adhésion au régime qu'ils venaient d'établir,* et que, *lié régulièrement à un autre ordre politique, je ne me tiendrais pour valablement libéré que lorsque la nation française, revenue d'une première émotion, et loyalement consultée, aurait manifesté son vœu, dans une liberté véritable.*

Il n'y a donc dans les sentiments de répulsion contre la révolution de février, qui ont pu se trahir dans les pages qui suivent, rien qui ne soit parfaitement d'accord avec les faits de toute ma vie, et rien même que je n'eusse déjà manifesté, dès les premiers moments de cette révolution, en m'adressant directement à ses chefs, et en m'efforçant d'ailleurs de rendre ma protestation publique[1].

Et non seulement ces sentiments s'expliquent par

[1] Je publie à la fin du volume, sous forme de pièces justificatives, la lettre que j'adressai le 4 mars 1848 à l'un de nos journaux les plus considérables et les plus honorablement accrédités, en lui transmettant, pour qu'il voulût bien la rendre publique, celle que j'avais écrite le 29 février à M. de Lamartine, touchant la ré-

la suite de faits apologétiques que je viens de me permettre de rappeler, mais ils s'expliquent surtout par les considérations réfléchies qui à cet égard avaient déterminé de tout temps ma conduite. J'avais, en effet, depuis longues années, cette conviction, et tous mes écrits en ont rendu témoignage, que les révolutions, expédient détestable à peu près partout, sont particulièrement inexcusables dans les pays de discussion et de publicité, où les amis des bonnes réformes, pour peu qu'ils soient nombreux et qu'ils aient de valeur, sont sûrs de faire prévaloir de plus en plus l'autorité des idées raisonnables, et où les idées nouvelles vraiment dignes de faveur se voient presque toujours accueillies par les pouvoirs publics même avant d'avoir rigoureusement le droit de l'être, c'est-à-dire avant d'avoir acquis une véritable majorité.

J'ajoute que lorsque la révolution de février est venue nous surprendre, cette conviction, que les révolutions sont une détestable manière d'accélérer la marche d'un pays, me paraissait vraie surtout appliquée à la France. Je considérais ce qu'elle avait fait

volution qui venait de s'accomplir, et en faisant suivre cette communication de remarques sur la république et sur la royauté déchue, dont je sollicitais également l'impression. L'honorable éditeur du journal dont il s'agit ne jugea pas qu'il fût possible de déférer à ma demande.

de progrès réels, tout ce qu'elle en pourrait faire, quand elle voudrait, sans sortir des voies régulières, sans compromettre le moins du monde son repos; et l'esprit révolutionnaire, haïssable partout, me paraissait avoir acquis chez nous des droits incontestables à une haine de prédilection et à une répulsion toute spéciale.

Et qui eût pu croire, en effet, qu'après soixante ans de révolution, après trente-quatre ans de vie parlementaire, et avec tous les moyens que possédait le pays d'avoir raison par la raison des abus dont il croirait avoir sujet de se plaindre, on le jugerait assez peu avancé pour croire qu'il ne pouvait se passer de recourir encore à la force, et on le pousserait à une révolution de plus? C'était lui faire la plus grave des insultes; et, au surplus, le pays, depuis quinze mois, semble avoir pris à tâche de montrer aux révolutionnaires à quel point l'insulte était gratuite; car il leur prouve tous les jours que, pour les réprimer eux-mêmes, il n'a nul besoin de recourir à des procédés violents, qu'il lui suffit pour cela de scrutins, de votes, de simples *assis* et *levés ;* et il n'a recours, en effet, à des expédients plus sévères, que lorsque les perturbateurs, cédant aux instincts brutaux qui les poussent sans cesse à vouloir faire prédominer leur sentiment par la force, il se voit lui-même forcé, pour les ramener à la règle, d'user de moyens plus rigou-

reux, et de les traiter comme les hommes violents ont trop souvent besoin de l'être.

L'événement montre ainsi à quel point était inutile et inopportune cette intervention nouvelle de la révolution dans nos affaires, et il justifie le sentiment d'indignation que m'a fait éprouver, dès les premiers moments, ainsi qu'à tant d'autres, cette apparition sauvage et tout à fait inattendue.

J'ajoute que ce sentiment a dû devenir plus vif, et a été plus légitime encore lorsqu'on a été conduit à reconnaître que la révolution, appelée soi-disant pour procéder à la réforme de certains abus, n'avait en réalité pour objet que de supplanter les pouvoirs établis, et que c'était pour des fins purement personnelles qu'on n'avait pas hésité à tout bouleverser au milieu de nous.

Il y avait ainsi bien des causes pour que la révolution m'inspirât une profonde aversion. Élevé, en quelque sorte, depuis plus de trente ans, dans la haine de l'esprit révolutionnaire; disposé par quelques actes courageux, par de longues études, par la meilleure portion de mes écrits, par toute une suite d'engagements pris avec moi-même, à résister à ce détestable esprit, j'étais préparé peut-être à sentir plus vivement qu'un autre les côtés odieux de la révolution, à mieux comprendre combien elle était oiseuse, combien peu elle était susceptible d'être honorablement

expliquée, ce qu'il y avait d'extravagant et d'immoral dans ses principes, à quel point ses résultats allaient être inévitablement désastreux, et j'ai été graduellement entraîné à la considérer comme une des plus détestables actions politiques qui eût été commise parmi nous depuis longtemps, et peut-être en aucun temps.

Il serait donc difficile, on le conçoit, que le travail qu'on va lire ne se ressentît pas un peu de la nature des impressions et des jugements sous l'influence desquels il a été écrit. Et, néanmoins, je n'ai eu garde, on le reconnaîtra j'espère, de me laisser aller à une aveugle passion. Il s'est moins agi pour moi d'accuser la révolution, de l'apostropher, de la qualifier durement, que de la bien faire comprendre, que de donner une idée juste et claire des causes qui l'ont amenée, que de mettre à nu surtout les travers sur lesquels s'appuie parmi nous l'esprit révolutionnaire. J'ai voulu indiquer à la conscience publique, devenue hostile à cet esprit, et qui voudrait, s'il se pouvait, ne plus voir reparaître au milieu de nous aucun de ces hideux et sanglants désordres, de ces désordres humiliants et ruineux qu'on appelle révolution, comment et de quel côté elle devait pour cela diriger ses efforts.

C'était bien là, je crois, la chose essentielle. C'est au moins celle dont la nécessité m'a le plus vivement frappé. Il est d'autant plus urgent de s'expliquer sur

les causes de la révolution qu'on pourrait se demander si ces causes sont comprises de tous ceux qui ont l'air de la combattre. Je ne sais pas bien si certains hommes d'ordre sont ennemis de la révolution et des causes qui l'ont amenée, ou ennemis seulement des révolutionnaires qui l'ont faite, et qui se seraient donné le tort grave de les supplanter. Au moins me paraît-il que ces prétendus hommes d'ordre soutiennent des principes, et travaillent à affermir et à aggraver encore des abus que je crois, pour ma part, essentiellement révolutionnaires. Peut-être, même, abusent-ils un peu pour cela de la difficulté de la situation où nous nous trouvons, et spéculent-ils sur l'accord forcé que nous sommes obligés de nous imposer pour rester en mesure de nous défendre. Il me paraît tout à fait désirable que les choses sortent à cet égard de l'état équivoque et obscur où on semble s'efforcer de les retenir, et que ceux qui combattent franchement l'esprit révolutionnaire sachent enfin où sont, au vrai, leurs amis et leurs ennemis.

Peut-être ce travail pourra-t-il leur aider à les reconnaître, et commencera-t-il à faire entrer la lumière dans une situation qui a grand besoin de s'éclaircir.

LIVRE PREMIER.

Le fait même de la révolution.

Il existait en France, il y a à peine seize mois, un gouvernement qui passait, quoique d'une date peu ancienne encore, pour un des mieux et des plus fermement assis qu'il y eût en Europe. Cet établissement politique était en possession de tout ce qui est vulgairement regardé comme propre à constituer un gouvernement fort. Il s'appuyait sur une nombreuse majorité parlementaire. Il disposait d'un budget de quinze cents millions. Il avait sous sa main une armée exercée, disciplinée, aguerrie de près de quatre cent mille hommes, dont une portion notable, concentrée à Paris et dans les forts qui l'entourent, pouvait, à un moment donné, être rapidement dirigée sur tel point de la ville où viendrait à éclater quelque grand désordre. A cette armée puissante s'en joignait une seconde plus nombreuse encore d'administrateurs et de fonctionnaires civils de tous les ordres qui enveloppait le territoire comme d'un réseau. Enfin l'ensemble de ces forces matérielles, décuplé, ce semble, par l'esprit d'unité qui en avait dirigé la formation, puisait dans cette unité même et dans ce que nous désignons en France par le nom de centralisation, un ascendant qui

est regardé chez nous comme quelque chose d'irrésistible. Ajoutons que cet établissement, conduit par un chef tenu pour habile et ferme, sorti toujours victorieux, à la tribune et dans la rue, des luttes violentes qu'il avait eues à soutenir contre l'esprit de faction, consacré par une possession de dix-huit années, dont les huit ou neuf dernières avaient été relativement paisibles, accepté même temporairement par ses ennemis avec une sorte de résignation, et destiné, aux yeux des plus ardents, à durer au moins autant que la vie de son chef, ne semblait, à l'approche de ses derniers moments, et le 23 février encore, courir aucun danger vraiment sérieux, et que sa chute, arrivée il y a seize mois, demeure pour le plus grand nombre des esprits, tant on y était peu préparé, tant elle a été imprévue et soudaine, un sujet permanent de stupéfaction, et est universellement regardée comme un des faits les plus singuliers qu'ait jamais présentés l'histoire.

Un jour, un moment, un souffle a tout détruit, ou du moins a tout semblé détruire. Le gouvernement, le grand et puissant gouvernement de Juillet, culbuté à Paris en quelques heures, et n'essayant de se rallier nulle part, faute, sans doute, de voir hors de Paris, grâce à notre organisation administrative et à notre centralisation tant vantées, aucun point où l'on pût prendre l'initiative de quelque résistance, rien qui eût l'air d'une force et qui présentât l'ombre d'un appui, a tout à coup disparu du pays sans y laisser de son autorité la moindre trace; et telles ont été la surprise, l'émotion, l'épouvante de l'Europe que la révolution accomplie à Paris, et par cela même

dans toute la France, s'est propagée, comme la flamme d'une traînée de poudre, de Paris à Berlin, à Vienne, à Munich, à Milan, et, sans que nous eussions rien à faire pour cela, de française, ou même de simplement parisienne qu'elle était, est devenue presque subitement européenne.

Comment ce prodige s'est-il accompli? Quelle irrésistible force a produit tout à coup des effets si foudroyants et si vastes? Et, pour nous restreindre, dans cette recherche, au fait principal, à la catastrophe qui a déterminé toutes les autres, pour réduire ici la question au fait qui ne regarde que nous, comment est-il arrivé que notre gouvernement ait disparu, ainsi qu'il l'a fait, devant une émeute qui n'avait pas même été tentée avec l'espoir, que dis-je? avec la pensée de le détruire? qui ne croyait pas cette pensée susceptible encore d'être réalisée? Le fait a été si extraordinaire qu'il ne paraissait pas intelligible, même à ceux qui en avaient été les témoins ou les acteurs, et que, sans chercher à en pénétrer les causes, en se bornant à le considérer en lui-même et seulement par son côté matériel, on ne parvenait point à s'en rendre compte. Chacun interrogeait ses souvenirs; on se demandait ce qui s'était passé, quelle défaite avait subie le gouvernement, quelle victoire avaient remportée ses adversaires? On cherchait, avec une curiosité impatiente et irritée, dans les récits les plus favorables aux émeutiers vainqueurs, quelque chose qui pût expliquer tant soit peu raisonnablement leur prodigieux triomphe. On cherchait, hélas! bien en vain. Ni alors, ni depuis n'ont été découverts dans ces tristes journées de février,

qu'aucun historien, à coup sûr, ne sera tenté de qualifier de glorieuses, ni bataille, ni combat qui en puissent expliquer le dénouement plus qu'étrange, et, avec quelque faste qu'en aient longtemps parlé les triomphateurs, on peut hardiment les défier de le rattacher à un fait d'armes quelconque dont le monde sache le nom. Voici, en effet, tout ce qu'on découvre en se livrant à l'examen attentif et circonstancié des événements de ces trois jours, dont le résultat a été à la fois si subit, si inattendu et paraît encore si inexplicable.

Le premier jour, le 22 février, des rassemblements sur des points nombreux, des promenades ou, si l'on veut, des mouvements, sans dessein apparent bien déterminé, vers la Chambre des députés, la place de la Concorde, les Champs-Élysées, la Madeleine. Quelques tentatives de barricades dans divers quartiers. Des postes isolés, de quelques hommes, désarmés par des bandes nombreuses. L'un de ces postes pris et brûlé, aux Champs-Élysées. Quelques boutiques d'armuriers pillées. Quelques coups de fusils échangés entre des gardes municipaux et des émeutiers au centre de la ville, et, dans la rue Beaubourg notamment, une tentative pour enlever à la garde municipale quelques prisonniers, qu'elle conserve après un échange de plusieurs coups de fusil avec les assaillants. C'est le seul engagement de la journée qui ait un caractère meurtrier. La troupe a eu à faire diverses charges pour dissiper les rassemblements, mais sans être obligée de se servir de ses armes, et surtout de ses armes à feu. A l'arrivée de la nuit, tout rentre dans l'ordre sur les points qui avaient été le plus agités durant le jour.

Seulement, vers les huit heures, des rassemblements nombreux dans le quartier Poissonnière et à la porte Saint-Denis paraissent assez dignes d'attention pour qu'une batterie d'artillerie, placée au centre d'un carré de troupes, doive s'installer sur le boulevard Poissonnière et y bivouaquer toute la nuit. En somme, la journée s'est passée sans luttes violentes. La nuit, une vive agitation se manifeste dans le quartier des Halles et au Marais.

On s'attendait pour le lendemain à des collisions plus sérieuses. Des dispositions furent prises qui paraissaient avoir pour objet de tenir libres les quais jusqu'à l'Hôtel de Ville, la rue de Rivoli, la rue Saint-Honoré jusqu'aux halles, le boulevard jusqu'à la porte Saint-Denis, et, par la rue Saint-Denis, la communication du boulevard avec les quais et les halles. Le Carrousel et le jardin du Palais-Royal furent interceptés. On occupa fortement la place Vendôme et la place des Victoires. De nombreux détachements de troupes furent distribués sur divers points, notamment sur le boulevard au bas de la rue Poissonnière, aux approches de la porte Saint-Denis, et dans le quartier des Halles. Les abords de la Chambre des députés furent gardés. Aux Champs-Élysées étaient réunis des réserves importantes d'infanterie et de cavalerie. De fortes patrouilles enfin sillonnaient les quartiers du centre. Ces précautions paraissaient plus que suffisantes pour parer aux éventualités de la journée; et, dans le cours de la journée, en effet, il ne fut rien tenté qui exigeât des répressions bien vigoureuses. Il y eut cependant, dans les quartiers du centre, des barricades formées sur un assez

grand nombre de points, à l'entrée de la rue des Prouvaires, dans les rues de Cléry, Poissonnière, du Petit-Carreau, Bourbon-Villeneuve, et notamment dans les rues qui traversent la rue Saint-Denis, aux points où elles débouchent dans cette voie de circulation importante. Mais beaucoup de ces barricades n'étaient pas même gardées, et, sur aucun point, elles ne furent sérieusement défendues. La fusillade s'engagea, sans se soutenir, en divers endroits, rue de Cléry, rue du Petit-Carreau, vers la rue Meslay, dans le quartier du Temple, dans la rue de Rambuteau, et elle n'eut que des suites peu graves. Il y eut des blessés sur divers points, mais presque point de tués. Les relations que j'ai lues ne font mention que de trois ou de quatre. L'excellente garde municipale de Paris, qui, en sa qualité même de garde municipale, se trouvait naturellement chargée du maintien de l'ordre et de la sûreté dans la ville, et à qui la portion active de la lutte avait été spécialement dévolue, ne perdit pas, dans les deux journées, un seul homme[1]. Ce qu'offrirent de plus triste et de plus inquiétant les manifestations de la matinée, ce furent les sympathies de la garde nationale pour l'émeute. Elle souffrit, sur un certain nombre de points, que les séditieux prissent position derrière elle; elle couvrit leurs cris de sa protection; elle s'y associa du mieux qu'elle pût; elle fut les faire entendre rue de Rivoli, sous les fenêtres du château, précédée et suivie d'une

[1] J'ai sous les yeux un relevé fait au ministère de la guerre des pertes que la garde municipale a essuyées dans les journées de février. Toutes ses pertes sont du dernier jour, du 24.

foule ameutée ; bien plus, elle se montra deux fois (place des Petits-Pères) disposée à résister à ce que la troupe tenterait de faire pour les réprimer. Et néanmoins il ne semblait pas qu'il y eût d'exaspération dans les âmes. Ni la garde nationale, ni même l'émeute ne paraissaient préoccupées d'idées de renversement ; et sitôt qu'on fut informé que le roi renvoyait ses ministres, vers les deux heures de l'après-midi, tout changea immédiatement d'aspect ; le ressort de la sédition sembla se détendre ; la lutte cessa ; et telle était la sécurité du gouvernement que l'ordre fut donné de faire rentrer les troupes et qu'on renvoya à Vincennes les prolonges de l'artillerie. Ainsi, dans la matinée du 23 février, pas plus que dans la journée du 22, nul fait d'armes, nul succès militaire de l'émeute, je ne dirai pas qui explique, mais qui fasse pressentir le moins du monde l'événement immense qui va s'accomplir. J'omets à dessein de mentionner le sinistre événement du soir, qu'il est impossible de séparer des faits du lendemain 24, et à la suite duquel commence immédiatement, dans le drame que nous exposons, quelque chose de tout nouveau.

Journée du 24. Voyant que les événements tournaient à la paix, dans l'après-midi du 23, les principaux fauteurs du mouvement insurrectionnel avaient senti qu'il était urgent de le ranimer et de lui imprimer un caractère plus énergique. La partie la plus redoutable de l'insurrection, les affiliés des sociétés secrètes, leurs membres surtout les plus dangereux, convoqués à Paris de tous les points du royaume, y étaient déjà arrivés au nombre de plusieurs milliers. Ils n'avaient pas donné encore, ou du moins ils

n'avaient pris qu'une part très faible à l'œuvre de subversion qu'on avait entreprise et qui menaçait d'avorter misérablement. L'heure était donc venue de les engager dans la lutte. Mais comment justifier, quand satisfaction venait d'être donnée, et que tout semblait près de finir, une soudaine recrudescence de la sédition? Il fallait un fait sur lequel la partie honnête et sincère du public opposant pût aisément prendre le change, et qui, loin de lui donner l'éveil, fût de nature à l'engager plus avant et avec plus de passion dans les desseins de l'émeute. On sait de quoi l'on s'avisa et par quel infâme coup de Jarnac fut marquée l'entrée en scène des nouveaux acteurs. Le succès de leur ruse fut complet, et l'émotion publique répondit, autant qu'ils le pouvaient souhaiter, à l'exécution meurtrière qu'ils avaient eu l'art de provoquer sur le boulevard. L'événement d'ailleurs, il faut le reconnaître, fut habilement et vigoureusement exploité. La nuit, employée par tout ce qu'il y avait de plus violent parmi les insurgés à soulever la capitale, fut employée par une partie de sa population, abominablement dupée, à dresser des barricades, à préparer des moyens de défense, et le 24, à l'aube du jour, des masses compactes d'émeutiers, dont la plupart donnaient les signes d'une violente exaltation, se trouvaient réunies aux approches de la porte Saint-Denis, où avaient été préparés des moyens de résistance considérables... Veut-on que j'arrive tout d'un coup à l'issue de ce mouvement, préparé avec une habileté si infernale? Je dirai que, moins de huit heures après, la nouvelle émeute était devenue une révolution, et qu'elle entrait triomphante au palais des Tuileries. Mais comment

y arrivait-elle? Quelle bataille avait-elle livrée? Quelle armée avait-elle détruite? Elle n'avait ni livré de bataille, ni détruit d'armée. Des forces considérables, marchant en colonnes serrées, avaient été envoyées à sa rencontre; mais, avant même qu'elles eussent agi, le gouvernement avait fait savoir qu'il renonçait à l'emploi des troupes, qu'il s'en remettait, pour la police de la ville et pour sa propre sûreté, au zèle de la garde nationale; et les troupes, en effet, comme si on avait voulu livrer passage à l'émeute, avaient été retirées presque aussitôt qu'envoyées. Ce que voyant, et se sentant animée à ce spectacle d'un surcroît d'excitation d'autant plus grand que le péril devenait moindre, l'émeute a marché vaillamment sur les Tuileries, où elle est entrée au bout de peu d'heures, et où, à la rigueur, elle aurait pu arriver sans coup férir. Seulement, croyant avoir besoin, pour rendre son invasion plus facile, de laisser éclater sur son passage le bouillant courage qui l'emportait, elle a imaginé, chemin faisant, de se ruer avec toutes ses forces, sur le poste qu'occupait au Château-d'Eau, place du Palais-Royal, un détachement de gardes municipaux et de soldats du 14e de ligne, et, après avoir fraternisé avec la troupe qui occupait les cours du palais, et s'être établie dans la cour d'honneur, en face du poste qu'elle voulait prendre, elle s'est mise en devoir de l'assiéger, bientôt après d'y mettre le feu, et elle a fini par s'en emparer, après y avoir tué, asphyxié ou pris un certain nombre d'hommes. Mais, sans ce combat, ignoble à force d'être inégal, et où il n'y a eu, de toute manière, d'honneur que pour les vaincus; sans ce combat, dont les chefs de l'émeute se seraient

sans doute épargné la honte, s'ils n'avaient cru en avoir besoin pour entretenir au château une certaine émotion et y faciliter le travail de l'abdication et du départ du roi, elle y serait, je le répète, entrée sans tirer un coup de fusil; et j'ajoute que le roi étant parti, quand elle y est arrivée, et les troupes qui défendaient l'approche de la demeure royale s'étant également retirées, elle a pu y pénétrer, en effet, sans éprouver de résistance d'aucune espèce. J'ajoute encore que, bientôt après, elle n'a pas eu plus de peine à envahir la Chambre qu'elle n'en avait eu à s'emparer du palais du roi; qu'elle a pu passer sans la moindre difficulté au travers des troupes qui couvraient la place de la Concorde; que sa seule prouesse de ce côté a été d'exterminer, sans plus de nécessité que de péril, un poste de quelques gardes municipaux, qui stationnait dans l'un des angles de la place, à l'entrée de la rue des Champs-Élysées, et qu'elle est arrivée au sein de la représentation nationale sans avoir rencontré l'apparence d'un obstacle sur son chemin. Pour donner, au surplus, une idée des efforts qu'elle a eus à faire, et que la victoire a couronnés, il suffit de dire qu'il n'a pas été tiré contre elle un coup de canon, et que la garde municipale, sur qui s'est épuisée sa fureur, et la seule troupe à peu près avec qui elle ait eu affaire, a eu seulement onze hommes tués, cinq blessés à mort qui ont succombé à leurs blessures, et trente blessés moins grièvement : en tout quarante-six hommes atteints[1].

[1] Je puise ces détails dans le relevé fait au ministère de la guerre que j'ai cité plus haut (Voir la note de la page 6).

Il n'est donc pas de bonne volonté qui pût découvrir dans les succès militaires obtenus par la sédition le 24 février une explication tant soit peu raisonnable du dénouement lamentable de cette journée. Il n'y a, quoi qu'on fasse, aucun moyen de donner à ce dénouement une interprétation le moins du monde héroïque. Les faits résistent obstinément. On ne saurait apercevoir de victoire où il n'y a pas même eu de bataille, et il n'y a point eu ici de bataille. L'émeute, en réalité, n'a eu qu'à marcher devant elle ; et, quelque bruit qu'elle ait fait de son triomphe, il saute aux yeux que, pour le comprendre, il faut à peine regarder de son côté.

Malheureusement, en donnant une autre direction à ses regards, en les tournant du côté des pouvoirs publics et de tout ce qui aurait dû opposer une vigoureuse résistance à la sédition, on fait des découvertes fort tristes, il est vrai, mais beaucoup plus explicatives.

Et d'abord la première chose qui frappe, c'est l'excès de sécurité et de foi en sa durée dans lequel vivait le gouvernement. Il s'était visiblement laissé gagner par cette espèce d'infatuation bien connue qui résulte d'une longue possession paisible du pouvoir ; et, resté neuf ans sans avoir eu à réprimer d'agression matérielle, il semblait ne plus croire qu'il pût avoir de ce côté de péril sérieux à redouter. On pourrait même dire que sa confiance à cet égard était sans bornes, et citer plus d'un fait caractéristique à l'appui de cette assertion. Le lundi 21 février, trois jours avant sa chute, l'un des ministres les plus spécialement chargés de veiller à sa sûreté, s'éton-

nait devant des députés de la majorité, un peu troublés de ce qui se passait, qu'ils pussent concevoir pour la stabilité du pouvoir la moindre inquiétude, et, les qualifiant gaiement d'alarmistes, il les engageait à dîner pour le jeudi suivant, où le gouvernement de Juillet devait avoir cessé d'exister. Le mardi, quoique la réforme parlementaire fût le prétexte invoqué par la sédition et que sa colère dût se diriger surtout contre la Chambre, aucune précaution n'avait été prise pour en interdire l'accès aux émeutiers, qui purent, dès le début du soulèvement, y pénétrer sans obstacles et se répandre dans l'intérieur des salles et des bureaux. Le mercredi, après la démission des ministres, le gouvernement, je l'ai déjà dit, était dans un tel état de sécurité, qu'il faisait rentrer les troupes et qu'il renvoyait à Vincennes une partie du matériel indispensable au service de l'artillerie. Le jeudi matin, on était sans la moindre inquiétude à l'état-major général de la place, jusqu'aux premières nouvelles qu'y fit parvenir de l'état de la sédition l'officier général envoyé pour la combattre. Le roi lui-même ne paraissait pas en éprouver encore, lorsqu'on vint lui apprendre que l'émeute tournait à la révolution, et que son abdication était devenue indispensable. En abdiquant pour lui-même, enfin, il ne croyait pas le moins du monde que le soulèvement qui lui faisait cette grave violence fût dirigé contre sa dynastie ; il est parti fermement convaincu qu'il laissait son petit-fils sur le trône ; et sa confiance à cet égard était telle encore, vingt-quatre heures après que tout était fini pour lui et les siens, qu'il écrivait de Dreux, le 25 février, à son ancien inten-

dant de la liste civile de lui faire préparer des relais sur la route de Dreux au château d'Eu, où il comptait aller s'installer. On voit si le gouvernement avait dans sa durée une foi robuste. Ai-je besoin de dire que cet excès de sécurité n'a pu être que très fatal, et qu'il a dû contribuer beaucoup à la faiblesse des mesures qui ont été prises?

Cette faiblesse, d'une autre part, a été excessive, il faut bien le dire, et elle l'a été partout.

Il paraît qu'à l'approche des événements, voyant le caractère que l'opposition prenait à la Chambre, et l'appui que cette opposition, si passionnée et si imprévoyante, trouvait dans une partie de la garde nationale et de la population aisée de Paris, le roi, frappé de ce qu'il y avait dans ces manifestations de folie et d'ingratitude, en avait ressenti un chagrin profond, et qu'il prenait par moments les affaires dans un dégoût qu'il ne dissimulait qu'avec peine et qui allait jusqu'au découragement. Cette disposition d'esprit, si nouvelle chez le roi, ne rappelait guère l'énergie calme et mesurée, mais active, intelligente, résolue qu'il avait toujours opposée aux entreprises de l'ordre de celle qu'il allait avoir à combattre, et il faut convenir qu'elle s'accordait mal avec les graves et impérieuses nécessités de sa situation.

C'est du trône même, cela paraît certain, qu'émana spontanément, le matin du 23 février, à la suite des cris que la garde nationale venait de faire entendre rue de Rivoli, sous les fenêtres du château, la pensée de congédier le ministère. « Si M. Guizot est un honnête homme, » au-

rait dit la reine, — cette noble reine qui, dans les derniers moments de cette affreuse crise pourtant, montra tant de dignité et d'intrépide courage, — « Si M. Guizot est un honnête homme, il se retirera ; » et ces paroles de la reine, qui trahissaient la pensée du roi, et que le roi, en effet, s'asbtint de combattre, furent immédiatement transmises au ministre qu'elles concernaient.

J'ignore jusqu'à quel point M. Guizot et ses collègues résistèrent, dans le conseil, à ce dangereux projet de congédier devant l'émeute, demandant son renvoi les armes à la main, un ministère qui, après tout, avait au sein de la représentation nationale une légitime, une incontestable majorité, et ce qu'ils firent d'efforts pour détourner le roi de cette mesure ; mesure évidemment tardive ou prématurée, qu'on aurait dû peut-être prendre *avant*, qu'il serait possible de prendre *après*, mais qu'on ne pouvait avoir un moment la pensée d'adopter *pendant* l'émeute ; qui, adoptée en pleine émeute, ne pouvait servir qu'à augmenter l'audace des plus dangereux ennemis du roi, qu'à leur inspirer une confiance en eux-mêmes qu'ils n'avaient point, ou que du moins ils n'avaient pas manifestée au début de la sédition ; qu'à désorganiser, en même temps que le gouvernement, la majorité parlementaire ; qu'à faire perdre à cette majorité tout courage, en lui enlevant toute direction ; qu'à démanteler enfin l'autorité royale, et, au moment où elle était environnée de graves périls, à lui ravir ses garanties naturelles, un conseil des ministres responsable et une majorité fermement unie à ce conseil... Toujours est-il que le ministère parut se résigner très naturellement à cet acte

de déplorable faiblesse, qui allait laisser le roi en présence de la sédition sans aucun appui véritable, c'est-à-dire sans autre appui que celui d'une majorité désavouée, entre un ministère dissous et un ministère à reconstruire, et qu'il vint annoncer sa retraite à la Chambre au beau milieu de l'insurrection.

La majorité, ainsi reniée devant l'émeute et abandonnée de ses chefs, ne devait avoir que trop tôt l'occasion de montrer qu'elle ne se croyait pas obligée à plus d'énergie que ne venaient d'en déployer les ministres. Cette occasion lui fut offerte dès le lendemain, et nous verrons bientôt comment elle soutint *in extremis* l'épreuve qu'elle était destinée à subir à son tour. Du moment que les pouvoirs les plus élevés lâchaient pied devant la révolte, il était bien difficile que le reste ne suivît pas.

Ce relâchement déplorable, auquel on n'était que trop préparé, et qui était d'une nature si contagieuse, ne tarda pas en effet à se propager. Il se communiqua presque immédiatement des ministres à leurs agents d'exécution, et il eut bientôt gagné tout le monde. Quiconque aurait voulu, dans le cours des vingt-quatre heures qui s'écoulèrent de la retraite du ministère à l'abdication et au départ du roi, aller examiner, dès le soir déjà du 23 février, mais le matin du 24 surtout, et dans ces dernières heures où une défense active, intelligente, énergique, animée était devenue d'une nécessité si pressante, aller, dis-je, examiner dans quel état se trouvait la défense, l'aurait trouvée partout, à l'état-major général, à l'Hôtel-de-Ville, au palais des Tuileries, à la Chambre des députés, et sur les divers points

où stationnaient des troupes, dans un état d'inaction, d'incurie, de désarroi, de laisser-aller inexprimables.

J'ai dit que le 24 au matin on avait fait avancer en colonnes des forces considérables à la rencontre de la sédition. C'était l'heure suprême où tout allait se décider, et le salut du gouvernement dépendait tout à fait du degré d'habileté et de résolution avec lequel on allait user de ces forces. La seule chose que crut avoir à faire, en arrivant sur les lieux, l'officier général qui les commandait, ce fut d'écrire à l'état-major de la place, au moins est-ce là un bruit tout à fait accrédité, qu'en présence de la population qu'il avait devant lui et de l'exaltation dont elle paraissait animée, il ne croyait pas qu'il y eût de résistance possible!... Et le gouvernement qui connaissait les dispositions de la garde nationale, qui savait qu'une portion était tiède et peu active, et la partie ardente et active ouvertement favorable à la sédition, qui voyait par conséquent qu'il n'y avait de salut pour lui que dans la fidélité des troupes et dans un usage de leur dévouement aussi vigoureux que paraissait l'exiger la violence de l'insurrection, le gouvernement, dis-je, donna l'ordre de retirer les troupes et de s'en remettre pour la répression de l'insurrection au zèle de la garde nationale. Je ne cherche point à la suite de quelle délibération, ni sous la responsabilité de qui, put être donné un ordre d'une nature si grave, un ordre qui devait avoir et qui eut immédiatement des effets si désastreux. Toujours est-il qu'il ne pouvait être donné que sous le contre-seing d'un ministre, et qu'il avait dû se trouver un ministre pour le contre-signer, puisqu'il avait été donné.

Il semble qu'en renonçant à se servir des troupes on aurait dû s'abstenir au moins de porter la résolution qu'on venait de prendre à la connaissance de la sédition. On ne pensa pas même qu'il fût à propos de s'imposer cette réserve. Croyant sans doute que l'émeute se calmerait d'autant plus que le gouvernement se montrait plus débonnaire, on s'empressa, bien loin de là, de publier qu'il renonçait à se servir pour sa défense des seules forces sur lesquelles il pouvait compter, et qu'il consentait à ne devoir son salut qu'à celles dont une notable portion fraternisait avec l'émeute.

En exécutant l'ordre de retirer les troupes, il eût au moins fallu s'efforcer d'exécuter cette triste et périlleuse opération de manière à les conserver entières, à les préserver de tout contact avec la sédition, à empêcher qu'on ne s'emparât de leurs munitions et de leurs armes. Il est profondément regrettable d'avoir à dire qu'on n'eut pas même ce soin. Cette retraite, sans avoir combattu, prit graduellement le caractère d'une déroute après une défaite. Les troupes, comme si elles se fussent rendues, partirent le fusil sur l'épaule, et quelques-unes même la crosse en l'air; peu à peu elles furent pénétrées par la foule, elles se trouvèrent livrées à la sédition, elles fraternisèrent en quelque sorte avec elle, et ce fut dans ce contact déplorable de l'armée avec la sédition, qui rendait le désarmement à peu près infaillible, que des corps entiers furent graduellement amenés à livrer, en effet, à la révolte tout ce qu'ils avaient d'armes et de munitions.

Dans ce mouvement de retraite, si désastreusement effectué, on put bientôt voir comment était compris et

comment on croyait devoir exécuter l'ordre de retirer les troupes. Une batterie de quelques canons avec leurs caissons descendait les boulevards et se dirigeait vers la Madeleine, précédée à quelque distance d'un bataillon de troupes à pied, et presque immédiatement suivie d'un ou plusieurs escadrons de cavalerie. Arrivée sur le boulevard des Italiens, à la hauteur de la rue de Choiseul, une bande isolée d'émeutiers, composée tout au plus d'une quarantaine d'hommes, parmi lesquels même figuraient un bon nombre d'enfants, se mit en devoir de l'arrêter, demandant à l'officier général qui la commandait ce qu'il prétendait en faire, où il menait ces canons, lui enjoignant insolemment de les laisser là, sautant sur les caissons pour piller les munitions; et l'officier général, cédant aux injonctions de cette misérable petite bande, eut l'inexplicable faiblesse de faire dételer les chevaux et d'abandonner là ses canons.

Plus loin, sur la place de la Concorde, on eut, bientôt après, d'autres exemples du sens étrange qui était donné à la défense de se servir de l'armée pour réprimer la sédition. On avait fini par désintéresser les troupes même du soin de leur mutuelle défense; et un détachement de quelques gardes municipaux, qui occupait le poste placé à l'entrée de la rue des Champs-Élysées, à l'un des angles de la place de la Concorde, ayant été assailli par une bande d'insurgés, put être massacré, sous les yeux des troupes qui stationnaient sur la place, à moins de cent pas de là, sans que de leur part il y eût le moindre mouvement fait pour s'opposer à cette boucherie inutile.

Telle était devenue la ponctuelle obéissance des chefs

à l'ordre qu'ils avaient reçu de ne pas employer les troupes à la répression de l'insurrection, qu'une bande d'insurgés s'étant présentée sur la place, se dirigeant vers le pont pour aller envahir la Chambre, la disperser et en expulser la régence, comme on avait chassé la royauté du palais des Tuileries, il ne fut pas non plus fait par la troupe le moindre mouvement pour barrer aux insurgés le passage, et que ce hardi coup de main, qui allait terminer la révolution et achever de renverser la dynastie, put être exécuté sans rencontrer l'ombre d'un obstacle.

Ajoutons que si, du côté de la place de la Concorde, il ne fut rien fait par la troupe pour s'opposer au passage des insurgés qui allaient envahir la Chambre, il n'y avait pas eu, du côté de la Chambre, plus de précautions prises pour s'opposer à cette irruption. Non seulement les promoteurs de la régence de madame la duchesse d'Orléans n'avaient donné à la régente aucune escorte, ni songé à rien faire pour assurer une issue honorable à l'acte courageux qu'elle allait accomplir à la Chambre des députés; mais le président de la Chambre, à qui il appartenait de faire toutes les réquisitions nécessaires pour assurer la dignité, l'ordre, la tranquillité des délibérations de l'Assemblée, n'avait pris pour cela que les mesures les plus insuffisantes. Non seulement il n'y avait, à la principale porte du palais, du côté de la place Bourbon, que des gardes nationaux sans munitions, autant dire sans armes, mais la Chambre n'était pas même gardée du côté du pont, par où elle devait naturellement être envahie, et par où on l'envahit en effet sans rencontrer l'apparence d'une résistance.

La royauté de Juillet n'avait plus, en quelque sorte, qu'une chance de salut, et cette chance était dans le degré de fermeté avec lequel la Chambre saurait défendre le refuge que le petit-fils du roi, devenu subitement roi par l'abdication de son grand-père, était venu chercher dans son sein, sous la conduite de la duchesse d'Orléans, sa mère, et de son oncle le duc de Nemours. Ce refuge, hélas! ne fut pas mieux défendu que ne l'avait été tout le reste. Non seulement la Chambre souffrit qu'un petit nombre d'émeutiers, qui avaient pénétré dans son enceinte à la suite de la duchesse d'Orléans, y demeurassent et assistassent à la délibération qui allait s'ouvrir; mais elle supporta qu'un de ces intrus, appuyé par une partie des autres, protestât insolemment contre l'adhésion que l'immense majorité de l'Assemblée donnait avec acclamation à l'avénement du jeune roi, et elle permit qu'un petit nombre de ses membres, abondant dans le sens de ces contradicteurs sans qualité, osassent contester l'autorité du nouveau règne, et demander l'établissement d'un gouvernement provisoire, sans même accorder ce provisoire au gouvernement légal, celui du jeune roi et de la régence, quelle qu'elle dût être. Un seul député, M. Barrot, osa prendre la parole en faveur de la régence, ainsi désavouée et combattue, en y mettant d'ailleurs pour condition l'appel immédiat au pays, et il ne fut soutenu de personne.

Il y a plus, et, pour donner une idée du singulier état de distraction ou d'affaissement où étaient tombés les esprits, je suis forcé de dire que, bien que les autorités de la Chambre fussent très explicitement informées, et

de plusieurs côtés, qu'une bande armée d'émeutiers allait bientôt arriver, qui couperait court à la discussion par la force, et disperserait violemment les députés; et, bien que la place de la Concorde fût couverte de troupes dont il était ou devait être, ce semble, bien aisé d'obtenir l'assistance, il n'y eut, en ce moment critique, absolument rien de fait pour conjurer le péril qui menaçait l'Assemblée et assurer au besoin sa défense. On eût dit qu'on se tenait d'avance pour vaincu, et qu'on faisait consister la prudence à s'abstenir de toute mesure de sûreté qui aurait pu avoir pour effet d'entraîner l'apparence d'une collision.

Enfin, et puisqu'on renonçait à défendre le gouvernement dans la capitale, on aurait dû tout au moins (était-il rien de plus aisé?) ménager soit au roi, soit à la régence, sur quelque point rapproché de Paris, une retraite honorable et sûre où les troupes les auraient accompagnés, où les Chambres se seraient réunies, et où la révolution aurait pu se dénouer d'une façon moins déplorable. Il ne paraît pas même qu'on y eût songé. Au moins l'événement a-t-il donné à penser qu'il n'y avait eu sur ce point capital absolument rien de concerté, aucune espèce de décision prise...

Maintenant, et en présence de ces faits, dont j'abrége la douloureuse exposition, éprouvera-t-on une grande difficulté à se rendre compte de la catastrophe que nous cherchons à nous expliquer? J'en doute. Il n'est que trop évident, en effet, que le gouvernement a moins succombé sous la force et l'étendue des agressions dont il a été

l'objet que sous la faiblesse inouïe de sa propre résistance.

Reprenez, en effet, ce que nous venons de dire, et voyez, en quelques mots, ce qu'il y a eu.

Ce qu'il y a eu, c'est, du côté de la sédition, en se renfermant dans les faits accomplis du mercredi soir au jeudi après l'invasion de la Chambre, une surprise odieuse faite aux sentiments de la population, déjà fort remuée par le travail antérieur des banquets et par les luttes du matin et de la veille; la mise en scène au milieu de la nuit des victimes qu'on venait d'obtenir; l'exposition de leurs cadavres aux regards de la foule; ces cadavres promenés, à la lueur des torches, dans les rues et les faubourgs de la ville les plus agités; des cris violents à la trahison; des appels furieux à la vengeance; le tocsin sonné dans les églises de plusieurs quartiers; une série d'efforts extrêmes enfin pour soulever la population, tout en évitant de rien dire qui pût éveiller sa défiance, pas un mot surtout de la révolution qu'on allait accomplir à ses dépens, et une extrême adresse à s'emparer d'elle en s'animant de la passion qu'on avait réussi à lui inspirer; toute une application enfin de la célèbre théorie révolutionnaire qui a été depuis professée à Bourges [1]; mais au fond pourtant,

[1] « Croyez-vous que les révolutions s'accomplissent en disant le mot pour lequel elles se font ?... Non; on saisit le sentiment qui règne dans la foule, on s'en empare, puis, en un tour de main, on substitue au gouvernement dont on veut se débarrasser celui qu'on veut mettre à la place » (*Déposition de M. Ledru-Rollin devant la haute cour de Bourges*).

et malgré la violente émotion qu'on était parvenu à produire, à force d'audace et de fourberie, rien qui suffit pour rendre raison du succès fabuleux qu'on a finalement obtenu, de cette radicale destruction en quelques heures d'un gouvernement puissant, dont les forces, le matin encore, étaient entières, et de la marche triomphante de l'émeute sur les Tuileries, et du fameux *tour de main* qui, bientôt après, a terminé tout à la Chambre,... si l'explication de ces résultats extraordinaires n'était donnée d'ailleurs par la série de faiblesses que je viens d'avoir la douleur de relater, et qui ont été tout ce qu'il y a eu de la part des défenseurs du gouvernement.

C'est dans ces faiblesses, il n'y a malheureusement pas moyen de le nier, c'est-à-dire dans les déterminations de plus en plus graves qui ont été prises, de la démission des ministres à l'abdication du roi et à la retraite de la Chambre, qu'a été la cause immédiate et directe de la catastrophe arrivée, beaucoup plus encore que dans les ruses, les hardiesses, les fureurs, les cris, et les quelques faits d'armes, fort peu nobles, des meneurs de la sédition. Le gouvernement est tombé parce qu'il a consenti à ne se pas défendre, parce qu'il s'est de moins en moins défendu, parce qu'à mesure qu'il s'abandonnait lui-même, il a été de plus en plus abandonné par tout ce qui lui devait aide et appui. Depuis le mercredi, au moment de la retraite du ministère, jusqu'au lendemain à l'heure où tout a été fini, il n'a travaillé et on n'a travaillé autour de lui qu'à faire toujours plus beau jeu à l'émeute; et sa chute, au milieu des forces considérables dont il était entouré, doit être surtout imputée à la visible altération

de ses facultés morales, à un excès de confiance d'abord, à de rapides et toujours plus graves accès de découragement ensuite, à l'indécision et au trouble de ses conseillers, à la mollesse de ses principaux agents d'exécution, à je ne sais quel délabrement général des intelligences et des courages, triste fruit, hélas! des préoccupations intéressées et des passions sordides qui avaient envahi l'esprit public, qui l'avaient corrompu, et dont le gouvernement avait à se reprocher de s'être rendu plus ou moins complice. A ces dernières heures si humiliantes, ce fut en quelque sorte à qui s'abandonnerait le plus. Chacun semblait se reposer sur autrui du soin de la sûreté commune; et, du sein de ces majorités compactes, qui s'étaient montrées habituellement si animées pour la conservation des abus, du sein de ces masses si savamment organisées d'agents militaires et civils de toute sorte, sur qui reposait le salut universel, et où, tout à l'heure encore, on faisait éclater une si vive émulation pour son avancement et un zèle si ardent pour l'exaltation de ses services, il serait difficile de dire ce qu'il est sorti d'actes de courage et de dévouement. On n'a paru se réveiller que le lendemain de la révolution, quand a été proclamée la république, et lorsque est venue l'heure d'aller faire acte d'adhésion... Digne fin du triste état où étaient tombées les mœurs publiques, et qui avait, on ne peut le méconnaître, quelque chose de hautement providentiel.

Reste à examiner ce qui avait préparé cette situation morale. Le gouvernement, disons-nous, est tombé surtout parce qu'il ne s'est pas défendu. Mais pourquoi ne s'est-il pas défendu? Qu'est-ce qui avait produit cet énervement

universel qui a rendu, en quelque façon, sa défense impossible, et donné à sa chute le caractère ignominieux d'une dissolution ? C'est la première recherche à faire, recherche importante où il s'agit de montrer, dans sa cause initiale la plus active, l'événement étrange dont nous cherhons l'explication.

LIVRE DEUXIÈME.

Cause fondamentale de la révolution.

Cette cause, malheureusement très peu aperçue, quoiqu'elle soit on ne peut plus apparente, qu'elle ait été mainte fois signalée, et que, pour mon compte, depuis plus de trente ans, je n'aie cessé de dénoncer et de poursuivre le travers détestable d'esprit et de mœurs au fond duquel elle réside, et de montrer ce que ce travers, pernicieux à tant de titres, a de particulièrement désastreux pour la paix publique et pour la sûreté du gouvernement; — la cause qui fait qu'il ne peut plus exister parmi nous d'établissement politique un peu durable; — la cause qui, depuis moins d'un demi-siècle, à des intervalles de douze, quinze, dix-huit années, a successivement culbuté les uns sur les autres tous ceux que nous avons essayé de fonder; — cette cause, voudrons-nous enfin le comprendre? cette cause est dans l'idée erronée et vicieuse que notre nation se fait de l'objet même du gouvernement, et dans la nature des avantages que prétend en tirer à peu près tout le monde.

Il est des pays, je puis citer l'Angleterre et mieux encore les États-Unis, où les citoyens de toutes les classes ne demandent guère au gouvernement que deux choses :

de la sécurité et *de la liberté;* c'est-à-dire qu'il les protége le mieux et aux moindres frais possibles contre toute espèce d'agression, d'injure, de dommage, de prétention ou d'entreprise injuste, et que du reste il ne se mêle de leurs affaires que le moins qu'il pourra; qu'il ne s'en mêle que pour réprimer ce qui pourrait s'y manifester d'actions réprimables; qu'il les laisse d'ailleurs à leur libre arbitre, à toute leur spontanéité; qu'il leur abandonne aussi entière que possible la responsabilité de leur existence. Je ne prétends pourtant pas que les choses s'y passent littéralement ainsi, et que l'action du gouvernement s'y borne uniquement à administrer à tous une bonne et impartiale justice : j'aurais, si je voulais énumérer tout ce que le gouvernement, en Angleterre et même aux États-Unis, est d'ailleurs chargé de faire, à entrer dans des détails assez longs. Mais enfin il n'en reste pas moins vrai que dans ces pays, si pleins de vie, de sève, de mouvement, de féconde activité, dans ces pays les plus paisibles et les plus prospères du monde, ce que les citoyens demandent essentiellement et presque exclusivement aux pouvoirs publics, c'est, en les mettant autant que possible à l'abri de toute entreprise injuste, publique ou privée, intérieure ou étrangère, de les abandonner d'ailleurs à leur propre responsabilité, et, par cela même qu'ils sont responsables, de les laisser libres, de laisser largement et franchement ouvert devant eux l'accès, sans exception, de tous les travaux, de toutes les professions, de toutes les carrières.

Nous sommes l'antipode de ces pays-là. S'ils considèrent la société comme un corps doué d'une vie propre

et qui se développe pour ainsi dire spontanément, nous la considérons au contraire comme un corps qui ne peut se passer, dans ses fonctions les plus naturelles, d'impulsion et de direction et dont le gouvernement est le principal et presque l'unique organe. Autant les individus, aux États-Unis et en Angleterre, ont personnellement d'énergie et consentent volontiers à répondre d'eux-mêmes, autant cette responsabilité nous pèse et nous effraie; autant ils attachent de prix au libre usage de leurs facultés productives, autant cette liberté nous est indifférente, j'allais dire antipathique. Les seules libertés qui nous plaisent, au moins les seules que recherchent parmi nous les partis, sont celles qui ont un caractère politique, l'électorat, le droit de réunion et d'association, la liberté de la presse et de la tribune, celles qui nous rapprochent du pouvoir, qui nous permettent au besoin de l'escalader, de renverser et de supplanter ceux qui le possèdent, de participer d'une façon quelconque à son action et aux innombrables avantages dont il lui est donné de disposer parmi nous. Les autres ne nous importent guère. Qu'en ferions-nous? Il ne nous suffirait point que l'État nous laissât tous les moyens honnêtes possibles de nous faire nous-mêmes une existence; il faut qu'il nous la fasse, ou tout au moins qu'il nous aide à nous la faire. L'assistance publique, en France, est un service qui va à tout le monde, aux grands comme aux petits mendiants, et dont, sous une forme ou sous une autre, il n'est guère de personne qui ne veuille tirer parti. Les profits aléatoires d'une profession libre ne nous plaisent point; il nous convient mieux que l'État usurpe la

profession, qu'il la convertisse en service public et qu'il nous prenne à son service; nous préférons en effet de beaucoup un traitement réduit, mais fixe, à des gains plus considérables, mais moins assurés, et qu'il nous faudrait prendre la peine de nous assurer nous-mêmes. Que si nous consentons à vivre d'une profession, au moins faut-il que l'État nous en garantisse le monopole, qu'il limite le nombre des personnes à qui il sera permis de l'exercer, ou bien qu'il en accroisse les bénéfices de quelque autre manière, par des subventions, des primes, des encouragements quelconques. Pour peu que soient chanceuses ces entreprises, nous lui demandons sans façon d'en assumer la responsabilité, de participer à la dépense, de nous garantir un certain intérêt de nos capitaux. Nous savons fort bien qu'il ne peut nous accorder rien de tout cela qu'en le prenant sur le fonds de ressources et des libertés communes; mais nous n'y regardons pas de si près. On dirait que nos diverses révolutions ne nous ont appelés à participer à la vie publique que pour nous offrir le moyen de mettre au pillage les revenus et la liberté du public. Et, de vrai, à mesure que les révolutions se succèdent, la tendance toujours plus invétérée et plus générale des esprits, parmi nous, est de considérer le gouvernement comme une proie, comme une sorte de domaine, comme une prise de possession du pays, comme la ressource des fortunes délabrées ou détruites, comme l'industrie de ceux qui n'en ont point, comme un appât offert aux aventuriers de toute espèce que peut jeter sur la place un enseignement public détestablement dirigé, et distribué plus mal encore,

comme le secours enfin de tous ceux qui, ne demandant pas de fonctions, veulent au moins que, par forme de compensation, la communauté se charge d'encourager leurs entreprises particulières, d'en préparer le succès, d'en réparer les échecs, d'en accroître les profits par toute sorte de priviléges iniques.

Depuis soixante ans que nous sommes en révolution, nous n'avons pas encore eu la bonne fortune, et il y a malheureusement de bonnes raisons pour cela, de mettre la main sur un gouvernement assez sensé pour comprendre ce qu'il y a d'immoral et de pernicieux dans ces tendances, ou assez honnête et assez ferme pour entreprendre sérieusement de les corriger. Bien loin de là, nos divers régimes, et ceux notamment dont l'organisation a revêtu les formes les plus régulières, l'Empire, la Restauration et la royauté de Juillet, se sont appliqués, à qui mieux mieux, à favoriser ces dispositions perverses qui leur permettaient, tout en flattant la passion publique, de s'arroger toujours plus de pouvoir, de chercher à accroître de plus en plus leurs ressources financières, et ils n'ont pas paru douter un moment qu'en agissant de la sorte, ils ne fissent la chose la plus propre à les mettre en possession d'une forte et durable autorité.

De ces efforts successifs, persistants et toujours croissants vers un même but, est résulté l'établissement colossal, l'établissement sans pareil en aucun pays du monde, que nous nommons, en France, l'*Administration*, établissement qui a graduellement substitué sa malfaisante activité à toutes les autres, ou subordonné toutes les autres

à la sienne; qui a plus ou moins absorbé dans sa sphère d'action, non seulement celle des départements, des communes, et de la plupart des associations de toute espèce, mais, à beaucoup d'égards même, celle des individus; qui a transformé en services publics des branches de travaux considérables et nombreuses, appartenant sans conteste au domaine de l'activité générale et privée; qui a rétabli, en le modifiant, au profit de beaucoup d'autres, l'ancien régime des corporations, et livré à un nombre limité d'individus le monopole de ces dernières; qui n'en a pas pu souffrir, même dans le nombre de celles qui sont restées dans le domaine public, une seule de vraiment libre, une seule qu'il n'ait soumise, sous des rapports multipliés, tout en négligeant fréquemment de réprimer les écarts où elles peuvent toutes tomber, à des tutelles inutilement onéreuses et gênantes, dont l'objet le plus essentiel était de multiplier les offices susceptibles d'être offerts à l'esprit de sollicitation.

Je voudrais pouvoir montrer quelle est la place qu'il est parvenu à usurper, par ces divers moyens, dans le vaste ensemble de nos travaux de toute espèce, matériels et immatériels, et faire suffisamment comprendre de quel immense et inextricable réseau d'entraves se compose, à l'heure qu'il est, ce que nous appelons en France la liberté de l'industrie. Je ne puis entrer ici dans ce détail[1], mais un résumé, en quelques lignes, du progrès qu'ont fait,

[1] Je l'ai fait ailleurs, dans un ouvrage étendu sur la LIBERTÉ DU TRAVAIL, où ont été successivement abordés tous les grands ordres de travaux qu'embrasse dans son cadre l'économie natu-

en moins de cinquante ans, nos dépenses publiques, pourra donner une idée de l'extension qu'a dû prendre, dans ce laps de temps, notre établissement administratif, et de ce que nos gouvernements ont consenti à faire pour la satisfaction du déplorable travers de mœurs dont je m'occupe.

Au commencement de ce siècle, et dans les plus belles années du Consulat, 500 millions suffisaient à l'administration de la France. Ce fut là, en effet, le chiffre du budget de 1802. Veut-on savoir quels accroissements ce chiffre a reçus depuis, à mesure que l'établissement administratif a dû étendre ses attributions et ouvrir ses cadres à plus de monde? Voici : En 1807, les 500 millions de 1802 étaient graduellement montés à 720. En 1810, les 720 s'étaient élevés à 795. Six ans plus tard, en 1816, après les révolutions de 1814-1815, et bien que ces grands événements eussent réduit d'un tiers le territoire de la France impériale et substitué à l'état de guerre l'état de paix, les 795 millions du budget impérial de 1810 ne se trouvaient pas moins remplacés par un budget de 884 millions. A ce budget en succédait, en 1822, un de 912, et, en 1829, la loi de finances en votait, pour 1830, un de 972, le dernier de la Restauration. A cette époque, comme à celles de toutes les crises révolutionnaires précédentes, les dépenses administratives ont pris un accroissement beaucoup plus marqué. Le plus faible

relle de la société, et où j'ai eu occasion de faire connaître le régime auquel chacun de ces ordres de travaux a été soumis par notre législation administrative.

budget du gouvernement de juillet 1830, celui de 1835, n'a pas pu se solder par moins de 1 milliard 21 millions; et, dans le cours des douze années qui suivent, de 1835 à 1847, les dépenses obéissent à un mouvement de progression si vif et si persistant, qu'elles s'élèvent, sans s'arrêter, de 1 milliard 21 millions à plus de 1 milliard et demi. Enfin, en 1848, la révolution de février, obéissant aux mêmes impulsions que la plupart des précédentes, produit des effets tout pareils, et l'irruption violente d'une nouvelle fournée d'ambitieux, plus nombreuse et plus affamée qu'aucune des précédentes, élève, en une année, le budget de 1,500 millions à plus de 1,800. Ainsi, en quarante-six ans, de 1802 à 1848, nos dépenses publiques, sous l'influence de la passion à laquelle obéit notre pays et de l'établissement administratif que cette passion y développe sans relâche, se sont graduellement élevées de *cinq cents millions* à plus de *dix-huit cents*. Elles ont pris un accroissement de plus de *treize cents millions* [1].

Est-ce qu'un résultat si frappant ne dira rien à la sagacité de nos hommes politiques? Est-ce qu'ils ne verront là qu'un fait sans signification, ou n'en présentant qu'une d'innocente ou même de favorable? Je ne puis hésiter, quant à moi, à voir dans cet effrayant accroissement des dépenses de notre administration, correspondant à celui

[1] Les dépenses qui ont été votées pour 1848, tant par le budget rectifié de cet exercice que par des décrets spéciaux, sont en réalité de 1,823,070,310 fr. (Budget de l'exercice de 1848, t. I, page 6). Il dépasse donc de 1,321 millions celui de 1802, qui était de 502 millions.

des attributions et du personnel de tous ses services, la suite du travers que je signale, et, dans ce travers déplorable, la cause et l'explication de tous nos désordres publics. Plus il prend racine dans nos mœurs, plus il se fortifie et se généralise, et plus s'altère visiblement l'esprit de notre nation; plus s'affaiblissent ses instincts industrieux, et plus acquièrent chez elle d'extension et d'âpre énergie les passions cupides et bassement dominatrices. De proche en proche, toutes les classes de la société veulent arriver au pouvoir et en faire leur ressource. Le mot grossier : *Ote-toi de là, que je m'y mette!* ce mot qui, depuis soixante ans, est toute la morale de nos révolutions, toutes les classes, du sommet de la société à ses assises les plus inférieures, veulent pouvoir le prononcer chacune à leur tour. Les classes moyennes, il y a soixante ans, l'avaient dit aussi brutalement que possible à l'ancienne aristocratie; la démocratie, il y a seize mois, l'a dit non moins durement aux classes moyennes, et déjà le démagogisme socialiste en rebat avec violence les oreilles de la démocratie, que la dernière révolution a mise en possession du pouvoir.

C'est tout simple. Encore une fois, tout ceci est la conséquence obligée du travers que je dénonce et du système extravagant d'administration qui se développe depuis soixante ans, au milieu de nous, sous la damnable influence de ce travers. L'extension toujours plus outrée qu'aux dépens des ressources et de la liberté de tout le monde, il fait prendre aux attributions, au personnel, aux dépenses de l'administration, a ces deux effets également regrettables, d'énerver et de circonscrire la bonne acti-

vité du pays, et tout à la fois d'exciter et d'étendre toujours davantage sa mauvaise activité, d'oblitérer de plus en plus son industrie et de fomenter de plus en plus son ambition. Elle décourage sa bonne activité par la direction artificielle qu'elle imprime à ses travaux, par les innombrables entraves dont elle les embarrasse, par les ressources considérables qu'elle leur soustrait, par l'altération, surtout, qu'elle fait subir à ses facultés industrielles, qui n'avaient déjà pas trop de spontanéité et d'énergie propre, et dont elle perpétue l'inexpérience et l'inertie en les accoutumant à ne pouvoir se passer d'appuis factices et de secours abusifs. D'un autre côté, elle encourage ses passions ambitieuses, d'une manière détournée, en énervant son industrie, et, d'une façon directe, en alléchant très vivement ces passions. On conçoit, en effet, avec quelle ardeur un pays très modérément industrieux de sa nature, dont des causes nombreuses tendent à amortir encore l'industrie, et qui voit devant lui un gouvernement en possession d'attributions innombrables et disposant de ressources pour ainsi dire illimitées, doit aller au devant des moyens d'élévation et de fortune qu'il lui présente, et sentir, à ce spectacle, toutes ses passions cupides et ambitieuses violemment surexcitées.

Il n'en faut pas douter, c'est pour satisfaire de telles passions, dans lesquelles ils se flattent de trouver un appui, sans que rien ait pu les avertir jusqu'ici de la sottise de cette espérance, que nos gouvernements se perdent, comme à plaisir, les uns après les autres; qu'ils altèrent rapidement leur constitution; et qu'à force de rendre leur administration envahissante, oppressive, dispendieuse,

corruptrice, ils finissent par désaffectionner le pays; après l'avoir rendu indifférent, par le rendre hostile, et par se trouver placés, sans autre appui que celui d'un personnel blasé, amolli, démoralisé par une plus ou moins longue possession du pouvoir, et devenu incapable de tout généreux effort pour les défendre, en présence d'ennemis furieux, affamés, à qui rien ne répugne pour parvenir à les supplanter, et qui finissent toujours, en effet, par les culbuter et prendre leur place.

C'est pour employer à son profit ces mauvaises passions, que le régime impérial, cet âge d'or des fonctionnaires, cette vaste fabrique de rois et de commis, fut si rapidement entraîné, il y a quarante-cinq ans, à ériger la guerre en système, à lui imprimer le caractère d'une profession, à la faire dégénérer en industrie, à envahir au dehors tant de territoires, à mettre au dedans la main sur tant de choses qui appartenaient au domaine de l'activité privée, à multiplier indéfiniment les offices, à diviser et subdiviser les traitements, à étendre de plus en plus ses attributions et ses dépenses; et, pour que rien ne pût l'arrêter dans le cours de ces usurpations, à supprimer avant tout les libertés publiques, à élever, en un mot, cette colossale domination, à la fois politique et administrative, qui, à force de devenir envahissante et absolue, avait fini par lasser la patience universelle et par soulever devant elle une masse d'inimitiés contre laquelle la France épuisée s'était trouvée impuissante à la défendre et avait dû être heureuse de la voir succomber.

C'est faute d'avoir pu employer à la fois le personnel de l'Empire, ce personnel immense qui, à l'époque où avait

commencé la débâcle de la domination impériale, avait dû se replier et venir s'accumuler lentement sur le territoire do l'ancienne France; c'est, dis-je, faute d'avoir pu employer à la fois ce personnel et celui qu'à leur retour de l'émigration ils avaient vu accourir près d'eux de tous les points du royaume; c'est surtout pour avoir traité celui-ci avec une extrême prédilection, que les Bourbons de la branche aînée se sont vu entourés, dès les premiers temps de leur restauration, de tant d'oppositions implacables, poursuivis de tant de conspirations. C'est pour pouvoir se rendre agréables à leurs amis et répondre, d'ailleurs, autant qu'il était en eux, aux convoitises, aux sollicitations universelles qu'ils ont rappelé ce qu'ils ont pu des abus de l'ancien régime; maintenu scrupuleusement ceux que la Révolution et l'Empire y avaient ajouté ou substitué; conservé, en les exagérant, les attributions et les dépenses de l'administration impériale; contesté l'exercice de toutes les libertés qui pourraient compromettre l'existence des abus; refusé longtemps celles du jury et de la presse; les reprendre après les avoir données; fraudé les élections sans scrupule, et, faute de pouvoir suffisamment les maîtriser, supprimé violemment par les ordonnances de juillet les garanties constitutionnelles, qu'ils ont finalement détaché d'eux le pays, et que, dans un moment de crise redoutable, ils se sont vus, sans autre appui que celui d'un corps de fonctionnaires que quinze ans de paisible jouissance avaient plus ou moins amollis, en présence de compétiteurs ardents et nombreux, avec qui la société consentait à faire cause commune, et qui, après une courte lutte, les ont violemment renversés.

Enfin, si la dernière royauté, sans avoir commis absolument les mêmes fautes, et, notamment, sans avoir brisé la constitution, a subi néanmoins le même sort, n'hésitons pas à affirmer que c'est pour une cause foncièrement pareille, c'est-à-dire pour avoir consenti à satisfaire, avec un impardonnable laisser aller, beaucoup trop d'avides prétentions, et n'avoir pu, même en cédant toujours, réussir à beaucoup près à les contenter toutes. De même que la Restauration, obéissant à la loi de sa nature, avait éloigné d'elle le personnel de l'Empire et de la Révolution, la royauté de Juillet a dû rappeler ce personnel qui avait puissamment contribué à la fonder, et le substituer à celui de l'ancien régime : c'était, en quelque sorte, l'objet essentiel de son établissement, la condition même de son existence; et, toutefois, de la masse d'hommes qui sont aussitôt accourus pour recueillir l'héritage du parti qu'elle venait d'éconduire, elle n'a pu employer qu'une très faible portion. De là l'origine presque immédiate de deux partis qui se sont dressés contre elle, et qui, malgré la violente opposition de leur nature et la dissidence non moins vive et non moins profonde de leurs affections et de leurs idées, ont bientôt uni leurs efforts pour la détruire. A la tribune, dans la presse, dans la rue, elle a eu à soutenir contre ces deux partis dix-huit ans de luttes acharnées; et si, dans ces luttes, où elle fut si longtemps heureuse, elle a fini par succomber, c'est qu'à force de céder aux exigences déréglées de tout ce qui était lié à sa cause, elle a fini par donner contre elle-même de justes griefs à ses ennemis, par exciter la désaffection et le dégoût de la partie saine de la nation et

par ruiner l'honnêteté et l'énergie de ses serviteurs mêmes.

Le tort commun à ces gouvernements, tous trois réguliers pourtant et véritablement amis de l'ordre, a été de croire qu'ils travaillaient à s'affermir en se créant de faux appuis, en cédant à d'immorales exigences, en se faisant un moyen d'influence du maintien d'une multitude d'abus. La monarchie de Juillet, je suis forcé de le reconnaitre, n'a pas été plus irréprochable, sous ce rapport, que ne l'avaient été la Restauration et l'Empire. Peut-être l'a-t-elle été moins. Constamment placée entre les obsessions de la cupidité et les agressions de l'esprit de désordre, elle n'a pas su déployer contre les passions cupides, à beaucoup près autant d'énergie et d'habileté qu'elle en avait longtemps montré contre les passions perturbatrices. Ç'a été là sa faute et aussi son malheur. Ouvertement tombée dans la corruption, elle y a perdu jusqu'à l'énergie dont elle avait besoin pour se défendre.

Je sais fort bien quelle est la puissance du travers public qui l'entraînait de ce côté. Combattre ce travers avec avantage lui eût été plus difficile encore, peut-être, que de lutter avec succès contre les désordres de la rue. Et pourtant la chose était à la fois *possible* et *indispensable :* — *Indispensable,* car si l'on cédait au débordement des prétentions cupides, il était aisé de prévoir qu'on ne saurait bientôt plus à qui entendre, qu'on se susciterait toute sorte d'embarras, qu'on s'environnerait d'obstacles, qu'on se mettrait dans l'impossibilité de réformer aucun abus, de limiter aucune dépense, et que, pour se procurer un certain nombre de dévouements douteux, on courrait le

risque de se voir bientôt entouré d'une multitude d'hostilités violentes; — *Possible*, car, si l'on s'adressait franchement au bon sens du pays et à ses sentiments honnêtes, on était presque assuré de trouver de l'écho. Il fallait s'armer d'intentions droites; ne pas dissimuler les difficultés de sa situation; faire remarquer à quelles attaques d'un côté, et de l'autre à quelles obsessions on était en butte; faire de fréquents appels à l'intérêt éclairé du public; prendre dans cet intérêt un solide appui contre les intérêts particuliers et leurs insatiables exigences; montrer, sans précipitation, mais avec suite, par la justesse et la libéralité de ses vues qu'on voulait que la révolution eût été faite pour le légitime avantage de tous et non pour l'intérêt injuste et déréglé de quelques-uns; faire comprendre enfin qu'aucun bien ne serait possible s'il fallait satisfaire à toutes les convoitises que la révolution avait fomentées et à toutes celles qu'elle pourrait exciter encore.

Il est impossible de ne pas avouer qu'on n'a pas su ou qu'on n'a pas voulu se servir de ces moyens pour combattre la corruption; que, bien loin de là, on a songé à se faire de la corruption un instrument de défense; que, pressé par la nécessité de se défendre, on a cherché contre le désordre un point d'appui dans la corruption; qu'on a travaillé sans relâche à se faire de la corruption une arme puissante. C'est pour cela qu'on a défendu avec tant d'âpreté et de jalousie les attributions les plus abusives; qu'on a manifesté jusqu'au bout l'intention de n'en rien céder; que, pour n'en rien perdre, on a indéfiniment ajourné l'établissement de libertés promises; qu'on a

sans cesse accru le nombre des emplois; qu'on s'est laissé entraîner à augmenter indéfiniment le chiffre des dépenses; qu'en pleine paix, et avec des recettes toujours croissantes, avec des budgets de quatorze à quinze cents millions, non seulement on n'a trouvé le moyen de supprimer ni de réduire aucun impôt, mais on n'a jamais pu se suffire, on a vu tous les ans ses budgets se fermer en déficit, et que, pour aligner ses recettes et ses dépenses, il a fallu recourir, à plusieurs reprises, au ruineux expédient des emprunts; c'est encore pour cela et pour pouvoir ajouter toujours à ses moyens irréguliers d'influence, qu'on s'est efforcé d'accréditer les doctrines les plus favorables à l'extension de l'arbitraire administratif, à l'omnipotence de l'État, à son intervention toujours plus hardie et moins ménagée dans le domaine de l'activité particulière[1].

L'effet naturel de ces mesures a été de détourner de plus en plus l'esprit public des fins honorables de la révo-

[1] On trouve une preuve très explicite de la disposition systématique où l'on était de ne rien céder de ces mauvais moyens de gouvernement, dans des projets de discours sur la corruption politique que M. Guizot avait préparés durant la session de 1847 (au mois de juillet), et qu'a publiés, en 1848, la *Revue rétrospective* de M. Taschereau.

« Le gouvernement, y est-il dit, ne laissera pas énerver et paralyser entre ses mains les moyens réguliers et légitimes de gouverner, par crainte de la responsabilité qui s'y attache.

« Il ne se laissera pas entraîner par d'aveugles clameurs à gêner, à entraver l'exercice, le développement des droits et des intérêts privés légitimes.

« ...Allez droit à la corruption partout où elle existe réellement;

lution qui avait fondé le gouvernement, c'est-à-dire de la poursuite des bonnes réformes, et de surexciter de plus en plus les mauvaises passions du pays; de généraliser, en l'avivant encore, son goût déjà si vif et si étendu pour la recherche des emplois et de tous les genres de faveur dont le gouvernement dispose; de donner à ce travers le caractère d'une épidémie; de le faire descendre des Chambres dans les colléges électoraux, dans toutes les classes

poursuivez-la, frappez-la sans hésiter; mais ne frappez pas le gouvernement d'impuissance, en croyant à toutes les clameurs qui l'accusent de corruption.

« ... Je ne veux sacrifier ni les moyens réguliers et légitimes de gouvernement, ni les droits et les libertés des citoyens. »

Ce que le ministre entendait ici par *moyens réguliers et légitimes de gouvernement*, ce n'était, à coup sûr, aucun des pouvoirs élémentaires dont l'autorité de tout gouvernement se compose, et que nul ne pouvait avoir l'idée de contester au nôtre; mais c'était apparemment les pouvoirs, d'une légitimité très contestable, qui mettent plus ou moins à la discrétion de notre gouvernement les ressources et la liberté du public, et qui entrent dans l'immense bagage de ses attributions administratives, tels, par exemple, que le pouvoir d'accorder des subventions de beaucoup d'espèces, de distribuer des bourses, de concéder des entreprises, d'en répartir les actions, d'autoriser des défrichements, de faire des concessions de mines, d'interdire ou de permettre l'entrée de certains produits étrangers, etc., etc.; et ce que le ministre appelait *les droits et les libertés des citoyens*, c'était le droit qu'il voulait qu'ils eussent de le solliciter, de le supplier d'user à leur profit de tous ces pouvoirs arbitraires. Le ministre ne voyait de corruption que dans l'usage illégal ou vénal qu'il pourrait arriver à des hommes publics de faire de ces pouvoirs abusifs, et, du reste, il ne trouvait rien

de citoyens, et de transformer les relations du pays avec son gouvernement en un système organisé de sollicitation universelle; d'entraîner le gouvernement à se servir, pour se rendre les populations favorables des innombrables moyens d'action dont il s'était fait investir; et non seulement de la distribution des emplois, mais même de ses attributions administratives de toute espèce, du droit de concéder des mines, de classer des chemins, d'au-

que d'honnête et de régulier, à ce que le gouvernement en fût saisi, et à ce que la population fût obligée de passer par ses mains pour jouir de certains avantages auxquels elle avait naturellement droit, etc. Il va sans dire que je vais plus loin dans ce que je dis de la corruption politique, et que j'applique ce mot au fait même de s'être emparé des pouvoirs dont je parle, ou de les avoir retenus dans ses mains, et d'avoir voulu faire dépendre, sans nécessité comme sans droit, sous une multitude de rapports, le bien-être des populations de la bonne volonté du gouvernement. C'est justement parce qu'il avait les mains pleines de ces dangereux pouvoirs, et que chacun voulait avoir sa part des innombrables faveurs dont ils lui permettaient de disposer, que le dernier gouvernement se voyait harcelé de tant de demandes, et soupçonné de ne pas faire de son autorité arbitraire un usage bien impartial et bien désintéressé. Dieu me préserve de croire qu'il en ait usé souvent comme des affaires célèbres ont prouvé qu'on l'avait pu faire quelquefois; mais s'il avait la dignité de ne s'en pas servir dans un grossier intérêt de lucre, il a pu lui arriver de tenir compte, dans l'usage qu'il en faisait, de la ligne politique suivie par les impétrants, et c'était là de la corruption belle et bonne. Ce honteux moyen de gouvernement, au point surtout où notre régime administratif en implique l'usage, sera pour tous les gouvernements qui l'emploieront une infaillible cause de ruine.

toriser des défrichements, de permettre des fondations d'entreprises théâtrales, et d'une multitude d'autres droits plus ou moins entachés d'usurpation et d'injustice; de l'exciter à accroître sans cesse ces pouvoirs abusifs; de l'accoutumer à ne se déterminer dans l'usage qu'il en faisait que par la considération de l'importance des personnes et des bons offices qu'il en pouvait espérer; et telles étaient à cet égard les habitudes prises, qu'on y cédait sans trouble et sans hésitation ; on se croyait autorisé à cet égard à faire profession d'une certaine indulgence, d'une certaine facilité de mœurs; on tenait qu'il fallait passer quelque chose à la faiblesse humaine : il n'est pas douteux qu'on n'eût conservé le goût des hommes capables, mais il est moins certain qu'on eût retenu dans toute son intégrité celui des honnêtes gens; peut-être, en leur qualité d'honnêtes gens, ne paraissaient-ils que médiocrement propres aux affaires, et je ne sais si, dans un certain monde, où une certaine habileté était fort en renom, on ne serait pas allé jusqu'à dire qu'un peuple n'avait pas besoin d'estimer son gouvernement.

On sent quel devait être, au milieu du relâchement général, l'effet de telles maximes, professées dans les régions supérieures de la société. Cet effet, hélas! dans les derniers temps de la monarchie constitutionnelle, s'est manifesté par une série d'actions coupables que je n'ai pas besoin de rappeler, mais qui étaient beaucoup trop nombreuses pour qu'il fût possible de les regarder comme accidentelles, et qui sont venues révéler au monde le triste état où nos mœurs politiques étaient tombées.

La révélation de ces faits immoraux a été pour la considération du gouvernement un véritable désastre. D'eux-mêmes, et quand nul commentateur officieux ne se fût trouvé là pour les mal interpréter, ils n'auraient pu manquer de lui causer dans l'esprit public un grave dommage. Mais ils ont eu encore le déplorable effet de fournir contre lui à ses ennemis une arme terrible. Ils sont devenus un texte d'accusation sur lequel toutes les oppositions se sont ruées; et, quelque peu honorables que pussent être les motifs qui les faisaient agir, leur plainte, au fond légitime, n'a malheureusement pas manqué son effet. Elles l'ont colportée, de banquet en banquet, au milieu des populations les plus excitables, dans les départements du royaume les plus effervescents; et la corruption du gouvernement, dénoncée en tous lieux, est allée partout attrister, attiédir, désaffectionner les cœurs honnêtes, et soulever en même temps contre lui les passions anarchiques qui devaient, quelques mois plus tard, sous la direction de ses ennemis les plus redoutables, venir faire explosion à Paris.

C'étaient déjà là des effets bien graves. Ces effets pourtant étaient loin d'être les plus fâcheux. Le plus fâcheux effet de ce qu'on appelait la corruption gouvernementale a été de fermer les yeux au gouvernement sur les dangers qu'elle lui faisait courir, et, à mesure qu'elle l'exposait à plus de désaffection et d'inimitiés, à mesure qu'il avait plus besoin de défense, d'engourdir le dévouement, le zèle, la vigilance, le courage de ses serviteurs. Rien ne manquait à coup sûr, en fait d'organisation et de forces maté-

rielles : les forts détachés étaient là, et la fortification continue, et l'armée permanente, et la centralisation, et le budget, et les innombrables fonctionnaires, et la majorité du parlement; une seule chose était ou semblait être absente : l'honnêteté, le sentiment du devoir, l'affection pour quelqu'un et pour quelque chose, et, en face des ennemis du gouvernement, devenus d'autant plus furieux qu'ils commençaient à croire à la possibilité de le détruire, un désir intelligent et courageux de le maintenir. Il ne semble vraiment pas qu'un tel désir préoccupât sérieusement personne. On eût dit que les esprits étaient ailleurs. Peut-être, en effet, dans ces moments suprêmes, se laissait-on encore absorber par le soin de ses intérêts les plus étroitement personnels, et je ne voudrais pas répondre que, dans les ministères et à la Chambre, les sollicitations n'aient été leur train jusqu'aux derniers moments. Au moins est-il certain qu'on semblait avoir oublié partout qu'il y eût un gouvernement à défendre, et qu'on était tombé, à cet égard, dans un état d'engourdissement et d'insensibilité dont on n'a pu être tiré que par la chute même de la monarchie, et lorsqu'il s'est agi d'aller faire au gouvernement républicain sa soumission et ses révérences. Je ne veux pas rappeler la triste, l'ignoble hâte qu'on y a mise. C'est, sans comparaison, le fait de ce genre le plus dégradant qu'ait présenté, depuis soixante ans, le spectacle de nos revirements politiques. Cet abandon immédiat du gouvernement détruit, ce soudain empressement auprès du singulier pouvoir qui venait si inopinément prendre sa place, enfin l'inexprimable banalité de

cœur que faisait supposer une transition si brusque et si peu motivée ont été les derniers traits par où la corruption s'est trahie et rendue manifeste. C'est à ces traits qu'on a pu voir à quel point toute pudeur et toute honnêteté politiques étaient perdues.

LIVRE TROISIÈME.

Combien peu la révolution était nécessaire.

Nous venons de voir comment la corruption, depuis cinquante ans, a successivement ruiné tous nos établissements politiques, et comment elle a notamment préparé la révolution du 24 février, comment elle l'a rendue possible. Mais, si elle l'a rendue possible, l'avait-elle aussi rendue nécessaire ? La question est assez importante pour mériter d'être examinée.

Il va sans dire que je ne fais cette demande ni aux factions diverses dont l'ambition ou la vengeance avaient depuis longtemps armé les mains, qui voulaient à tout prix une révolution et qui y marchaient par toutes les voies possibles, ni aux niais systématiques à qui nulle expérience n'a pu apprendre que les révolutions ne remédient pas à tout, ni aux esprits turbulents et enthousiastes à qui plaisent ces grands bouleversements, qui les regardent comme de magnifiques prouesses, comme des actes merveilleux de virilité, et aux yeux de qui toute révolution, par cela seul qu'elle est une révolution, est, en quelque sorte, excusée d'avance ; non, j'adresse ailleurs mes questions : je parle à cette masse de citoyens honnêtes, judicieux, avisés, qui savent à quel point les

révolutions sont une extrémité redoutable, à quel point il est chanceux d'y recourir, et qui néanmoins ont laissé faire et jusqu'à un certain point ont secondé celle-ci, détachés qu'ils étaient du gouvernement par les fautes qu'il pouvait avoir commises, et, bien plus encore, par les perfides excitations de ses ennemis. C'est à ces hommes que je m'adresse; c'est avec eux et pour leur gouverne que je veux examiner s'il y avait lieu de faire une révolution, s'ils se trouvaient véritablement réduits à cette nécessité déplorable.

C'est rarement de dessein prémédité sans doute qu'une nation se laisse entraîner à faire, à seconder, ou seulement à laisser faire une révolution. Mais quand y a-t-il lieu pour un peuple qui se respecte, pour un peuple honorable et sensé, de donner les mains à une entreprise de cette sorte? Nous avions fait une révolution contre le roi Charles X, en 1830, parce qu'il avait voulu gouverner contre la volonté légitime et constitutionnellement manifestée de la majorité du pays et des Chambres, et nous en avons fait une nouvelle, en 1848, contre le roi Louis-Philippe, quoiqu'il n'agît que du plus parfait accord avec les grands pouvoirs de l'État, et qu'il se renfermât strictement dans les limites de son autorité constitutionnelle. Je n'examine pas ici si la première était excusable : j'en dirai ma pensée plus loin, quand il faudra conclure et montrer jusqu'où doit s'étendre le mouvement réactionnaire auquel le pays est livré depuis que la seconde a été accomplie. Je demande seulement à ceux qui, dès l'origine, parlaient avec tant d'exaltation de cette dernière, à quel titre ils la jugeaient susceptible d'être excusée?

Il ne saurait, je l'accorde, être permis à un gouvernement quelconque, et surtout à un gouvernement constitutionnel, et moins encore au gouvernement d'un pays aussi irritable et aussi impétueux que le nôtre d'essayer de river violemment et frauduleusement sa nation à un état de choses dont elle sentirait le besoin de sortir. Mais une telle faute avait-elle été commise? Peut-on dire que, par ruse ou par force, le gouvernement de Juillet eût placé la France dans une situation qui ne lui permît plus de faire prévaloir régulièrement ses justes vœux?... Je ne crois pas qu'il soit possible de faire à cette question une réponse trop nettement et trop fermement négative.

Non, il n'est pas vrai que la royauté de Juillet eût fait quelque chose de pareil. Il n'est pas vrai qu'elle eût mis notre pays dans l'impossibilité de remédier par les voies légales à ce qu'il pouvait y avoir d'abus dans son gouvernement. Il n'est pas vrai le moins du monde qu'elle l'eût réduit à la nécessité cruelle de recourir pour cela à une révolution. La liberté de la presse était entière. Il faut dire tout aussi affirmativement que celle des élections l'était aussi. On aurait pu, je ne le nierai point, désirer, dans bien des cas, que les populations s'y portassent avec des pensées plus éclairées et plus pures. Il n'est pas douteux que les choix des majorités électorales ne parussent déterminés assez fréquemment par des motifs peu intelligents ou peu élevés. Mais que ces choix, souvent fort tristes, fussent faits d'instinct ou par suggestion, toujours est-il qu'ils étaient parfaitement volontaires, et ils n'accusaient, hélas! que d'une façon trop naïve l'ignorance et surtout la corruption de l'esprit

public. Je ne sache pas que cette corruption, déjà bien ancienne, et qui était entretenue et fomentée par les partis non moins activement que par le pouvoir, fût l'effet de la surprise ou de la violence, ni que le gouvernement en particulier eût jamais forcé personne à se laisser influencer par lui. Il n'y avait dans ses condescendances, ni même, à dire vrai, dans ses instigations, rien contre quoi il ne fût on ne peut plus aisé de se défendre, si on l'avait voulu. L'expérience des élections qui ont été faites depuis seize mois l'a prouvé, je crois, d'une manière irrécusable, et les chefs de la révolution de février ont pu voir, dès le mois d'avril suivant, qu'il n'était pas si aisé qu'on le pense de faire voter ce pays autrement qu'il ne lui plait. A quoi leur ont servi, en effet, pour cela leurs légions de commissaires, et les pouvoirs illimités de ces étranges agents, et leurs tentatives d'intimidation, et leurs destitutions en masse, et leurs fraudes éhontées, et leurs violences sans frein ni mesure? Dira-t-on que des colléges électoraux composés de l'universalité de la population majeure et virile étaient plus en état de se défendre et de faire prévaloir leur véritable volonté que ne l'avaient été ceux du précédent régime? Je répondrai que l'indépendance des colléges électoraux dépend de l'intelligence et de la moralité des électeurs infiniment plus encore que de leur nombre, et que le vrai moyen d'empêcher que le pouvoir ou les factions ne les abusent et ne les entraînent à de mauvais choix, c'est de leur parler et d'agir sur eux comme il est convenable de le faire, c'est-à-dire avec assez de désintéressement, de bon sens et de bonne foi pour leur ouvrir les yeux et

les engager à se tenir sur leurs gardes. Je rappellerai que les colléges électoraux de la Restauration, surtout après l'établissement du double vote, étaient bien moins nombreux et moins libres que ceux du régime détruit en février, qu'ils étaient entourés de bien plus d'obsessions, de menaces, de séductions, et que pourtant on n'en était pas moins parvenu à les affranchir des influences ministérielles; que, pour cela, il avait suffi, en quelque sorte, à l'opposition de cesser de les effrayer, de renoncer aux conspirations et aux entreprises violentes, de s'adresser tranquillement à leur raison, et que quelques années d'une discussion digne et paisible les avaient assez éclairés sur les tendances de la Restauration et leur avaient inspiré assez d'indépendance pour que le gouvernement, désespérant de les retenir sous sa main et de rester maître de leurs suffrages, se fût laissé entraîner contre eux au coup d'État qui avait enfin provoqué sa ruine.

Qu'essaiera-t-on d'opposer à ces faits, au second surtout? et, s'il est vrai que, dans les derniers temps de la Restauration, on avait pu, avec une presse à moitié asservie, éclairer assez le petit nombre de privilégiés dans les mains de qui se trouvait concentré l'électorat, pour les amener à faire des élections relativement libérales, comment admettre que, sous le dernier gouvernement, avec une presse beaucoup plus libre, et des colléges électoraux infiniment plus nombreux et plus libéralement constitués, il n'y avait rien de possible par la discussion et les élections, et qu'une révolution était indispensable? Je dis qu'une telle thèse ne se peut soutenir. Je dis que si on avait été véritablement préoccupé

du désir de faire cesser la corruption politique, on l'aurait pu sans de longs efforts et par les seuls moyens de défense dont on était en possession. Je dis qu'il suffisait pour cela de le vouloir et de s'y bien prendre, c'est-à-dire de travailler avec un degré suffisant d'intelligence, de courage, de persistance à éclairer la majorité désintéressée des électeurs, à leur donner une idée vraie de la situation des choses, à leur faire comprendre comment le gouvernement, depuis son origine, n'avait cessé de se trouver placé entre l'émeute et la corruption, entre des factieux toujours prêts à lui tirer des coups de fusil, et des masses de solliciteurs toujours disposés à lui tendre la main, entre des partis finalement, divers pour la forme, mais identiques au fond, qui, dans leur ardeur à le servir, ou à le culbuter pour prendre sa place, étaient au fond préoccupés de la même pensée, posséder et exploiter le pays, et à quel point il était essentiel de se tenir en garde contre les uns et contre les autres.

Quelle nécessité, par exemple, n'y avait-il pas de distinguer des véritables conservateurs, ceux qui se montraient résolus surtout à conserver, à perpétuer les abus; qui ne trouvaient jamais que le moment fût venu d'opérer une réforme utile; qui, loin de voir avec désapprobation le gouvernement accaparer toujours plus de choses, étendre sans relâche ses attributions, dépasser tous les ans la limite assignée à ses dépenses, l'excitaient au contraire à tout cela et n'avaient d'autre préoccupation, en présence de ces dangereux excès, que celle d'en tirer personnellement quelque avantage, ou d'en faire

profiter leurs entours, leurs proches, leurs amis, leur endroit, leur clientèle électorale?

A quel point, d'un autre côté, n'était-il pas nécessaire de se défier de ces diverses oppositions, si vertueuses en apparence, toujours si saintement indignées, qui, n'ayant jamais à faire au pouvoir que des plaintes, lui reprochaient avec fureur des griefs sans importance réelle, et se montraient d'ailleurs pleines d'indulgence pour le maintien de graves abus; qui se donnaient bien de garde d'en attaquer aucun au détriment de leur influence; qui défendaient, loin de là, tous ceux que couvraient de leur puissant patronage les majorités électorales dont elles avaient besoin de se ménager l'appui, et, dans leurs déclamations quotidiennes, se livraient avec une égale ardeur au travail d'exalter les esprits et à celui de les corrompre?

Certes, une presse honorable et avisée qui se serait appliquée de la sorte à donner l'éveil sur les tendances réelles des divers partis et qui aurait entrepris d'intéresser la masse des bons citoyens à défendre, avec un égal courage, le gouvernement de leur choix contre les uns et contre les autres, contre l'obséquiosité intéressée de ceux-ci et contre la violence non moins corrompue de ceux-là, un telle presse, dis-je, aurait, en agissant ainsi, travaillé beaucoup plus efficacement à la correction des abus qu'il n'était possible de le faire en donnant les mains à une révolution, et qu'on ne l'a fait à coup sûr, en livrant le gouvernement de Juillet, par haine du parti médiocrement désintéressé, je l'avoue, qui le soutenait, à la fureur vindicative ou à l'avidité

grossière de ceux qui travaillaient depuis si longtemps à le renverser.

Il est vraiment étrange qu'une population aussi intelligente que celle de Paris, et exercée d'aussi longue main aux luttes politiques, n'ait pas senti ce qu'il y avait de dangereux à se prononcer ainsi entre les uns et les autres, et surtout à choisir comme elle l'a fait, à se déclarer pour les plus violents, sans prendre la peine d'examiner s'ils n'étaient pas aussi les moins éclairés, les moins scrupuleux, les plus avides, et à leur prêter une assez forte assistance pour leur permettre de substituer leur domination à celle du pouvoir établi.

Quoique je ne veuille pas anticiper sur ce que j'aurai à dire plus loin des suites si horriblement désastreuses qu'a eues pour elle cette grave erreur et la catastrophe lamentable qui en est résultée, il m'est impossible de ne pas faire remarquer combien elle avait de raisons solides et sérieuses, non seulement pour s'abstenir de favoriser ce bouleversement, mais encore pour le combattre de toutes ses forces.

Il y avait un manque absolu non seulement de justice, mais, il faut le dire, de prudence et de jugement à abandonner, comme on l'avait fait, aux agressions sans mesure de toutes les oppositions conjurées un gouvernement qu'après tout on ne pouvait pas accuser d'avoir manqué aux lois essentielles de sa nature, et à le laisser traiter comme eût à peine mérité de l'être le régime le plus tyrannique et le plus irrégulier. Voulons-nous donc que nos gouvernements n'aient jamais qu'une existence précaire? Qu'ils se sentent perpétuellement menacés? Qu'ils

soient sans cesse obligés d'appliquer à leur propre défense un temps et des ressources qu'il serait si désirable de les voir employer au soin des intérêts communs ? Si l'on se dispense envers eux de toute loyauté, peut-on espérer qu'ils se piquent d'une loyauté bien exemplaire; et croit-on qu'ils deviennent bien propres à maintenir la sûreté publique tant qu'ils ne pourront jouir eux-mêmes d'aucune sécurité ?

J'ai dit et je répète qu'il n'y avait pas le moins du monde, dans les maux dont on se plaignait, matière à révolution ; que toutes les garanties constitutionnelles étaient intactes, et qu'en admettant qu'on eût des abus à réparer, le pays, pour en avoir raison et y mettre ordre, avait dix fois plus de moyens qu'il ne lui en fallait; que la grande affaire était de lui rendre ces abus sensibles, de lui faire comprendre à quel point ils étaient dangereux, à quel point étaient dupes, en particulier, les majorités électorales qui se laissaient entraîner à les appuyer de leur suffrage, et d'intéresser ces majorités à trouver des députés qui voulussent sérieusement les faire cesser.

J'ajoute qu'en admettant que certaines tendances du gouvernement avaient besoin d'être rectifiées, le moyen qu'on a choisi pour cela était hors de proportion avec la fin qu'il s'agissait d'atteindre; que, pour réparer un mal qui ne présentait rien d'extrême, il n'y avait pas lieu d'en venir aux dernières extrémités, et que bouleverser de fond en comble toutes les institutions pour remédier à ce qu'il pouvait y avoir, dans le pays, de corruption électorale ou parlementaire, c'était tenir une conduite à peu

près aussi intelligente que celle de cet ours de la fable qui écrase la tête de son ami pour avoir raison de la mouche qui l'empêche de dormir.

J'observe encore qu'en admettant qu'on pût dire, ainsi qu'on le faisait, que la révolution de 1830 avait livré le pays à une aristocratie nouvelle qui l'exploitait plus rudement que ne l'avait fait l'ancienne, et dont le gouvernement était d'un tiers plus dispendieux; rien n'était moins sage, pour mettre ordre à cela, que de recourir à une révolution nouvelle, et que si c'est dans cette vue que la population de Paris s'est décidée à prêter main-forte aux révolutionnaires de février, elle n'a guère fait preuve, dans cette détermination, du sens judicieux et avisé qui la distingue. Qui ne sait, en effet, que les révolutions sont une prime énorme offerte à certains aventuriers de la pire espèce et à toutes les espèces d'aventuriers; qu'il n'est chose au monde qui soit plus propre à enflammer les passions cupides, à multiplier le nombre des ambitieux, à imprimer une direction déréglée à l'activité générale, à faire enfler outre mesure les attributions et les dépenses du gouvernement? et qui devrait mieux savoir cela que la population parisienne, qui a été, depuis soixante ans, témoin de tant de révolutions, et qui, à chaque révolution nouvelle, a vu fondre sur elle et sur le pays tant de nouvelles cupidités et s'accroître dans de si lourdes proportions la masse des charges publiques? Il faut croire que, lorsqu'elle a cédé aux détestables instigateurs du dernier bouleversement, elle n'avait pas présente à l'esprit la fable de ce certain renard blessé à la chasse et souillé de sang et de boue, à qui un hérisson de

voisinage était venu offrir de le délivrer des mouches qui le dévoraient :

> Garde-t'en bien, dit l'autre, ami ne le fais pas ;
> Laisse-les, je te prie, achever leur repas :
> Ces animaux sont saouls, une troupe nouvelle
> Viendrait fondre sur moi plus âpre et plus cruelle.

On verra bientôt si l'événement a justifié les prévisions du fabuliste, et s'il n'y avait pas sujet de craindre qu'une révolution nouvelle fît fondre, en effet, sur le pays de nouvelles troupes d'affamés.

Certains amis de la liberté ne doutaient pas qu'il ne suffît d'avoir culbuté la monarchie et fait surgir brusquement à sa place une république quelconque, pour que les réformes libérales les plus désirables dussent être immédiatement réalisées.

De toutes les espérances dont il était possible de se bercer, celle-ci était assurément la plus illusoire.

Il n'était pas douteux que la subversion qui venait d'être opérée ne fût un fait matériellement très considérable ; qu'elle n'eût fait subir au pouvoir une profonde transformation : elle faisait partir de beaucoup plus bas le mouvement politique ; elle assignait une base infiniment plus large à l'électorat et à l'éligibilité ; elle rendait électif le pouvoir suprême. Mais qu'allait-il résulter, pour l'extension et le perfectionnement des libertés privées, de cet immense et soudain accroissement de la liberté politique ? La personnalité humaine en sortirait-elle plus respectée ? La sécurité, la liberté, la dignité des individus allaient-elles y gagner ou y perdre ?

Il est possible, sans doute, qu'un gouvernement républicain se montre favorable à la liberté : témoin ce grand exemple de la république des États-Unis, qui laisse aux individus, dans tout ce qui n'a rien d'immoral ou d'injuste, la libre et pleine disposition de leurs facultés, et qui fait même, du maintien inviolable de cette liberté, l'objet essentiel de son existence. Mais il est très possible aussi, et il ne serait que trop aisé d'en citer des preuves, que la forme républicaine se montre on ne peut plus irrespectueuse pour la liberté privée. Le despotisme le plus sanglé peut se concilier à merveille avec les droits politiques les plus radicaux, et le suffrage universel n'exclut nullement l'oppression des individus par la masse. Bien loin de là, c'est à la faveur de ce grand expédient que certaines démocraties brutales essaient ordinairement de fonder leurs plus dures tyrannies, et c'est très particulièrement par ce moyen que la république socialiste de février se flattait de faire accepter son utopie spoliatrice, et de mettre les classes qui possèdent quelque chose à la discrétion de celles qui ne possèdent rien.

Ceux qui attendaient de cette république là, toute révolutionnaire et toute radicale qu'elle avait le mérite d'être, des réformes favorables à la liberté, se faisaient des illusions la plus grande. Elle venait, non pour accroître la liberté, mais pour la détruire. Elle venait interrompre le travail auquel l'humanité, au moins dans notre race, est livrée depuis les temps les plus anciens, pour soustraire les individus à toute domination injuste. A force de temps, de patience et d'efforts, elle a conquis pour tout homme une série d'inappréciables droits : le

droit d'acquérir, de posséder, de disposer, de transmettre; le droit d'acquérir s'entend par le travail; le droit d'exercer toute sorte d'honnêtes travaux, et non seulement de travaux manuels, mais de travaux intellectuels et moraux; le droit d'écrire, d'enseigner, d'exercer et de professer le culte de son choix; le droit de conserver et d'accumuler les fruits de ses travaux de toute espèce; le droit de disposer de ces fruits; celui de les échanger et de les transmettre. La préoccupation politique la plus profonde des peuples occidentaux, depuis de longs siècles et de génération en génération, était d'étendre ces divers droits, de les perfectionner, de les affranchir de plus en plus de toute inutile entrave. On sait où nous en étions en France de ce travail, quand la révolution est venue nous surprendre, et pourquoi elle est venue. Elle est venue avec l'incroyable prétention non seulement de l'arrêter ce travail, mais de le détruire, de nous faire brutalement rebrousser chemin jusqu'à l'origine de la société et recommencer la société d'après des données nouvelles. Elle est venue avec la pensée de substituer violemment aux travaux particuliers des travaux généraux, de déposséder les individus au profit des masses, de confisquer toute liberté et toute propriété individuelles au profit de je ne sais quelle liberté et quelle propriété collectives auxquelles seraient préposés des régulateurs. Voilà les réformes libérales qu'elle est venue apporter aux amis de la liberté. Ils espéraient d'elle des merveilles, et il a fallu qu'ils appliquassent immédiatement toutes leurs forces à lui disputer ce qu'ils avaient mis trois mille ans à conquérir. De quoi s'agissait-il pour eux la veille de son triomphe?

Vous en souvient-il? De la liberté de l'enseignement, je crois, du libre échange de peuple à peuple? Oubliez tout cela leur a-t-on dit; remettez à d'autres temps ces conquêtes; vous y pourrez songer quand vous aurez battu et rebattu la bête sauvage de février, la révolution démagogique et sociale; quand vous lui aurez arraché des mains l'ancienne société, qu'elle est en train de mettre en lambeaux. Il s'agit, pour le moment, de dérober à ses coups la famille, l'hérédité, la propriété, institutions primordiales contre lesquelles vous n'auriez pas cru que toutes les portes de l'enfer réunies fussent capables de prévaloir, et qu'elle a l'inimaginable folie d'attaquer, et l'impudent espoir de détruire.

Mais la révolution aurait été faite dans une pensée aussi raisonnable qu'elle avait en réalité un but stupide et insensé; elle aurait été entreprise en vue de la liberté même et ne se serait rien proposé qui n'eût pour objet son avancement, qu'elle l'aurait mal servie encore, et qu'elle l'aurait mal servie quand, par impossible elle aurait fait arriver au pouvoir les hommes qui lui étaient les plus dévoués.

Qu'y aurait-il eu, en effet, de changé dans le pays après ce nouveau revirement d'hommes et de choses? Y aurait-il eu un bon sentiment ou une bonne idée de plus? Les amis éclairés de la liberté s'y seraient-ils rencontrés en plus grand nombre? Y aurait-il eu pour eux un grand avantage à se voir portés prématurément au pouvoir? Leur aurait-il servi à grand'chose de se trouver en majorité dans le ministère s'ils ne l'avaient pas été à la Chambre et s'ils l'étaient encore moins dans le pays? La révolution, par

son caractère démocratique, élevait immédiatement à l'électorat et à l'éligibilité les classes de la société les moins instruites : y avait-il dans l'avénement de ces classes de quoi les rassurer beaucoup? Et, s'ils n'avaient pu conquérir encore la majorité dans l'esprit des classes moyennes, leur serait-il plus aisé de l'obtenir dans celui de ces masses populaires, que les oppositions les plus extravagantes et les plus haineuses travaillaient, depuis dix-sept ans, à infester de leurs idées? La révolution, quand elle eût été dans ses vues aussi favorable à la liberté qu'elle lui était profondément hostile, ne leur eût donc encore servi à rien; et, par cela seul qu'elle les mettait en présence des classes les moins préparées à la recevoir, en présence des classes de la société les plus nombreuses et les moins instruites, il tombe sous le sens qu'elle leur rendait tout progrès plus mal aisé. Je ne sais comment ils ne l'ont pas compris à l'instant même.

Cette révolution, qui a porté le désordre dans tant de choses, l'a mis surtout dans le peu d'idées raisonnables que nous semblions avoir acquises sur la manière de procéder à des corrections d'abus et à des améliorations. Non seulement elle a imprimé une direction détestable à l'esprit de réforme, mais on dirait encore qu'elle a fait oublier à tout le monde comment et à quelles conditions une bonne réforme se peut accomplir. On a semblé croire qu'il n'était pas de changements, pour si considérables qu'ils fussent, qu'on ne pût tenter d'opérer immédiatement; et il y a eu dans ce genre, en effet, des entreprises incroyables, ne fût-ce que le fait d'avoir voulu changer subitement la monarchie constitutionnelle en une république à laquelle

personne ne songeait, pas même ceux qui l'ont faite, et si on en veut la preuve, la voici : « *Je déclare hautement*, est venu dire en pleine tribune un de ses auteurs, le 11 septembre dernier [1], *je déclare hautement que le 24 février, à midi, je ne pensais pas à la république.* » Ce grand réformateur ne pensait pas encore, à midi, à une république qui lui a paru réalisable à une heure! et dont il n'a pas hésité à favoriser l'établissement de tout son pouvoir!... Un autre, celui-là même qui avait eu le premier l'idée de cette soudaine transformation, ne pouvait dissimuler, dix mois après l'avoir accomplie, que la question de savoir si la république était dans les vœux de notre pays ne fût dans son esprit l'objet d'un grand *peut-être*. Qu'on juge par ces échantillons, — et, s'il y en a eu peu d'aussi étranges, j'en pourrais exhiber une multitude de fort singuliers, — qu'on juge, dis-je, par ces échantillons de la capacité, comme réformateurs, de nos révolutionnaires, de leur sagesse et de leur habileté.

Je ne sais vraiment si nous sommes destinés à jamais savoir comment s'accomplissent les réformes, et s'il peut y avoir quelque utilité de dire comment doivent être faites celles au moins qu'on voudrait voir durer un peu. A tout hasard, et pour l'édification de ceux qui ont eu la bonhomie de croire que la révolution était destinée à accélérer parmi nous les progrès de la liberté, je demande la permission de répéter une chose que j'ai cent fois écrite, à savoir que les révolutions n'accélèrent rien; qu'il n'y a pas moyen de faire à une réforme la courte échelle; qu'elle

[1] Voyez dans le *Moniteur* le compte rendu de la séance de ce jour.

ne devient possible et ne peut être solidement accomplie que lorsque les idées sur lesquelles elle repose ont acquis une sincère et incontestable majorité; qu'elle finit toujours alors, et quelle que soit la disposition des anciennes idées à résister, par devenir inévitable; que le vrai moyen donc de rendre possible une chose réellement désirable c'est d'y préparer convenablement les esprits. C'est ainsi, du reste, qu'en ont imperturbablement usé, depuis leur révolution de 1688, nos voisins de l'autre côté de la Manche; et s'ils n'avancent ainsi qu'à pas comptés, ils avancent au moins, d'une manière sûre et constante, et ils ne sont pas sans cesse obligés de revenir sur leurs pas. Tenons pour assuré qu'à notre place, ils n'eussent pas consenti en février à prêter main-forte à l'émeute, et surtout ils n'eussent pas souffert qu'elle les menât à une révolution. Ils n'estiment pas qu'une révolution soit jamais nécessaire, quand on a la possibilité de préparer par la discussion les réformes vraiment désirables, et de réaliser par la législation les réformes suffisamment préparées. C'est, au surplus, la réflexion que faisait, en termes éloquents, un de leurs hommes d'État les plus illustres, le ministre lord John Russell, à la suite de nos pitoyables événements de février : « Après tout ce que nous avons fait, depuis cent soixante ans, disait-il, avec une presse et une tribune libres, nous n'avons pas besoin, pour améliorer ces conquêtes, d'entrer en lutte sanglante, et nous pouvons nous reposer, pour arriver à la perfection, sur le mouvement naturel de la société et sur le progrès pacifique et constant des affaires humaines. »

Ainsi aurions-nous dû faire, et ainsi aurions-nous fait

sans doute, avec non moins de chances de succès que nos voisins, si nous avions été sincèrement préoccupés de l'introduction de certaines améliorations ou de la correction de certains abus; s'il s'était véritablement agi, par exemple, de faire comprendre aux électeurs le danger des préoccupations intéressées qui présidaient si souvent à leurs opérations électorales, ou la sérieuse importance qu'aurait pour le pays l'acquisition de quelques nouvelles libertés; et il n'est pas le moins du monde douteux que, pour le succès de telles réformes, la chose vraiment essentielle ne fût de procurer par d'actives discussions aux idées qui leur servaient de base une majorité qu'elles n'avaient pas encore obtenue. Malheureusement, tandis que rien ou presque rien n'était préparé dans le pays pour en obtenir ce genre d'efforts, tout y était disposé, au contraire, pour l'entraîner à une révolution. Non seulement les oppositions ouvertement hostiles ne visaient pas à autre chose, mais celles-là mêmes dont les vues n'avaient pas cessé d'être loyales y poussaient, d'une manière presque inévitable, par l'aveugle ardeur de leurs agressions.

LIVRE QUATRIÈME.

Comment, sans être nécessaire, la révolution n'a pu être évitée.

Il est triste, mais il n'est que trop vrai de le dire, les luttes politiques qui divisaient notre malheureux pays étaient profondément personnelles. Entre les partis qui se disputaient le pouvoir, il s'agissait, en réalité, non de doctrines à faire triompher, mais de positions à conquérir ou de personnages à supplanter. Les tendances des uns et des autres étaient foncièrement illibérales, et, sous ce rapport, il n'y avait guère entre eux de différence que du plus au moins. Le parti ministériel, chose singulière et vraie, que je ne veux avoir ni l'injustice ni la lâcheté de passer sous silence, le parti ministériel était de tous évidemment le moins hostile à la liberté. Les libertés de l'enseignement et des échanges, par exemple, celles dont la discussion était plus particulièrement à l'ordre du jour, rencontraient sans contredit moins de résistance dans le ministère que dans l'opposition, et dans les oppositions modérées que dans les oppositions radicales et socialistes. Plus on avançait vers les partis extrêmes, et plus on était sûr de découvrir de passions brutalement dominatrices et d'esprit d'accaparement au

profit du pouvoir. Ce n'était donc point, il faut bien le reconnaître, pour obtenir de lui des concessions plus favorables à la liberté qu'on lui faisait la guerre. L'objet essentiel de cette guerre était de l'abattre pour le remplacer. Les partis, il est vrai, n'allaient pas à cet égard dans leurs projets aussi loin les uns que les autres. S'il ne s'agissait pour les oppositions dynastiques que de renverser le cabinet, et, pour quelques hommes peut-être, d'amener le roi à une abdication qui hâtât l'avénement de la régence et qui la fît changer de mains, les partis républicain et légitimiste, irréconciliables ennemis de la royauté de 1830, ne visaient pas à moins qu'au renversement plus ou moins prochain de la dynastie. Il y avait seulement entre eux cela de commun qu'ils en voulaient tous aux personnes infiniment plus qu'aux choses ; et, tandis que le ministère, placé en présence de partis acharnés à sa ruine, était naturellement entraîné à se préoccuper beaucoup du soin de sa conservation, et, malheureusement, ne se montrait pas dans le choix des moyens aussi scrupuleux et aussi éclairé qu'il aurait dû l'être, ses adversaires, d'un autre côté, ne reculaient, pour déterminer sa chute, devant l'emploi d'aucun expédient, et s'accrochaient, pour parvenir à le renverser, aux prétextes quelquefois les plus misérables.

Tous les ans, dans l'intervalle et surtout à l'approche des sessions, un plan de campagne, destiné à être mis à exécution à l'ouverture des Chambres, était préparé contre lui. On n'avait garde d'assigner à ces luttes aucun objet véritablement utile et sérieux, aucune question générale et importante. On s'attachait au premier fait

venu, politique, administratif, diplomatique, sur lequel, en abusant plus ou moins le public, il parût possible de le passionner : *au recensement des portes et fenêtres, — au droit de visite, — à l'indemnité Pritchard, — à la question des mariages espagnols,* que sais-je? Ces sujets venaient prendre, pendant plusieurs mois dans la presse, et, à l'ouverture des sessions, dans les premiers débats des Chambres, une place hors de proportion avec ce qu'ils offraient d'intérêt réel. On s'en occupait avec une persistance et une ardeur que pouvait seul expliquer l'usage qu'on en comptait faire, et la passion allait croissant jusqu'au moment où un vote favorable au ministère, enlevant à ses ennemis l'espoir de trouver dans la question engagée le moyen de le mettre à terre, les en dégoûtait tout à coup, la leur rendait immédiatement indifférente, et venait apprendre à tout le monde l'espèce et le degré d'intérêt que réellement ils y avaient pris. C'était une affaire manquée, voilà tout, et qu'on se hâtait d'oublier, en attendant qu'une nouvelle occasion s'offrît de courir, sur un autre sujet, les mêmes chances.

L'année dernière, celui qui avait été choisi pour défrayer cette misérable lutte périodique, était, on s'en souvient, la *corruption politique*, et la nécessité, comme moyen d'y remédier, d'une réforme électorale et parlementaire. Je n'examine pas jusqu'à quel point cette réforme pouvait être un moyen efficace de combattre le mal qu'il s'agissait de guérir. L'événement a prouvé, comme on devait s'y attendre, que l'usage de ce moyen, même en le poussant aux dernières limites, ne pouvait, en déplaçant le mal, faire autre chose que l'étendre et le

rendre plus profond et plus invétéré. Mais qu'importe ? Laissons là pour le moment cette question. Il ne s'agissait guère, à dire vrai, ni du mal ni du remède. Il s'agissait de continuer la guerre inexorable qu'on poursuivait contre le cabinet. Or, on ne peut nier que, pour le détruire, le moyen cette fois n'eût été plus heureusement choisi, et qu'en accusant le pouvoir de corruption, on ne l'attaquât par le point où il était le plus vulnérable. Le grief, en effet, n'était que trop sérieux et trop réel. Diverses circonstances d'ailleurs avaient contribué à lui donner un caractère fort grave. Des hommes publics, placés dans les conditions les plus élevées, avaient encouru, pour des faits de corruption de nature à appeler la répression des tribunaux, des condamnations infamantes. Tel autre encore s'était dérobé par la fuite au danger de subir un châtiment judiciaire non moins mérité. Les partis hostiles s'étaient rués avec une joie immodérée sur ces faits coupables, dont ils sentaient tout le parti qu'on pouvait tirer contre le gouvernement. Ils l'accusaient d'avoir, par son relâchement, par son indifférence sur des articles essentiels de moralité politique, par sa disposition à favoriser les passions cupides et certains moyens médiocrement honnêtes de s'enrichir, contribué à faire naître les mœurs dont ces faits odieux étaient le triste symptôme. Ils les avaient colportés partout, en en signalant dans le gouvernement la cause immédiate, et en excitant violemment les populations à avoir raison de la *corruption politique*, qu'ils accusaient de les avoir engendrés.

Une circonstance des plus graves rendait ce nouveau

plan d'attaque particulièrement dangereux. Tandis que, pour les raisons que j'ai dites, le gouvernement, avec tous ses moyens matériels de défense, était, en réalité, si faiblement défendu, toutes les oppositions, cette fois, s'étaient unies pour le combattre. Les diverses fractions de l'opposition constitutionnelle, qui avaient eu jusque-là la sagesse et l'honnêteté de se tenir soigneusement séparées des oppositions anarchiques, s'obstinant à ne pas comprendre que si la majorité ne leur arrivait pas, c'était qu'apparemment elles ne faisaient pas ce qui était nécessaire pour la conquérir, fatiguées de l'attendre, égarées par l'irritation, venaient d'avoir l'inqualifiable imprudence d'accepter le concours des partis révolutionnaire et contre-révolutionnaire; et, comme ces partis, infiniment plus engagés et plus compromis qu'elles dans nos luttes politiques, étaient seuls véritablement organisés et seuls en mesure d'envahir le pouvoir, si le gouvernement venait à essuyer quelque grave échec, on peut dire qu'en acceptant leur concours, elles se plaçaient inévitablement à leur suite. Elles ne le croyaient sûrement pas : il tombe sous le sens qu'elles n'eussent pas consenti, si elles l'avaient cru, à se placer dans une situation à la fois si dangereuse, si humiliante et si peu conforme à la loyauté dont elles faisaient profession; mais c'était pourtant la réalité même, et l'événement ne devait leur faire, hélas! que trop tôt l'affront sanglant de le leur apprendre.

En réalité, dis-je, elles ne venaient qu'à la suite des partis anarchiques conjurés contre le gouvernement. Si ceux-ci voulaient bien permettre qu'elles eussent, jusqu'à

un certain point, l'air de diriger le mouvement, c'était bon pour la montre et comme moyen d'inspirer confiance à cette partie considérable du public libéral qui, en désirant, à tort ou à raison, la chute du ministère, ne visait nullement d'ailleurs à une révolution ; mais là se bornait, en toute vérité, le rôle qu'elles jouaient dans l'entreprise; elles n'y participaient que pour en rendre le succès plus facile en servant à en masquer le véritable but, et, de fait, elles n'en étaient point maîtresses; c'était aux partis anarchiques qu'en appartenait foncièrement la direction. Si ces partis, dans les banquets où toutes les oppositions se trouvaient si étrangement amalgamées, ne portaient pas explicitement de toasts à la république, ils ne souffraient pas non plus qu'il en fût porté à la royauté; ils exigeaient, en général, qu'on s'en tînt au mot équivoque de *réforme*, dont chacun, dans sa pensée, pouvait, à son gré, étendre ou limiter le sens; et même, sous ce mot de réforme, il leur arrivait fréquemment de préparer de loin les esprits à la mise en œuvre par la terreur de ces doctrines démagogico-socialistes dont nous les avons vus poursuivre plus tard l'application. L'objet même de leurs réunions et de leurs discours était d'arriver le plus tôt possible à la réalisation de ces doctrines. Ils l'ont maintes fois affirmé depuis, et il fallait vraiment aux oppositions modérées plus que de la bonne volonté pour ne le pas comprendre.

Le gouvernement le comprenait assez bien, lui, et, à l'ouverture des Chambres, le discours de la couronne avait parlé avec un sentiment de tristesse bien naturel et bien légitime de l'agitation que fomentaient des *passions*

aveugles ou ennemies. L'événement devait bientôt montrer si ces passions étaient ou n'étaient pas *ennemies*, et si les hommes honnêtes qui favorisaient, sans le savoir, les desseins abominables qu'elles recelaient étaient ou n'étaient pas *aveugles*. Cependant, à ces mots d'aveugles et d'ennemis, quelques hommes, dans le nombre des aveugles surtout, s'étaient tenus pour offensés, comme si on leur eût adressé le reproche le plus injurieux et le plus injuste, et, plus que jamais, ils s'étaient montrés disposés à faire cause commune avec ceux qu'on avait eu, disaient-ils, *la maladresse* de qualifier d'ennemis. Or, ces ennemis étaient, pour la plupart, des conspirateurs trop exercés pour ne pas chercher à faire habilement leur profit de l'émotion de leurs utiles auxiliaires, et ils s'étaient bien promis de recueillir, avec leur concours volontaire ou forcé, le fruit de l'agitation violente qui avait été semée depuis six mois. C'était de Paris que cette agitation était partie; c'était à Paris qu'elle revenait, avec les nombreuses recrues qu'elle avait faites en route et le surcroît d'exaltation dont elle s'était animée en courant. Tout était prêt, quand on commença, à l'occasion du dixième paragraphe de l'adresse, la discussion sur *la réforme*, *les banquets* et *le droit de réunion*, pour en faire sortir tout ce qu'elle devait produire. Les chefs de l'intrigue révolutionnaire avaient convoqué à Paris le ban et l'arrière-ban des sociétés secrètes; ils s'y trouvaient entourés déjà d'une multitude d'hommes dangereux, et ils ne leur manquait plus, en quelque façon, que de faire surgir du fond même du débat engagé devant la Chambre une querelle qui leur permit de pousser les

choses aux dernières extrémités. Rien ne leur fut moins difficile. Il leur suffit pour cela de provoquer à Paris même, en ayant soin de la rendre dès l'abord assez inquiétante pour que le gouvernement fût inévitablement entraîné à la prohiber, une de ces réunions sous forme de banquet qui avaient inspiré la phrase contre *les passions ennemies ou aveugles*, réunions auxquelles une partie de l'opposition constitutionnelle avait assisté, auxquelles elle ne pourrait se dispenser d'assister encore, et qu'elle allait être obligée de prendre sous sa protection. Leur art, en évitant de se trop produire, en poussant l'opposition constitutionnelle à se mettre en avant, en lui laissant croire qu'elle avait l'initiative du mouvement et qu'elle en resterait maîtresse, fut de l'engager de plus en plus dans leur propre voie, et de lui faire commettre, au profit de leurs desseins, toutes les fautes qu'ils avaient besoin qu'elle fît pour en assurer le succès. Elle fut assez malheureuse pour ne s'en épargner aucune.

Sa seule présence dans une entreprise où figuraient et jouaient le rôle le plus actif des partis redoutables, organisés, armés, ennemis déclarés du gouvernement, en était déjà une énorme.

Cette première faute se trouvait sensiblement aggravée par le peu de soin qu'elle avait pris de se rendre compte de sa situation et des suites que pourrait avoir sa démarche. Elle ne prenait pas garde que, quel que pût être son crédit, elle n'exerçait, en réalité, d'influence que sur des opinions désorganisées; qu'elle ne disposait proprement d'aucune force; qu'elle n'avait aucun moyen maté-

riel de dominer la situation, et que, dans un moment donné, il lui serait impossible d'empêcher que les partis anarchiques n'abusassent contre elle-même des passions qu'elle leur aurait aidé à soulever.

On ne peut nier qu'elle n'ait été pour beaucoup dans le développement qu'ont pris ces passions et dans le rôle qu'elles ont joué. Sa seule présence dans l'entreprise a puissamment contribué à déterminer la conduite si regrettable qu'y a tenue la population de Paris; et l'attitude de cette population, celle notamment de la garde nationale, ont eu, on le sait assez, une influence décisive sur le résultat du mouvement.

Au moment où a commencé la discussion qui devait amener ce terrible résultat, elle se serait peut-être bien passée de toute manifestation extérieure à la Chambre qui pût passionner le débat au delà de ce qui était nécessaire pour amener la dissolution du cabinet; mais ce n'était pas le compte des partis extrêmes, qui voulaient, eux, au contraire, que les choses fussent poussées aussi loin qu'il serait possible de les conduire. Aussi le premier soin de ces partis, sitôt que la discussion sur la réforme eût commencé, fût-il d'annoncer un banquet réformiste; et, le gouvernement, qui sentait le danger qu'aurait à Paris, en un tel moment, et au point où les choses en étaient venues, une semblable manifestation, ayant annoncé qu'il serait obligé de l'interdire, l'opposition constitutionnelle, qui avait assisté à de nombreuses réunions de ce genre et qui se sentait liée par ces précédents, ne crut pas pouvoir se dispenser de protester contre la résolution que le gouvernement avait prise, et de prendre

contre lui, au profit des passions anarchiques, fait et cause pour le banquet annoncé.

C'était là une situation fort grave. Les chefs de l'opposition constitutionnelle le sentaient, et, pour éviter qu'elle ne se dénouât par un conflit violent, dont il n'était pas possible de calculer les suites, ils avaient paru consentir à ce que la manifestation annoncée se passât assez simplement pour ne donner lieu qu'à un débat devant l'autorité judiciaire. Mais ceci était encore moins le compte des partis exaltés, qui ne voulaient pas que la grande émeute qu'ils avaient mis six mois à préparer n'aboutît qu'à un misérable procès devant la police municipale ; et, tandis que maints députés de l'opposition auraient voulu qu'on se rendît individuellement à la réunion projetée, les partis anarchistes, observant qu'une telle manière d'agir ne serait qu'*une indigne comédie jouée au profit du ministère*, annoncèrent avec fracas que les députés de l'opposition, des pairs de France, des magistrats, un grand nombre de gardes nationaux en uniforme et précédés de leurs officiers, les jeunes gens des écoles, etc., formant un immense cortége, se rendraient solennellement au banquet; et, poussant ainsi le ministère dans ses derniers retranchements, ils le mirent en demeure de faire ce qu'il avait annoncé qu'il ferait, et le forcèrent à interdire formellement la manifestation. Il ne leur en fallait pas davantage. L'émeute était prête à faire explosion; il ne lui manquait qu'un prétexte, et le prétexte venait d'être fourni. Dès lors la manifestation annoncée devenait inutile, et les meneurs y renoncèrent immédiatement. Ils ne voulaient pas (dirent-ils, au moment même où ils allaient

ensanglanter Paris, et avec une bonne foi et une innocence de cœur bien digne de l'esprit révolutionnaire), ils ne voulaient pas *exposer les citoyens à des collisions certaines et sanglantes; le patriotisme et l'humanité leur prescrivaient d'éviter de telles extrémités... Ils laissaient au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences*, etc. Seulement, ils espéraient que l'opposition de la Chambre, touchée de tant de modération et de longanimité, voudrait bien demander sur-le-champ la mise en accusation d'un ministère qui venait de *conduire la population de Paris au seuil de la guerre civile... qui excitait depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays...* Et le lendemain, en effet, au moment même où l'émeute venait d'éclater, et où le ministère avait à défendre la société contre l'entreprise révolutionnaire la plus redoutable, cinquante-deux membres de l'opposition avaient l'incroyable courage de demander à la Chambre sa mise en jugement [1].

On sent l'effet qu'était de nature à produire cet apparent accord de l'opposition constitutionnelle avec l'émeute. Voyant des hommes honorables, appartenant à toutes les nuances de l'opposition, et quelques-uns même d'opinions relativement modérées, prendre ainsi tous ensemble, avec une sorte de concert, fait et cause contre le

[1] Les phrases soulignées dans cet alinéa sont extraites des documents publiés par le parti révolutionnaire, à l'approche des événements. L'un de ces documents, celui par lequel le parti fait savoir qu'il renonce au banquet au moment où va commencer l'émeute, est remarquable, entre tous, par la violence et l'hypocrisie. On peut les voir dans les journaux des 22 et 23 février.

l'opposition qui allait être le plus probablement chargé de la formation d'un nouveau ministère ; et il est encore plus avéré que, lorsque le 24 février au matin il s'agit de réprimer enfin avec vigueur une sédition qui avait pris durant la nuit des proportions si inquiétantes, il se trouva, parmi les conseillers que la couronne avait appelés, quelqu'un qui consentit à signer l'acte extraordinaire de ne pas se servir des troupes et de les faire retirer.

Cet acte, quel que fût le sentiment ou le calcul qui l'avait inspiré, n'eut pas l'effet qu'on avait pu s'en promettre. Il fut loin de calmer les esprits. Le plus populaire des chefs de l'opposition devenus ministres, s'étant présenté devant l'émeute, n'eût pas sur elle le crédit sur lequel on avait pu compter : elle lui fit connaître assez brutalement qu'il ne suffisait plus d'un changement de ministère, qu'elle voulait la déchéance du roi ; et comme la retraite des troupes, au service desquelles les légions restées fidèles de la garde nationale ne se pressaient pas de suppléer, venait de laisser entièrement ouverte devant elle la voie qui pouvait la conduire aux Tuileries, elle se dirigea vers la résidence royale avec le dessein d'en expulser le roi ; et elle mit dans l'exécution de ce mouvement, qui n'offrait plus grand péril à cette heure, assez de hâte et d'impétuosité pour que les nouveaux ministres n'eussent, en quelque sorte, que le temps nécessaire pour aller préparer l'abdication et le départ du souverain. Tel était, en effet, le devoir pénible et embarrassant que ces hommes politiques avaient dû venir remplir auprès du malheureux prince, et ils parvinrent, hélas ! à s'en acquitter à la satisfaction de l'émeute, soutenus et stimulés qu'ils furent

d'ailleurs par le siége bruyant et meurtrier qu'elle était venue établir devant le Château-d'Eau du Palais-Royal, à quelques centaines de pas de l'habitation royale.

L'opposition continuait ainsi, jusqu'au bout, et elle ne faisait qu'obéir aux dures nécessités de la situation où elle s'était mise, à servir les desseins subversifs de la sédition. C'était sous la pression croissante de ces nécessités qu'elle venait d'être successivement entraînée à tant de déterminations graves. Elle était sans doute de bonne foi dans tout cela. Elle avait pu croire qu'elle servait le roi lorsqu'elle l'a forcé à dissoudre son ministère. Elle avait pu croire qu'elle servait la royauté lorsqu'elle a provoqué l'abdication du roi, et si ce dernier fait de l'abdication imposée au chef de l'État, profondément douloureux pour les plus loyaux de ses membres, ne l'a pas été peut-être au même degré pour tel et tel d'entr'eux, qui pouvaient nourrir contre le vieux roi certaines rancunes, et n'être pas fâchés de voir le règne de la régence arriver; au moins est-il certain qu'ils désiraient à peu près tous le maintien de la dynastie, et qu'ils croyaient fermement ne l'avoir pas compromise. Malheureusement, ils croyaient ceci sans avoir compté avec les chefs de l'intrigue révolutionnaire, qui ne doutaient pas, eux, qu'ils ne parvinssent bientôt à renverser la royauté aussi facilement qu'ils venaient de renverser le roi, et qui n'étaient malheureusement que trop fondés à avoir cette confiance. A l'heure qu'il était, en effet, il ne restait plus guère autour d'eux rien qui ne fût en pleine dissolution : le ministère était congédié; la majorité parlementaire n'avait plus de chefs; l'armée, dispensée d'agir et autorisée à se retirer de la lutte, aban-

donnait ses armes à la sédition ; le roi avait dû abdiquer et quitter Paris. Seuls ils restaient debout, à cette heure suprême, activement et fermement unis en vue d'un but à atteindre, en présence d'un but presque atteint; et seuls, en réalité, ils se trouvaient en mesure de saisir le pouvoir. Ils ne comptaient pas, sans doute, pour accomplir ce dernier acte de leur entreprise, sur le concours du parti constitutionnel; mais ils s'inquiétaient médiocrement de la résistance qu'il pourrait faire ; ils ne pensaient pas même qu'il eût le projet de résister, ni qu'il crût seulement en avoir besoin, tant il conservait au fond de sécurité et de confiance! Ils comptaient bien réussir d'ailleurs par quelque diversion habile à le distraire assez pour empêcher qu'il se préoccupât de tels soins, et qu'il songeât à semer des obstacles sur leur route. Ils nous ont appris eux-mêmes qu'ils faisaient épier ses mouvements et veillaient à ce qu'il ne fût pris aucune précaution en faveur de la régence. Ils faisaient conduire triomphalement à son ministère le premier ministre de cette régence, et, tandis qu'ils *l'environnaient d'une démonstration factice* (ce sont eux-mêmes qui se sont exprimés ainsi), ils résolvaient à la hâte, dans un conciliabule secret, l'établissement de la république, et ils manœuvraient avec tant d'impétuosité, qu'au moment où le ministre de la régence arrivait à la Chambre, il trouvait déjà la régence désavouée, combattue, et au moment d'être supplantée par un gouvernement provisoire [1]. Il ne manquait, en

[1] Voir, dans le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale, du 24 mai dernier, les révélations singulières faites par

quelque façon, à ce revirement politique, que le fameux *tour de main*, qui devait le consommer. On sait avec quel soin les conjurés avaient préparé cette dernière scène. A la différence de leurs compétiteurs de l'opposition, qui ne se gardaient pas plus que s'ils n'avaient eu rien à craindre, ils avaient concerté toutes leurs mesures comme s'ils n'avaient eu que les chances les plus incertaines de succès. Leurs acteurs étaient prêts et à leur poste. Quelques-uns devaient pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée, à la suite de madame la duchesse d'Orléans, et, quand on proposerait la régence, protester violemment contre la proposition. D'autres, en plus grand nombre, arriveraient pendant le débat, forceraient l'entrée de la Chambre, et soutiendraient par leur présence l'énergie des orateurs de la révolution. Enfin, une dernière bande, plus nombreuse encore, et commandée par des chefs résolus, viendrait, quand il en serait temps, mettre fin à la discussion, et, faisant irruption dans les tribunes, abaissant sur l'Assemblée ses armes chargées, assurerait par cette vigoureuse démonstration une solution favorable. J'épargne

M. Ledru-Rollin. Il n'est rien dit, dans ces révélations, du conciliabule où se décidait la république, pendant que le ministre de la régence était conduit en triomphe au ministère de l'intérieur. Mais l'existence de ce conciliabule, tenu à la Chambre des députés dans l'intervalle qui sépara l'abdication du roi de l'ouverture de la séance où fut combattue et renversée la régence, est un fait historique qui n'est pas susceptible de contestation, non plus que le nom du personnage qui proposa le premier, et réussit à faire adopter, dans cette réunion, la substitution à la royauté des formes républicaines.

au lecteur le détail de ces odieuses scènes, dont j'ai été, pendant plusieurs heures, le spectateur impuissant et indigné. Tout se passa comme il avait été convenu, et avec le succès qu'on s'était promis d'avance.

Voilà donc ce que venait d'amener l'opposition dynastique, avec son animosité contre quelques noms propres et son indifférence sur le choix des moyens à prendre pour parvenir à les faire écarter. Il s'agissait de culbuter les ministres, tout au plus, pour quelques hommes, de forcer l'abdication du roi, et l'on venait de fournir à une poignée de conspirateurs le moyen de jeter la monarchie par terre.

Il faut rendre à ces conspirateurs exercés la justice de reconnaître qu'ils avaient parfaitement compris le parti qu'il y avait à tirer, pour obtenir ce grand résultat, de la situation où s'était placée l'opposition constitutionnelle, et qu'ils se sont très habilement et très puissamment aidés de son concours. Cela ne résulte déjà que trop clairement des choses qui viennent d'être dites. Ils ont pris eux-mêmes d'ailleurs le soin de l'en informer, et ils n'ont pas voulu qu'elle pût conserver à ce sujet le moindre doute. Ils lui ont hardiment révélé *qu'il ne s'agissait* pas à leurs yeux de faire preuve *de probité, d'honnêteté*, ce qu'elle avait soupçonné peut-être, *mais d'être des hommes d'État*, ce que probablement elle savait moins. Ils ont voulu qu'elle apprît de leur bouche à quel point le ministère de M. Guizot avait eu raison de la semoncer, de la traiter d'*aveugle*, de lui dire qu'elle ne savait pas à quels *ennemis* elle avait l'imprudence de s'associer et où la menaient les gens qu'elle consentait à suivre. Ils n'ont pas vu la

moindre difficulté à lui confesser, en pleine Assemblée nationale, qu'ils lui avaient fait faire pendant dix-huit ans le métier de dupe, et qu'ils s'étaient particulièrement joués d'elle dans les événements de février. Il leur a paru piquant de lui apprendre comment, le 24 février, après l'abdication du roi, tandis qu'ils décernaient les honneurs du triomphe au ministre qu'elle venait de donner à la régence, ils décidaient secrètement et préparaient à la hâte, d'un autre côté, la substitution à la régence d'une république inattendue. Ils auraient pu lui dire aussi comment et *à quelle fin*, le 23 février au soir, pendant la longue et lugubre scène qui avait suivi le coup de pistolet des boulevards, ils avaient fait faire une ovation à un autre futur ministre; *pourquoi* certains des leurs, ce même soir du 23 février, parlaient de l'avénement possible de la régence avec tant d'enthousiasme et d'exaltation; quel art et quels soins ils avaient mis à soutenir sa confiance dans la durée de la monarchie, et à la préserver à cet égard de toute inquiétude; avec quel scrupule notamment ils avaient observé la principale règle de la théorie révolutionnaire professée à Bourges, et ils s'étaient abstenus de dire *le mot de la révolution* avant qu'elle ne fût achevée; par quel heureux mélange enfin de ruse et d'audace, de violence et de fourberie, ils avaient réussi jusque-là dans leur entreprise, et ils ont tâché depuis d'en compléter le succès. Quelque explicites qu'ils aient été, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent pu s'épancher davantage encore et dire d'une manière plus complète le secret du prodigieux triomphe qu'ils avaient obtenu.

Dans la séance de la Chambre des députés dont je par-

lais tout à l'heure, la révolution avait été *accomplie;* mais on n'avait pas *dit le mot pour lequel elle était faite*, et si l'on venait d'apprendre que *réforme* voulait dire *révolution*, on ne savait pas si révolution allait signifier *république;* ceci, en apparence, était rigoureusement subordonné à la décision du pays; et, en effet, tous les orateurs révolutionnaires qui avaient pris part au débat s'étaient accordés sur ce point qu'il fallait consulter le pays sur le gouvernement qu'il entendait se donner, et c'était essentiellement pour cet objet qu'ils avaient demandé et que venait d'être établi le gouvernement de fait qu'on a appelé *gouvernement provisoire*. Il faut être bien fixé sur ce point pour apprécier comme elle doit l'être la suite des procédés des meneurs de la révolution.

Voici de quels arguments ils avaient fait précéder l'énergique et décisive démonstration qui avait mis fin au débat de la Chambre. Je les emprunte à la relation officielle du *Moniteur*, en ne prenant de cette relation que le plus essentiel.

« *On vient*, avait dit le premier orateur, *de proclamer la régence de madame la duchesse d'Orléans! Vous avez une loi qui nomme régent le duc de Nemours; vous ne pouvez aujourd'hui faire une loi de régence; c'est certain: il faut que vous obéissiez à la loi. Je demande qu'il soit constitué un gouvernement provisoire.* » Sur quoi un second orateur aurait ajouté: « *Nous nous sommes fort hâtés en* 1830, *et nous voici obligés de recommencer en* 1848. *Agissons avec moins de promptitude. Procédons régulièrement, légalement, fortement. Croyez-nous un peu, nous vous en supplions. Il ne s'agit pas seulement de*

changer quelques hommes. Sachons profiter des événements et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande qu'il soit constitué un gouvernement provisoire. » Puis un troisième, insistant sur ces idées avec la fougue un peu bouffie qui lui est propre, avait *protesté au nom du droit* contre le projet de régence, déclaré que rien n'était possible, *sans usurpation*, que par *un appel au pays*, et il avait fini, comme les précédents, par la demande d'*un gouvernement provisoire*. Enfin, un quatrième, le dernier et le plus solennel de tous, examinant quelle force pouvait résulter, pour la régence proposée, des acclamations dont elle avait été l'objet, soit dans la Chambre, soit au dehors, n'avait pas admis *qu'une acclamation spontanée pût constituer un droit solide*. Il avait ajouté *que ce que proclamait une acclamation, une autre acclamation pouvait l'emporter;* que, *pour trouver une base inébranlable, il fallait descendre dans le fond même du pays;* et, comme ses collègues, dont il aurait, disait-il, devancé la proposition si on l'avait laissé parler, il articulait la proposition convenue, et demandait *qu'il fût constitué un gouvernement provisoire dont la principale mission serait de prendre les mesures nécessaires pour consulter le pays, le pays tout entier, la garde nationale tout entière, et qui ne préjugeât rien du gouvernement qu'il plairait au pays de se donner, quand il aurait été consulté* [1].

[1] Voir, dans le *Moniteur* du 25 février 1848, le compte rendu de la séance révolutionnaire de la veille. Ce compte rendu contient quelques erreurs assez graves touchant les faits qui se sont passés

Ainsi l'argumentation des orateurs révolutionnaires et le point de départ de la révolution, *touchant le gouvernement que le pays devait avoir*, était qu'il fallait *ne rien précipiter, ne rien décider par acclamation, ne rien préjuger sur les vœux du pays*, mais *connaître ces vœux*, connaître les vœux *du pays tout entier*, et, pour les connaître, se borner d'abord à créer un gouvernement provisoire dont la mission essentielle serait de le consulter.

Ces affectations de régularité étaient excellentes tant qu'il ne s'était agi que de battre en brèche la régence de madame la duchesse d'Orléans, qui, ne s'appuyant sur aucune loi, ni sur la manifestation régulière d'aucun vœu public, général, universel, ne pouvait, en effet, être immédiatement établie que par une sorte d'acclamation. Mais ces protestations de respect pour le vœu public allaient être infiniment moins commodes pour procéder à la subite improvisation d'une république à laquelle presque personne n'avait songé, même parmi ceux qui allaient la fonder, puisque l'un de ces illustres fondateurs a *déclaré hautement que le 24 février, à midi, il n'y pensait pas encore*, et qu'il allait s'agir de la proclamer sur-le-champ [1].

Il semble qu'une telle démarche aurait dû paraître d'autant plus difficile au gouvernement provisoire qu'elle

à la séance, mais il est, je suppose, fort exact quant aux paroles qu'on y a prononcées.

[1] Il n'est pas inutile de remarquer que celui des fondateurs de la république qui a fait cette célèbre déclaration qu'*il n'y pensait pas encore le 24 février à midi*, et qui n'en était pas moins devenu

jurait ouvertement avec la mission même qu'il venait de se donner, avec toutes les déclarations qu'il avait faites; qu'il n'y aurait plus moyen de demander au pays quel gouvernement il entendait se donner, si l'on commençait par lui donner la république sans avoir pris la peine de lui adresser aucune demande, et qu'en un mot on ne pouvait passer outre à l'exécution de ce hardi dessein, sans faire, dès le premier pas, l'accroc le plus violent aux grands principes qu'on venait de proclamer en phrases si sonores et si solennelles.

Il faut rendre aux auteurs de la révolution la justice de reconnaître que leur conscience politique n'a pas vu à cela l'apparence d'une difficulté. Les grands principes furent oubliés tout net dans le court trajet de la Chambre des députés à l'Hôtel de Ville; et les mêmes hommes qui venaient de dire, à propos de la proposition de la régence : « Un peu de patience, un moment, nous vous en sup- « plions, procédons d'une manière régulière; on ne pour- « rait sans usurpation rien précipiter, rien préjuger, rien « décider par acclamation touchant le gouvernement que « voudra se donner la France; il faut indispensablement « consulter le pays, le pays tout entier, la garde nationale « tout entière; » ces mêmes hommes, dis-je, tout à coup, sans consulter le pays, sans consulter même la ville de Paris, sans prendre seulement l'avis de cette garde natio-

un de ses plus fermes soutiens *à une heure*, était précisément celui qui, dans la discussion de la Chambre, avait le plus dit qu'il ne fallait *rien précipiter*, *qu'on s'était beaucoup trop hâté en* 1830, qu'il fallait agir *régulièrement*, *fortement*, etc.

male parisienne à l'appui ou à la tolérance de laquelle l'insurrection venait de devoir tous ses succès, aux seules acclamations de quelques centaines d'hommes exaltés, adoptèrent en principe la république et affichèrent dans Paris, dès le lendemain, sinon le soir même, une proclamation où l'on trouvait ces mots : *Le gouvernement provisoire* VEUT *la république*, et une déclaration ainsi conçue : « Le gouvernement provisoire déclare que *le gouvernement actuel de la France* EST *le gouvernement républicain*[1]. »

A la vérité, ces pièces ajoutaient que « la nation serait appelée immédiatement à *ratifier* par son vote la résolution du gouvernement provisoire; » mais, outre que *ratifier une décision prise* n'était pas la même chose pour la France, dans la situation donnée surtout, qu'*examiner et décider s'il y avait eu lieu de la prendre*, ce droit de *ratifier*, qu'on voulait bien lui tenir en réserve, ne devait pas être respecté beaucoup plus longtemps que celui de *résoudre*, qu'on lui avait soufflé immédiatement après l'avoir reconnu, et, en effet, deux jours n'étaient pas encore écoulés que déja on avait rendu toute *ratification* inutile, en *proclamant officiellement* la république et en déclarant toute royauté *à jamais abolie*[2] ?

Aussi, dans tous les actes officiels où il s'agissait de cet appel à la France, qui avait dû avoir pour objet d'abord de la faire *délibérer sur le choix* du gouvernement qu'elle voudrait se donner, et puis seulement de lui faire *ratifier*

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 1, page 2.
[2] *Ibid.*, page 12.

le gouvernement républicain qu'on avait *choisi* et *proclamé* sans elle, ne fût-il plus question de l'appeler désormais que pour *organiser* ce gouvernement; et c'est ainsi, par exemple, que, dans un manifeste du 17 mars, les membres du gouvernement provisoire, s'adressant aux électeurs du vote universel, et les entretenant de la haute mission qu'ils vont avoir à remplir, se gardent bien de leur dire : Vous allez *choisir* le gouvernement que vous entendez vous donner, ni même vous allez *ratifier* le gouvernement que nous avons choisi pour vous, car cette ratification pourrait entraîner une sorte d'examen, mais leur disant simplement : Vous allez *organiser* ce gouvernement, *vous allez organiser la république;* ajoutant modestement : *Nous n'avons fait nous que la proclamer*, et oubliant sans doute qu'ils ont pris aussi le soin de la *vouloir* en principe, de la *décider* en fait, et qu'ils n'ont pas souffert que la France se donnât pour tout cela la moindre peine[1].

Ainsi, la nation, qui, au début de l'entreprise, devait seule *choisir* son gouvernement, réduite tout à coup à *ratifier* un gouvernement qu'elle n'avait pas choisi, a été bientôt dispensée de le *ratifier*, comme elle l'avait été de le *choisir*, et s'est vue réduite, en définitive, au simple droit de l'*organiser*.

Là ne se sont pas bornés les soins qu'on s'est donnés pour elle. Non content de *vouloir* la république à sa place, à sa place aussi on s'est chargé de *ne plus vouloir* ce qui avait précédé; et les casuistes de la révolution, comme si

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 13, page 123.

nous n'avions pas aussi bien qu'eux le droit d'être parjures, ou si nous n'étions pas capables de nous parjurer tout seuls, même après l'éclatant exemple qu'ils venaient de nous donner, craignant sans doute qu'on ne se tînt pas pour suffisamment autorisé par cet exemple et espérant mieux d'une décision *ad hoc*, après avoir, autant qu'il était en eux, brisé les liens matériels qui nous attachaient au précédent gouvernement, se sont mis en devoir de délier aussi nos consciences, et ont pris la peine de décider par décret que nous étions dégagés de tout serment envers les institutions qu'ils venaient de démolir[1].

Il semble que tant de précautions et de prévoyance auraient dû suffire pour rassurer les triomphateurs et leur inspirer quelque foi dans la durée de leur ouvrage. Loin d'être tranquilles, ils s'inquiétaient même de l'assentiment apparent du pays. Cet assentiment les étonnait, les irritait presque; ils ne le pouvaient croire sincère; ils n'admettaient pas que la république se pût établir sans un peu de terreur, et ils sentaient bien que celle qu'ils avaient si singulièrement improvisée devait nécessairement soulever des résistances. Ils furent au-devant de ces résistances, qu'ils prévoyaient; ils les provoquèrent, et

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 1, page 8. — Cette entreprise sur le for intérieur, cet acte par lequel la dictature de février avait prétendu dégager la conscience des hommes publics des liens où elle pouvait se croire retenue, est certainement un des traits par où s'est le plus trahie l'inexprimable impudence de l'esprit révolutionnaire de ce temps, esprit moins violent encore qu'il n'est cynique, et plus remarquable par l'immoralité que par la cruauté.

ils entreprirent de les vaincre avant même qu'elles se fussent manifestées.

Pour cela ils envoyèrent, dès les premiers moments, des commissaires politiques en grand nombre, avec la mission non dissimulée de forcer l'assentiment public, de le soumettre violemment à la république projetée, et de faire sortir des élections, par tous les moyens, une assemblée nationale qui l'appuyât, telle qu'ils le voulaient faire. Le choix des hommes fut merveilleusement approprié à la nature du mandat. Les instructions données ne le furent pas moins bien au choix des hommes. Vous avez, leur écrivait-on, des pouvoirs illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous pouvez agir révolutionnairement. Vous êtes autorisés à destituer tout le monde, préfets, sous-préfets, maires, conseils municipaux, juges de paix. Bien plus, il vous est permis de suspendre les magistrats inamovibles, depuis les juges du plus petit tribunal jusqu'aux premiers présidents des cours souveraines; votre devoir est de ne rien négliger de ce qui peut assurer le résultat des élections. Elles sont votre grande œuvre. Non seulement vous devez agir sur elles, mais vous devez agir résolument; vous le devez sous peine d'abdiquer et de trahir. Ne craignez donc pas de parler haut et ferme. Refusez votre appui à tout candidat douteux; n'admettez sur les listes que des candidats de l'opinion républicaine : ni complaisance, ni transaction : que le jour des élections soit pour la révolution un jour de triomphe! Si la vérité démocratique et socialiste ne sortait pas triomphante de cette opération, il ne resterait qu'une voie de salut au peuple qui a fait les barricades : manifester une seconde

fois sa volonté, et ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale. Sachez obtenir de la France qu'elle n'oblige pas Paris à recourir à une telle extrémité[1].

Tel était le langage que le gouvernement adressait à ses commissaires.

A côté de cette organisation officielle et ostensible d'un corps d'agents politiques envoyés dans les départements avec la mission spéciale et hardiment avouée de faire vouloir à la France l'espèce particulière de république qu'on se proposait d'établir, et de lui arracher des élections qui exprimassent clairement cette volonté, les auteurs de la révolution approuvèrent qu'il en fût formé une seconde d'émissaires moins officiels, qui fussent chargés d'aller partout coopérer énergiquement à cette difficile tâche. Cinq à six cents individus choisis parmi ce que renfermaient de plus audacieux les sociétés politiques de Paris, et notamment le *Club des Clubs* et celui des *Droits de l'Homme*, avec lesquels des membres du gouvernement se trouvaient journellement en relation, cinq à six cents hommes, dis-je, munis par leurs chefs de toutes les instructions et excitations nécessaires, furent lancés de Paris dans toute la France, pour aller endoctriner les électeurs et assurer, dans les opérations électorales, le triomphe des partis violents.

Sans être ostensiblement revêtue des mêmes pouvoirs que la première, cette seconde classe d'agents se sentait assez autorisée pour n'avoir point à s'inquiéter de l'irré-

[1] Voir les circulaires électorales du ministre de l'intérieur sous le gouvernement provisoire.

gularité de sa mission. Ses membres recevaient sur le trésor une solde journalière de dix francs. Les instructions et les journaux que leur adressait de Paris le *Club des Clubs* leur arrivaient en franchise par la poste, et ils ne pouvaient douter que le gouvernement ne les appuyât. Ils étaient d'ailleurs en communication permanente avec les commissaires et sous-commissaires des départements; et, loin que leur position équivoque les affaiblît, elle leur permettait d'agir avec un surcroît de liberté et d'audace. Tandis que l'action des commissaires officiels n'arrivait aux électeurs que par l'intermédiaire des agents de l'administration, ils se mettaient, eux, en contact direct avec la population, surtout avec la population ouvrière, que leur avait livrée d'avance la formation des ateliers nationaux, créés, ce semble, tout exprès pour leur procurer un auditoire, et un auditoire comme il le leur fallait, un auditoire d'hommes disposés à l'exaltation et à l'action, et il n'épargnaient rien pour les exalter et les faire agir dans un sens ultrà-révolutionnaire. *Officiels* et *non officiels*, au surplus, les deux ordres d'émissaires dépêchés par le gouvernement rivalisaient entre eux d'ardeur, et c'est sous leur influence combinée, c'est au milieu des excitations, des menaces, des fraudes, des séductions, des violences sans noms auxquelles ils se livraient, et que la publicité a fait assez connaître, que se préparaient les élections.

Cependant les chefs de la révolution, malgré ces efforts violents et concertés de tous leurs agents, ne paraissaient pas éprouver plus de confiance, et ils étaient encore, vers le milieu d'avril et à la veille des élections, si peu rassurés

sur l'issue de cette opération décisive qu'une révolution nouvelle fut au moment de s'accomplir alors, qui avait pour objet d'imprimer au pouvoir révolutionnaire une impulsion plus énergique encore, de remplacer le gouvernement provisoire par un comité de salut public, de composer ce comité des notabilités de la révolution les plus significatives, des noms de Blanqui, Raspail, Cabet, Kersausie, Flocon, Ledru-Rollin, et que, pour faire avorter ce redoutable mouvement, il ne fallut pas moins que l'énergie, la spontanéité et l'universalité de la manifestation à laquelle se livra à Paris la garde nationale.

Si telle était l'inquiétude avant les élections et quand il était possible encore d'avoir des doutes sur le résultat, on sent ce qu'elle dut être après l'événement, et quand il parut évident que la nation refusait son appui aux partis exaltés, qu'elle repoussait leurs projets de révolution sociale. Une violente clameur s'éleva dans leurs journaux contre les résultats du suffrage universel. Il venait d'être institué, organisé, dirigé par eux-mêmes; ils ne s'étaient refusé aucun moyen, maîtres qu'ils étaient de toutes choses, de le faire parler à leur gré; et, maintenant qu'il venait de s'expliquer, ils contestaient la sincérité de son langage; M. Louis Blanc, dans les réunions du Luxembourg, niait énergiquement que, dans l'état présent des choses, il pût être l'expression du vœu public, et le gouvernement provisoire, dans sa défiance de l'assemblée qui venait d'en sortir, prenait des précautions pour qu'elle ne pût mettre en question la nature du gouvernement que s'était soi-disant donné la France, et que la mission de l'Assemblée nationale devait être seulement d'organiser.

Par une disposition astucieuse et hardie du décret qu'il s'était cru autorisé à formuler pour régler ses opérations préliminaires, ils voulurent que les premières paroles qu'il lui serait permis d'articuler l'enchaînassent d'avance, et de manière à rendre impossible à ce sujet toute délibération et tout vote, à la forme de gouvernement qu'il avait proclamée; et, au lieu de la laisser, comme le prescrivaient la logique et les bienséances, s'installer au nom de la nation, de qui seule elle relevait, il décréta qu'elle se déclarerait constituée *au nom* et *au cri* de *vive la République!* ce qui impliquait l'admission sans discussion du gouvernement républicain. Les signataires du décret ne voulurent pas, eux qui s'étaient si hautement récriés, le 24 février, contre une régence qui n'aurait que des acclamations pour elle, ils ne voulurent pas, dis-je, que la république pût être votée autrement que par acclamation. Bien plus, ils n'admettaient pas que les acclamations dussent rester libres et qu'elles pussent être refusées, puisque le décret les avait prévués, puisqu'ils avaient réglé qu'aussitôt qu'elles éclateraient, il y serait répondu par le canon des Invalides. C'était d'avance comme une chose arrangée; et, en effet, les *hommes d'État* qui avaient inauguré en février la politique des *tour de main* et exécuté alors de si merveilleux *escamotages*, avaient si bien su préparer tout pour la grande démonstration qu'il s'agissait d'effectuer à la séance du 4 mai; leurs nombreux amis de la Montagne, à l'apparition du gouvernement provisoire, se trouvèrent tellement prêts; ils partirent par une décharge si soudaine et si spontanée de cris de *vive la République!* qu'ils entraînèrent naturellement le

reste de l'Assemblée, qui ne se gardait pas, qui sur ce point d'ailleurs était peu disposée à faire résistance, et que la république fut véritablement enlevée en un tour de main. La manœuvre avait si bien réussi, qu'elle fut renouvelée jusqu'à dix-sept fois, avec des succès divers, dans le cours de la même séance; et encore ne parlé-je pas de la variante remarquable que surent y joindre les inventeurs, en entraînant en masse l'Assemblée sur le péristyle de son palais, du côté du pont de la Concorde, et en la déterminant à mêler là ses acclamations en faveur de la république à celles de la foule qui l'attendait et au-devant de laquelle elle avait consenti à se rendre.

Il devait peu lui servir d'avoir ainsi montré, dès les premiers moments, dans l'exercice de sa souveraineté, des dispositions si conciliantes. Sa destruction était d'avance résolue. Elle venait d'adhérer à la révolution, peut-être avec moins de conviction que de débonnaireté, mais d'une manière non équivoque; elle avait consenti à déclarer, en termes généraux, que ses auteurs avaient bien mérité de la patrie; seulement, elle avait fait des réserves; elle n'avait approuvé qu'en gros, en retenant, pour l'appréciation spéciale des détails, l'intégrité de son libre arbitre; elle était véhémentement soupçonnée de modération; il était visible enfin que ses opinions n'étaient pas au niveau de l'espèce particulière de république que la révolution avait rêvée. Or, le cas était prévu, et les chefs adhérents de la république projetée l'avaient déclaré irrémissible. Il n'était pas de menaces que n'eussent reçues à ce sujet les électeurs. Il avait été dit publiquement, par des agents électoraux, officiels et non officiels, qu'on an-

nulerait les élections réputées hostiles, qu'on ferait passer par les fenêtres de l'Assemblée, qu'on jetterait à la Seine (je me sers d'expressions adoucies) les députés suspects de ne pas être suffisamment épris de la république; et, pour assurer l'effet de ces menaces, il n'avait pas été élu un officier de la garde nationale de Paris à qui on n'eût voulu faire promettre de marcher sur l'Assemblée, si elle montrait la moindre tiédeur républicaine. Enfin, ces menaces ont été exécutées autant qu'elles ont pu l'être, et l'on sait à quoi il a tenu qu'elles n'aient pas été entièrement réalisées. L'Assemblée nationale avait beau être issue du suffrage universel, on s'est montré infiniment plus impatient de son autorité qu'on ne l'avait été de celle de l'ancienne Chambre; et, tandis que, de gré ou de force, on avait laissé vivre celle-ci dix-sept ans, on n'a pas su respecter celle-là dix-sept jours: installée le 4 mai, on entreprenait de la jeter bas dès le 15.

Enfin, vaincus dans cette entreprise contre l'Assemblée, comme ils l'avaient été dans celle du 16 avril contre le gouvernement provisoire, les chefs et adhérents de la république projetée ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont poursuivi, à la fin de juin, par quatre jours de guerre sociale, ce qu'ils n'avaient pu accomplir le 15 mai par leur attentat contre l'Assemblée, le 16 avril par leur complot contre le gouvernement, le 17 mars par leur violente manifestation contre la bourgeoisie et la garde nationale, ce que la catastrophe de février n'avait fait que leur promettre, et ce qu'il s'agit toujours pour eux de réaliser...

Je ne pousse pas plus loin ces détails. Ils suffiront à peu près, je pense, pour remplir l'objet de ce quatrième livre,

et bien faire comprendre comment une révolution, que rien évidemment n'avait rendu nécessaire, n'a pu cependant être évitée. Il ne faut pour cela que se rendre compte du bonheur des circonstances tout à fait nouvelles où se sont trouvé placés les partis anarchiques qui ont su l'accomplir à leur profit, et qui, après dix-sept années de crimes politiques infructueux, ont vu la longue suite de leurs tentatives d'assassinat, de leurs complots, de leurs séditions, de leurs innombrables émeutes, se dénouer enfin par le bouleversement que leur imagination avait tant rêvé, et qu'ils avaient poursuivi avec une ardeur si opiniâtre. Il faut considérer que ces partis, qui jusque-là avaient dû agir seuls, ou seulement avec l'assistance présumée d'un autre, ont eu cette fois la bonne fortune inespérée de se voir secondés par tous, et non seulement par le parti légitimiste, toujours fidèle à son ressentiment, toujours acharné à la poursuite de sa vengeance, mais encore, ô crime! ô pudeur! par toutes les oppositions dites modérées, qui n'ont su guère se montrer cette fois que plus emportées encore que de coutume, et dont la présence dans cette confusion de partis si odieusement amalgamés, bien qu'elle eût pu être déterminée, dans quelques esprits, par des intentions constitutionnelles et même morales, n'en a pas moins été la véritable cause de la révolution. Il faut considérer aussi avec quelle dextérité inattendue les partis anarchiques ont su profiter de cette circonstance, faire servir l'opposition constitutionnelle à ruiner tous les appuis de la constitution, renverser la dynastie avec le concours effectif de l'opposition dynastique, et ce qu'ils ont déployé, dans les derniers moments

surtout, et quand ils ont cru à la possibilité d'un succès, de ruse, de hardiesse, d'activité, de perversité infernale. Il faut songer enfin que, pour combattre ces passions de l'enfer, assistées de toutes celles de la terre, le gouvernement n'a eu devant lui, après avoir commencé par se montrer faible, que le relâchement, la tiédeur, la désaffection, la démoralisation, qu'il avait semés, comme je l'ai dit ailleurs, en accordant trop aux passions cupides, en consentant à les satisfaire par des moyens qui n'étaient pas, il s'en faut, toujours dignes d'approbation, et qu'attaqué de tous les côtés avec une extrême violence, il ne s'est trouvé avoir dans les mains, au dernier moment, pour résister à toutes ces attaques, que des forces à moitié paralysées.



LIVRE CINQUIÈME.

Régime étrange que la révolution a tenté d'établir.

Nous venons de voir à la faveur de quelles circonstances les partis anarchiques avaient réussi à s'emparer du pouvoir, et par quelle série de ruses, de fourberies, de surprises et de procédés irréguliers de toute espèce, ils s'étaient efforcés tout à la fois de s'en assurer la jouissance et de le bien mettre à leur disposition.

Cependant que voulait au fond toute cette violence, et quel était le régime qu'elle prétendait substituer à celui que la révolution venait d'abolir?

S'il y avait eu l'ombre de sincérité dans les déclarations originaires des hommes par qui la révolution avait été faite, on aurait dû s'en tenir au moins aux usurpations, déjà bien assez hardies et assez nombreuses, que je viens de relater; et, après avoir, sans aucune participation régulière du pays, qui devait être appelé à décider de tout, décidé de la forme de son gouvernement et de celle des élections d'où devait sortir l'assemblée destinée à la constituer; après avoir tout combiné comme on l'avait voulu, tout arrangé, tout préparé sans le moindre scrupule pour avoir une assemblée précisément comme on la souhaitait, il semble qu'on aurait au moins

dû réserver à cette assemblée le soin de remplir sa propre tâche et de faire elle-même ce qu'elle seule pouvait régulièrement accomplir. On n'a pas même eu la discrétion et la patience de l'attendre. Non seulement on s'est cru permis de toucher immédiatement à tout, non seulement on a pris l'initiative de réformes très graves qu'il n'appartenait qu'à elle seule d'opérer ; mais, sans savoir dans quelles limites sa sagesse lui prescrirait de renfermer le travail de rénovation qu'elle avait à faire, on a prétendu décider d'avance que ce travail ne serait pas politique seulement et qu'elle aurait à accomplir une révolution sociale ; que la situation des classes les moins avancées et les plus nombreuses serait radicalement changée, et qu'on aviserait aux moyens de les placer dans une situation qui, en leur demandant moins d'efforts, leur permît de faire plus rapidement, et en quelque sorte d'improviser, leur éducation et leur fortune.

Il faut comprendre comment on avait été amené à concevoir et à formuler de tels projets.

Le gouvernement qui venait d'être détruit avait vu, presqu'à sa naissance, se dresser contre lui deux redoutables classes de rivaux : celle des fonctionnaires de l'ancien régime, qu'il avait dépossédés pour ainsi dire collectivement et en masse, et celle des ambitieux de nouvelle origine dont il ne lui avait pas été possible de satisfaire les prétentions. Ces deux ordres d'adversaires, classés sous les noms de légitimistes et de républicains, et animés contre lui d'une haine à peu près égale, quoique inspirée par des sentiments très différents, étaient pour lui, sans aucun doute, des ennemis fort dangereux.

Cependant', réduits à leurs seules forces, ils n'auraient pas été assez puissants pour détruire un régime qui donnait aux grands intérêts de la société une satisfaction plus réelle que ne l'avait peut-être fait aucun des établissements politiques précédents, et qui trouvait un large et solide appui dans l'affection intéressée des classes moyennes. Il fallut donc lui chercher des adversaires dans les rangs inférieurs de la population ; et, de même qu'en 1789, les ennemis de l'ancien régime avaient pris contre les hautes classes leur point d'appui dans cet *ordre moyen* de la société qui était également désigné alors par les noms de *bourgeoisie* et de *tiers-état*, de même, après 1830, les adversaires du gouvernement que les classes moyennes venaient d'introniser imaginèrent, pour réussir à le renverser, de s'appuyer sur les masses populaires.

Le travail de dissolution à faire consistait donc essentiellement à soulever les rangs inférieurs de la société contre les classes intermédiaires et contre le gouvernement que ces classes avaient fondé, de tâcher d'exciter dans l'esprit des masses ouvrières quelque chose d'analogue aux sentiments de jalousie et d'animosité que le tiers-état, à une autre époque, avait éprouvé contre la noblesse et le clergé. L'entreprise, inspirée par un de ces conseils pervers que l'irritation et la haine ne cessent de souffler aux oreilles de l'esprit de parti, était, au fond, pleine de sottise et d'injustice, et il ne semblait pas qu'elle dût avoir le moindre succès. Rien, en effet, n'était, en général, moins motivé que l'aversion qu'il s'agissait d'inspirer aux rangs inférieurs de la société entre les classes moyennes. Ces classes n'avaient jamais séparé leur cause

de celle du fond de la nation. Dans les courageux efforts qu'elles avaient faits en 1789 pour l'abolition des priviléges, il s'en fallait bien qu'elles eussent négligé l'intérêt des classes les plus nombreuses et les moins heureuses de la société. C'était dans l'intérêt de celles-ci qu'elles avaient fait effacer de notre législation les derniers vestiges de la servitude de la glèbe, prononcer l'abolition de la taille et des corvées, généraliser et égaliser les charges publiques, proportionner celles des citoyens pauvres à l'exiguité de leurs moyens; c'était dans leur intérêt aussi qu'elles avaient fait abolir le régime des corporations et des jurandes, rendu accessible à tout le monde l'exercice des divers métiers, proclamé la liberté de l'industrie et du commerce, etc.

Il ne semblait donc pas qu'il pût être humainement possible aux ennemis du gouvernement d'opposer les classes inférieures de la société aux classes de l'ordre moyen, à des classes qui étaient issues d'elles, qui, en s'élevant, leur avaient sans cesse tendu la main, et qui, dans la grande révolution de 1789 notamment, leur avaient rendu les plus signalés services. De folles sectes d'utopistes, qui s'étaient formées dans les derniers temps de la Restauration, celles notamment des saint-simoniens et des fouriéristes, vinrent leur en offrir le moyen. Ces sectes avaient imaginé de mettre en doute la réalité du service que la révolution avait rendu aux classes laborieuses en proclamant la liberté du travail et en le livrant à la concurrence universelle; et elles soutenaient, au contraire, que ces grandes réformes, qui n'ont jamais été que très imparfaitement accomplies, avaient eu pour ré-

sultat d'empirer de la manière la plus grave et la plus regrettable le sort de la grande masse des travailleurs.

Rien n'était, au fond, plus extravagant que ces remarques; mais on ne pourrait nier qu'elles ne parussent spécieuses par certains côtés, et les adversaires du gouvernement ne furent pas longtemps à comprendre le parti qu'on en pouvait tirer contre lui. Ils virent qu'elles leur offraient un énergique moyen de l'attaquer auprès des classes inférieures, et de ruiner, dans l'esprit de ces classes, celles sur lesquelles il paraissait plus particulièrement s'appuyer, à savoir les capitalistes, les financiers, les chefs d'entreprises industrielles, les hommes voués à l'exercice des professions libérales, et, en général, tout ce qui avait constitué autrefois la bourgeoisie. On entreprit de prouver que tout était arrangé dans la société pour le plus grand avantage de cette partie considérable de la nation, à qui, de fait, appartenait depuis longtemps le pouvoir; qu'à elle arrivait tout le profit du travail exécuté, sous sa direction et au moyen de ses capitaux, par les classes plus particulièrement appelées laborieuses; que la situation de celles-ci allait au contraire s'empirant toujours, et qu'on voyait baisser leurs salaires, à mesure précisément qu'augmentait la fortune publique et que s'accroissait notamment celle des capitalistes et des entrepreneurs d'industrie.

Or, on conçoit ce que ces idées, que les ennemis du gouvernement propageaient dans tous les grands foyers de population avec une ardeur pleine d'animosité, devaient exciter d'irritation et de jalousie dans l'esprit des classes ouvrières. Déjà, à Lyon, dès 1831, elles avaient assez profondément troublé l'intelligence de ces classes pour les

pousser à une violente sédition. Induites par les prédications du saint-simonisme, à croire qu'elles étaient habituellement lésées dans leurs transactions avec les entrepreneurs d'industrie, elles avaient voulu forcer l'autorité administrative à approuver des tarifs qui fixaient d'une manière uniforme le prix de leur travail au taux qu'elles-mêmes avaient jugé convenable de régler, et n'ayant pu obtenir du gouvernement qu'il confirmât l'approbation que l'autorité locale avait eu la faiblesse d'accorder à un réglement si contraire à la liberté des transactions commerciales, elles s'étaient constituées en état d'insurrection à main armée, et s'étaient livrées, pendant plusieurs jours, aux plus déplorables désordres.

Depuis, et sous l'excitation permanente des fausses doctrines du socialisme, exposées tour à tour dans des livres, dans des journaux, au théâtre, dans des romans publiés en volumes ou en feuilletons, et exploitées souvent avec autant d'habileté que de perfidie par les hommes de désordre, les classes laborieuses n'avaient cessé de s'exalter. Cette exaltation était surtout entretenue dans les grandes villes du royaume, à Paris, à Lyon, à Lille, à Rouen, et dans tous les principaux foyers de production manufacturière. Il y avait comme un parti pris de se livrer, sur le sort de ces classes, à une sorte d'appitoiement théâtral, à des lamentations sans fin comme sans mesure, à des démonstrations de philanthropie aussi dépourvues d'intelligence que de vraie charité. On leur faisait de leurs maux des peintures hideuses; et, non content d'en outrer et d'en envenimer la description, on les rapportait, dans ce qu'ils avaient de vrai, à des causes qui

n'étaient pas les véritables. On n'avait garde de leur dire à quel point elles seraient fondées à se les reprocher, et quelle part en pourrait être justement imputée à leur propre conduite. On prenait à tâche, loin de là, de les détourner de la considération de leurs torts personnels, de les rendre indulgentes pour elles-mêmes et pleines de complaisance pour leurs passions. On s'appliquait à leur inspirer des désirs immodérés et des besoins hors de proportion avec leurs ressources. On leur insinuait que si elles ne pouvaient satisfaire ces besoins, c'était, non pas leur faute, mais la faute des classes aisées, c'est-à-dire de celles-là même qui les faisaient vivre, et dont les entreprises intelligentes et fructueuses ouvraient sans cesse de nouveaux débouchés à leur activité. On les représentait comme foulées, comme spoliées par ces dernières classes, à qui souvent elles devaient tout; et, chose étrange! si celles-ci avaient le pouvoir de les opprimer ainsi, c'était à la faveur de la liberté même que chacun avait de disposer, comme il l'entendait, de ses facultés et de ses ressources. Tout le mal, suivant les utopistes, venait de la liberté du travail, de celles des transactions et des échanges, de l'accumulation des capitaux, de la sécurité trop grande de ceux qui les possédaient, de la trop grande extension donnée au droit de propriété et d'héritage, et enfin de l'organisation sociale qui couvrait tout cela de sa garantie. On demandait, à grands cris, le changement de cette organisation; on menaçait la société, si ce changement n'était concédé, de soulèvements plus dangereux et plus terribles que les anciennes guerres serviles, que les anciennes irruptions de barbares; et, rappelant des paroles célèbres adressées

autrefois, dans les plus mauvais temps de la domination romaine, aux barbares des bords du Danube, on criait aux populations laborieuses : *Levez-vous, races opprimées !*

J'ajoute que, de leur aveu ou contre leur gré, les prédicateurs de ces doctrines étaient devenus, vers le milieu du règne du roi Louis-Philippe, les théoriciens de l'émeute et de l'insurrection. Les conspirateurs de profession avaient enrichi le répertoire de leurs déclamations habituelles des formules du socialisme les plus usuelles et les plus accréditées. C'était sur les principes socialistes que s'appuyaient les sociétés secrètes pour exalter le fanatisme et affermir le dévouement de leurs affiliés[1]. On enseignait dans ces associations ténébreuses que les ennemis du peuple aujourd'hui, c'était moins l'ancienne aristocratie, c'était moins le clergé, dont la première révolution, observait-on, avait plus ou moins ruiné le pouvoir, et avec qui d'ailleurs on faisait jusqu'à un certain point cause commune contre la royauté de Juillet, que ce n'étaient les adhérents de cette royauté, les hommes de la bourgeoisie, les gens à argent, les banquiers, fournisseurs, propriétaires, agioteurs, et, en général, les riches. On ajoutait que le peuple devait être riche, à son tour, et (comme si les riches étaient, en général, redevables de leur fortune, non à leur travail, mais à des artifices d'organisation sociale), qu'il était temps d'organiser la société de manière à assurer au peuple une plus large part dans les biens de ce monde, de l'intéresser directement à tous les travaux

[1] Voir les pièces à l'appui du rapport fait à la Chambre des pairs sur l'émeute du 12 mai 1839; affaire Barbès et consorts.

et de substituer l'association à la concurrence; qu'un bon arrangement de la société devait lui assurer à la fois le travail, les instruments de travail, une part dans le capital, une accession facile à la propriété, l'instruction professionnelle, l'éducation, les droits politiques, etc. On estimait enfin que la destruction de la monarchie et l'avénement de la république devaient lui procurer tous ces biens, et c'était avec la confiance de les voir se réaliser qu'on se lançait dans cette suite d'agressions et d'entreprises factieuses qui toutes avaient pour but la ruine de l'ordre politique établi.

Lors donc que la révolution, après dix-sept ans de luttes, est venue à bout de réaliser ses projets de subversion, il était à peu près inévitable, on le sent assez, que l'esprit socialiste et communiste, dont elle s'était fait depuis longtemps une arme contre la royauté, qui avait profondément pénétré dans les sociétés secrètes, qui avait inspiré la plupart des toasts portés dans les banquets politiques qui l'avaient immédiatement précédée et préparée, qui animait enfin une bonne partie des hommes qui venaient de la faire, entrât avec elle dans le gouvernement, pénétrât aussitôt dans ses actes, et essayât de réaliser les projets de rénovation sociale dont j'ai parlé.

Aussi, à peine était-elle accomplie qu'il fut pris sur-le-champ un petit nombre de mesures qui, à elles seules, auraient amplement suffi pour bouleverser de fond en comble l'ordre économique établi, et pour amener, si elle n'avait pas été naturellement impraticable, la rénovation sociale extravagante dont on avait l'audace de risquer l'essai.

La monarchie venait d'être renversée le 24 février. Le

lendemain 25, le gouvernement qui l'avait supplantée, s'adressant aux populations ouvrières, avait pris par écrit cet engagement : « J'assure du travail à tout le monde. Je garantis l'existence de tout homme travaillant. Je reconnais que les ouvriers, au lieu de se faire concurrence, doivent s'associer pour jouir du bénéfice de leur travail[1]. » Le lendemain 26, le gouvernement fit un second acte : il décréta, pour quiconque voudrait lui demander du travail, l'ouverture immédiate des ateliers nationaux[2]. Cet acte, quelque grave qu'il fût, n'était qu'une réponse bien misérable aux promesses du premier; mais il en était la consécration et la conséquence. Enfin, quatre jours après, le 2 mars, le gouvernement prit une mesure destinée à compléter les premières, et qui était bien propre à faire déserter les ateliers particuliers et à achalander les ateliers publics : il décréta, d'autorité, et sans admettre une ré-

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 1, page 10. Voici les termes mêmes du décret :

« Le gouvernement provisoire de la république française s'en-
« gage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; il s'engage
« à garantir du travail à tous les citoyens; il reconnaît que les
« ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de
« leur travail.

« Paris, 25 février 1848.

« Les membres du gouvernement provisoire,

« DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, CRÉMIEUX, ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT, ouvrier. »

[2] *Ibid.*, page 13.

duction proportionnelle dans le salaire, la réduction des heures de travail[1].

Il n'y avait pas à se tromper sur le sens de ces mesures. Elles disaient clairement aux ouvriers : « Ne vous gênez plus désormais avec vos maîtres. S'ils vous offrent un salaire qui vous paraisse insuffisant, quittez-les : le gouvernement vous donnera les moyens d'attendre ; il garantit du travail à tout le monde, et un salaire à tout homme travaillant ou ayant l'air de travailler. La vieille société a été pour vous jusqu'ici bien injuste. Le gouvernement, en vous ouvrant des ateliers où vous recevrez un salaire, pour ainsi dire sans travail, vous offre un moyen irrésistible de la faire venir à composition et de la rendre plus équitable : vous n'aurez qu'à vous croiser les bras et à vous abstenir de retourner dans vos ateliers. Ces ateliers, abandonnés et vides, perdront nécessairement une grande partie de leur valeur. Nous les exproprierons alors, sauf à indemniser, quand nous pourrons et comme nous pourrons, les propriétaires ; nous vous les abandonnerons ; et au lieu d'y rentrer comme salariés, vous y rentrerez comme associés, et vous vous partagerez entre vous les bénéfices de l'entreprise, sans autre charge que celle de l'intérêt au taux légal des capitaux que vous pourrez avoir à emprunter pour la faire marcher[2]. »

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 4, page 37.

[2] Cette traduction des actes capitaux relatés dans le précédent alinéa est, au surplus, et d'une manière à peu près littérale, celle qu'en a faite le premier ministre des finances de la révolution, M. Goudchaux. Voir au *Moniteur*, dans le compte rendu de la séance du 15 juin 1848, le discours de cet orateur.

Ajoutons que, pendant qu'on prenait ces mesures, et pour s'assurer qu'elles auraient toute l'énergie dissolvante qu'on avait eu l'intention de leur attribuer, une commission fut instituée, dite commission de gouvernement pour les travailleurs[1], dont la mission fut précisément d'amener, sous le nom d'*organisation du travail*, la dislocation de tout l'ordre économique de la société. L'institution fut fondée sur la supposition même que cet ordre était radicalement injuste, et qu'il ne permettait pas au peuple de recueillir le prix de ses pénibles labeurs de chaque jour. « Considérant, était-il dit dans le préambule, qu'*il est temps de mettre un terme aux longues et* INIQUES *souffrances des travailleurs;...* considérant qu'*il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits de son travail;...* le gouvernement de la république arrête... » La commission eut pour président un membre du gouvernement, ardent socialiste, adversaire systématique, ennemi furieux de tout ordre social fondé sur la liberté du travail et la concurrence naturelle des travailleurs. Ce personnage, dont les proportions extérieures répondaient assez mal à l'immensité du rôle qu'il s'était attribué, solennellement installé dans le palais du Luxembourg, après s'être entouré d'adeptes de son choix, convoqua près de lui des délégués de toutes les professions industrielles, et, dans des conférences tenues dans l'enceinte même de l'ancienne Chambre des pairs, conférences où la contradiction n'était pas admise, il se mit à leur étaler, dans des discours insidieux et violents, les

[1] *Bulletin des lois de la République*, n° 3, page 22.

griefs qu'ils avaient contre cette société, qu'il qualifiait habituellement d'*inique*, quelquefois d'*infâme*, et contre laquelle, étant presque enfant, il avait, leur disait-il un jour, fait le serment d'Annibal. En même temps qu'il déblatérait ainsi contre la société existante, et qu'il accusait de tous leurs maux cette société, qui, à beaucoup d'égards, n'en pouvait mais, il exaltait devant eux, outre mesure, l'arrangement économique qu'il s'agissait d'y substituer, et leur en faisait espérer des biens immenses. « Sachez-le, disait-il, vous serez non seulement puissants, vous serez non seulement riches, vous serez rois, car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois. » Il ne mettait, pour ainsi dire, pas de borne à ses promesses, et un jour, escorté par ses auditeurs jusqu'à sa voiture : « Je veux, leur dit-il, faire que les choses s'arrangent de si bonne sorte que vous soyez tous un jour en mesure d'avoir un équipage comme moi. »

Tels furent les actes par lesquels s'annonça, dès les premiers moments, la république étrange qu'il s'agissait de fonder, et à laquelle on n'avait garde d'abord d'imposer ses noms véritables. Il se peut bien que, dans l'intérieur du gouvernement, ces actes n'eussent pas, au même degré, l'assentiment de tout le monde; mais les hommes qui le composaient avaient tous consenti à les revêtir de leur approbation ostensible, et la signature d'aucun d'eux ne manque malheureusement au *Moniteur*, ni au *Bulletin des Lois*. J'ai même le regret de remarquer que la fin déplorable où tendaient ces mesures insensées a été plus tard, de la part de l'un des membres les plus considérables du gouvernement, l'objet d'une sorte d'apologie publique,

qui, bien qu'assez confuse et assez embarrassée dans ses formes, ne laissait pas d'être fort explicite au fond, et qu'à vrai dire il avait été d'abord très permis de craindre que les mesures en question ne fussent de la part du gouvernement tout entier l'objet d'une approbation sincère. Au moins était-il évident qu'il visait à s'en servir comme d'un épouvantail, comme d'un instrument de salut révolutionnaire, et qu'à la moindre crainte de contre-révolution, il était tout prêt à permettre, sinon à favoriser, les manifestations démagogico-socialistes les plus faites pour épouvanter l'esprit public.

D'abord le public, que rien n'avait préparé à ces audacieuses folies, et qui, bien que déjà fort abasourdi de la soudaine apparition d'un gouvernement républicain qu'on n'avait eu garde de lui annoncer, ne regardait pourtant pas comme impossible de s'accommoder de ce régime; qui voyait ailleurs, en Suisse par exemple, et surtout aux États-Unis, des exemples de républiques laborieuses, honnêtes, paisibles, prospères, heureuses, et qui ne regardait pas comme absolument impraticable l'implantation en France de quelque chose de pareil; d'abord, dis-je, le public s'était montré assez disposé à se rallier à l'établissement de la république; et si les auteurs les moins insensés de ce hardi changement n'avaient pas eu la conscience si troublée de ce qu'ils venaient de faire, s'ils n'avaient pas senti qu'ils n'étaient que les honteux artisans d'une conspiration inopinément réussie, et non les chefs d'une révolution honorable, préparée de longue main et arrivée à maturité; s'ils avaient cru à la république et s'ils l'avaient comprise, s'ils

avaient compris qu'en transformant le pouvoir, en en élargissant la base et en en remplaçant le chef héréditaire par un chef électif, la république ne pouvait d'ailleurs avoir d'autre objet que celui qui est naturellement assigné à tout gouvernement raisonnable ; que sa tâche essentielle était de procurer au pays, avec la plus grande somme de sécurité possible, la plus grande étendue possible de liberté ; que son principal mérite, son véritable titre à l'adoption du pays devait être de lui procurer ces avantages plus complétement et à moins de frais que la monarchie n'avait réussi à le faire ; s'ils avaient compris cela, dis-je, et s'ils s'étaient mis avec bonne foi, avec confiance, avec courage, en devoir d'ajuster le gouvernement de leur création à ces fins honorables et sensées, je ne doute pas que la population n'eût adhéré avec passion à leur entreprise, sans même avoir besoin d'y être aidée par la mobilité ordinaire de ses impressions et par le laisser-aller de ses affections un peu banales. On l'a pu voir, au surplus, par ses premières manifestations, par la libéralité de ses dons patriotiques, par l'empressement qu'elle a mis à solder d'avance ses contributions, et, en un mot, par tout ce qu'elle a montré d'abord de bon vouloir aux auteurs de la révolution, sur la simple espérance qu'ils allaient faire quelque chose de pareil, et donner au pays cette république intelligente, libérale, modérée, qu'on s'était mis tout à coup à croire possible. Jamais, il faut le dire, révolution moins désirée, moins prévue, moins nécessaire, moins légitime, n'avait été acceptée, au moins en apparence, avec une si singulière facilité.

Mais on sent combien ces dispositions, beaucoup trop

débonnaires, beaucoup plus débonnaires qu'elles n'étaient avisées, et au fond desquelles on aurait voulu sentir plus de noblesse, durent changer rapidement à l'annonce, peu comprise d'abord, des desseins subversifs du démagogisme socialiste, et, quand on commença à se rendre compte de la fin qu'il s'agissait d'assigner à la révolution ; quand on vit qu'au lieu de songer à mettre une justice plus complétement exacte dans les rapports des diverses classes, et de leur procurer à toutes plus de sécurité et de liberté, il s'agissait tout uniment de rançonner du mieux qu'on pourrait, et par toute sorte de voies, celles qui possédaient quelque chose, dans l'intérêt de celles qui n'avaient pris encore la peine de rien acquérir, et de placer celles-ci, par la violence, dans une situation en réalité aussi préjudiciable pour elles qu'elle serait injuste et tyrannique pour les classes qu'il s'agissait d'écraser à leur profit.

Chaque jour on vit ces desseins se manifester avec moins de réserve, et les premières mesures qu'on avait prises conduire plus ouvertement aux effets qu'on en avait attendus. Il s'établit, comme on le voulait, parmi les travailleurs des divers métiers, des grèves systématiques. La désertion se mit rapidement dans les ateliers. Les ouvriers les plus habiles et les plus estimables recevaient de leurs camarades les moins laborieux l'injonction d'entrer en lutte avec les chefs d'entreprise, et de se placer à leur tête pour les conduire hors des établissements particuliers. En même temps qu'on désertait ces établissements, on se portait en foule dans les ateliers nationaux. Le nombre des ouvriers qui s'y était fait inscrire, et qui d'abord n'avait été que de quelques milliers, s'était élevé, en quel-

ques mois, à plus de cent mille. La contagion avait gagné, et l'exemple des ouvriers de Paris avait été imité partout, à Rouen, à Lyon, à Marseille, à Lille, dans tous les grands foyers de fabrication. Et notez que, si l'on fuyait ainsi les ateliers particuliers, ce n'était pas toujours, il s'en fallait, par la difficulté d'y trouver du travail et d'y obtenir de bons salaires. Il a été parfaitement notoire à Paris, dès les premiers temps de la crise, qu'il y avait un bon nombre d'ateliers où le travail ne manquait pas, et qui n'en étaient pas moins déserts, dont les chefs avaient des commandes importantes, qu'ils auraient voulu pouvoir remplir, et qu'ils n'exécutaient pas faute d'ouvriers; que beaucoup d'ouvriers avaient abandonné des ateliers où on leur offrait des salaires de 4, 5, 6 fr. par jour, et qu'ils les avaient quittés pour aller se faire inscrire dans les ateliers nationaux, où ils ne gagnaient que de 1 à 2 fr. Il est donc bien certain qu'ils étaient déterminés par d'autres motifs que la difficulté de trouver de l'ouvrage, ou d'obtenir une suffisante rémunération, et ces motifs, où pouvaient ils être, sinon dans les folles espérances dont on les avait bercés, et dans celle, entre autres, qu'on leur avait fait concevoir d'être bientôt mis en possession, comme propriétaires et comme associés, de ces établissements qu'ils avaient quittés avec tant de hâte comme ouvriers salariés et dépendants. Ces espérances déshonnêtes et irréalisables étaient chaque jour surexcitées par le socialisme officiellement enseigné au Luxembourg, devant les délégués des corps de métiers : enseignement artificieux et violent, que ces délégués allaient colporter ensuite dans les ateliers nationaux; que propageaient, avec des addi-

tions et des variantes sans fin, les clubs et les journaux démocratiques et socialistes; qui étaient transmis aux populations ouvrières des départements par les courtiers électoraux et les nombreux émissaires politiques du ministère de l'intérieur; et que le ministre de l'instruction publique, à son tour, s'efforçait d'accréditer par des livres élémentaires et familiers qu'il faisait distribuer gratuitement et par milliers aux instituteurs des campagnes, et dans lesquels on enseignait que l'État pouvait *limiter comme il l'entendait l'usage du droit de propriété, — imposer toute sorte de conditions aux détenteurs de la terre, — les grever d'assez lourdes charges pour les contraindre à l'aliéner et lui permettre d'en disposer en faveur de plus dignes, — restreindre le droit d'héritage beaucoup plus qu'il ne l'a fait, — intervenir dans les conditions du travail et régler le taux des salaires, — borner la libre disposition des capitaux, en réduire l'intérêt au taux le plus bas, et faciliter ainsi aux pauvres gens le crédit dont ils avaient besoin pour s'enrichir*, etc[1].

Tandis qu'on parlait ainsi, on mettait, du mieux qu'on pouvait, les actes d'accord avec les paroles. C'était à qui imaginerait, et toujours, bien entendu, aux frais des contribuables, des travaux publics susceptibles de remplacer les entreprises particulières, et d'être livrés à des

[1] Je n'ai pas sous les yeux, au moment où j'écris, le petit livre officiel *publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique* d'où sont extraites ces incroyables propositions; mais je les prends dans les longs extraits qui en ont été lus à la tribune de l'Assemblée nationale, le 5 juillet 1848. Voir le compte-rendu de la séance de ce jour.

agglomérations d'ouvriers, qui en recueilleraient le bénéfice comme associés. Il en était proposé de toutes les sortes : travaux d'irrigation, de desséchement, de reboisement; fabrications; créations d'ateliers; établissements de comptoirs; avances de capitaux à toute réunion d'ouvriers associés pour une entreprise, etc. Il était surtout convenable, pensait-on, de faire main basse sur les divers ordres de propriétés particulières qui paraissaient le plus susceptible d'être exploitées en commun et de se prêter à des combinaisons socialistes, — sur les *banques*, par exemple, — sur les *assurances*, — les *canaux*, — les *mines*, — les *chemins de fer;* et l'on avait commencé, sans la moindre vergogne, en s'attaquant d'abord aux *chemins de fer* et aux *banques*, à en opérer la dépossession forcée. En attendant qu'on eût fait la fortune des classes au profit de qui, soi-disant, ces spoliations étaient proposées et en partie entreprises, on déclarait l'État obligé de mettre, sous tous les rapports, leur éducation au niveau de celle des classes les plus élevées, et, seulement pour leur instruction primaire, il était immédiatement proposé d'inscrire au budget une somme de plus de 47 millions. En tout cas, et supposé que des misères pussent survivre encore à tant de libéralités, on annonçait qu'il serait fondé dans les départements un certain nombre d'hospices pour les invalides du travail, avec une dotation suffisante pour leur procurer une vie aisée. On parlait encore d'instituer un nouveau système de salles d'asile, où les enfants, qui jusqu'alors n'avaient été qu'instruits et gardés, recevraient le vêtement et la nourriture...

Et la population de Paris, à la vue de ce débordement de projets et de mesures, qui ne tendaient à soulager les classes pauvres que par la dépossession de celles qui avaient, se laissait-elle prendre de quelque effroi et manifestait-elle quelque velléité de résistance, aussitôt une contre-manifestation anarchique venait l'avertir de la témérité de telles démonstrations. En provoquant la dislocation des entreprises particulières et la désertion des ouvriers des établissements qui les occupaient; on ne s'était pas contenté de les faire sortir de ces établissements, on avait eu soin, avons-nous dit, de les réunir dans les ateliers nationaux; et la formation de ces ateliers avait eu pour objet, dès les premiers moments, la déclaration en a été faite par un ancien ministre du gouvernement provisoire dans les bureaux de l'Assemblée nationale, de créer une armée qu'on eût constamment sous la main [1], et dont on pût se servir à tout moment pour l'exécution même des projets du socialisme. Or cette armée s'était continuellement accrue. Non seulement il y affluait sans cesse de nouveaux déserteurs du travail salarié, mais elle s'était recrutée, d'une manière presque ostensible, d'une multitude de malfaiteurs, de réclusionnaires, de forçats libérés, accourus, sinon officiellement appelés, des départements; et c'était par l'exhibition de cette force qu'on avait soin de réprimer les velléités de réaction que Paris laissait percer contre la rénovation

[1] Voir dans les *Débats* du 16 juin 1848 des réflexions de ce journal sur ce qui s'est passé dans les bureaux de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un projet de décret tendant à accorder au gouvernement 3 millions pour les ateliers nationaux.

sociale entreprise. Ce fut notamment par la convocation en masse de cette armée, où des éléments qui étaient destinés à la former bientôt, qu'il fut répondu le 17 mars à la démonstration que la garde nationale avait faite la veille ; l'homme qui remplissait alors les fonctions de préfet de police a dû avouer depuis qu'il avait concouru à cette convocation, et les membres du gouvernement provisoire qui haranguèrent les ouvriers, sur la place de l'Hôtel de Ville, s'exprimèrent de façon à permettre de croire que, si le gouvernement n'avait pas ordonné la convocation, il ne la désapprouvait pas.

Cependant, malgré des marques si multipliées et si peu équivoques de l'adhésion du gouvernement à ces lugubres folies, de la molle condescendance de la majorité de ses membres et de la franche complicité de plusieurs d'entre eux, le gros du parti révolutionnaire ne trouvait pas qu'on fît, à beaucoup près, assez pour la révolution, et que ses chefs poussassent avec un degré suffisant d'activité les affaires de la république démocratico-socialiste. Aussi, à côté du travail ostensible et plus ou moins officiel qui s'opérait sans relâche au profit de cette république-là, y avait-il, pour la pousser au dénouement qu'elle cherchait, un travail souterrain permanent et infiniment plus redoutable encore; travail dont l'infernale activité s'est manifestée par les explosions successives du 17 mars, du 16 avril, du 15 mai, par les quatre sanglantes journées de juin, et dont l'objet, annoncé par d'audacieux placards, où la société était mise en demeure de s'exécuter spontanément, si elle ne voulait l'être de vive force, s'est révélé avec un sinistre éclat dans les pièces saisies

chez Sobrier à la suite du 15 mai, comme dans la motion faite ce jour-là, par Barbès, au sein de l'Assemblée nationale.

C'est dans ces deux documents que s'est manifestée, sous sa forme la plus brutale et la plus claire, la pensée fondamentale de la révolution; pensée de déprédation et de violence, qui s'est annoncée, dès le premier jour, par la proclamation du droit au travail, et par le fol engagement d'assurer à la fois la vie de tout ce qui était né et de tout ce qui voudrait prendre la peine de naître; qui a été développée et confirmée par une série d'actes et de projets plus injustes et plus extravagants les uns que les autres; dont l'exécution a été poursuivie par une succession graduée d'intrigues, d'excitations, de manifestations désordonnées, d'entreprises sanglantes, et qui a fait craindre par moments à la société contemporaine quelque chose d'analogue aux irruptions et aux asservissements du moyen âge; qui lui a donné une réminiscence et comme un arrière goût de ces temps affreux, et qui a constitué la terreur de 1848, comme l'échafaud avait caractérisé celle de 1793.

Il reste à montrer les effets qu'a eue cette terreur nouvelle, à mesure qu'elle est entrée dans les esprits, ceux qu'elle a exercés notamment sur la fortune publique, et ceux en particulier qu'elle a produits sur le bien-être des classes dont il s'agissait surtout d'améliorer la condition.

LIVRE SIXIÈME.

Résultats de l'essai de république démagogico-socialiste qui a été tenté par la révolution.

L'effet le plus immédiat de cette tentative n'en a pas été, à beaucoup près, l'effet le plus grave.

Sans doute la désertion des ateliers particuliers, provoquée par l'ouverture des ateliers nationaux et par l'offre d'un salaire sans travail sérieux, a éte par elle-même un grand mal. Elle a, en effet, déterminé sur-le-champ la dislocation, au moins partielle, d'un assez grand nombre d'établissements, et commencé cette désorganisation générale du régime économique établi, que les novateurs regardaient comme un préliminaire indispensable de l'exécution de leurs projets.

Mais cet effet, quelque désastreux qu'il fût, ne saurait être comparé à celui qui s'est manifesté bientôt après, à mesure que la désertion s'est accrue dans les ateliers particuliers, que se sont peuplés les ateliers nationaux, et que s'est développée cette armée de politiques désœuvrés et violents, que sa position, sa nature, son organisation livraient tout entière à l'influence de la démagogie et du socialisme, et qui allait devenir dans leurs mains un instrument si dangereux.

A la vue de cette force redoutable et croissante, évidemment destinée à appuyer les desseins monstrueux qui s'annonçaient, et dont le gouvernement se montrait à moitié complice, l'alarme est entrée dans les esprits; on a cru à la possibilité d'immenses désordres, de sauvages tentatives de spoliation, de confusion, de guerre, de dissolution sociale; et ces craintes, chaque jour plus accréditées par les faits dont on était témoin, ont produit des effets chaque jour plus graves.

Quand les entrepreneurs d'industrie n'auraient pas été amenés à suspendre leurs travaux par la désertion des ouvriers, par la violence et l'exagération de leurs demandes, ils s'y seraient déterminés d'eux-mêmes et par la seule appréhension de ce qui semblait devoir arriver. Mais ils y ont été forcés bientôt par une cause plus impérieuse encore, par la nécessité, c'est-à-dire par la rapide cessation des demandes et par l'interruption presque soudaine du mouvement commercial.

Cette interruption a été la suite de la terreur que l'on venait de faire naître. Sitôt que cette terreur d'un nouveau caractère a commencé à se propager, les étrangers opulents établis dans le royaume, et ceux, en beaucoup plus grand nombre, qui le visitaient seulement en qualité de touristes, ont songé immédiatement à le quitter, et ont pris, de toutes parts, le chemin des frontières. En même temps, les familles riches ou aisées du pays se sont mises en devoir de réformer leur maison et de couper court immédiatement à la partie la moins nécessaire de leurs dépenses. Non seulement on a renoncé immédiatement aux dépenses de luxe, qui, dans l'état de trouble

où venait de tomber la société, et au milieu de l'invasion barbare qu'elle était menacée de subir, ne pouvaient plus avoir le moindre attrait, mais on a songé même à se réduire sur les plus nécessaires. Chacun, par un sentiment de prudence peut-être exagéré, mais naturel, a voulu réserver ses ressources pour les cas extrêmes. Loin de céder au besoin d'acheter, on a réalisé ce qu'on a pu de sa fortune, et visé à faire argent de tout. Un bon nombre de maisons riches renvoyaient une partie de leurs gens et se défaisaient à vil prix de leurs chevaux et de leurs équipages. Une multitude d'autres portaient à la Monnaie leur argenterie et l'échangeaient au poids contre du numéraire. L'Hôtel des Monnaies, pour suffire aux demandes de cette nature, n'a pas eu à livrer, pendant quelque temps, moins de deux cent mille francs par jour. Au milieu de la stupeur qui régnait, on a vu, en quelques instants, la circulation s'arrêter et l'argent monnayé disparaître.

On sent quel a dû être l'effet de ce mouvement général et presque subit. La demande s'arrêtant, la vente a dû forcément cesser, et, avec la vente des produits créés, la création de produits nouveaux. Le marchand, gardant en magasin ses marchandises, n'a plus eu de commandes à faire au fabricant, le fabricant au producteur de matières premières ni à l'ouvrier qu'il chargeait de les façonner. Non seulement il a fallu renoncer à tenter des affaires nouvelles, mais on a commencé par ne pouvoir faire honneur aux affaires anciennes. La vente et le travail s'arrêtant, il est devenu presque impossible de réaliser les rentrées sur lesquelles on avait compté, et de

faire honneur par suite aux engagements qu'on avait pris. Le marchand a manqué au fabricant, le fabricant au banquier, le banquier à ceux qui lui avaient confié leurs épargnes, et ainsi de suite, presque sans fin. Il n'y a pas eu, à vrai dire, un ordre de travailleurs, à commencer naturellement par ceux dont les services ou les produits étaient le moins indispensables, qui, de proche en proche, n'aient été atteints, et dont la souffrance n'ait immédiatement été ressentie par toutes les industries enchaînées à la sienne, surtout par les agents directs de son propre travail, et, en particulier par ceux dont les ressources étaient le plus limitées et le plus précaires, par les ouvriers. Les familles innombrables dont l'existence se liait à quelque branche du travail universel ont vu disparaître ainsi subitement les sources de leur bien-être. Le sort des capitalistes a suivi celui des travailleurs; la condition des propriétaires n'a pas été plus digne d'envie que celle des possesseurs de capitaux; il n'y a guère eu personne qui n'ait senti dans ses mains ses ressources se fondre, et la crise a été marquée surtout par une dépréciation immédiate de toutes les valeurs, des terres, des capitaux, des rentes, des offices publics, des professions, des talents, des facultés de toute espèce. L'État, à son tour, n'a pas tardé à ressentir le contre-coup de cet appauvrissement universel; et, tandis qu'il avait à pourvoir à des besoins nouveaux beaucoup plus étendus, aux exigences de nouvelles et innombrables ambitions, à l'alimentation de l'armée d'ouvriers que le socialisme et la démagogie recrutaient sous ses yeux pour procéder à une rénovation sociale, il a vu tarir

rapidement ses sources de revenu les plus abondantes; il s'est laissé entraîner à manquer aux engagements les plus sérieux, et il a finalement recouru, pour remédier aux maux de la situation, à des expédients qui ont été une extrême aggravation du mal pour tout le monde.

Il n'est pas une de ces énonciations générales que ne justifient des masses de faits particuliers.

Veut-on, par exemple, se faire une idée des réductions qu'avait subies partout le travail? Il n'y a qu'à se rappeler les nouvelles que les journaux, au fort de la crise, donnaient de tous nos grands foyers d'industrie. Il n'en était pas un d'où l'on n'annonçât la fermeture complète ou partielle d'une multitude d'établissements. Une enquête industrielle faite dans les départements de l'est a appris qu'en Alsace il avait fallu renvoyer la moitié des ouvriers de presque toutes les fabriques, et, en ne gardant que la moitié de son monde, réduire de douze à neuf les heures de travail, dans un certain nombre d'établissements, et, dans d'autres, ne travailler que quatre jours par semaine. Il résulte des premières données fournies par une autre enquête industrielle, que la chambre de commerce de Paris exécute en ce moment avec les soins les plus minutieux, que, dans certains quartiers de la capitale, le nombre des ouvriers occupés avait baissé de moitié. D'autres supputations ont conduit à penser que la masse du travail parisien et des produits de ce travail avait subi dans le cours de l'année une réduction des sept onzièmes. A Lyon, l'interruption du travail a été telle que presque tout ce qu'il y avait en ville de soies teintes a été expédié à l'étranger, au lieu d'être employé sur place, et que, dans le

cours de mai, par exemple, il en a été exporté autant qu'on en exportait, précédemment, dans le cours d'une année entière. Veut-on un autre indice des réductions que le travail avait subies? Tandis que Lyon a exporté ses matières premières au lieu de les travailler, d'autres matières importantes, employées par l'industrie du pays, ont été importées, en 1848, dans une quantité infiniment moindre que les années précédentes. Il résulte des relevés de la douane que, dans les six premiers mois de cette année 1848, il n'a été importé pour le travail intérieur que 5,221 quintaux métriques de bois d'acajou, tandis qu'on en avait importé 23,696 quintaux dans les six premiers mois de 1847, et 25,221 dans les six premiers mois de 1846; qu'il n'a été importé que 182,685 quintaux métriques de coton ou laine, tandis que, dans les six premiers mois de 1847, il en était entré 220,813, et, dans les six premiers mois de 1846, 326,139; qu'il n'a été demandé au dehors que 284,123 quintaux métriques de fonte, tandis que, dans le premier semestre de 1847, il en était entré 512,155 quintaux. D'autres documents officiels ont fait connaître depuis que, dans le cours entier de cette même année 1848, la masse de la houille importée pour les besoins de l'industrie nationale est tombée de 21 millions de quintaux métriques à 17 millions; la masse de la fonte de 959 mille quintaux à 456 mille; la masse de bois d'acajou de 46 mille à 8 mille; la masse de laine de 138 mille à 80 mille; celle du fil de chanvre et de lin de 19 mille à 4 mille; celle de la soie de 15 mille quintaux à 7 mille. Enfin un dernier témoignage plus éclatant encore de l'extrême proportion dans laquelle a été réduit le travail est dans la masse

des ouvriers qui ont dû sortir des ateliers, et qui se sont trouvés sans ouvrage. La désertion, il est vrai, avait commencé par être calculée et volontaire; mais elle a bientôt fini par être forcée, et il résulterait de certaines observations qui ont été faites à la tribune par un ancien ministre des finances du gouvernement provisoire qu'il n'y avait pas hors des ateliers, au plus fort de la crise, moins de cinq cent mille ouvriers désoccupés. Les ateliers nationaux de Paris n'en comptaient pas à eux seuls, un moment a été, moins de cent vingt-cinq mille.

Les suspensions de payement et les banqueroutes indéfiniment multipliées qui ont suivi cette interruption du travail et de la vente n'ont pas été un fait général moins notoire et qu'aient justifié des faits particuliers moins nombreux. Si l'impression de ces faits a pu s'affaiblir dans quelques esprits; si elle n'y est pas suffisamment entretenue par le discrédit qui règne encore et par la difficulté qu'il y a toujours d'être payé, il ne faut, pour l'y ranimer, que rappeler ces terribles bulletins de la Bourse de Paris, qui, du commencement de mars à la fin d'avril 1848, n'avaient cessé d'annoncer des catastrophes commerciales. Dès le 10 mars, les caisses Gouin, Baudon, Ganneron avaient succombé. La chute de ces comptoirs avait été précédée de celle des maisons de banque les plus importantes, et, chaque jour, cet ordre capital d'établissements avait eu à enregistrer quelque désastre nouveau. Après les faillites des banquiers, étaient venues celles des négociants et des chefs de fabrique. On avait vu, à Paris, les maisons livrées à certaines branches de commerce, jusqu'alors des plus fructueuses et des mieux établies,

donner l'exemple d'une liquidation presque générale; et, dans beaucoup d'autres genres de négoce, les maisons les mieux famées, obligées de s'arrêter dans la voie de sacrifices auxquels elles ne voyaient pas de terme, entrer également en liquidation. La débâcle était devenue à peu près universelle; et, quoique le marché de Paris fût de tous le plus bouleversé, les nouvelles qu'on y recevait des autres grands centres manufacturiers et commerciaux n'étaient guère plus satisfaisantes. Pour se faire une idée de l'étendue de cette subversion et de cette généralité de l'état de faillite où était tombé le commerce, il suffit de remarquer qu'il commençait à peine, au bout de douze mois, à se relever du discrédit qui l'avait frappé alors; que, très récemment encore, il ne se faisait, pour ainsi dire, d'affaires qu'au comptant; qu'il n'y avait pas de maisons assez sûres pour voir accepter au loin leur papier, et que, pour faire toucher une somme à l'étranger ou sur quelque point éloigné du territoire, il fallait l'y envoyer en argent, comme aux époques les plus barbares et les plus reculées.

La profonde dépréciation des valeurs n'a pas été un résultat général, moins frappant, ni moins bien établi que les précédents, du discrédit soudain qui a suivi l'essai de république démagogico-socialiste. Cette dépréciation était inévitable, et il serait permis de croire que les auteurs et fauteurs de l'essai l'avaient fait entrer dans leurs calculs : puisqu'ils s'étaient réservé d'exproprier pour cause d'utilité publique, et au profit des classes ouvrières, les ateliers dont la désertion des ouvriers aurait fait tomber la valeur. Mais elle devait s'étendre à tout. Elle était la conséquence nécessaire de l'état d'inaction où l'on était tombé

et qui venait de frapper, jusqu'à un certain point, de stérilité les fonds productifs de quelque espèce qu'ils fussent. Elle est également résultée des projets subversifs qui sont venus menacer plus ou moins toutes les propriétés. Elle est venue enfin de la nécessité où tant de gens se sont trouvés de vendre et de réaliser le plus qu'ils pouvaient de leurs ressources. Les besoins pressants des uns; l'inquiétude, la peur, le désespoir des autres, leur faisant successivement lâcher pied, ont amené l'avilissement des prix de toutes choses, des meilleures valeurs, comme des plus mauvaises, et les ont fait descendre à des taux où elles n'avaient pas été depuis la chute de l'Empire et le temps de nos plus grands revers. On n'avait peut-être jamais vu les effets publics subir des oscillations si brusques et si violentes. En moins de sept semaines, les rentes 5 p. cent avaient subi une dépréciation de 67 francs, et étaient tombées de 117 francs à 50 fr. Les actions de la Banque, une des valeurs du pays les plus accréditées et les plus fermes étaient tombées de 3,200 francs à 990 fr. Les propriétés foncières de toute nature perdaient la moitié de leur prix; elles n'avaient, pour ainsi dire, plus de cours et avaient absolument cessé de se vendre. On a calculé, à la date du 12 avril, quarante-sept jours après la révolution, que la perte éprouvée à la Bourse sur les rentes, les actions de la Banque et les chemins de fer s'élevait à peu près à 4 milliards, à 3 milliards 749 millions. Il a été fait, vers le même temps, sur la dépréciation des valeurs immobilières, des supputations qui, tout exactes qu'il y avait lieu de les croire, semblaient fabuleuses, tant elles étaient élevées. On peut affirmer hardiment que la double inva-

sion que la France eut à subir, en 1814 et 1815, de la part de toutes les armées de la coalition, que les innombrables déprédations qui purent être commises alors sur son territoire, que la rançon énorme qu'elle eut à payer pour son affranchissement n'avaient pas attaqué sa fortune, n'avaient pas altéré ses ressources au point où l'a fait, en quelques semaines, après février, la prise de possession du pays par la république démocratico-socialiste. Mieux eût valu pour elle, sans contredit, l'irruption de nouvelles hordes de cosaques. Ces populations à demi-sauvages n'auraient pas été poussées sur son sol par des instincts aussi anti-sociaux, par des passions aussi destructives; elles n'y auraient pas à ce point ruiné toutes choses; elles ne s'y seraient pas attaquées avec cette fureur stupide à tous les principes vitaux de la société.

Ce que l'appauvrissement général, résultat presque immédiat de l'invasion du démagogisme socialiste, a produit pour tout le monde d'embarras, de gêne, de souffrance, est un autre fait, hélas! qui, pendant longtemps, n'a été que trop justifié pour chacun de nous par l'expérience de chaque jour. Tandis que l'ouvrier, même en se contentant d'un salaire réduit, ne trouvait plus d'ouvrage, et se voyait obligé, s'il ne voulait périr, d'opter entre l'humiliation de l'aumône et les douleurs cruelles de l'expatriation, le marchand ne vendait pas pour se nourrir et payer le loyer de sa boutique; le fabricant travaillait à peine le nombre d'heures nécessaires pour conserver ses meilleurs ouvriers; le capitaliste se voyait remboursé en monnaie de faillite des fonds qu'il avait confiés à l'industrie, et laissait chômer ceux qu'il s'était

abstenu de placer pour échapper au danger de les perdre. On a vu les banquiers tomber, les mains pleines de valeurs qui étaient de l'or la veille, et qui n'ont plus été le lendemain que du papier. Il a fallu que l'État subventionnât extraordinairement les théâtres et distribuât à une multitude de gens de lettres et d'artistes des secours en argent, qu'en des temps moins déplorables la dignité de leur profession ne leur eût pas permis de recevoir, et surtout de solliciter. Les propriétaires enfin ne pouvaient ni toucher leurs loyers ou fermages, ni vendre leurs propriétés, ni emprunter sur première hypothèque à un intérêt de 9 ou 10 p. 100. Souffrir était devenu l'occupation universelle. C'était là, surtout, le travail forcé, la dure tâche de la portion de la classe ouvrière dont l'égarement et les prétentions violentes avaient amené cette situation, qui n'avait gâté celle de ses chefs qu'en aggravant surtout la sienne, et qui était réduite à expier plus cruellement que personne, comme une inexorable justice le voulait, des maux qui étaient surtout son ouvrage, et dont elle ne pouvait accuser, après elle-même, que les fous dangereux et les pervers dont elle avait consenti à accepter les directions.

Complice de ces directions fatales, au moins tant que le gouvernement provisoire a duré, l'État ne pouvait manquer de ressentir, comme les particuliers, l'effet de la détresse qui a suivi l'essai de république démocratique et sociale, et si, faute de lumières ou de courage, il a pu souffrir que des insensés troublassent l'action naturelle du travail et des transactions, le châtiment ne s'est pas fait attendre. Les preuves de ce châtiment sont venues se

dérouler, en chiffres éloquents et sévères, dans les livres de perception du fisc. Le travail et les transactions s'arrêtant, les perceptions indirectes auxquelles donne lieu leur activité ont dû immédiatement se ralentir. Dès le premier mois qui a suivi l'essai d'organisation socialiste, dès le mois de mars, les perceptions du timbre, de l'enregistrement, des droits réunis et de la douane, ont baissé de plus de quatorze millions. Le mois suivant, elles ont baissé de plus de 17. En mai, la baisse a été plus forte encore, et telle a été, dans les neuf premiers mois de l'année, l'inactivité du travail, des transactions et des relations commerciales, que le *Moniteur*, rendant compte, à la date du 11 octobre, de l'état des revenus indirects, pendant les trois premiers trimestres et les comparant aux perceptions de 1847, durant la période correspondante, a dû avouer une perte de plus de 102 millions. La réduction sur le seul produit des droits d'enregistrement a été de près de 38 millions. Elle a été de près de 8 sur le timbre, de très près de 20 sur les douanes. Le surplus de la perte est venu de réductions dans le produit des impôts de consommation, du sel, du sucre, des tabacs, des boissons. Obligé de prévoir que cette décroissance des revenus indirects continuerait encore, on a estimé que le déficit, à la fin de l'année, ne serait pas de moins de 140 à 145 millions, et, comme il y avait tous les ans une augmentation régulière de 25 à 30 millions, qui ferait également défaut, il a fallu porter la perte entière à environ 175 millions, et elle n'a guère, en effet, été inférieure que de bien peu à cette forte somme[1]. D'un autre

[1] Le rapport du comité des finances de l'Assemblée constituante

côté, on a dû prévoir qu'il y aurait dans le produit des contributions directes, des patentes surtout, des surcroîts de non-valeurs, que le comité des finances de l'Assemblée nationale n'estimait pas à moins de 20 millions; plus, dans le produit des forêts, une réduction supérieure à 12 millions [1]. De sorte que le résultat pour l'État de l'essai de république démocratique et sociale allait se trouver, à la fin de l'année, et au milieu de l'accroissement de toutes les dépenses, une réduction totale, dans les recettes ordinaires, de plus de 208 millions. C'était là la part de l'État dans les effets ressentis par tous de la morne inaction qu'il avait eu l'habileté de produire, et de la détresse universelle qui avait immédiatement suivi cette inaction.

Ajoutez que ces maux, déjà si grands, ont été fort aggravés par la nature des expédients dont on a usé pour y porter remède.

En présence des pertes énormes qu'éprouvait le Trésor et de la rapide décroissance de ses perceptions indirectes, ce qu'il y avait, financièrement, de mieux à faire, c'était, sans contredit, d'agir sur les causes qui tarissaient ainsi les sources jusqu'alors si abondantes de ces perceptions, de renoncer au système qui venait d'arrêter si brusquement et avec un si déplorable succès la marche des affaires, et, en s'appliquant de toutes ses forces à restituer aux personnes, à la propriété, aux transactions, aux entreprises industrielles, la sécurité et la liberté qu'elles

sur le projet du budget rectifié de 1848, fixe cette perte à 173 millions 540 mille francs. Voir la page 74.

[1] Voir le rapport précité, pages 70 et 75.

avaient perdues, de rendre au travail son activité et aux perceptions du fisc leur ancienne abondance. Mais qu'a-t-on fait, au lieu de suivre une marche si clairement indiquée? On n'a pas pris une mesure qui n'abondât plus ou moins dans le sens des inventions socialistes qui étaient en train de tout perdre. On a demandé à l'impôt direct ce que ne donnaient plus les contributions indirectes, et on a empiré par de nouvelles charges l'état d'une population dont, en arrêtant le travail, on venait de réduire tous les revenus. En haine de la propriété, on s'est attaqué surtout à la propriété foncière, la moins féconde et la plus maltraitée de toutes, et on a accru de 45 p. 100 les charges dont elle était déjà grevée. On a décrété d'aliéner des biens domaniaux qui, dans l'état de dépréciation où l'on avait fait tomber toutes choses, ne pouvaient être vendus qu'à vil prix. On a imaginé, contre tout droit, de faire payer à qui la demanderait la permission de défricher des bois, et l'on s'est attribué 25 et 50 p. 100 de la plus value qu'un homme donnerait à son bien en en transformant ainsi la culture. On a conçu l'idée de mettre la main, sous prétexte d'utilité publique, et, en réalité, dans un but de fiscalité et de pure spéculation financière, sur de certaines classes de propriétés, telles que mines, canaux, chemins de fer, entreprises d'assurances, dont on se réserverait d'indemniser comme on pourrait les possesseurs, et, en menaçant ainsi ces propriétés, déjà fort amoindries par la dépréciation qu'avaient subie toutes choses, on a contribué d'une manière toute spéciale à en faire baisser encore la valeur. On a, le plus qu'on a pu, grevé les capitaux, comme les propriétés, de nouvelles charges, et, par

exemple, on a imaginé de frapper d'une taxe de 1 p. 100 les placements d'argent sur hypothèque, ceux qui, d'ordinaire, donnent l'intérêt le plus bas et le plus mal servi. Au crédit naturel, qu'on avait détruit, on a entrepris de suppléer par un crédit factice, dont les contribuables devaient faire les frais; et, aux banques particulières, qu'on avait réduites à la douloureuse nécessité de faillir, on a substitué des comptoirs d'escompte, dont la dépense a été mise, pour les deux tiers, à la charge des villes et du Trésor, c'est-à-dire des contribuables, et l'État, pour sa part, et tout obéré qu'il était, n'a pas affecté à cette dépense moins de 60 millions, qu'il a dû prendre sur le surcroît de 45 p. 100 qu'il venait d'ajouter aux quatre contributions directes. Au lieu de ranimer le travail réel, qui ne demandait, pour reprendre son activité, que d'être rendu à ses conditions naturelles, on a multiplié, à grands frais, le travail apparent, et un ministre des travaux publics a avoué naïvement qu'il avait accru le plus qu'il avait pu, ne croyant sans doute pouvoir mieux faire, le nombre de ces ateliers nationaux, dont le nom rappelle tant de souvenirs sinistres. Plutôt que de ne pas pourvoir à la dépense de ces ateliers de trouble et de sédition, on a failli à des engagements sacrés, on a fait une banqueroute partielle aux porteurs de bons du Trésor, on a manqué aux dépositaires si intéressants des caisses d'épargne, et, en compromettant ces établissements aux yeux des classes ouvrières, on a couru le risque de ruiner dans leur esprit un des moyens les plus féconds de moralisation et de bien-être qui leur eût jamais été offert. Par une infidélité d'un autre genre, on a mis la main sur les fonds

versés dans les établissements tontiniers, et, quaud les statuts de ces établissements leur prescrivaient, de la manière la plus impérieuse, de convertir immédiatement en rentes les dépôts qu'ils recevaient, on a prétendu se faire de ces dépôts une ressource, et on a contraint les établissements dépositaires à en verser le montant dans les caisses de l'État. Pour soulager le commerce de la détresse où on l'avait fait tomber, et qui le mettait dans l'impuissance de faire honneur à ses engagements, on n'a vu rien de plus simple que de le dispenser, par des ajournements successifs, de remplir ses obligations; on a multiplié les décrets de surséance, on les a généralisés, et on n'a pas paru comprendre qu'en soulageant ainsi les débiteurs, on ne faisait que transporter à leurs créanciers les embarras cruels dont on voulait les affranchir, on mettait ceux-ci dans la dure nécessité de faillir à leur tour à leurs promesses, et l'on autorisait tout le monde à demander d'être dispensé de tenir ses engagements. Il y a eu, pour venir au secours des gens en souffrance, un feu croisé de propositions, qui n'avaient toutes pour résultat que de déplacer le mal, de l'aggraver en le déplaçant, de le faire tomber surtout sur la masse des contribuables, et de rendre, en définitive, tout le monde plus malheureux. Loin de réussir par ces artifices violents à remplacer les ressources détruites, celles qui résultaient auparavant de l'activité naturelle de la société, on les a diminuées encore; on a accru l'appauvrissement universel, et les perceptions du Trésor s'en sont tellement ressenties, qu'à une certaine époque, un des ministres des finances de la révolution, M. Goudchaux, a dû convenir que les recettes

journalières étaient inférieures d'un million aux dépenses à effectuer. Voilà ce qu'on a obtenu des expédients employés pour corriger l'effet des premières entreprises socialistes. Loin de remédier aux désastreux résultats de ces entreprises, on n'a fait, on le voit assez, que les aggraver et accroître notablement les pertes et les souffrances de tout le monde.

Enfin, pour qu'il ne manquât rien à ces maux, pour en perpétuer la durée et les rendre, s'il se pouvait, irremédiables, ceux qui les avaient provoqués, les promoteurs de la démagogie et du socialisme, se sont efforcés d'en fausser l'explication, d'en détourner la responsabilité de leurs doctrines et de les rapporter à des causes qui n'étaient pas les vraies.

C'est ainsi, par exemple, qu'ils se sont appliqués à les représenter comme un des effets qui accompagnent nécessairement tout changement violent de régime, et comme n'offrant rien qui les distinguât de ceux qui s'étaient manifestés à la suite de la révolution de Juillet; — qu'au lieu de les attribuer, comme le bon sens prescrivait de le faire, à la subversion du régime économique établi, on a voulu les faire considérer comme un effet naturel de ce régime, et on a soutenu effrontément qu'il n'y avait dans la crise dont nous étions les témoins et les victimes rien qui ne fût le résultat lamentable et forcé de la constitution actuelle du travail; — qu'enfin on a prétendu prouver, d'un autre côté, que cette crise déplorable avait été léguée par la monarchie à la république et qu'elle était le résultat du mal qu'avaient fait à la France dix-sept années de dilapidations.

Heureusement il n'y avait là rien sur quoi le public le plus inattentif et le moins avisé pût consentir à prendre le change, et l'on a facilement saisi le côté faux et insidieux de ces misérables explications.

Comment, en effet, et en premier lieu, aurait-on pu admettre que les désastres éprouvés étaient la suite de l'inquiétude et du trouble que traîne à sa suite toute révolution, si personne, en effet, ne faisait rien qui pût troubler la révolution nouvelle, et d'où eût-on pu dire que le trouble lui venait? Était-ce de dehors? Les puissances étrangères avaient manifesté dès les premiers moments la ferme intention où elles étaient de ne la point inquiéter, et d'ailleurs elles étaient entourées chez elles d'assez graves difficultés pour qu'elles ne pussent pas songer à lui susciter des obstacles. Était-ce de dedans? Elle avait été faite, sinon avec le concours ostensible, au moins à la très grande satisfaction du parti légitimiste. Elle obtenait les bénédictions du clergé. Le parti conservateur et en général les amis de la dernière dynastie, loin de la combattre, se résignaient, si elle voulait être libérale et modérée, à accepter le régime qu'elle fonderait, et lui donnaient les signes les moins équivoques de tolérance et de bonne volonté. Les seuls troubles qui l'ont suivie sont donc ceux qui lui ont été suscités par elle-même, par ses entreprises anarchiques et anti-sociales, par sa subversion et les ruines qu'elle a causées; et, loin de pouvoir attribuer ces désastres aux résistances qu'elle a rencontrées, il est de notoriété universelle qu'elle n'a commencé à rencontrer de résistance que lorsqu'il a été visible qu'elle tendait à tout bouleverser.

Il n'est pas plus aisé d'attribuer les maux qui nous ont assaillis depuis qu'elle est faite au travail individuel, à l'émulation des travailleurs, à la concurrence, et en général à la constitution naturelle de la société. Ce n'est pas d'hier, en effet, que cette constitution existe; elle s'est développée avec notre état social; elle en a suivi les phases; elle en a fomenté les progrès, et c'est à mesure qu'elle s'est perfectionnée que la société est devenue puissante et prospère, et que s'est accru le nombre des familles heureuses et aisées. En Angleterre, aux États-Unis, où elle est beaucoup plus parfaite qu'en France, où le travail et les transactions jouissent d'infiniment plus de liberté, la prospérité commune est infiniment plus grande. Il a suffi chez nous que son existence fût menacée pour que la richesse et le bien-être de tous subissent une altération immédiate et profonde; et ç'a été seulement à la suite de la révolution et depuis les essais de république démagogico-socialiste qu'on a vu notre prospérité, jusque-là croissante, arrêtée tout à coup et remplacée par l'appauvrissement universel. Comment, en présence de ces faits, avoir la hardiesse d'attribuer, avec l'espoir de tromper quelqu'un, la misère qui, après février, est venue nous assaillir à la liberté économique et de fonder sur le socialisme de légitimes espérances de prospérité?

Enfin, bien que l'extension, déjà exorbitante, qu'avaient prise sous la monarchie les dépenses publiques pût être l'objet d'un blâme sérieux et fondé, il n'est pas plus possible de trouver dans ce fait que dans les précédents une explication tant soit peu raisonnable de la crise que nous subissons. Si la monarchie avait mis infiniment trop de

choses à sa charge et donné à ses dépenses beaucoup trop d'extension, il est juste de reconnaître que la paix solide, que la sécurité profonde, que la liberté relativement étendue dont elle nous faisait jouir avaient imprimé à tous les travaux une activité et fait prendre à la richesse publique un développement qui avaient fort élevé le chiffre de ses perceptions ordinaires, et qui lui avaient permis par cela même d'accroître beaucoup celui de ses dépenses sans excès de témérité. Je sais bien qu'elle aurait pu laisser le pays dans une situation plus simple, et le Trésor public grevé de services moins déplorablement multipliés et infiniment moins dispendieux. Il eût été sans contredit fort à souhaiter, pour sa sûreté, comme pour la nôtre, qu'elle n'assumât pas sur elle la responsabilité de tant de choses, et qu'au lieu de prendre à son compte et de constituer en régies publiques, pour se procurer des moyens d'influence proportionnés à l'étendue des agressions et des sollicitations dont elle était assaillie, tant de travaux et de services qu'elle aurait dû laisser dans le domaine de l'activité universelle et privée, elle tendit sagement à se décharger sur cette activité de ces services exorbitants qu'elle s'était attribués contre toute raison et toute prudence, qu'elle avait usurpés contre toute honnêteté et toute justice. Mais enfin, quelles que fussent les attributions qu'elle s'était données, et les dépenses qui s'en étaient suivies, elle était, par les raisons que j'ai dites, à peu près en mesure de pourvoir à ces dépenses. C'est un fait que les hommes les plus compétents en matière de finances ont établi de manière à fermer la bouche à ses détracteurs les moins scrupuleux; et si le pouvoir qui lui a succédé avait su

maintenir, comme elle, les conditions d'activité et de prospérité sociales à qui elle était redevable de l'étendue de ses ressources; s'il n'avait pas, par une lâche adhésion aux entreprises de la démagogie et du socialisme, commis la double extravagance de tarir la source des revenus du trésor et tout à la fois d'augmenter beaucoup les dépenses publiques, il ne se serait pas mis aux expédients, ainsi qu'il l'a fait, et il ne se serait pas vu réduit, au milieu de la profonde stagnation où il venait de plonger les affaires et de l'énorme décroissement qu'il avait fait subir à ses revenus indirects, à la nécessité de faire ce que n'avaient fait, depuis plus de quarante ans, aucune des monarchies qui l'avaient précédé, c'est-à-dire à essayer de grever le pays d'une série de taxes nouvelles, et à le charger, en effet, de nouveaux impôts très durs.

Encore un coup, ce n'est donc pas aux dépenses de la monarchie, quelque abusivement exagérées qu'elles pussent être, qu'il faut attribuer les maux de toute espèce que nous avons soufferts depuis seize mois, et l'interminable crise financière et commerciale que nous traversons : c'est au régime que nous avons subi d'abord, qui s'est efforcé de se maintenir ou de se relever ensuite, et qui, en exagérant encore ces dépenses, déjà outrées, en s'évertuant à pousser plus loin le système d'accaparement et de concentration qui les rendait inévitables, n'a su déployer d'habileté que pour détruire les moyens naturels que la monarchie avait d'y pourvoir, et pour ruiner le peu de principes libéraux qu'elle avait le bon sens de maintenir et auxquels elle était redevable de ses immenses ressources. Tous les résultats désastreux qui viennent d'être signalés n'ont eu

pour cause, en réalité, que l'essai de république socialiste qui est venu, systématiquement et de propos délibéré, s'attaquer à ces principes et battre en brèche toutes les défenses naturelles de la société, tous ses moyens de conservation, de prospérité et de puissance.

Ce que cet essai a causé de mal à tous, et non seulement aux classes contre lesquelles il était dirigé, mais à celles particulièrement en faveur desquelles on le prétendait fait, et même aux auteurs et complices de l'entreprise, est évident à tous les regards et de notoriété profondément sentie pour tout le monde. Qu'on me cite, je ne dirai pas une classe de propriétaires et de capitalistes, cela est tout simple et peut être pour les auteurs un sujet de satisfaction, mais une classe de travailleurs quelconque à laquelle il n'ait affreusement nui! Qu'on veuille bien considérer à quel point il a nui surtout à la classe de travailleurs la moins heureuse, à celle, dont il devait, disait-on, relever la condition et adoucir le sort! Qu'on fasse le dénombrement des malheureux ouvriers qu'il a fait périr dans d'odieuses luttes! Qu'on voie la masse de ceux qu'il a fait condamner à la transportation; la masse plus grande de ceux qu'il a mis dans la cruelle nécessité de s'expatrier, de se déporter eux-mêmes, et celle plus grande encore de ceux dont il a détruit le travail ou qu'il a forcés de se résigner à de dures et inévitables réductions de salaire! Qu'on cherche enfin, pour les placer en présence de tant de maux, ceux qui en ont été les principaux artisans, et qu'on leur demande ce qu'ils ont recueilli de leur entreprise, je ne dirai pas de gloire, mais seulement de considération et d'honorable notabilité!

LIVRE SEPTIÈME.

Bilan de la révolution.

Il est des hommes pour qui les mots sont tout. J'en connais bon nombre de cette espèce qui ne doutent point, par exemple, qu'un pays n'ait fait la meilleure, la plus riche, la plus merveilleuse des conquêtes quand il a conquis un gouvernement bien ou mal baptisé RÉPUBLIQUE ! Ceux qui se piquent d'un peu de bon sens et de lumières ne se montrent pas si accommodants. Ils regardent au fond des choses ; et, sans s'informer du nom que porte leur gouvernement, des couleurs qu'il arbore, des légendes qu'il a fait inscrire sur ses bannières ou au frontispice des monuments publics, ils examinent avec soin, quand ils en veulent faire une appréciation intelligente et juste, quels sont au vrai les avantages dont il fait jouir le pays qui l'a adopté.

Imitons ce judicieux exemple. Précisons les résultats de la révolution. Ouvrons à cet événement, que tant de causes déjà nous ont permis de qualifier de déplorable, un compte à la fois moral et matériel. Créditons-le de ce qu'il peut avoir produit d'avantages ; débitons-le de ce qu'il a eu d'effets désastreux, et voyons en somme comment le compte se balance.

En réalité, il ne s'agit ni d'exalter, ni de déprimer le

régime que la révolution a produit. Il s'agit de l'apprécier comme il mérite de l'être, de le comparer, sans partialité comme sans faiblesse, à celui qu'il a si violemment et si inopinément remplacé, et de voir ce que la France a gagné au change.

Quels étaient les griefs reprochés au gouvernement déchu ? Il n'est pas un homme doué d'un peu de sens et de bonne foi qui ne soit obligé de reconnaître que la France, sous ce gouvernement, jouissait d'une sécurité profonde, d'une grande somme de prospérité, d'une liberté relativement considérable, qu'il dépendait d'elle d'accroître par les voies régulières et sans bouleversement nouveau, et qu'en résultat, les dix-huit années du dernier règne ont été les meilleures et les plus favorables à son avancement qu'il lui ait encore été donné de passer sous aucun régime. Mais, comme s'il était possible de lui faire un crime des violences qu'il a si longtemps subies et de l'abandon absolu dont il a finalement été l'objet, on observe que jamais gouvernement, poursuivi d'agressions plus vives, plus acharnées, plus implacables, n'a été, en définitive, plus mollement défendu, ni plus facilement détruit, et la raison qu'on en donne, c'est qu'il était corrompu et corrupteur ; que, dans l'intérêt de cette corruption, à la fois subie et pratiquée, il travaillait sans cesse à étendre ses attributions, à se créer des moyens plus ou moins irréguliers d'influence, à multiplier les dépenses et les abus, et qu'il avait fini par devenir hostile à toute réforme, notamment à celle de qui toutes les autres étaient attendues, à la réforme électorale et parlementaire.

Eh bien, par une partialité tout à la faveur de la révolution qui l'a détruit, ne considérons du gouvernement de Juillet que ce côté, par où il paraît loin en effet de s'être montré irréprochable, et voyons comment il a été pourvu par celui qui a pris sa place à la correction des vices qui lui étaient si violemment reprochés; jusqu'à quel point la révolution et ses adhérents se sont montrés dégagés de passions cupides, et ce que leur ont permis d'opérer de salutaires réformes les sentiments d'abnégation et de justice dont ils étaient animés; ce qu'ils ont fait pour l'amélioration des relations sociales; pour rendre plus parfaite la sûreté des personnes et des biens; pour étendre, en les perfectionnant, les libertés acquises; pour diminuer les charges imposées à tous les citoyens, et, en étendant le domaine des libertés dont on jouissait déjà, en supprimant, avec la réflexion et les ménagements nécessaires, ce que pouvaient offrir d'abusif ses attributions, en faisant subir de notables réductions à ses dépenses, en procurant enfin plus de sécurité et de liberté à tout le monde, ce qu'ils ont ouvert à tout le monde de nouvelles sources de prospérité.

Et d'abord, allant directement au cœur du sujet, et considérant la révolution dans son vrai mobile, voyons si ses auteurs et leurs nombreux complices ont été plus exempts que les amis du dernier régime de cette avidité déréglée, de ce désir immodéré de la richesse bien ou mal acquise, de cet amour du faste et des plaisirs sensuels, et, pour acquérir plus vite les moyens de satisfaire ces penchants, de cette disposition à se faire, de manière

ou d'autre, une ressource du gouvernement qui est le travers de mœurs le plus général et le plus grave de notre pays et de notre temps, et qui est désigné, ou que je désigne, moi, par le nom de corruption politique.

Je ne suis, hélas! que trop sûr d'être dans le vrai et de parler comme fera l'histoire en disant que jamais, au contraire, cette disposition ne s'était manifestée avec moins de retenue et sous des formes plus emportées et plus violentes.

On se fût attendu à voir d'austères républicains se signaler par une certaine simplicité de besoins et d'habitudes. Rien n'eût été plus raisonnable et de meilleur goût. Il ne semblait pas possible que des moralistes en apparence si rigides voulussent imiter un faste et des recherches qu'ils avaient si sévèrement blâmées. C'est par là pourtant qu'ils se sont hâtés d'imiter, de surpasser même la monarchie, et souvent en s'emparant assez peu délicatement de ses dépouilles. On sait ce qui a été dit de leurs installations somptueuses, de leur luxe de table et d'ameublements, de leur empressement à s'emparer des loges et des voitures royales, de leur disposition à poser et à trôner. Il me répugnerait d'insister sur ces faiblesses qu'on leur a tant reprochées, et de faire remarquer ce qu'elles ont offert quelquefois de singulier, d'outré et de véritablement excentrique. Mais je ne pouvais passer sous silence un ordre de faits par où s'est révélé le fond des âmes et qui a montré si clairement à quelles passions on obéissait. L'exemple donné à cet égard par les chefs n'a pas manqué d'imitateurs dans les rangs intermédiaires de la révolution, et même dans ses régions

inférieures. Je pourrais citer certaines orgies du parc de Monceau, et dire ce qui s'est passé dans plus d'une préfecture, au bon temps des commissaires. Les goûts voluptueux, les satisfactions sensuelles, l'amour des rémunérations sans travail sont descendus de proche en proche dans tous les rangs. Ils ont été prêchés directement aux classes les moins heureuses. Le socialisme a dit qu'il était bon que le peuple eût des besoins, qu'il contractât le goût des choses chères et des jouissances raffinées; qu'on ne pouvait trop lui inspirer le désir d'une situation qui rendît ces satisfactions possibles, qui le dérobât aux conséquences d'une vie mal réglée, qui le dispensât des vertus dont n'a été dispensé personne. On a voulu faire connaître les plaisirs du luxe à des classes qui manquaient de pain. On leur a ménagé des soirées de spectacle. On a installé des indigents, sous le nom d'invalides civils, dans la plus splendide des demeures royales, et entrepris l'éducation politique des classes ouvrières sous les lambris dorés du Luxembourg. On a commencé cette éducation en soulevant devant ces classes non des questions de justice, mais des questions d'argent, et en s'adressant à leur cupidité. On a dit que le peuple devait être riche, qu'il voulait l'être et qu'il le serait. On l'a excité à le devenir par les voies les moins honnêtes. On l'a désaccoutumé du travail et tenu pendant plusieurs mois dans un état d'oisiveté soldée. On a excité sa jalousie contre les classes riches; les richesses de ces classes lui ont été présentées comme le fruit de l'usurpation, et il a été directement provoqué à s'en emparer par la violence. Ajoutons que, tandis que la révolution fomentait ainsi les

instincts les moins moraux des classes inférieures, elle ne se piquait pas toujours de se montrer plus désintéressée et plus honnête dans les rangs de ses adhérents d'un ordre supérieur. Dès les premiers moments, le gouvernement a été assailli de sollicitations de toute espèce. On lui adressait de tous côtés et à toute heure des demandes de crédit, des demandes d'ajournement pour le payement de ses dettes, des demandes de subventions ou de primes pour toute sorte d'entreprises et d'établissements, des demandes de places enfin, et celles-ci plus furieuses, plus acharnées, plus innombrables que celles d'aucun autre ordre. Ceci, au surplus, a été public et publiquement avoué. Nous étions littéralement assiégés, a dit à la tribune, dans un moment d'épanchement, un ancien ministre du gouvernement provisoire [1]. Et encore comment ces demandes nous étaient-elles présentées? On nous parlait la menace à la bouche; les heures d'existence nous étaient comptées; les solliciteurs faisaient masse et leurs requêtes prenaient, en quelque sorte, le caractère de l'émeute et de l'insurrection.

Voilà à quel degré s'est montrée pure, honnête, désintéressée, une révolution faite, soi-disant, en haine de la corruption politique. Or, comment nier, en présence de ces faits, que son compte ici ne se balance par une aggravation du mal qu'elle était, assurait-elle, venue corriger.

Presque tout, dans ses premiers actes, s'est ressenti de ce surcroît de corruption. L'esprit qui l'animait à cet égard s'est manifesté jusque dans la plus générale et en

[1] M. Garnier-Pagès.

apparence la plus populaire de ses réformes, dans l'établissement du suffrage universel. En faisant des classes les plus nombreuses et les moins favorisées du côté de la fortune et des lumières l'objet de ses flatteries intéressées, en leur livrant l'électorat et la souveraineté politiques, elle avait bien cru mettre le pouvoir dans les mains de classes dont elle serait la maîtresse, et se procurer par elles le moyen d'opprimer et de dominer le reste de la société. L'événement, il est vrai, a déjoué ces coupables espérances : les classes peu avancées se sont montrées plus intelligentes que ne l'avait pensé la révolution de l'accord de leurs intérêts avec celui des classes instruites et aisées. Mais le calcul avait été fait, la chose est indubitable, et que se pouvait-il de plus immoral ?

Quant à savoir si l'établissement d'une institution aussi radicale que le suffrage universel a été bon en soi, cela n'est pas facile à dire. L'événement a prouvé qu'il était, contre l'attente de ses auteurs, excellent pour les circonstances où il a été établi ; et il a été bien excellent, en effet, puisqu'il a sauvé la France ; puisqu'il a détrôné les usurpateurs qui l'avaient fondé ; puisqu'il leur a fait voir que la nation française n'était pas d'humeur à appuyer leurs entreprises violentes et leurs desseins extravagants ; puisqu'il a fait merveilles contre tout cet appareil de philanthropie menteuse et de systèmes anti-sociaux qui, sous le nom de socialisme, sapait la propriété, détruisait la liberté du travail, ruinait la société en l'attaquant dans toutes ses bases. Et néanmoins si, du mois d'avril de l'année dernière au mois de mai de cette année, l'immense majorité de la population virile, prise en masse, a

prouvé, d'une manière à peu près générale et constante, dans une certaine suite d'élections, qu'elle avait assez de sens et de courage pour résister aux provocations de l'esprit de rapine et de subversion, la France a appris, non sans quelque effroi, par ce qui s'est passé dans un certain nombre de départements, aux élections dernières, que des fractions considérables de la population électorale pouvaient se laisser déplorablement égarer, et que la majorité, qu'il est heureusement resté possible à peu près partout de supposer saine, avait impérieusement besoin de ne se point diviser et de se tenir vigoureusement sur ses gardes. Puis si, dans les instants vraiment critiques, où le salut de la société était en question, la majorité a fait, en général, preuve de zèle et d'intelligence, est-il sûr qu'elle ne faillira pas à des dangers moins pressants, à la solution de questions moins simples et moins urgentes? Peut-on espérer, en un mot, que, dans les circonstances ordinaires, le vote universel sera un bon instrument? Il est certainement permis de n'être pas, à cet égard, sans inquiétude. L'événement a prouvé, par exemple, que, dans les circonstances ordinaires, le zèle faiblirait, et il a manqué à la plupart des élections énormément de monde. Il est à craindre que, dans les mêmes cas, et lorsqu'il s'agira de questions moins élémentaires que celles que le socialisme a soulevées, le zèle ne manque encore, et que la capacité électorale ne fasse défaut. Ceux qui pensent qu'on a rendu les progrès plus faciles en appelant à la vie publique l'universalité des citoyens, commettent, je crois, une grande erreur. Il faut certainement plus de temps pour initier la société tout entière à une nouvelle

vérité que pour rendre cette vérité sensible à un corps d'hommes choisis, et qu'il y a lieu de supposer plus avancés, surtout lorsque ce corps est assez nombreux pour qu'il n'y ait pas à craindre qu'il s'y forme des coalitions dangereuses, et que des intérêts de classe y deviennent prédominants. Bon, contre la pensée de ses auteurs, pour les circonstances extraordinaires où il a eu à fonctionner depuis un an, et où il s'agissait de défendre la société contre des entreprises d'une inexprimable folie, le suffrage universel pourrait bien n'être habituellement qu'un instrument plus que médiocre, et non seulement il a été institué à mauvais dessein, mais il est possible qu'il se montre ordinairement inférieur au régime électoral dont il a pris la place. Il y aurait donc double raison pour l'inscrire comme une perte au débit du compte que nous dressons.

L'esprit de la révolution s'est trahi dans la réforme parlementaire, plus ouvertement encore que dans la réforme électorale. On n'a pas oublié, sans doute, qu'elle était ici sa plainte contre le dernier gouvernement. Elle l'accusait de peupler la Chambre élective de fonctionnaires qui étaient des hommes à lui, et de ne gouverner qu'à l'aide d'une majorité dépendante. Sait-on comment elle a remédié à cet abus, objet de ses plus violentes accusations? Elle l'a corrigé en l'exagérant outre mesure, en le portant aux derniers excès, comme elle en a corrigé beaucoup d'autres; elle l'a corrigé en nommant à la Chambre élective beaucoup plus de fonctionnaires que la monarchie ne l'avait jamais fait, et des fonctionnaires que, par une honorable discrétion, celle-ci avait toujours interdit

d'y introduire; par exemple, des préfets, ou, mieux que des préfets, des commissaires, c'est-à-dire des hommes appartenant à la classe de ses agents politiques les plus directs, les plus immédiats, les plus engagés, les plus dépendants, les plus passionnés, les plus compromis; de ceux-là mêmes qu'elle avait chargés de diriger l'opération électorale, et à qui elle avait donné pour cela des pouvoirs illimités. Voilà les fonctionnaires dont elle a autorisé, encouragé l'élection, et qu'elle a fait arriver en foule à la Chambre, au milieu d'une multitude d'autres. Il est vrai que depuis, quand elle a vu d'où soufflait le vent électoral, et combien peu il semblait disposé à enfler ses voiles, elle a elle-même viré de bord, et, passant d'un excès à l'excès directement contraire, elle s'est mise à interdire l'élection de tout fonctionnaire public. Mais ce nouvel excès ne vaut guère mieux que l'autre. S'il y avait abus à introduire à la Chambre trop de fonctionnaires, et des fonctionnaires de toute espèce, il n'est pas moins abusif de frapper d'une sorte d'ostracisme politique la classe entière des hommes publics, et de décider qu'aucun fonctionnaire ne pourra participer à la confection des lois. Qu'on la considère donc ici dans l'une ou l'autre des exagérations où elle est tombée, il y a eu aggravation du mal qu'il s'agissait de corriger, ou substitution à ce mal d'un mal nouveau plus grave peut-être, et ici encore, si je ne me trompe, son compte se ferme en déficit.

En somme donc la révolution, faite soi-disant contre la corruption politique, et qui ne poursuivait avec tant d'ardeur la réforme électorale et parlementaire que pour mettre fin à un si grand mal, la révolution s'est montrée,

dans sa fin et dans ses moyens, profondément corrompue et corruptrice. On l'a vue animée d'un violent amour du gain sans travail, d'un désir immodéré d'enrichir par la spoliation ceux au profit de qui elle se disait faite; et c'est dans l'intérêt de ces avides et injustes passions qu'elle a opéré ses réformes les plus radicales, qu'elle a mis l'électorat et l'éligibilité politiques dans les mains des classes les moins avancées, et fait les plus grands efforts et les moins scrupuleux pour composer d'hommes à elle le grand conseil de la nation. Elle a visé, par l'établissement du suffrage universel et par l'usage qu'elle s'est évertuée à en faire, à mettre dans ses mains un pouvoir sans contradiction, un despotisme indomptable, absolu, illimité. L'événement n'a pas répondu à son attente; mais c'est bien là ce qu'elle voulait; et l'on voit ce que le pays aurait gagné à cette substitution de l'honnêteté et du désintéressement révolutionnaires à la corruption du régime déchu.

Mais ne nous contentons pas de considérer la révolution dans son esprit et dans la plus fondamentale de ses réformes. Voyons avec quelque détail comment elle a pourvu aux objets les plus essentiels que tout pays, pour peu qu'il ait de culture, attend de son gouvernement: à la sûreté des personnes, à celle des liens, à l'extension des libertés publiques et surtout particulières, et ce qu'il y eu de gagné sous ces divers rapports.

Jusqu'à quel point, par exemple, s'il est possible de poser une telle question sans raillerie, la révolution a-t-elle contribué à affermir la sûreté publique? La réponse est bien aisée. Il n'y a qu'à songer, pour être en mesure de la

faire, à l'espèce de terreur sous laquelle nous vivons depuis seize mois. Il n'y a qu'à se reporter aux journées du 17 mars, du 16 avril, du 15 mai, des 23, 24, 25, 26 juin de l'année dernière, au 29 janvier de cette année, et notamment à ces dernières journées de juin où une faible minorité, emportée par l'esprit de faction, mais heureusement plus téméraire encore que factieuse, a eu l'incroyable audace de mettre hors la loi le gouvernement légal, avec l'immense majorité nationale qui l'appuie, de provoquer contre lui et cette majorité une violente prise d'armes, tant à Paris que sur d'autres points, et, à la faveur de fausses dépêches, annonçant soi-disant le triomphe de l'insurrection à Paris, de déterminer à Lyon une lutte affreuse, qui ne devait lui servir à rien. Il n'y a qu'à considérer à quel prix et par quels moyens, au milieu de toutes ces tentatives de subversion, il a été possible de pourvoir, tant bien que mal, aux besoins de la sûreté générale; comment, après avoir soumis Paris, l'an passé, à quatre mois d'état de siége, il vient de falloir recourir de nouveau à cette mesure et la rendre applicable aux départements; quel formidable établissement militaire il a fallu installer à Paris pour y jouir d'un peu de repos; comment l'Assemblée nationale, depuis plus d'un an, s'est vue dans l'impossibilité de siéger autrement qu'entourée d'artillerie et de bataillons sous les armes. Il n'y a qu'à se rappeler les sentiments d'inquiétude et d'effroi qui, à diverses reprises, ont fait fuir de Paris tant de familles aisées, arrêté tant de spéculations, interrompu tant de travaux, déprécié tant de valeurs de toute sorte. Assurément, en présence de ces faits et de tous ceux qu'on y pourrait joindre, il ne peut

pas être difficile de dire si la révolution a accru notre sécurité. Il n'est que trop évident qu'elle l'a profondément atteinte ; qu'elle a remplacé la paix dont nous jouissions par un état de trouble profond, dont nous ne saurons de longtemps comment sortir, et qu'à cet égard encore un terrible déficit vient s'inscrire au débit de son compte.

Mais, si elle a si mal réussi à affermir la sûreté des personnes, a-t-elle mieux fait pour celle des biens? Il n'y a, pour répondre, qu'à se demander quel était son objet véritable, et si sa pensée la plus fondamentale n'a pas été une pensée de spoliation. Il n'y a qu'à se rappeler les placards de la société des Droits de l'homme ; les projets de décrets saisis chez Sobrier ; les motions, au 15 mai, de Barbès et de la Montagne ; les propositions portées à la tribune par Proudhon, et tout l'ensemble des manifestations communistes et socialistes. Il n'y a qu'à songer aux efforts que la révolution a faits pour l'établissement de l'impôt progressif ; aux droits écrasants dont elle a menacé la transmission des héritages ; aux diverses classes de propriétés dont elle a tenté d'opérer législativement la dépossession. Tout cela sans doute n'a pas laissé d'exciter des répulsions assez vives ; mais ce n'est pas de la république socialiste apparemment que sont venues ces répulsions. Cette république a montré, bien loin de là, jusqu'où elle pouvait pousser le dévouement à ses idées spoliatrices : les journées de juin et autres l'ont fait assez voir. Ce n'est que de la république honnête que sont venues les résistances. Encore n'ont-elles pas été, bien s'en faut, aussi éclairées et aussi vives qu'on eût pu le souhaiter. Si celle-ci, en effet, n'a pas voulu, comme le demandait l'autre,

autoriser l'État à s'emparer de toutes les propriétés privées d'un certain ordre, et même de divers ordres de propriétés privées, elle a consenti, chose déjà monstrueuse! à lui reconnaître le droit d'en opérer la dépossession; elle lui a reconnu le droit de s'en emparer pour les faire valoir à son compte, de spéculer sur la fortune des citoyens, de les exproprier *pour cause de spéculation*, et elle a fait des mots *expropriation pour cause d'utilité publique*, une traduction fausse et extravagante, qui n'irait pas à moins qu'à permettre à l'État de s'emparer de tous les biens, et que n'aurait pas consenti à en faire la Convention elle-même, au plus fort de sa tyrannie et dans les moments où elle a mis à son autorité le moins de bornes. La Convention, en effet, restreignait le droit d'expropriation, comme avant elle on l'avait toujours fait, et, comme il y aura toujours lieu de le faire, aux cas où il était impossible de faire autrement, c'est-à-dire au droit de s'emparer, moyennant indemnité, de telle propriété particulière dont on aurait indispensablement besoin pour un usage public, pour l'emplacement d'un édifice, par exemple, pour le passage, la rectification, l'élargissement d'un chemin; et, par sa déclaration des droits du 24 juin 1793, elle avait décrété que « nul ne pourrait « être privé sans son consentement de la moindre portion « de sa propriété, que lorsque *la nécessité publique, légalement constatée, l'exigerait évidemment*, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » La nouvelle Constitution ne consacre pas le droit de propriété dans des termes à beaucoup près aussi énergiques. Elle n'exige, en effet, pour autoriser l'expropriation que l'invocation

de l'utilité publique, et, comme on l'a vu, à l'occasion des projets d'expropriation des chemins de fer possédés par des compagnies, l'Assemblée constituante a admis qu'*au nom de l'utilité publique*, il pouvait être permis à l'État de faire main-basse sur des classes entières de propriétés. En résultat donc, et malgré la réprobation qu'ont paru encourir les théories communistes et socialistes, il est vrai de dire que le droit de propriété est sorti de la crise révolutionnaire (s'il en est sorti) assez gravement atteint, et qu'ici encore le compte de la révolution se balance par des résultats fort regrettables.

Mais, si la révolution a eu pour effet d'affaiblir la sûreté des personnes et des fortunes, a-t-elle au moins racheté ce dommage par une extension plus grande donnée à la liberté? Tout au contraire, au moins dans la pensée de ses auteurs démocratico-socialistes. La liberté a souffert de la révolution plus encore que la sûreté personnelle et que le droit de propriété. La révolution a eu beau inscrire le mot en tête de ses légendes, il a été aisé de voir qu'elle était hostile à la chose et qu'elle n'en voulait point. Ce qu'elle a poursuivi, sous le nom de liberté, c'est uniquement la généralisation des droits politiques, l'extension à la masse du peuple des prérogatives de la souveraineté, le droit de faire la loi, en un mot, et, par là, le moyen de dominer et d'opprimer, rendu commun à tout le monde et singulièrement aux classes les plus nombreuses et les moins avancées. Il est bien certain que, par le mot liberté, la révolution n'a jamais entendu autre chose, et qu'en février notamment, elle n'a voulu, par l'établissement du suffrage universel et direct, par la pro-

clamation du droit d'association, par l'ouverture et la permanence des clubs, que ceci : donner aux masses ouvrières le moyen de prêter main-forte aux aventuriers politiques qu'elle leur avait donnés pour patrons, le moyen d'élever ces aventuriers sur le pavois et de les faire régner despotiquement sur les classes moyennes et supérieures. L'événement, il est vrai, n'a répondu que très incomplétement à cette attente ; mais tel était essentiellement le but, et non pas la bonne pensée de donner plus de vraie liberté aux individus, d'affranchir davantage les professions particulières, d'en rendre l'exercice plus facile et plus fructueux.

Ce but n'a pas même été celui de la nouvelle Assemblée constituante, bien qu'elle fût infiniment plus honnête, plus modérée, moins dominatrice, moins illibérale que la plupart des révolutionnaires de février ; et il ne faut qu'ouvrir la constitution qu'elle a faite et parcourir la nomenclature des libertés individuelles qu'elle a consacrées sous le nom de droits publics, pour voir qu'elle n'a point accru le nombre de celles qui existaient déjà, et que même, elle n'a ni perfectionné la définition, ni fortifié les garanties de pas une d'elles.

La liberté du travail qu'elle garantit n'est pas autre que celle que nous possédions en fait depuis soixante ans, et l'article de la constitution qui la proclame n'a sans doute voulu par là que maintenir la suppression des priviléges des anciens corps de métiers qu'avait prononcée l'Assemblée constituante. Rien n'annonce qu'on ait eu l'intention de faire plus, qu'on ait songé, par exemple, à supprimer de nouveau les corporations qui ont été réta-

blies, et encore moins qu'on ait eu la pensée d'affranchir l'industrie de la lourde tutelle administrative à laquelle l'ont assujettie, depuis l'abolition des jurandes, la Convention, l'Empire et les pouvoirs qui ont suivi. Il n'a pas été dit un mot d'où l'on puisse induire qu'on eût seulement songé à affranchir les établissements industriels de la formalité de l'autorisation préalable à laquelle ils ont été soumis en si grand nombre, et à remplacer ce régime censorial et préventif par des précautions d'une nature à la fois plus efficace et moins gênante. En réalité la révolution de février, loin d'avoir étendu la liberté dont il s'agit ici, n'a fait que la restreindre, et c'est à quoi elle a travaillé, notamment par les décrets qui ont prétendu limiter les heures de travail, par ceux qui ont aboli le marchandage, et même par l'article de la constitution qui est venu ajouter au bienfait de la liberté l'équivoque secours de l'assistance publique, déjà établie sous des formes variées, et qui a même joint à ce secours tout un attirail d'expédients socialistes, destinés, soi-disant, à favoriser, à encourager le travail, et qui auront pour effet bien plutôt d'en rendre le développement plus irrégulier et plus difficile.

S'il n'a réellement été rien fait pour la liberté de l'industrie, encore moins a-t-on songé à celle du COMMERCE, surtout du commerce entre individus de pays différents, et cette liberté qui, sous le nom de LIBRE ÉCHANGE, préoccupait, depuis plusieurs années, tant d'esprits éclairés et tenait une place si étendue dans les débats de la presse et même de la tribune, a cessé complétement d'attirer l'attention, et a vu ses espérances tellement ajournées que les auteurs de la constitution nouvelle se sont crus dis-

pensés, non seulement de la proclamer, mais même d'en rien dire, et n'ont pas inséré dans les articles qui consacrent les droits publics du pays, un seul mot dont il pût se prévaloir un jour pour la revendiquer, rien qui permît aux consommateurs d'espérer qu'il leur dût jamais être permis d'aller se pourvoir pour leur argent là où ils le jugeraient le plus convenable. Tout ce qu'a su faire la révolution pour la liberté qui nous occupe, a été d'encourager l'exportation de certains produits par des primes, dont le seul effet a été de provoquer au dehors des aggravations de tarifs sur les objets primés par nous, et de faire entrer une partie des ressources de notre fisc dans les coffres des trésoreries étrangères.

La LIBERTÉ DE LA PRESSE, que la charte républicaine mêle assez singulièrement au DROIT DE PÉTITION et D'ASSOCIATION, est garantie contre la censure, à laquelle elle ne pourra être soumise en aucun cas. C'est une disposition digne d'éloges, mais qui n'a rien de nouveau ; elle remonte à 1830, et c'est sous la monarchie constitutionnelle que notre pays a pris possession du droit de publier ses idées sans les soumettre préalablement à aucun contrôle. Il est vrai qu'au mérite de maintenir l'interdiction de la censure, la révolution de février a joint celui d'affranchir la presse de l'impôt du timbre et presque de la charge du cautionnement; mais quand ces concessions, faites assez mal, et qui paraissaient ne devoir être que temporaires, seraient destinées à se compléter et à se perpétuer, elles ne compenseraient peut-être pas la disposition de loi fâcheuse qui a prétendu faire un délit de la mise en discussion de certains principes, très susceptibles pourtant d'être

contestés, et je doute fort qu'en présence d'une telle disposition et du droit qu'il a fallu s'arroger durant plusieurs mois de suspendre arbitrairement les journaux, il soit possible de dire que la révolution a contribué à affermir et à perfectionner la liberté de la presse. Mais poursuivons.

La constitution déclare l'ENSEIGNEMENT LIBRE. Autant en avait fait, il y a dix-huit ans passés, la dernière monarchie. Donc, à cet égard, rien de gagné encore. Reste à savoir s'il n'y a non plus rien de perdu, et si la question est demeurée intacte, si la nouvelle charte, en décrétant d'avance, par son article 9, que la liberté d'enseigner sera subordonnée à de certaines conditions de capacité et de moralité, ainsi qu'à une certaine surveillance d'une nature spéciale, n'a pas mis les choses dans une situation moins entière que celle où elles se trouvaient, et rendu impossible l'établissement d'une liberté réelle et sincère. Je ne doute guère, pour mon compte, que telle n'ait été l'intention de l'article 9, et que telle n'en soit la conséquence. En imposant à ceux qui voudront enseigner l'obligation de commencer par justifier de leur moralité et de leur aptitude, on a d'avance subordonné plus ou moins l'exercice de leur droit à la nécessité d'une sorte d'autorisation préalable, nécessité avec laquelle est naturellement incompatible toute liberté vraie, qui sera pour l'enseignement quelque chose d'équivalent à la censure, et à quoi les amis de la liberté de la presse ne consentiraient certainement pas qu'elle fût assujettie. En écrivant de telles dispositions, on n'a pu vouloir que l'enseignement fût libre. On a, bien loin de là, pris des précautions pour qu'il ne pût le devenir. Le seul désir véritable qu'ait

manifesté la révolution à l'égard de l'enseignement, c'est de l'accaparer le plus possible, de le concentrer dans les mains de l'État plus encore qu'il ne l'était, et puis, peut-être, de tolérer, en dehors de l'enseignement officiel, revêtu de prérogatives quasi-souveraines, je ne sais quelle liberté d'enseigner mesquine, chétive, comprimée, à qui, moyennant qu'elle produisît force certificats, et demeurât soumise à force inspections, on voudrait bien permettre d'exercer sa petite industrie particulière. Ceci, au surplus, s'éclaircira. Mais, malgré le faste des trois mots : *l'enseignement est libre*, il est certain que, jusqu'ici, la révolution n'a fait, à l'égard de la liberté d'enseigner, qu'empirer ce qui était, qu'affermir l'État dans une usurpation flagrante, insolente, et qu'ici encore son compte se solde par un grave déficit [1].

En dirons-nous moins à propos de la LIBERTÉ DES CULTES? La nouvelle constitution reproduit à cet égard la disposition de la charte monarchique, à savoir que *chacun professe librement sa religion*, que *chacun obtient la même protection pour l'exercice de son culte*, qu'enfin *les ministres des cultes actuellement reconnus reçoivent un traitement de l'État*. La constitution ajoute, il est vrai, ce que ne faisait pas la législation existante, que la même faveur est d'avance assurée à tout culte nouveau que l'État vien-

[1] Au moment d'envoyer à l'imprimerie ces lignes, écrites depuis assez longtemps, les journaux m'apportent l'exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement qui vient d'être présenté à l'Assemblée législative, et la lecture de ce document, dont le nom de l'auteur permettrait de mieux espérer, ne me fait éprouver le besoin de rien changer à ce que j'ai écrit. Mes remarques subsistent.

drait à reconnaître, c'est-à-dire qu'il est loisible à l'État de mettre sous sa main et à la charge des contribuables tout nouveau culte dont la liberté le gênerait. Mais elle ne dit pas si un culte nouveau pourra se passer d'être reconnu pour être libre; si, pour se réunir et élever des temples, ceux qui l'exerceront pourront se passer d'autorisation. Et pourtant c'était bien là la chose essentielle, puisqu'il y avait litige à cet égard; puisqu'il s'était établi en fait que nul culte dissident et non reconnu ne pourrait être exercé publiquement sans autorisation préalable; puisqu'enfin cette jurisprudence avait prévalu nonobstant les réclamations les plus vives et les mieux fondées, et encore bien que la charte eût dit, dans les termes les plus explicites, que : « Chacun professe librement sa religion « et obtient la même protection pour l'exercice de son « culte. » Ainsi rien de nouveau, de corrigé ou de mieux expliqué sur ce point considérable; rien qui contredise la jurisprudence qui s'est établie en présence d'un article de la charte absolument pareil à celui de la constitution; et pourtant, sous la constitution comme sous la charte, point d'autre liberté pour l'exercice public d'un culte non reconnu, que celle qui est compatible avec la nécessité de l'autorisation préalable, nécessité qui est la négation même de la liberté. N'avoir pas dispensé de la nécessité de cette autorisation, quand cela était si réclamé et si nécessaire, l'exercice des cultes non reconnus, c'est avoir dit nettement qu'on ne voulait pas qu'ils fussent libres. On verra à l'user, au surplus.

Le DROIT DE SE RÉUNIR, DE S'ASSEMBLER, DE S'ASSOCIER, devait être l'objet des faveurs toutes spéciales d'une révolu-

tion qui en avait su faire, pour l'exécution de ses projets subversifs, un si profitable usage. Cependant, ce qu'à cet égard la constitution républicaine a déclaré en principe ne va pas plus loin que ce que tolérait en fait la monarchie. Non seulement, en effet, la monarchie ne mettait aucun obstacle aux réunions qui avaient un objet utile ou seulement un caractère inoffensif, mais elle en permettait même de décidément agressives, et l'événement a prouvé combien elle était loin de trop entraver l'usage de celles-ci, puisque, durant les six mois qui ont précédé la révolution de février, elle a souffert qu'on en poussât l'abus jusqu'à en faire sortir, je ne dis pas la raison, mais le prétexte et le moyen de la détruire. Il est vrai qu'au dernier moment, et quand elles sont devenues ouvertement factieuses, elle a prétendu avoir le droit de les empêcher. Mais, en présence de ce qui est arrivé, qui oserait nier encore qu'elle n'eût raison en fait, et comment même oser contester le principe? L'Angleterre, si tolérante pour ces sortes de manifestations, et chez qui elles sont, en général, si peu dangereuses, a fait voir, peu de temps après notre révolution, qu'elle se croyait autorisée à les prohiber, quand elles devenaient pour le gouvernement un sujet sérieux d'inquiétude, et bien lui en a pris assurément. Le mal est que nous ne lui eussions pas donné l'exemple de cette prudence, et surtout qu'au bon moment nous n'ayons pas su imiter sa fermeté; que le ministère, à l'approche de la crise, n'ait pas réprimé le désordre des banquets avec plus de décision et de vigueur. Si, après lui, la révolution s'est montrée plus indulgente encore pour les réunions factieuses, elle n'a pas, par là,

remédié à une insuffisance, mais ajouté à un excès. Il serait bien fou de croire, en effet, que l'exercice du droit d'association s'est amélioré sous son influence, et que l'ouverture et la fréquentation des clubs politiques a contribué à le perfectionner. Qu'est-ce qui a pu se perfectionner, en effet, dans ces réunions ordinairement si sauvages, si ce n'est l'esprit de sédition, si ce n'est la pire espèce de fureurs et d'extravagances?

En réalité donc, la révolution n'a ni créé une liberté nouvelle, ni perfectionné une seule des libertés déjà établies; bien loin de là, elle a affaibli la plupart des libertés existantes et appauvri en général le domaine des droits acquis au pays. Et non seulement elle a fait cela, mais elle ne pouvait faire autre chose. Ce résultat a été la conséquence de l'esprit qui la dominait, c'est-à-dire de sa tendance à substituer le plus possible l'activité collective de l'État à celle des individus, à transformer en services publics les industries, les professions particulières, et par cela même à circonscrire de plus en plus le domaine des libertés privées.

Toutefois, si elle n'a pas accru ces biens précieux, en a-t-elle rendu l'acquisition plus facile? Non, elle a, au contraire, rendu tout progrès véritable plus mal aisé. Non seulement, en effet, elle a profondément perverti l'esprit de réforme, en substituant, encore une fois, et sans la moindre nécessité, les procédés révolutionnaires à la propagande pacifique; en donnant à croire qu'il n'était pas de réforme qu'on ne pût brusquer; en portant effrontément les mains sur toute chose, et en essayant d'opérer une multitude de changements à vue; en débutant enfin,

dans ces innovations précipitées, par la plus considérable de toutes, c'est-à-dire par la substitution à la monarchie constitutionnelle d'une république à laquelle personne ne songeait ; mais elle a contribué même à rendre tout plus mal aisé en étendant démesurément le droit de suffrage, et en voulant que rien désormais ne pût se faire que du consentement universel. Qu'on songe, en effet, à ce qu'il fallait déjà de patience et de temps pour accomplir une réforme utile, quand on n'avait besoin d'attendre, pour l'opérer, que de l'avoir fait comprendre et vouloir à la majorité d'un corps électoral composé seulement des deux à trois cent mille familles les plus aisées et les plus instruites du pays, et qu'on se demande ce qu'il en devra falloir aujourd'hui que nous allons vivre sous le suffrage universel, et que, pour accomplir la même réforme, il faudra en donner l'intelligence et en inspirer le désir aux masses populaires, c'est-à-dire à un corps électoral formé de neuf à dix millions de citoyens.

Mais enfin si le régime sorti de la révolution répond moins bien que celui qu'elle a détruit à l'objet attendu de tout gouvernement raisonnable, s'il donne moins de sécurité et de liberté, s'il présente en outre l'inconvénient de rendre les progrès plus difficiles, a-t-il du moins l'avantage d'être moins dispendieux et de ne pas imposer au pays d'aussi lourdes charges ? Il semble que tout devait permettre d'en espérer ce résultat, et le nom de république dont on l'avait affublé à son origine, et les magnifiques promesses qui en avaient accompagné l'établissement. « On ne verra plus de budgets de quinze cents millions ! » s'était écrié d'une voix triomphante M. Garnier Pagès, par-

lant à des hommes de finance. On ne verra plus de budgets de quinze cents millions! L'honorable membre du gouvernement provisoire disait plus vrai que peut-être il ne le croyait. Et, en effet, dès la première année, on a vu s'élever à plus de *dix-huit cents millions* les dépenses de la république; et si le budget proposé pour l'année suivante n'en a demandé d'abord que *seize cent quarante-cinq*, si la loi de finances n'en a même accordé que *quinze cent soixante-douze*, il faut remarquer que ces *quinze cent soixante-douze millions* dépassent déjà de *cent dix-huit* les *quatorze cent cinquante-quatre* qu'avait demandés la monarchie pour l'année dernière, et que d'ailleurs ce n'est là qu'un premier chiffre, un simple aperçu, qui sera probablement suivi de la demande de maints crédits supplémentaires. De sorte que, pour nous mettre, après avoir bouleversé la société et troublé l'existence de tout le monde, dans une situation où la sécurité et la liberté de chacun sont fort amoindries et où les progrès sont revenus sensiblement plus difficiles, la révolution va nous faire payer annuellement quelques centaines de millions de plus; et telle est déjà la gravité de sa situation financière que, pour y faire face, elle va être obligée de créer de nouveaux impôts, et qu'en faisant banqueroute à l'amortissement de la totalité des fonds qui lui appartiennent, en appliquant à des dépenses ordinaires les 138 millions de rentes que le public a péniblement rachetées, et qui devraient être employés à en racheter d'autres et à hâter sa libération, elle va se trouver encore de 160 millions au-dessous des dépenses votées pour l'année courante. C'est le triste aveu que nous fait l'article 5 de la loi du budget.

Ainsi, pour de moindres avantages obtenus et pour beaucoup de maux soufferts, sensible aggravation des dépenses publiques et surcroît énorme d'embarras financiers. C'est un des résultats de la révolution les plus notables et qu'il serait le moins possible de ne pas noter ici. Il vient peser, hélas! bien lourdement au débit du compte que nous avons à faire.

Et pourtant, quelque grave qu'il soit, ce résultat n'est en réalité que peu de chose, comparé aux pertes que le pays a faites d'ailleurs, à ce qu'il y a eu d'industries arrêtées, de fortunes détruites, de dépréciation subie par les fortunes conservées. Ce dernier fait de la dégradation des fortunes restées debout est peut-être un de ceux qui témoignent avec le plus de force des ravages que la révolution a commis. Après seize mois écoulés depuis qu'elle a été faite, les valeurs qu'elle n'avait qu'avilies n'ont pas cessé de conserver l'aspect de ruines, et elles ne se relèvent de cet état qu'avec une excessive lenteur. Les rentes 5 p. cent, qu'elle avait fait tomber de plus de 117 francs à moins de 60 francs, étaient encore au-dessous de 80 francs, il y a peu de jours, et, pour chaque coupon de rente de 5 francs, perdaient 27 francs encore? Les actions de la Banque de France étaient remontées à peine aux deux tiers de leur ancienne valeur. A Paris, le revenu des propriétés immobilières, et notamment des maisons, restait à peu près diminué du tiers; la moins value dans le reste de la France de toutes les propriétés demeurait toujours très considérable; et toutes ces dépréciations, dont la fortune publique ne se relèvera, même après que la France aura repris une bonne assiette, qu'avec beaucoup de temps et

d'efforts, forment, réunies, une perte colossale et malheureusement trop réelle dont il faut débiter encore le compte lamentable que la révolution avait à nous rendre ici de ses résultats.

Et pourquoi tout cela en définitive? Pour mettre de certains hommes en possession du pouvoir que d'autres détenaient? Pour substituer à des noms illustres des vulgarités inconnues? Pour faire descendre d'augustes familles du rang suprême, et pour élever à leur place tels et tels noms propres dont l'existence n'était pas même soupçonnée? Pour inonder la France de ces légions de commissaires et d'émissaires parmi lesquels le monde a vu figurer avec stupéfaction tant de singuliers personnages? Pour renouveler, en un mot, le personnel de tous les services avec le prodigieux succès qu'on a vu? Mais je demanderai si c'est bien ici que les avantages de la révolution se manifestent, et que nous allons découvrir des compensations aux maux qu'elle a faits? La France doit-elle bien se féliciter d'avoir vu sa sécurité détruite, ses travaux interrompus, ses libertés compromises, ses finances ruinées, la fortune de ses habitants réduite d'un bon nombre de milliards pour pouvoir se donner la joie de voir messieurs tels et tels trôner à la place qu'avaient précédemment occupée de nobles princes? Il n'y a vraiment que le peuple le plus spirituel de la terre pour faire de ces belles spéculations-là. Et néanmoins je doute qu'en y réfléchissant, il trouve que la spéculation ait été des meilleures, et qu'il soit tenté de porter ce résultat au crédit du compte que nous dressons. En réalité, ce compte ne présente de toutes parts que des pertes, et, avec des

dispositions qui ne se piquent pas d'être bienveillantes, mais qui veulent demeurer justes et judicieuses, je ne parviens pas à noter un seul côté par où la révolution ait produit, au moins directement, de bons effets.

Non seulement elle ne s'est honorée par la production d'aucun véritable bien public, mais, n'hésitant pas à se mettre en contradiction avec ce qu'elle avait annoncé, mentant effrontément à son affiche, elle a poussé immédiatement à l'excès les vices qu'elle reprochait au gouvernement qu'elle était venue détruire. Elle l'accusait de corruption, et elle s'est montrée tout d'abord infiniment plus corrompue qu'il ne l'eût été à aucune époque; non seulement elle s'est ruée avec une ardeur jusqu'alors inconnue sur les biens dont elle venait de faire sa proie, mais elle n'a cherché à se ménager l'appui des masses qu'en s'adressant à leurs plus mauvais instincts et en surexcitant surtout leurs passions cupides. Elle n'avait cessé de reprocher au régime déchu d'altérer la composition des Chambres par l'influence abusive qu'elle exerçait sur les élections, et, du premier coup, poussant cet abus à ses dernières limites, il n'y a eu ni violence ni fraude devant lesquelles elle ait reculé pour faire sortir de l'urne électorale une majorité favorable à ses desseins. Elle imputait au gouvernement de faire des pouvoirs publics un moyen d'exploiter la France, et, sans la moindre pudeur, elle a assigné pour fin à la généralité de ses réformes politiques, financières, économiques, la dépossession violente des classes aisées au profit de celles qui ne l'étaient pas, et au milieu desquelles elle avait placé son point d'appui. On pouvait reprocher au dernier régime de ne pas

remplir suffisamment sa véritable tâche, de s'en imposer un grand nombre qui ne le regardaient pas, de se charger de beaucoup trop de choses, d'accaparer une multitude de travaux et de professions qui appartenaient au domaine de l'activité privée : on sait jusqu'où la révolution a voulu pousser les usurpations de ce genre. L'effet naturel de ces usurpations était de compromettre beaucoup de libertés particulières : la révolution, en les outrant, n'a pu que devenir plus hostile encore à la liberté. La révolution reprochait à la monarchie déchue l'excès de ses dépenses, et, en interrompant beaucoup d'utiles travaux, en liardant misérablement sur le traitement de tous ses fonctionnaires, elle a eu l'art, dès la première année, d'excéder de plusieurs centaines de millions les dépenses de la monarchie. Elle devait surtout améliorer le sort des masses, et, en écrasant les classes riches et aisées, elle a eu le secret de rendre les pauvres infiniment plus misérables et d'abaisser à la fois toutes les conditions. Elle devait en particulier élever et épurer la classe des fonctionnaires, et c'est notamment dans celle-ci qu'elle a d'abord tout dégradé et rapetissé. Sa principale mission était de rendre les progrès plus faciles, et, en substituant encore une fois l'esprit révolutionnaire à l'esprit de réforme, elle a ajourné pour longtemps toute véritable pensée d'amélioration, et, en plaçant par l'institution du suffrage universel le point de départ des améliorations dans les classes les plus nombreuses et les moins instruites, elle les a rendus toutes plus mal aisées. De quelque côté qu'on l'envisage, on ne trouve que des déconvenues, que des résultats qui sont des pertes et qui viennent grossir le passif de son bilan.

Faut-il le dire? S'il est résulté de la révolution des avantages, ces avantages sont purement négatifs, et elle n'a servi que par ses excès mêmes et par l'instruction qui en pouvait sortir. Je conviens que, sous ce rapport, elle a pu produire très largement le bien qu'on en devait attendre, et qu'elle n'a été que trop propre à nous instruire, puisqu'elle nous a affreusement nui. J'entendais observer, peu après l'événement, qu'il serait fâcheux qu'une action naturellement si détestable n'eût pas les effets qu'il était dans sa nature de produire, et que le pays avait grand besoin de souffrir. Cette souffrance, que des moralistes sévères appelaient sur nous comme un juste et nécessaire châtiment, ne s'est pas fait attendre. Quelques jours s'étaient écoulés à peine, que déjà elle fondait sur le pays à grands flots; après seize mois écoulés, elle nous assiége de bien des côtés encore; nous sommes loin, d'ailleurs, d'être arrivés au terme de l'expiation, et, fussions-nous aussi légers qu'on nous a souvent accusés de l'être, nous ne le serons pas sans doute au point de ne tirer aucun fruit de cette terrible leçon. Elle est pleine d'enseignements pour tout le monde, pour les gouvernants et pour les gouvernés. Elle a une fois de plus appris aux premiers à quel point tend à devenir précaire l'autorité des pouvoirs en apparence les mieux établis, et quel besoin ils ont de veiller sur eux-mêmes; combien il leur importe de se tenir en garde contre leur tendance naturelle à l'infatuation, au relâchement, à la corruption, et surtout contre cette disposition à résister aux plus justes demandes, dans les temps calmes, qui dégénère si facilement, dans les temps de trouble, en une lâche condes-

cendance pour les prétentions les plus iniques et les moins sensées. Il semble, d'un autre côté, qu'elle n'a pu être que profitable à l'éducation politique du pays et en particulier de Paris. Elle a dû, en mettant la population directement aux prises avec les factions, l'exercer à mieux comprendre leurs infernales ruses, à mieux démêler les pensées de renversement qu'elles sont accoutumées à cacher sous leurs invocations en apparence les plus irréprochables, et l'impérieuse nécessité qu'il y a de s'en défier toujours et de ne les aider jamais. Surtout il est permis de croire qu'elle aura eu pour effet de dégoûter de la manie des révolutions cette partie plus sincère qu'éclairée du public libéral qui se laisse aller volontiers à les considérer comme une arme défensive ordinaire, comme une manière naturelle de corriger les abus. Ce public doit commencer à comprendre que le bon moyen de réparer les défauts de notre établissement politique n'est pas de débuter par y mettre le feu, et qu'il serait difficile que nous parvinssions jamais à le mieux arranger, si nous commencions toujours par l'abattre.

Peut-être d'ailleurs la révolution, en attaquant cette fois la société dans ses principaux fondements, aura-t-elle contribué à la mieux asseoir, et à l'affermir davantage encore sur ses bases naturelles. N'est-ce pas l'avoir servie que de l'avoir mise dans la nécessité de scruter ces bases plus profondément? et la liberté, la propriété, la famille, l'hérédité ne sortiront-elles pas de l'épreuve qu'elle les a condamnées à subir, plus accréditées et plus fortes? Peut-être encore n'est-il pas fâcheux qu'elle nous ait entraînés à expérimenter de certaines folies. L'expérience coûte cher,

il est vrai ; mais elle avait besoin d'être poussée un peu loin pour devenir décisive, et elle ne nous aura pas rendu un médiocre service si elle est parvenue à déblayer le terrain de la discussion et des véritables affaires de quelques théories monstrueuses qui l'embarrassaient et l'obstruaient depuis un certain temps. Il y a cela enfin qu'en poussant aux dernières limites de certains travers, déjà excessifs dans le pays, l'abus de l'esprit révolutionnaire, l'abus de l'esprit de démocratie et d'égalité, l'abus de l'influence parisienne et de la centralisation, l'abus des usurpations administratives, l'abus des créations toujours plus nombreuses de nouveaux emplois, l'abus d'une exagération toujours plus grande des dépenses publiques, l'abus enfin de la passion nationale qui est la source de tout cela et qui nous pousse tous, riches et pauvres, à rançonner le trésor public, à faire notre première et notre dernière ressource de la fortune des contribuables ; il y a cela, dis-je, qu'en poussant ces travers au dernier excès, la révolution aura peut-être enfin pour résultat de provoquer contre eux une réaction vive et salutaire, qui, bien dirigée, parviendra peu à peu à surmonter leur funeste ascendant, et permettra de placer le pays dans une situation économique et politique comparativement très favorable à son repos et à ses progrès.

Tels sont, après ce que j'ai dit des funestes suites de la révolution, les résultats heureux qu'il est permis d'en attendre ; et, quoique ces résultats aient déjà été bien chers, et qu'ils puissent le devenir davantage encore, il serait possible, s'ils étaient finalement obtenus, qu'ils défrayassent notre malheureux pays de tout ce qu'il aura

dû souffrir et payer pour les obtenir, et que le suprême auteur des choses, qui ne nous conduit guère au bonheur qu'à travers la souffrance, mais qui se plaît quelquefois à faire sortir les plus grands biens des plus grands maux, tirât d'une action pleine de violence et de l'entreprise la plus anti-sociale qui ait peut-être été tentée en aucun temps, un régime d'ordre, de sécurité et de liberté qui permettrait à la société de reprendre, avec une ardeur et une vigueur toutes nouvelles, le cours interrompu de ses travaux, et qui la ferait sortir avec éclat de ses ruines.

Occupons-nous donc, en finissant, de cette réaction naturelle et nécessaire que la révolution a provoquée, et voyons comment elle pourrait réaliser ce qu'elle renferme d'espérances.

LIVRE HUITIÈME.

Réaction que la révolution a provoquée. Comment doit être dirigée cette réaction et jusqu'où elle doit s'étendre.

Quelles que fussent d'abord, au moins en apparence, la mollesse du pays et sa disposition à se résigner à la révolution nouvelle, pour peu qu'elle fût honnête et sensée, il n'était pas possible qu'un fait si plein de violence et de fraude; un fait où toutes les oppositions constitutionnelles avaient été si effrontément jouées; où la grande masse de la population d'ailleurs avait été comptée pour si peu de chose; où, sans prendre la peine de la consulter, une poignée d'hommes venait de disposer souverainement d'elle et de renverser de fond en comble ses institutions; il n'était pas possible, dis-je, qu'un changement si étrange, si en dehors de toutes les prévisions, si au delà de tout ce qu'on avait pu attendre, si brusquement opéré, si audacieusement surpris, et au fond duquel d'ailleurs se laissaient apercevoir, dès les premiers moments, les desseins les plus extravagants et les plus tyranniques, n'éveillât pas bientôt la susceptibilité, la raison, la dignité naturelles de la nation, et ne finît pas par rencontrer des résistances de plus en plus insurmontables.

Ces résistances n'ont pas tardé à se manifester. Elles ont commencé au bout de peu de semaines, et, comme de juste, l'initiative en a été prise à la source même du mal, c'est-à-dire au sein de cette garde nationale parisienne que les factieux avaient su engager si habilement dans leur entreprise, et à qui ils avaient fait faire une révolution, la révolution la plus radicale, sans que seulement elle y songeât et en fût le moins du monde avertie. Qui n'a présentes à sa pensée les démonstrations successives du 16 mars, du 16 avril, du 15 mai et surtout cette horrible lutte des derniers jours de juin, où la population de Paris, déjà si cruellement atteinte dans sa fortune, a dû payer en outre de tant de sang la faute de l'assistance qu'elle avait prêtée aux émeutiers de février? — A ces actes de Paris, ont correspondu, dans les départements, des manifestations non moins significatives, et, avant tout, la réception plus que vive qui a été faite, en tant de lieux, à ces commissaires plus ou moins généraux du gouvernement provisoire, qui n'ont pu tenir devant la réprobation dont leur personne, leur mission, leurs actes étaient l'objet, et qui ont été forcés de vider honteusement la place, sans qu'on ait seulement pu songer à Paris à les venger de cet affront; — et ces élections politiques d'avril, qui, en dépit des violents efforts de la république rouge, ont envoyé à Paris une Assemblée assez raisonnable et assez bien intentionnée, pour que cette république-là n'ait pu en soutenir la présence et ait dû essayer de la détruire dès le début de la session; — et l'ardeur indicible que la garde nationale des départements, à la nouvelle des entreprises insurrectionnelles de mai et

de juin, a mise à venir au secours de la capitale ; — et les graves échecs que le suffrage universel, dans l'élection des conseils généraux et municipaux, a fait subir, à peu près partout, à l'esprit révolutionnaire ; — et ces délibérations d'un caractère si nouveau par lesquelles les conseils généraux de maints départements ont cru devoir faire connaître à qui de droit que les provinces commençaient à se lasser des révolutions que Paris faisait ou laissait faire dans ses murs ; qu'à l'avenir on ne les trouverait plus disposées à accepter de confiance les gouvernements, ainsi improvisés sans leur concours, qu'on se permettrait de leur expédier par les malles-postes, et qu'à la première apparition de ce genre, ils se réuniraient, sans attendre, bien entendu, de convocation, et verraient quelles déterminations ils avaient à prendre. — Des manifestations réactionnaires sont arrivées à la révolution des lieux d'où elle semblait devoir le moins en attendre, et elle a eu l'affront de voir les assemblées représentatives des seules républiques qui soient au monde, la diète suisse et le congrès des États-Unis, refuser d'abord d'adresser des félicitations à la France au sujet d'une création aussi équivoque que l'établissement républicain de février. — Mais c'est surtout au sein de l'Assemblée nationale, de cette Assemblée formée par les auteurs mêmes de la révolution, pour les besoins de leur cause, par des moyens tout de leur choix, et sortie sous leur direction peu scrupuleuse de ce suffrage universel qu'ils déclaraient être la seule expression fidèle et légitime de la pensée du pays, c'est, dis-je, au sein de cette Assemblée que s'est surtout manifestée la réaction. Elle a contenu le démagogisme

anti-social qui s'annonçait sous le nom de république démocratique et sociale, ralenti le mouvement de démolition et de subversion auquel cette république était livrée, repoussé ses motions les plus extravagantes, rapporté ce qu'il y avait de plus sauvage dans les résolutions qu'elle avait provoquées, et écarté ses gens en même temps qu'elle révoquait leurs mesures. — Et cependant, quelque réelles que fussent ces réparations, on paraissait loin de les trouver suffisantes, et telle était partout la vivacité de l'esprit réactionnaire, que le gouvernement, alarmé, avait cru devoir exprimer à la Chambre le désir qu'elle chargeât un certain nombre de députés d'aller dans les départements, tâcher d'éclairer l'esprit public et de le convertir à la république. Mais l'Assemblée, frappée des inconvénients et de l'inutilité d'une telle mission, avait refusé d'approuver qu'elle fût donnée à aucun de ses membres; et telle était, en effet, la force du courant qui entraînait les esprits dans une voie différente de celle où on voulait les forcer d'entrer, qu'elle n'aurait pu entreprendre de changer leur direction sans risquer de se compromettre et de produire un effet précisément contraire à celui qu'on voulait obtenir. Force a donc été de les laisser à leur pente naturelle, et le choix peu républicain (peu républicain du moins par le *nom* du personnage choisi) qui a été fait pour la présidence de la république, à une majorité de six millions de voix, a bientôt fait voir dans quel esprit marchait la France, et quelles étaient la nature et la force des sentiments qui l'entraînaient. Depuis, ces sentiments, dans lesquels pourtant il entrait moins d'hostilité pour la république que pour la manière dont elle a été

établie, et pour les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, ont continué à se manifester; et, après avoir éclaté de plus en plus dans une série d'élections partielles, elles se sont mieux fait comprendre encore dans ces élections générales des 13 et 14 mai, qui auraient été aussi significatives que les amis de l'ordre pouvaient le souhaiter, si des divisions déplorables, fruit d'une confiance follement exagérée, ne les avaient exposés, dans un certain nombre de départements, à des échecs contre lesquels tout autorise à penser qu'il leur était très possible de se défendre.

Il n'y a point à se préoccuper des accusations plus ou moins violentes dont ces tendances ont été et continuent d'être l'objet. La réaction ne marche qu'à visage découvert, n'avance que par les voies constitutionnelles, ne veut que ce que voudra le pays, constitutionnellement interrogé et agissant dans les limites qu'il a lui-même assignées à l'exercice de sa souveraine puissance. Et non seulement la réaction est irréprochable dans ses procédés, mais elle l'est dans la fin qu'elle se propose et dans les réparations qu'elle poursuit. Peut-être, quand l'heure de réviser la constitution sera venue, lui arrivera-t-il de vouloir, si c'est en effet la volonté du pays, qu'il soit proposé des changements à la constitution même. Il lui sera parfaitement permis alors d'apprécier le fond et la forme de son nouveau gouvernement; et il serait par trop étrange que la révolution, qui, pour tout bouleverser, n'a pris conseil de personne, lui contestât le droit de faire, avec l'assentiment universel, régulièrement manifesté, ce qu'au 24 février, elle s'est permis de faire, avec une si remarquable

impudence, sans autre avis que celui d'une poignée de conspirateurs, assistés ou poussés par une cohue ameutée de quelques milliers d'hommes.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La France, à l'heure qu'il est, ne juge pas son nouvel établissement politique. Elle s'est retranchée de bonne foi, temporairement du moins, dans ce qu'on appelle la république intelligente et modérée contre une autre république bornée et violente qui n'est pas celle que le pays avoue; et tout son travail, depuis plus de quinze mois, est de lutter contre les tendances anti-sociales d'un socialisme stupide, et contre les entreprises subversives d'une démagogie qui ne consent à se soumettre à rien, qui ne reconnaît pas plus la volonté des huit millions d'électeurs qui ont paru adhérer à la république, que celle des colléges électoraux choisis, mais infiniment plus restreints, sur lesquels s'appuyait la monarchie, et qui, trois fois en treize mois, du 15 mai 1848 au 13 juin 1849, a entrepris de renverser par la violence l'ordre politique que le suffrage universel avait constitué.

Très réellement, il s'agit moins pour le pays, dans le mouvement de réaction auquel il est livré, de revenir à tel ou tel des régimes déchus, que d'avoir raison enfin d'un esprit de subversion qui s'attaque indistinctement à tous les régimes, et qui, depuis soixante ans, n'a consenti à en laisser durer aucun. La question seulement est de savoir s'il donne à ses efforts une direction suffisamment intelligente, et l'essentiel, à mon avis, est de lui faire comprendre que le vrai moyen de réagir avec fruit contre l'esprit révolutionnaire serait de s'attaquer enfin sérieu-

sement au travers national que j'ai signalé, au commencement de ce travail, comme la cause la plus radicale de nos désordres, c'est-à-dire à ce travers qui considère le gouvernement comme une proie naturellement offerte à l'avidité de tous, qui fait qu'il n'est pas plutôt fixé dans de certaines mains que d'autres tout aussitôt se coalisent pour le ravir à celles-là, et qui est cause tout à la fois de l'instabilité de tous nos établissements politiques et du caractère de plus en plus dispendieux et oppressif qu'ils tendent à prendre en se renouvelant.

Il n'y a point à se le déguiser, ce travers a déjà eu dans le pays de tels effets, qu'il finit par y rendre le gouvernement impossible.

D'une part, en effet, il a opéré tant de bouleversements, et par suite amené tant de mutations d'hommes, que le gouvernement, quel qu'il soit, qui est destiné à s'installer définitivement dans notre pays, aura à traiter avec le personnel, vivant ou représenté par ses héritiers, de quatre ou cinq régimes, de quatre au moins; et d'un autre côté, par l'effet même de ces mutations et du monstrueux accroissement de personnel qui s'en est suivi, les services se sont tellement multipliés et les dépenses publiques tellement accrues que tous nos budgets se ferment depuis longtemps en déficit, et que nos charges annuelles dépassent, à l'heure qu'il est, de plusieurs centaines de millions les recettes possibles[1].

[1] Quoique la loi de finances du 19 mai dernier ne fixe qu'à 160 millions le déficit du budget de l'année courante, ce déficit est bien de 298 millions tout au moins; car il n'est pas possible

Voilà la situation que nous a faite le vice dont il s'agit, situation qui s'est aggravée à chaque révolution nouvelle, que celle de février a poussé au dernier excès, et qui finit, dis-je, par rendre chez nous le service public matériellement impossible.

Quel parti prendre en effet en présence de tous les personnels de gouvernement que nos innombrables revirements de pouvoir ont mis successivement en scène, depuis soixante ans, et qui se regardent tous, au même degré, sinon au même titre, comme les souverains seigneurs et maîtres de ce pays? Qui choisir entre les hommes de l'ancien Régime, de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration, de la royauté de Juillet, de la République nouvelle?... Il n'est possible évidemment, ni de les appeler tous, car les finances d'aucun pays n'y pourraient suffire, ni d'en appeler un à l'exclusion des autres, car tous les non appelés, se liguant contre celui qu'on aurait élu, finiraient immanquablement par l'abattre.

Et, d'un autre côté, comment suffire à des dépenses de

qu'on veuille considérer comme une ressource naturelle et ordinaire les 138 millions de l'amortissement, qui sont affectés cette année aux services généraux. Ces 138 millions, en effet, se composent, en très grande partie, sinon en totalité, de rentes qui appartiennent au public, qu'il a chèrement payées, au rachat desquelles il a consacré des milliards, qui devraient être employées à en racheter d'autres, surtout dans un moment où elles sont à bas prix, qu'on ne peut détourner de cette destination sans causer au public un grave dommage; et l'acte qui oserait les affecter d'une manière permanente aux services généraux du budget serait le coup d'État financier le plus hardi qui eût été tenté à aucune époque.

16 à 18 cents millions avec des recettes de 12 à 14 cents millions qu'il est à peu près impossible d'accroître, et des déficits annuels de plusieurs centaines de millions, qu'on ne parvient à combler que par des anticipations ruineuses, en dévorant l'avenir par de continuels emprunts, et en rendant le présent de plus en plus précaire et redoutable. S'il serait difficile d'employer les personnels de quatre ou cinq régimes, quand on a à peine, en créant une multitude de services abusifs et en encombrant tous les services, de la place pour celui d'un seul, est-il plus aisé de suffire à des dépenses colossales et toujours croissantes avec des déficits toujours plus grands, et de combler le vide des déficits par des expédients qui ne peuvent que les augmenter encore, et qui, en effet, vont sans cesse les accroissant?

Il suffit d'énoncer ces difficultés pour faire comprendre que, tant que durera la cause qui les a produites, il sera naturellement impossible de les surmonter, que, bien loin de là, elles deviendront de plus en plus insurmontables, et que le travers sous l'influence duquel elles sont nées et elles s'aggravent toujours davantage, le travers qui ne cesse de fomenter chez nous des révolutions, qui multiplie indéfiniment les personnels, qui exagère le nombre et les attributions des services, qui enfle outre mesure les dépenses, nous pousse dans une voie sans issue et où l'encombrement et l'ardeur des rivalités pourraient finir par provoquer d'horribles catastrophes.

Encore une fois donc, ce que doit se proposer le pays, dans l'honnête et salutaire mouvement de réaction auquel il est livré, c'est moins de revenir à tel ou tel des

régimes déchus, que de procéder enfin, dans la formation de celui qui est destiné à leur survivre, monarchique ou républicain, de manière à tâcher enfin de décourager le travers immoral et funeste sous l'influence duquel tous étaient nés et tous ont péri.

Pour cela, la première et la plus indispensable des précautions à prendre, c'est de ne pas procéder révolutionnairement, et, par haine des révolutions, de ne pas risquer d'en faire une nouvelle, de ne pas permettre qu'un nouveau parti quelconque vienne se substituer violemment à ce qui existe, et fournir à l'esprit révolutionnaire de nouveaux aliments. Le pays, au lieu d'attendre des libérateurs, qui ne manqueraient pas, quels qu'ils fussent, de lui faire payer leur victoire, et de maintenir à leur profit des abus qu'il faut enfin réprimer, le pays doit se délivrer lui-même et n'avoir raison que par les voies constitutionnelles des partis avides et des régimes écrasants que l'esprit révolutionnaire a enfantés au milieu de nous.

Ses succès, à cet égard, dépendront tout à fait du degré d'habileté qu'il saura mettre dans sa conduite, tant à l'égard des partis qui se disputent l'avantage non médiocre de le servir, qu'à l'égard du système d'administration illibéral et exorbitamment dispendieux qui est né, au milieu du conflit de leurs ambitions, des vues intéressées qui leur sont communes.

Obligé de traiter avec tant de personnels différents, et placé dans la double impossibilité de les appeler tous et d'en préférer exclusivement aucun, il lui est impérieusement commandé de faire ses choix parmi les uns et les autres avec un tel degré de bon sens, de justice et d'im-

partialité que les exclusions si nombreuses, qu'il sera forcé de donner, perdent tout caractère d'offense.

Et, d'un autre côté, forcé de donner l'exclusion à tant de monde, il devra se faire une loi plus impérieuse encore de ne maintenir, au profit des appelés ou des conservés, rien de véritablement abusif, d'arriver, au contraire, ne fût-ce que par un sentiment de justice envers les exclus, à la suppression sagement ménagée des services et des dépenses non nécessaires, et de faire en sorte, ainsi, que le sacrifice imposé aux non appelés porte avec lui sa compensation, de s'arranger, en circonscrivant par la suppression des abus le domaine des services publics, pour agrandir le plus possible celui de l'activité particulière, et pour rendre toujours plus libre et plus accessible l'exercice de toutes les professions.

Ces règles sortent des nécessités de la situation avec un caractère tellement impérieux, qu'il serait vraiment étrange qu'on n'en voulût point tenir compte. Je doute qu'il soit désormais au pouvoir de personne de les violer impunément. Nous avons fait de tels progrès dans l'industrie des révolutions et dans l'art de fomenter des troubles, les nombreux partis qui se disputent le pouvoir sont devenus à la fois si habiles et si ardents, qu'il n'en est pas un, même au nombre des plus considérables, qui, ayant réussi à s'emparer du pouvoir, parvînt à s'en assurer la possession s'il voulait lui conserver le caractère oppressif et dispendieux que nos soixante ans de luttes d'ambition et de cupidité lui ont fait prendre. Tous les autres lui feraient une guerre si cruelle qu'il serait bientôt jeté bas. D'où je tire cette conclusion, que l'heure présente est bien

près d'être devenue l'heure des résolutions désintéressées, l'heure des réformes que depuis si longtemps les amis de la liberté poursuivent, et que, puisqu'il n'est plus possible de constituer une domination au profit de personne, il serait temps, peut-être, et grand temps, de songer à fonder un gouvernement raisonnable au profit de tous; je veux dire un gouvernement dont les attributions et les dépenses fussent enfin ramenées à des proportions plus justes et plus sensées.

Rien n'est assurément plus louable que de songer à licencier les partis. Mais, pour y réussir, il faut tâcher de les désintéresser, et pour cela deux choses, dis-je, sont indispensables :

1° S'imposer la loi, en ne prenant dans les myriades d'aspirants qui accourront vers le gouvernement de tous les points de l'horizon qu'un petit nombre d'élus, de faire ses choix avec une extrême justice;

Et 2°, en donnant aux non appelés la satisfaction de ne se voir préférer que des hommes véritablement dignes, leur procurer, en outre, à titre de réparation, l'avantage de voir devant eux un champ plus vaste et moins embarrassé, où leur activité se puisse déployer plus à l'aise, obliger le pouvoir à restituer graduellement au domaine de l'activité privée tout ce qu'il a été conduit à lui dérober de liberté et d'espace pour satisfaire aux exigences de plus en plus grandes des masses d'hommes que nos luttes révolutionnaires ne cessaient d'attirer dans les voies de l'ambition.

Il est absolument indispensable d'entrer dans quelques développements sur chacune de ces deux conditions de

salut, et d'abord sur celle qui est relative aux choix d'hommes à faire, et au maniement ou à l'arrangement des partis, la plus vive, sans contredit, et la plus délicate des deux, sinon la plus importante.

Les partis qui occupent chez nous la scène politique, en écartant, bien entendu, la démagogie et le socialisme, monstruosités anti-sociales qu'il est impossible de faire entrer honorablement dans aucune combinaison, sont au nombre de quatre, qui, bien que rentrant plus ou moins les uns dans les autres, restent assez distincts pour être considérés séparément : la *démocratie*, le *bonapartisme* ou l'*impérialisme*, le parti de l'ancienne aristocratie, désigné par le nom de *parti légitimiste*, et enfin le parti sur lequel s'appuyait le dernier gouvernement, *parti* qu'on a appelé tour à tour *conservateur*, *orléaniste*, et qu'à vrai dire, ne désigne suffisamment aucune de ces appellations.

On sait, assez approximativement, de quelles portions de la nation se compose chacun de ces partis, et ce qui en constitue essentiellement la force. Quoiqu'ils diffèrent beaucoup par leur nature, leurs moyens, leur importance, ils sont tous assez puissants pour avoir réussi, en se combinant de diverses manières, à s'emparer successivement du pouvoir et à en retenir plus ou moins longtemps la possession. Aussi serait-il impossible d'en écarter systématiquement aucun, et surtout de tenir éloignés de la scène ceux qui sont manifestement les plus considérables, et par exemple les partis légitimiste et orléaniste, en ce moment privés de leurs chefs, et dont le dernier même, disloqué il y a seize mois par l'ouragan révolutionnaire,

est demeuré depuis plus ou moins désorganisé. Vouloir constituer quelque chose de solide en tenant à l'écart ces deux partis, serait la plus extravagante des entreprises, et cela est si vrai que, bien qu'ils ne figurent point en nom dans l'établissement transitoire qui régit en ce moment notre pays, on peut dire qu'ils ont puissamment contribué à lui donner l'être, et qu'il ne se maintient, en quelque sorte, que par leur concours. Il est si vrai que rien de stable ne se pourrait fonder en leur absence, que notre dernier établissement politique est tombé pour une moindre irrégularité, et qu'il a suffi, pour qu'il ne pût se soutenir, de l'éloignement et de l'état d'hostilité où s'est tenue l'ancienne aristocratie territoriale, quelle que fût d'ailleurs, en dehors d'elle, l'importance des classes sur lesquelles le gouvernement s'appuyait.

On ne peut donc s'occuper utilement dans notre pays d'une recomposition du corps politique sans y faire entrer tous les partis désignés plus haut. On ne le peut pas surtout sans y comprendre les deux derniers dont je viens de parler, et la rentrée en scène des partis légitimiste et orléaniste ne saurait être ajournée longtemps. Le rappel plus ou moins prochain des chefs de ces partis, même en faisant abstraction de toute idée de changement dans les formes du gouvernement, est la conséquence naturelle du sentiment honorable qui pousse le pays à réagir avec vigueur contre les passions révolutionnaires qui les ont fait successivement expulser. Le pays a compris qu'au fond de ces odieuses scènes de révolution, auxquelles il assiste depuis soixante ans, se cachaient presque toujours de misérables questions de personnes;

que la grande préoccupation des meneurs était de supplanter les pouvoirs établis, et que ces mutations de pouvoir, déterminées par les motifs ordinairement les moins honorables, accomplies au milieu de l'émotion et de la souffrance de tous, étaient infailliblement suivies de beaucoup de résultats déplorables, rarement compensés par les biens qui pouvaient les accompagner aussi, et qu'il serait possible d'obtenir par des procédés infiniment moins violents et plus sûrs. Il a senti qu'il était temps de travailler à décourager une industrie si profondément perverse, et que l'intérêt de son repos, de sa dignité, de sa justice lui prescrivaient d'avoir raison des bouleversements de ce genre qui auraient été opérés sans nécessité. C'est ainsi, si je ne me trompe, qu'il va être amené, plus ou moins prochainement, à rappeler sur la scène, avec leurs chefs, les partis vaincus dans les deux révolutions dernières.

Déjà, et dans cette bonne pensée, il s'est successivement élevé du *Gouvernement-Provisoire* à la *Commission-Exécutive*, de celle-ci au *Pouvoir-Exécutif* qui l'a remplacée, et il est arrivé ainsi, de redressements en redressements, jusqu'à la *Présidence du 10 décembre*. La question est de savoir s'il s'arrêtera en si beau chemin; s'il pensera que l'élection présidentielle de décembre a été une réparation suffisante de l'entreprise de février, et s'il ne voudra pas arriver jusqu'à cette entreprise même; si même il s'arrêtera à la révolution de février, et s'il ne croira pas devoir remonter tout d'un coup jusqu'à celle de 1830; si, voulant avoir raison de celles des dernières révolutions qui ont été accomplies sans véritable nécessité, et

seulement pour satisfaire des ambitions et des cupidités personnelles, il ne sera pas entraîné à examiner ce qu'il doit penser à cet égard de la révolution de juillet.

Je suis forcé de dire que, si l'intelligence, le courage, l'honnêteté politiques ne lui font pas défaut, il ira hardiment jusque-là, et qu'un examen sévère des entraînements auxquels il eut la faiblesse de céder, il y aura bientôt dix-neuf ans, lorsqu'il donna son assentiment à la révolution qui venait d'être accomplie, pourra le porter à penser qu'il consacra alors par son approbation un acte qui était loin d'être entièrement irréprochable, et qui, l'événement ne l'a que trop prouvé, pouvait avoir plus tard des résultats fort tristes. Ce qui fut parfaitement irréprochable, en juillet, ce fut la résistance aux ordonnances. Mais cette nécessaire et légitime résistance pouvait-elle, surtout après l'abdication du roi et du duc d'Angoulême, et après la transmission régulière du pouvoir royal au duc de Bordeaux, sous la régence du duc d'Orléans, cette résistance, dis-je, pouvait-elle, sans dépasser le but, aller jusqu'à appeler par une révolution le duc d'Orléans au trône? Il me paraît impossible, aujourd'hui que nous jugeons ces événements de sang-froid, de ne pas répondre négativement. Cette révolution, en effet, n'était ni constitutionnelle, ni nécessaire. Outre que le roi Charles X, sans tenir compte de son irresponsabilité, s'était noblement puni, en abdiquant, du crime d'État qui avait justement soulevé la population de Paris, il y avait des ministres pour répondre de ce crime; il y avait des colléges électoraux et une majorité parlementaire pour forcer le gouvernement à marcher dans les

voies de la constitution. Des institutions qui avaient été assez fortes pour sortir victorieuses de l'assaut formidable que celles-ci venaient de soutenir, l'étaient assez, sans aucun doute, pour continuer à se défendre, d'autant plus qu'en ce moment rien n'était moins difficile que d'obtenir qu'elles fussent fortifiées. Rigoureusement donc la révolution n'était pas plus nécessaire qu'elle n'était légale, et elle ne s'est accomplie que parce qu'elle offrait aux passions ambitieuses le moyen de se satisfaire par l'ostracisme politique d'un parti tout entier. Or, cette expulsion du gouvernement infligée à un grand parti, cette sorte de proscription politique d'une classe importante de citoyens, renouvelée de la première révolution, était un fait de la nature la plus grave; et si le pays, plus habile et plus ferme, avait su empêcher que les choses fussent poussées jusque-là, s'il n'avait pas permis qu'une résistance d'abord légitime dégénérât en une injuste spoliation et entraînât l'éloignement des affaires de tout un parti, il aurait, en s'opposant à ce bouleversement, empêché probablement que, dix-sept ans plus tard, celui-ci n'en amenât un nouveau, plus injuste et plus désastreux encore.

A Dieu ne plaise qu'en faisant ces remarques je veuille rien dire qui paraisse accuser la maison d'Orléans. Cette noble maison avait été fort innocente du crime des ordonnances, de la résistance que ce crime avait soulevée, du dénouement enfin qu'avait eu cette résistance. On sait de reste qu'elle n'avait pas provoqué ce dénouement, qu'elle s'était tenue à l'écart, dans l'inaction et le silence, qu'elle n'était pas venue à la rencontre du pouvoir, qu'il

avait fallu aller la chercher au contraire, et qu'elle ne s'était rendue, après une honorable résistance, qu'à la nécessité de prévenir par son acceptation l'établissement imminent d'une république, encore moins préparée alors qu'elle ne l'était au mois de février 1848, et dont on lui doit d'avoir fait ajourner de dix-huit ans la désastreuse épreuve. Fallût-il admettre d'ailleurs que le duc d'Orléans eut tort, en 1830, d'accepter la couronne qui lui était offerte, et qui allait être détruite s'il ne l'eût acceptée, on ne saurait nier du moins qu'il n'ait expié aussi noblement que possible ce tort, d'ailleurs douteux, par les dix-huit années de sécurité, de paix, de liberté, de prospérité sans égale dont il a fait jouir la France, au péril presque continuel de sa vie et au prix d'une très considérable portion de sa fortune. Avoir puni cette famille si noble, si éminente, si gracieuse, si bienveillante, si française, si cordialement dévouée à son pays et à tant d'égards si exemplaire, si digne de servir aux autres de modèle et de se voir placée à la tête de toutes, comme elle l'a été; l'avoir punie par la violence, par l'outrage, par l'exil, par la spoliation, par le délaissement, par l'oubli du bien qu'elle avait fait à la France, est une action inqualifiable, qu'il faut renoncer à expliquer et surtout à excuser. Que parle-t-on de la faiblesse du roi, à la dernière heure de son règne, quand l'inactivité d'esprit, quand le relâchement de cœur, quand la dissolution morale étaient partout, et que peut-on dire à cet égard qui ne soit à l'adresse de tout le monde? Quel reproche de faiblesse d'ailleurs peut-on faire à ce prince qui ne rappelle aussitôt les occasions si nombreuses où il avait fait

preuve de courage et de sang-froid? Sans parler de la bravoure militaire si naturelle à sa race, et dont il avait personnellement donné d'éclatants témoignages dans les premières guerres de la révolution, qui ne se souvient de la fermeté calme et de l'admirable présence d'esprit qu'il n'a cessé de montrer dans les jours les plus agités de son règne, et surtout dans les moments critiques, et malheureusement si nombreux, où sa vie a été directement attaquée? Qui oserait lui faire un crime de n'avoir pas voulu conserver son pouvoir à la condition de le rendre odieux, et qui niera que s'il eût consenti à éteindre dans le sang, quelque insensée et quelque criminelle qu'elle pût être, cette insurrection à laquelle une partie beaucoup trop nombreuse de la population parisienne avait l'inconcevable folie de s'associer, on ne se fût servi de ce fait pour flétrir les dernières années de sa vie et vouer son nom à l'exécration publique? Que signifient encore ces incroyables reproches d'avarice, qu'on joint avec tant de justesse et d'à-propos au reproche de faiblesse? Quelle maison royale a plus donné que la maison d'Orléans? Et que peut-on dire de l'avarice du roi qui ne rappelle que, pendant dix-sept ans, il a appliqué sa liste civile presque entière et les revenus si considérables de son domaine privé à des usages d'un intérêt presque exclusivement public, à restaurer et à décorer des monuments nationaux d'un haut intérêt pour l'art et pour l'histoire, à prodiguer les encouragements aux beaux-arts, à doter nos musées de collections précieuses, à défrayer les nombreux voyages qu'imposaient à ses fils des intérêts de service ou les devoirs de leur situation, à distribuer des

secours innombrables, à recevoir, à amuser toute la société de Paris? qu'il n'a pas employé moins de soixante millions à restaurer des palais qui étaient des propriétés nationales? qu'il n'a pas distribué, dans le cours de son règne, moins de vingt-cinq millions en secours? que, non content d'appliquer à ces généreux usages la presque totalité de ses revenus, il y a consacré, en définitive, une portion considérable du fonds composant sa fortune personnelle? qu'ayant laissé, à la suite d'une administration si libérale, il faudrait dire si prodigue, plus de trente-deux millions de dettes, il a voulu qu'elles fussent intégralement payées sur ses biens patrimoniaux? que ses fils y ont engagé solidairement leur fortune? que ses belles-filles ont exigé que leur dot n'y fût point épargnée?... Voilà pourtant les monuments de l'avarice royale! Lecteurs honnêtes, qu'en pensez-vous? et comment vous paraît-il que ces faits, dont j'abrége et affaiblis malheureusement l'expression, justifient la situation que nous avons faite à la noble et populaire royauté de 1830? Mais peut-être cette situation est-elle mieux expliquée par la corruption politique également reprochée au roi? La corruption du roi! comme si la corruption du pays était descendue du trône! comme si cette corruption n'était pas partout! comme si les diverses oppositions n'étaient pas les premières à en donner l'exemple! comme s'il était jamais arrivé à aucune d'elles de combattre une tendance vicieuse des colléges électoraux, au risque de compromettre leur popularité! Mais qui ne sait que nous ne sommes jamais pour rien dans les travers publics, généraux, et bien et dûment nationaux auxquels,

sans le vouloir et quelquefois sans le savoir, nos gouvernements obéissent? Ce n'était pas le pays qui était corrompu, c'était le roi. Le roi était le bouc émissaire sur la tête de qui on prétendait accumuler toutes les iniquités d'Israël. Messieurs, sachez-le bien, ces iniquités étaient les nôtres. Ce que vous appelez la corruption du roi n'était que la corruption publique. Vous dites que le roi était corrompu! Je dis qu'il l'était dix fois moins que la corruption du pays ne lui demandait de l'être. Cette corruption n'a jamais cessé de le violenter. Ses ministres peut-être auraient pu l'en mieux défendre. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle n'a cessé de l'assaillir, de le contraindre, de lui imposer ses volontés. Chacun prétendait faire des questions de dynastie du triomphe de ses injustices. Le roi s'est toujours trouvé placé entre deux sortes de séditions : celle des hommes violents et celle des hommes obséquieux, l'émeute des rues et celle des Chambres et des antichambres, l'émeute qui lui tirait des coups de fusil et celle qui le poursuivait de ses obsessions, et celle qui l'assiégeait sans relâche de ses placets... Et, quand il se trouvait dans une situation si difficile et si pénible par l'effet même des travers publics, n'est-il pas odieux de vouloir lui faire un crime de ces travers qui ont fini par entraîner sa ruine, et d'y chercher des excuses pour le sort qui lui a été fait, pour les amers et inépuisables dégoûts dont fut abreuvé son règne, pour l'exil où on l'a jeté, pour le délaissement et l'oubli qui sont le prix de ses services?... Encore une fois, une telle conduite ne se peut qualifier, et je souhaite, pour l'honneur de mon pays, qu'elle soit suivie d'une réaction qui

en répare, s'il se peut, l'abominable injustice ! Plus nous avons été mal pour le roi, et plus ce prince, dont la vie fut si remplie de vicissitudes, a été odieusement renversé, pillé, proscrit, oublié, et plus il est juste que les âmes honnêtes se tournent vers lui, qu'elles l'honorent, le respectent, le consolent.....

Et néanmoins, quels que soient les hommages dont l'émotion, la pitié, la gratitude prescrivent de l'entourer et les profondes sympathies que mérite d'inspirer sa famille, les sentiments dont il continuera d'être l'objet ne doivent pas empêcher de reconnaître ce qu'il y eût d'imprudent et d'irrégulier dans l'acte révolutionnaire qui lui délégua le pouvoir, il y a 19 ans, qui, au-dessous de lui, substitua violemment aux classes qui le possédaient des classes nouvelles, qui furent mises subitement en possession de tous les postes de l'État, et que la nation, revenue des émotions de 1830 et instruite par les événements, sente le besoin de réparer l'usage immodéré qu'elle fit alors d'un très légitime triomphe, qu'elle réprouve la satisfaction illégitime qui fut donnée aux passions ambitieuses et à l'esprit de révolution, au préjudice d'une classe entière de citoyens, évincée du gouvernement avec les chefs constitutionnels du pays sans aucune nécessité véritable, et qu'elle marque cette réprobation, autant qu'il est en elle de le faire, non pas sans doute en ne rappelant de l'exil que les princes qui furent alors proscrits, mais en les rappelant en première ligne, et en leur restituant, ainsi qu'à la classe exclue avec eux, dans l'acte législatif qui fera cesser toutes ces proscriptions odieuses, le rang et la préséance que la révolution leur avait injustement ravie.

Jamais, il me semble, on n'a dû mieux comprendre qu'aujourd'hui à quel point il est nécessaire de veiller à ce que les lois naturelles de l'avancement politique, dans la société, ne soient pas interverties, à ce que les classes et les familles les premières nées à la vie publique et les plus anciennement distinguées ne perdent pas, sans cause légitime, le rang qu'elles avaient légitimement acquis ; et, quand on voit quelles sont à cet égard les conséquences d'un premier désordre; quand on considère avec quelle violence, lorsqu'une classe s'est trop cavalièrement substituée à ses devancières, toutes, de proche en proche, et jusqu'aux plus infimes, tendent à supplanter à leur tour celles qui les avaient devancées, et usurpent, sans plus de vergogne que de titres, tout ce qu'il y a d'important et d'élevé dans la société, il serait difficile de ne pas reconnaître que la grave infraction aux lois de l'avancement qui a eu lieu en 1830 ne peut se passer d'être réparée.

On observe que, sous la monarchie de 1830, il était parfaitement loisible à la classe que la révolution avait évincée du gouvernement de prendre rang dans le nouvel établissement politique. Sûrement; mais sans ses chefs et en second ordre, mais en se plaçant à la suite de la classe qui l'avait vaincue et supplantée : le pouvait-elle d'une manière honorable ? Y a-t-il profit pour quelqu'un à ce qu'une classe quelconque manque à sa propre considération; et, si l'on a à cœur de les réconcilier toutes, n'est-il pas essentiel de les traiter toutes avec bienséance ? Ce fut une grave faute, je le répète, après le triomphe de juillet, que de traiter en vaincue celle qui avait occupé le pouvoir, et de vouloir, une fois encore, la

rejeter au second rang. Elle ne pouvait accepter cette déchéance ; et si celle qui venait de prendre sa place ne le comprit pas alors, elle doit le mieux comprendre aujourd'hui que, supplantée à son tour, elle s'est vue menacée d'être rejetée dans les conditions inférieures, et qu'elle a couru un moment le risque d'être aussi maltraitée comme bourgeoisie que sa devancière, dans un autre temps, l'avait été comme noblesse. Il n'y a qu'une manière de réparer envers celle-ci l'injuste exclusion qui lui fut donnée en 1830 : c'est, en rappelant de l'exil les princes dont elle voulut partager la fortune et avec qui elle descendit noblement du pouvoir, de marquer nettement qu'on n'a plus l'intention de l'exclure.

Il faut même avoir la sincérité d'avouer que la réparation ne devrait pas s'arrêter à cet acte de rappel, et que, pour témoigner d'une manière suffisante à quel point on réprouve aujourd'hui l'esprit révolutionnaire qui la fit écarter, il y a dix-neuf ans, et tout ce qu'il put se mêler à cette détermination de passions ambitieuses et de calculs intéressés, il serait désirable que la nation, sitôt que le permettra la nouvelle constitution à laquelle elle s'est librement soumise, crût de sa justice et de sa sagesse de reporter par l'élection à la tête des affaires le chef constitutionnel du gouvernement qui, en 1830, fut indument renversé.

Je n'examine pas si, alors ou plus tard, il y aura lieu pour elle de songer à ramener le gouvernement à ses anciennes formes, et de revenir à cet égard sur ce qui s'est passé il y a seize mois. Peut-être. Il est bien difficile, en effet, qu'un peuple qui se respecte et qui sent un peu ce

qu'il vaut consente à se soumettre longtemps, au moins sans l'avoir légitimé par un suffisant examen et par un vote régulier et tranquille, à un établissement politique aussi insolemment improvisé, aussi violemment introduit, aussi frauduleusement intronisé que l'a été la république actuelle. Mais ceci est une question à part. Il ne s'agit pas précisément à l'heure qu'il est de réaction contre les formes du gouvernement, mais de réaction contre l'esprit révolutionnaire. Il est non seulement tout aussi permis, mais tout aussi nécessaire sous la république que sous la monarchie d'avoir cet esprit en exécration. Les républiques américaines ne toléreraient pas plus que le czar de toutes les Russies que, de trimestre en trimestre, de nouvelles cohues de quidams et d'aventuriers, de nouvelles troupes de barbares, remontant des profondeurs de la société, prétendissent se substituer par la violence aux classes qui les auraient devancées dans l'ordre des développements réguliers de la société. C'est cet ordre, qu'ils soient républicains ou monarchiques, que les gouvernements doivent maintenir avec fermeté là où il existe et rétablir autant que possible là où il a été troublé; et c'est précisément parce qu'il doit être rétabli là où il a été troublé que je demande qu'on revienne, autant que faire se pourra, sur les interversions violentes qu'il peut avoir subies dans nos dernières révolutions, et qu'on rappelle le plus tôt possible de l'exil non seulement les augustes proscrits de 1848, mais encore et d'abord ceux de 1830, qui sont ceux que la violence frappe depuis le plus longtemps, sinon avec le plus d'injustice.

L'essentiel, dans la société, c'est que les classes et les

familles soient rangées dans l'ordre naturel et historique de leur développement. Mais, s'il est désirable que cet ordre ne soit pas troublé par la violence, il ne l'est pas moins, prenons-y bien garde ! que la violence n'essaie pas de maintenir un ordre qui aurait cessé d'être le vrai. S'il importe à la restauration poursuivie de l'ordre public en France que les pouvoirs injustement renversés soient rétablis, il importe davantage encore peut-être que, dans cet ordre, ainsi restauré, il n'y ait de positions privilégiées pour personne; qu'aucune classe ne s'y puisse arranger pour se maintenir artificiellement dans une position élévée; qu'aucune n'y entoure sa position d'ouvrages de défense qui aient pour objet de la rendre inaccessible ou moins accessible ; qu'aucune ne s'y sépare des autres par des lignes de démarcation; que toutes concourent; que, sans se confondre, toutes communiquent entre elles, et qu'enfin, de la base au sommet de la société, le mouvement d'ascension et de décadence auquel toutes les classes et toutes les familles doivent être livrées, ne soit troublé par rien d'arbitraire.

Ajoutons que, plus ceci est important, et plus il le serait que, pour témoigner à cet égard de l'excellence de ses dispositions, le pouvoir légitime qu'aurait restauré la volonté nationale, si cette restauration si désirable était opérée, fît dès l'abord ses choix indistinctement partout, sans considération d'origine ou de parti, sans injuste préférence pour personne, et en prenant le mérite partout où il se serait franchement manifesté.

Telle est, si je ne me trompe, la première règle à s'imposer à l'égard des partis, si l'on veut parvenir à les pa-

cifler : rétablir entre eux, en commençant par la tête, l'ordre que la violence a interverti, les replacer dans leur situation naturelle, les faire d'ailleurs loyalement concourir, et s'appliquer en faisant ses choix indistinctement partout, à ne montrer de préférence que pour les hommes les plus dignes, s'imposer rigoureusement la loi d'une exacte justice envers tous.

Le second moyen, ai-je dit, est de ménager, en dehors du gouvernement, à tout ce qui ne sera pas appelé, c'est-à-dire au très grand nombre, le plus d'espace qu'il se pourra ; de laisser libres et ouverts le plus de débouchés possible, et pour cela de tendre énergiquement à modifier, dans un sens favorable à la liberté, le régime administratif que les passions révolutionnaires ont développé parmi nous, de faire un contrôle sévère de ses attributions et de ses dépenses, et d'arriver, avec tout le temps, avec tous les ménagements nécessaires, sans doute, mais avec une inflexible fermeté, à la suppression de ce qu'elles présentent d'excessif.

J'ai grand besoin d'insister ici sur un point si capital et d'exposer les graves raisons qu'il y a, pour que le gouvernement, quel qu'il soit, que le suffrage universel fera définitivement sortir de la crise où nous sommes se désiste enfin, ne fût-ce d'abord qu'en principe et dans ses tendances, du système d'administration exorbitant et écrasant qui est né, dans le cours de nos soixante ans de révolution, du débordement des ambitions et des cupidités individuelles.

On sait où mène ce système. On l'a assez pu voir, de-

puis longtemps, et à mesure que des révolutions nouvelles, donnant accès à de nouvelles troupes d'ambitieux et d'hommes avides, ont provoqué des entreprises de plus en plus étendues sur le domaine de l'activité privée, et donné lieu à une extension toujours plus désordonnée des dépenses publiques. Cet abus, déjà criant sous l'Empire, et tellement accru par la Restauration qu'on ne croyait pas, vers la fin de ce régime, qu'il fût possible d'ajouter encore au nombre des fonctionnaires et à celui des millions qu'il fallait affecter au service public, s'est animé d'un tel surcroît d'énergie à la révolution de 1830 que, sous le gouvernement né de cette révolution, en pleine paix, sans cause apparente, ou du moins sans autre cause que celle que je ne cesse de signaler, le nombre des fonctionnaires s'est accru d'environ trente-cinq mille[1], et le chiffre des dépenses, matériel et personnel réunis, de plus de 500 millions[2]. Il y a eu toujours plus de choses exécutées par l'État, ou entreprises sous sa direction, et soumises à sa gênante et onéreuse tutelle. Au nom de je ne sais quelle utilité générale abstraite, qu'on eût été fort embarrassé d'expliquer un peu sensément, on a empiété, avec une familiarité chaque jour plus outrecuidante et plus hardie, sur les droits individuels les plus respectables. Il n'est pas

[1] Rapport du comité des finances de l'Assemblée constituante sur le projet de budget rectifié de 1848.

[2] Il paraît que, dans ces 500 millions et plus d'accroissement qu'ont pris les dépenses publiques sous le gouvernement de juillet, il y aurait à faire entrer pour environ 63 millions celui qui est provenu de la multiplication des fonctionnaires. Voir le rapport que je viens de citer.

de formes sous lesquelles la liberté et la propriété particulières n'aient été attaquées. L'autorité, systématiquement et candidement perturbatrice, a donné à cet égard aux factions l'exemple des plus dangereuses témérités, et ses doctrines administratives, objet de tant d'admiration, mènent si directement au socialisme que, lorsque les événements de février sont venus mettre en scène les sectes socialistes, ces sectes, pour essayer de réaliser leurs utopies, n'ont eu en quelque sorte qu'à suivre la voie tracée par le régime administratif en vigueur[1]. C'est ainsi qu'à l'exemple de ce que ce régime avait fait pour les cultes, pour l'enseignement, pour les travaux publics et pour d'autres branches d'activité d'une moindre importance, le gouvernement provisoire, dès le lendemain de la révolution, a entrepris de concentrer dans des ateliers sociaux des industries livrées jusque-là à l'activité particulière. C'est ainsi qu'un peu plus tard il a conçu, manifesté et

[1] Il ne laisse pas d'être piquant de voir celui de nos hommes d'État qui est le partisan le plus décidé et le gardien le plus jaloux de ce régime être conduit à avouer qu'il nous mène insensiblement au communisme : « En Angleterre, dit M. Thiers, on a, à l'égard « des hommes, un très grand respect pour l'individualité; ei ici, « au contraire, on a un tel respect de tous, et si peu de respect de « l'individualité, que cela nous conduit insensiblement au commu- « nisme. » (Discours sur le remplacement militaire, séance do l'Assemblée nationale du 21 octobre 1848). Ce qui n'empêche pas que le très honorable M. Thiers, dans un livre élégant et raisonnable sur la propriété, et ailleurs, ne fasse au communisme et au socialisme une guerre animée. On fait la guerre au communisme, et on défend à outrance un système administratif *qui y conduit insensiblement*.

partiellement essayé de réaliser la pensée de mettre la main sur les mines, les canaux, les chemins de fer, les banques, les assurances, et d'en transformer l'exploitation, jusque-là privée, en régies publiques, dont la direction et tous les principaux emplois seraient livrés *aux chapeaux ronds* et *aux habits noirs* du socialisme. C'est encore ainsi qu'ayant l'intention de ne rien négliger pour rendre les fonctions publiques accessibles à toutes les classes de citoyens, il a demandé au delà de 47 millions pour l'instruction primaire des classes les moins aisées, et manifesté l'intention de leur donner gratuitement aussi l'éducation professionnelle et tous les genres possibles d'éducation. Il serait long d'énumérer tout ce que projetait ce singulier gouvernement pour agrandir encore le champ déjà illimité des services publics et mener à la perfection cette administration générale qui, en quarante-six ans, j'en ai déjà fait la remarque, de 1802 à 1848, a fait monter nos budgets de *cinq cents* à plus de *dix-huit cents* millions!

Ces entreprises ont rencontré de vives résistances, il est vrai, et l'Assemblée nationale notamment a été loin de les approuver toutes. Mais que n'a-t-on pas admis néanmoins? On a admis que l'État assumât sur lui la responsabilité de toutes les misères et qu'il érigeât partout l'aumône en service public. On a admis qu'il ouvrît à ses frais aux classes les plus dépourvues les écoles militaire et polytechnique. On a admis qu'il organisât à leur profit sur toute la surface du sol l'enseignement professionnel de l'agriculture. On a admis qu'il fût fait à ses frais des avances à diverses classes d'industries et d'associations.

On a admis qu'il concentrât toutes les banques en une, et que cet ordre d'entreprises fût érigé en une sorte de service public. On a admis qu'il fût autorisé à organiser sur toute l'étendue du pays un vaste service d'hygiène publique, et qu'il se chargeât d'une sorte de gouvernement général de la santé. Que sais-je? Dans la folle manie dont nous sommes atteints de tout convertir en fonctions et en fonctionnaires, ne s'est-on pas avisé, dans ces derniers temps, de donner des médecins en titre aux chemins de fer, et ne voudra-t-on pas qu'ils aient aussi leur aumônier, leur avocat, leur notaire[1]? La république, en fait de créations d'emplois et de services, est loin, sans doute, d'avoir accompli tout ce qu'elle aurait voulu; mais, dans cette voie d'arrangements communistes ou socialistes, elle a laissé bien loin derrière elle la monarchie qu'elle avait renversée, et si je ne puis dire de combien elle a accru la masse du peuple fonctionnaire, il est au moins assuré que, dès la première année de son règne, elle a augmenté la somme des dépenses publiques de plusieurs centaines de millions.

Ainsi, le régime administratif que les ambitions et les cupidités révolutionnaires ont fondé parmi nous, depuis 1789, particulièrement depuis l'Empire, et qui, sous l'influence de ces passions, toujours plus générales et plus actives, va se développant de plus en plus, nous mène grand train au socialisme, qu'on a l'air de vouloir combattre pourtant; et ce régime suscite au gouvernement

[1] Il a été nommé des médecins attitrés, notamment, pour le chemin de Paris à Chartres et pour celui de Paris à Lyon.

des difficultés *politiques*, *économiques* et *financières* de la nature la plus sérieuse, difficultés qu'il croit aplanir en lui faisant sans cesse des concessions, et qui s'aggravent, au contraire, d'autant plus qu'il lui cède davantage, et lui fait prendre plus de développements.

Le gouvernement, par exemple, serait bien peu sage s'il considérait ce déplorable régime comme un appui véritable pour lui, et s'il croyait puiser dans ce que présentent d'excessif les attributions et les millions dont il le dote des moyens réels de stabilité et de durée. C'est par là que le régime le compromet, au contraire, qu'il fomente autour de lui tant de dangereuses passions, qu'il lui suscite tant de rivalités redoutables, qu'il fournit à ses adversaires tant de griefs légitimes, quoique reprochés presque toujours sans mesure et sans bonne foi. Plus le système d'ailleurs étend les attributions du pouvoir, et plus il aggrave sa responsabilité, et plus il multiplie les points par où il est vulnérable, et plus il donne aux populations sujet de l'accuser de ce qu'elles éprouvent de maux. Destiné en apparence à accroître son influence sur tous, il l'affaiblit et le discrédite devant tous, au contraire : devant le gros du public qu'il désaffectionne parce qu'il est sacrifié; devant ses ennemis, à qui il fournit contre lui leurs meilleures armes; devant ses amis mêmes, qu'il comble de faveurs sans les rendre plus dévoués. On pourrait presque dire que c'est auprès de ses amis qu'il lui nuit davantage : ils s'empressent fort autour de lui, sans doute, tant qu'il est debout et tout-puissant; ils se disputent alors ses bonnes grâces; ils le poussent, pour qu'il puisse satisfaire leurs convoitises, à des abus qui lui aliènent l'estime et l'affec-

tion du grand nombre; puis ils l'abandonnent au moment du péril, et ils ne manquent presque jamais de le renier quand il est à terre. A-t-on besoin d'exemples? Il ne serait pas nécessaire d'aller loin pour en découvrir, et l'histoire contemporaine en est pleine. Si, après ce qu'on a vu, à la chute des précédents régimes, du dernier surtout, nos gouvernements ne sont pas corrigés de leur disposition déplorable à chercher la force dans la possession d'une prérogative illimitée, dans l'usage habituel et familier d'une foule d'attributions abusives, dans le pouvoir de distribuer un nombre infini d'emplois, c'est qu'ils sont décidément incorrigibles. A quoi a servi, pour les faire vivre, de concentrer tant de pouvoirs dans leurs mains, d'amasser autour d'eux tant de forces, de donner à leur capitale un suprême ascendant sur le reste du pays? A quoi ont servi pour cela les attributions innombrables, les emplois indéfiniment multipliés, les armées de soldats et de fonctionnaires, les budgets de 1,500 millions, les faveurs illégitimes accordées à tant d'industries mendiantes, à qui la justice et la liberté ne suffisaient pas? Devant qui tout cela est-il tombé, et combien, en dernier lieu, a-t-il fallu d'heures pour le détruire? Voudra-t-on bien se souvenir de notre molle inertie de la veille, de nos lâches adhésions du lendemain, et se demander ce que ces tristes manifestations décélaient en nous d'affection et d'énergie réelles? Voilà trois fois, en trente-quatre ans, que nous voyons ainsi le gouvernement de ce pays s'abîmer subitement sous ce vaste amas de forces apparentes, qui n'étaient que corruption et faiblesse en réalité. Le ROI EST FORT, TRÈS FORT, écrivait M. de Châteaubriand, dans les premiers mois

de 1815 : quelques semaines après, le roi très fort était à Gand. IL N'Y A EN FRANCE QUE M. DE LAFAYETTE ET MOI DE POPULAIRES, disait Charles X vers la fin de 1828, après son retour de la tournée d'Alsace : moins de deux ans après son trône était culbuté, et ce prince si noble et si loyal allait mourir tristement sur la terre étrangère. Qui ne considérait encore, dans la journée du 23 février, le gouvernement du roi Louis-Philippe, en apparence si puissant et si solidement établi, comme A L'ABRI DE TOUT DANGER SÉRIEUX ? et le lendemain au soir, ce gouvernement si puissant était à bas, et tellement détruit, qu'il n'en restait pour ainsi dire plus vestige. Eh bien, je dis qu'un système capable de faire à ce point illusion sur la solidité des garanties de durée qu'il procure à nos gouvernements, un système qui, trois fois en trente-quatre ans, a pu les exposer à de telles catastrophes, est un système imposteur, indigne de la confiance dont il est en possession, qui n'a de la force que les apparences, et qui n'offre réellement au pouvoir aucun gage de stabilité ; un système qui sème autour de lui la corruption et la défiance, qui amasse les difficultés et les périls, et qui, lorsque l'heure est venue de le défendre contre quelque danger véritablement grave, n'a plus le degré d'énergie nécessaire pour cela, corrompu qu'il est lui-même par les vices de sa propre nature.

J'ajoute que s'il a de très grands inconvénients au point de vue politique, au point de vue économique il n'en offre pas moins. Il faut prendre garde, en effet, que plus, à son instigation, le gouvernement accapare de choses, plus il usurpe de branches d'activité, plus il détourne de

capitaux de leur destination naturelle pour leur donner un cours artificiel, et moins il y a infailliblement dans la société de travail et de bien-être. Il m'a semblé qu'on avait quelque sentiment de ceci après la révolution de février, pendant le cours des entreprises du parti socialiste, lorsque ce parti essayait de transformer en travaux par associations ou en régies publiques, un certain nombre d'industries privées; et l'un des hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre, sir Robert Peel, l'avait on ne peut mieux compris, lorsqu'il disait à la Chambre des communes, le 17 avril 1848, aux applaudissements de l'assemblée entière, que *les substitutions d'entreprises nationales aux entreprises particulières ne pouvaient être avantageuses aux ouvriers, et qu'au contraire elles tendaient à les plonger dans la confusion et la misère.* Rien n'était plus profondément vrai que cette observation. Je m'étonne seulement qu'en en faisant ici d'analogues, on ne sentît pas que de telles remarques s'appliquaient avec une égale justesse à tous les travaux, de quelque ordre qu'ils fussent, intellectuels ou matériels, et qu'il n'en était guère, s'il en était, que le gouvernement pût transformer en régies publiques sans de graves inconvénients pour toutes les classes qui, de près ou de loin, participaient à leur exécution, et pour la société tout entière.

C'est, en effet, pour toute branche de travail susceptible d'être abandonnée à l'activité des entreprises privées, une détestable situation que de se trouver enchevêtrée dans les liens d'une organisation générale, et d'affecter les formes d'un service public. Il est certain que dans cet

état elle n'acquiert pas un développement, à beaucoup près, aussi considérable; qu'elle est loin de compter des rameaux aussi multipliés; que la vie et l'activité y sont beaucoup moins intenses; que les fruits en sont infiniment moins abondants, moins divers, moins appropriés aux besoins publics; qu'enfin, et par-dessus tout, elle n'occupe pas, il s'en faut, autant de monde. Que si, à cet égard, on pouvait douter, il suffirait, pour lever les doutes, comme je l'ai dit ailleurs, de mettre les industries soumises à une organisation générale en présence de celles que chacun peut exercer en liberté, et de voir un peu quelles sont les plus développées, les plus actives, celles qui occupent le plus d'intelligences et de bras, celles qui offrent le plus indistinctement du travail à tout le monde. Or, on seut ce qu'il y a de grave à limiter ainsi la sphère d'activité d'importantes branches de travaux, qui seraient susceptibles de prendre une extension immense, et à commettre ce genre d'usurpation précisément quand toutes les carrières sont obstruées, et quand celles de l'ambition, notamment, sont encombrées de partis qu'il est devenu impossible de satisfaire, et à l'activité desquels il serait si nécessaire et si pressant d'ouvrir des débouchés!

Il est vrai que l'État a l'air d'obvier à cet inconvénient en permettant jusqu'à un certain point, dans les branches de travaux qu'il a usurpées, qu'en dehors des établissements publics il s'en forme un certain nombre de privés. C'est ainsi qu'il en use dans l'enseignement, par exemple, et qu'à côté de ses établissements de l'ordre inférieur et secondaire, il consent à en souffrir de par-

ticuliers. Mais on sent à l'instant tout ce que laisse à désirer un arrangement semblable, et quelles faibles chances de prospérité et de développement peut avoir une industrie, exercée ainsi en sous-ordre et dans les plus tristes conditions, à côté de la même industrie hautement privilégiée et en possession de toutes sortes d'avantages; ce que peut, à côté des puissants monopoles de l'État, une liberté chétive, piteuse, à moitié enchaînée, observée d'un œil jaloux, rigoureusement inspectée, et obligée finalement de couvrir toutes les dépenses de ses entreprises et d'en courir tous les risques, à côté de l'État souverainement libre, maître de tout, défrayé de tout et n'ayant à répondre de rien!

On ajoute que, dans les choses que fait l'État, il en est qui sans lui ne seraient pas faites et qui ouvrent ainsi à l'activité publique des débouchés qui sans lui n'existeraient pas. Mais ceux qui parlent de ces débouchés qu'ouvre l'État par son intervention, prennent-ils garde aux débouchés qu'il ferme ou qu'il amoindrit par cela même, aux forces qu'il lui faut déplacer pour ouvrir ces débouchés, et finalement à ce qu'il est obligé d'empêcher pour réaliser ces choses, qui sans lui, dit-on, ne seraient pas faites? Il faut songer qu'il n'y a dans la société, à chaque moment donné, qu'une certaine masse de forces, et que l'État ne peut en appliquer une partie quelconque à aucun travail, sans la dérober à d'autres usages, ordinairement plus naturels et plus fructueux que ceux auxquels il imagine de les affecter; sans compter que, pour se payer des frais de cette intervention, il en retient toujours une partie, qui est enlevée aux emplois pro-

titables qu'elle recevait, et qui se trouve dépensée en pure perte.

L'État d'ailleurs, dans le régime administratif qui est l'objet de ces observations, ne resserre pas le champ de l'activité publique seulement en s'emparant de certains travaux, et en substituant pour ceux-ci une organisation plus ou moins générale à la multiplicité naturellement indéfinie des établissements privés dont ils deviendraient l'objet, s'ils restaient ouverts à l'activité commune, il le circonscrit encore en en livrant un certain nombre au monopole de diverses compagnies ou corporations, et surtout en en soumettant le plus grand nombre à des tutelles préventives qui en gênent infiniment l'exercice, qui en ralentissent à un haut degré le développement, et en réduisant ainsi le domaine qu'ils ouvriraient à l'activité universelle de toute l'extension qu'il les empêche d'acquérir. On peut se former une idée de l'étendue du mal qu'il cause sous ce rapport, en considérant avec un peu d'attention les travaux qu'il consent à débarrasser de ces liens, et le surcroît de débouchés que ceux-ci ouvrent bientôt à l'activité générale. On a pu voir, par exemple, sous la Restauration, après la suppression de la censure, la rapide extension qu'ont prise les travaux de l'esprit et toutes les industries qui s'y rattachent; on le peut voir encore mieux aujourd'hui, et cet exemple suffit de reste pour montrer ce que les restrictions abusives du régime préventif, en ralentissant le développement des travaux qui les subissent, dérobent en réalité d'espace et d'emplois à l'activité de tous.

Notons encore que l'exercice des tutelles administra-

tives, qui imprime une grande activité à la mauvaise police, à celle qui trouble sans nécessité, à celle qui gêne et qui décourage, a, au contraire, pour effet de nuire beaucoup au perfectionnement de la bonne, c'est-à-dire de celle qui protége, de celle qui a mission de réprimer les injustes prétentions et les actes nuisibles de toute espèce, de celle qui, en laissant la liberté entière, s'efforcerait de procurer au travail la sécurité dont il ne peut pas plus se passer que de la liberté même, et que, sous ce rapport encore, le régime critiqué nuit au développement des travaux, et prive l'activité publique d'une partie des débouchés qu'ouvrirait bientôt devant elle un régime plus éclairé, plus libéral et plus véritablement protecteur.

En somme donc, le régime administratif si vanté qu'ont fondé nos avides, nos rapaces, nos tyranniques passions révolutionnaires, ajoute au tort, déjà très grand, de surexciter de plus en plus ces passions, d'entourer le gouvernement de compétiteurs et d'ennemis toujours plus nombreux et plus acharnés, de lui susciter, en un mot, les plus graves embarras politiques, l'inconvénient économique non moins sérieux d'entreprendre sur la liberté d'une multitude de travaux, et de circonscrire ou d'embarrasser de la manière la plus regrettable l'espace qu'il faudrait laisser ouvert à tout le monde et offrir en particulier avec le plus grand empressement à l'activité inquiète et remuante des partis.

Enfin les embarras économiques et politiques qu'il est si justement permis de lui imputer se compliquent de difficultés financières qui ne sont pas moindres, et auxquelles, tant qu'il se maintiendra, il sera naturellement

impossible d'obvier. Il ne faut pas, sous l'empire de ce régime, en effet, songer à des réductions de dépenses. Ces réductions sont à peu près impraticables, et les dépenses, tout au contraire, doivent nécessairement aller croissant ; c'est la conséquence forcée d'un système qui charge le gouvernement de services importants et nombreux que la nature même des choses entraîne à prendre toujours plus d'extension, des travaux publics par exemple, des cultes, de l'enseignement et d'autres encore qui ont pour mission de satisfaire des besoins considérables et naturellement croissants. A la rigueur, lorsque la paix s'affermit, que les masses s'adoucissent, que les relations se perfectionnent, il est possible de diminuer les dépenses qui ont pour objet de protéger la sûreté de tous. Mais comment réduire celles qui ont pour objet de satisfaire des besoins dont la nature est de s'étendre avec la civilisation même, à répandre l'instruction, par exemple, à nous procurer des voies de communication toujours plus nombreuses ou plus perfectionnées, etc. ; et si la mission du pouvoir est réellement de satisfaire ces besoins et d'autres du même genre, auxquels nos progrès mêmes nous condamnent à appliquer toujours plus de fonds, comment admettre qu'il puisse réduire les dépenses que cette satisfaction exige ?

Il y a dans l'esprit public de notre pays deux prétentions qu'on est stupéfait d'y voir régner ensemble : la première est *que le gouvernement soit chargé de tout ;* la seconde serait volontiers *qu'il ne dépensât rien.* Quelque étrange que cela paraisse, il est parfaitement assuré, que nous avons à la fois ces deux volontés contraires ; et

qu'on nous voit, à peu près tous les jours, demander simultanément, et avec une égale ardeur, *que le gouvernement soit chargé de plus de choses* et *qu'il dépense toujours moins d'argent.*

On se souvient d'un des premiers cris que jeta à la foule, après février, la forfanterie révolutionnaire : *On ne verra plus de budgets de quinze cents millions !* Il est temps, ajoutait-on, de mettre un terme aux dilapidations financières. Songeons enfin à procurer aux contribuables un peu de soulagement : supprimons l'impôt du sel et des boissons; réduisons la taxe des lettres; remanions tout le système des impôts... Je n'examine pas ce qui a été fait dans le sens de ce programme; je me borne à observer qu'un tel programme était tout à fait dans les goûts de notre public, que l'esprit public en France appuie on ne peut plus volontiers toute réduction projetée dans les dépenses publiques : c'est une des satisfactions qu'il aime le plus à se donner. Malheureusement, ce n'est pas la seule.

D'un autre côté, en effet, il n'est guère personne qui ne fasse appel à la libéralité du gouvernement, lequel, n'ayant rien en propre, on le sait assez, ne peut être libéral que de l'argent des contribuables. Ce sont des demandes universelles de secours; c'est un feu croisé de propositions tendant toujours, il est vrai, à l'accroissement de la richesse publique, mais se terminant toutes par quelque demande personnelle d'argent : subvention à telle industrie particulière; primes à l'exportation des produits; six millions à l'industrie lyonnaise pour achat d'écharpes et de drapeaux ; quarante-sept millions à l'instruction primaire; six millions aux communes pour l'a-

chèvement de leurs chemins; dix millions d'avances à l'agriculture; ateliers nationaux; comptoirs nationaux; services nationaux de toute espèce, destinés par leur nature même à prendre chaque année plus d'extension; et, avec tout cela, RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES!...

Or, on a compté qu'à force de tendre à la réduction des dépenses par ce singulier procédé, le gouvernement provisoire, en soixante-neuf jours, avait inscrit au Bulletin des lois pour un milliard de crédits nouveaux; et, quoique l'Assemblée nationale n'ait pas à beaucoup près confirmé toutes ces libéralités, elle en a maintenu un assez grand nombre pour que le budget de 1848, que la monarchie avait fixé à 1,454 millions, ait été porté en fin de compte à plus de 1,823. On a eu beau l'éplucher, réduire les traitements, s'acharner sur les moindres apparences de cumul, en venir à des lésineries misérables, faire des retenues sur les salaires après les avoir réduits, s'aviser après coup de procédés étranges pour rendre plus productives ces mesquines retenues, on n'a pu, avec tous les efforts imaginables, arriver, sur un budget de 1,800 millions, à une économie de plus de six.

Il est vrai qu'en désespoir de cause, on s'est avisé d'un nouvel expédient, et qu'ayant à satisfaire pour 1849 aux nécessités d'un budget supérieur de plusieurs centaines de millions aux ressources réalisables, on a imaginé de dire au gouvernement: « Disposez de ces ressources; elles vous sont abandonnées, et tâchez avec cela de vous tirer d'affaire. » C'était une manière ingénieuse de satisfaire à toutes les exigences de la popularité, et de limiter étroitement les crédits en n'assignant aucune borne aux dé-

penses. Mais le procédé n'a pas paru suffisamment sérieux; et l'on a été forcé de reconnaître que là où, pour satisfaire d'une certaine façon la passion publique, on venait de constituer des services pour une somme de 16 à 17 cents millions, on ne pouvait sensément, pour plaire à cette passion d'une autre manière, venir dire au gouvernement : « Tirez-vous d'affaire avec 13 cents millions [1]. »

En vérité donc, il reste établi qu'avec un régime qui assigne au gouvernement, en dehors de sa vraie mission, une multitude de tâches distinctes de la sienne et de nature à exiger toujours plus d'argent, non seulement aucune sérieuse épargne n'est possible, mais de continuels accroissements de dépense sont inévitables; et il n'est pas bien étonnant que la révolution socialiste de février, qui n'a eu garde de se départir de ce régime, qui ne s'est pas même contentée de le maintenir intégralement et qui s'est laissée aller à l'amplifier beaucoup plus qu'aucune autre ne l'avait été avant elle, ne soit arrivée, malgré ses suppressions de quelques emplois et son grand système de lésineries sur les traitements, qu'à une très forte aggravation des dépenses publiques. Mais la question est de savoir s'il n'y avait pas une autre manière d'arriver à faire des économies. La question est de savoir si l'on ne s'apercevra pas à la fin que ces continuels accroissements de dépenses ont leur véritable source dans ce régime administratif qu'a mis soixante ans à édifier au milieu de nous la coalition de toutes les passions avides;

[1] C'était bien là, si j'ai su la comprendre, le sens de la proposition Billaut.

régime socialiste par excellence, que le socialisme, plus conséquent que nous ne le sommes, vise uniquement à compléter, et qui met de plus en plus la fortune et la liberté des contribuables à la merci de tout ce qu'il peut se développer dans le pays d'intrigants et d'aventuriers.

Je tiens fermement quant à moi que, sous un tel régime, sous un régime qui a la prétention de constituer en régies publiques, en dehors du gouvernement proprement dit, tout ce que le nôtre y a déjà mis, les *cultes*, l'*enseignement*, les *travaux publics*, les *banques*, etc., etc., et tout ce qu'il prétend avoir le droit d'y mettre encore, les *assurances*, les *mines*, les *eaux thermales*, les *canaux* et *chemins de fer possédés par des compagnies*, et nombre d'autres articles; qui ajoute à cette prétention celle de gouverner directement par des règlements préventifs à peu près tout ce qu'il n'a pas accaparé pour son propre compte ou livré en monopole à des compagnies ou à des corporations privilégiées; je tiens, dis-je, que, sous un tel régime, il pourra bien arriver qu'on parle d'économies à titre de réclame électorale, ou pour tracasser le gouvernement, ou dans la vue plus sérieuse de le déconsidérer et de l'exposer à l'animadversion des contribuables; mais il n'arrivera pas qu'on en parle avec la pensée sérieuse d'en effectuer; parce que sous un tel régime, encore une fois, il n'y a de possibles que des aggravations de dépense, et qu'il faut commencer par se départir du régime pour pouvoir former avec sincérité la pensée de faire des économies.

Il n'y a, en réalité, qu'un moyen d'arriver à des épargnes qui comptent, de donner aux travaux du pays le

degré d'extension et d'activité qu'ils sont susceptibles d'acquérir, de licencier les partis enfin et d'éloigner peu à peu du pouvoir, quel qu'il soit, la cohue d'ambitieux et d'aventuriers qui ne cessent de menacer son existence; et ce moyen, le même pour toutes ces fins, c'est, en conservant largement au pouvoir des instruments d'ordre, de police et de justice que ne lui rendent que trop nécessaires la déplorable exaltation des partis et nos innombrables infirmités sociales, de faire d'ailleurs, avec toutes les précautions qu'on voudra, subir des réductions notables à cet amas d'attributions administratives qu'a accumulées dans ses mains l'ignorance unie aux plus mauvaises passions, et qui est la vraie source des difficultés et des périls qui l'entourent, comme des maux qu'endure la société. La liberté, voilà le souverain remède : non pas celle qu'aiment et que poursuivent les factions, la liberté de l'oppression et de la violence, la liberté de s'emparer du pouvoir pour le faire servir aux plus détestables fins; mais la liberté du travail, la liberté de se livrer sans contrôle, en répondant devant qui de droit de l'usage abusif qu'on en pourrait faire, à l'exercice de toute honnête profession. Il n'est pas un des ordres de travaux que notre législation administrative a plus ou moins asservis qu'un gouvernement habile, surtout dans ces temps d'agitation ambitieuse, ne dût avoir la pensée d'affranchir. Il y aurait pour lui tout profit à les voir passer de son domaine particulier dans celui de l'activité commune. En laissant échapper de ses mains les pouvoirs arbitraires qu'il exerce plus ou moins sur tous, il se verrait déchargé de la dépense, dégagé de la responsabilité,

affranchi des obsessions et des agressions sans nombre auxquelles l'exposent ces pouvoirs abusifs ; il pèserait infiniment moins sur les masses ; il livrerait un champ beaucoup plus vaste à leur activité, et, en même temps qu'il allécherait moins les passions ambitieuses, il ouvrirait à leur ardeur un champ fécond et paisible vers lequel il y aurait tout avantage à la détourner.

La république française, puisque république il y a, se trouve placée entre deux républiques contraires, vers l'une ou l'autre desquelles il faut qu'elle se décide à marcher : la république américaine, et celle qu'avait rêvée en France le socialisme de février ; une république souverainement libérale, et une autre à qui répugne foncièrement toute liberté ; une république où chacun est pleinement maître de lui-même, et une autre où l'individu est essentiellement dépendant de la communauté ; une république qui laisse le plus qu'elle peut au zèle privé l'initiative de de toutes choses, et une autre qui affecte de ne lui laisser l'initiative de rien ; une république qui veut que chacun s'aide et se tire d'abord d'affaire par ses propres efforts, et une autre qui est toujours prête à se porter forte pour tout le monde, et qui prétend suppléer de plus en plus à l'activité universelle par de nouveaux surcroîts d'ardeur paperassière et de fatras administratif ; une république à qui des populations intelligentes et actives ne demandent que de la sécurité et de la liberté, et une autre à qui une nation de solliciteurs demande de l'argent, des priviléges et des places ; une république qui, pour satisfaire aux instincts industrieux de sa nation, livre sans distinction tous les travaux à son activité, et une autre qui,

pour répondre aux avides exigences de la sienne, convertit le plus de choses possible en offices publics et substitue le plus qu'elle peut son activité à celle de tout le monde; une république enfin qui, en ne dépensant pas 200 millions en frais de service public, fait des vastes régions confiées à ses soins un pays libre, tranquille, incroyablement prospère, éloigné de toute entreprise révolutionnaire et de toute idée de subversion, et une république dont le gouvernement, en dépensant tous les ans de 15 cents millions à 2 milliards, ne réussit à faire du pays qu'il régit qu'un pays d'intrigues infernales, d'agitations convulsives et de perpétuelles révolutions.

Je n'ai malheureusement pas besoin de dire vers lequel de ces deux types républicains est disposée à incliner notre république. Fille de la Convention et de l'Empire, héritière des traditions administratives de nos anciennes et de nos dernières royautés, on pense bien que ce n'est pas vers le type américain qu'elle penche. Il suffirait au besoin, pour le comprendre, de jeter les yeux sur deux des principaux projets de loi qui en ce moment la préoccupent (les projets sur l'assistance publique et sur l'enseignement), et de voir, d'une part, comment elle se flatte de suppléer pour les classes qui souffrent aux travaux que la révolution a interrompus, aux industries qu'elle a détruites, et, d'un autre côté, par quels arrangements, par quelles nouvelles et dispendieuses additions à la domination universitaire, par quelles aggravations évidentes de la servitude établie elle prétend restituer au domaine public la liberté d'enseigner qui lui a été insolemment ravie, et que les prescriptions impérieuses de deux consti-

tutions n'auront pu réussir à lui faire rendre. Je crains fort, hélas! qu'il ne faille pas même attendre de la révolution le seul bien qu'il m'avait paru possible de s'en promettre. Plus que jamais, en effet, la disposition de nos hommes d'État est de suppléer à tout par de l'administration publique et d'étendre leur administration à tout. Des catastrophes périodiques ont beau nous avertir du danger de ces tendances, ces avertissements ne servent qu'à nous faire donner tête baissée et avec une ardeur toujours plus aveugle dans le travers qui ne cesse de nous pousser à de nouveaux bouleversements. Cela est profondément affligeant; mais qu'y faire? Puisque l'expérience n'a pu réussir encore à se faire comprendre, attendons qu'elle se soit mieux expliquée, et résignons-nous provisoirement à courir les mêmes aventures. Peut-être, à force de naufrages, finirons-nous par apercevoir le monstrueux écueil, l'écueil gigantesque contre lequel, depuis plus d'un demi-siècle, nous allons nous briser avec une si merveilleuse obstination.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

AUXQUELLES IL EST RENVOYÉ PAR LA NOTE PLACÉE AU BAS DE LA PAGE 10 DE L'AVANT-PROPOS.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU ......

Paris, 4 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

J'éprouve le besoin de rendre justice aux soins attentifs que vous prenez pour que les esprits restent en ce moment de sang-froid et apprécient avec calme la situation étrange où vient de nous jeter l'insurrection parisienne du 24 février, situation telle qu'après une révolution de soixante ans, tout se trouve à recommencer, et qu'on va remettre en question les formes les plus fondamentales et jusqu'à l'objet même du gouvernement. Dans des conjonctures si graves, il m'a semblé que le devoir le plus impérieux d'un homme de bon sens et d'un honnête homme était de réserver l'entière liberté de son suffrage, et, en prêtant son concours au maintien de l'ordre, de refuser toute adhésion au nouveau régime jusqu'à ce que le vœu de la France se fût manifesté. Je vous prie de vouloir bien rendre publique la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire

à ce sujet, dès les premiers jours de la révolution, à l'un des membres les plus considérables du gouvernement provisoire. La voici :

« *A M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, ministre des affaires étrangères.*

Paris, 29 février 1848.

« Monsieur le ministre,

« Quelque profonde que fût ma tristesse, à la suite de l'odieux spectacle dont j'ai été témoin jeudi à la Chambre des députés, il m'a été impossible de ne pas honorer, et, en même temps, de ne pas seconder de tout mon pouvoir, par moi-même et par les mains de l'aîné de mes fils, les nobles et heureux efforts que vous avez faits, au milieu de la confusion générale où tout venait de tomber, pour conserver les conditions les plus élémentaires de tout ordre social, le respect des propriétés et des personnes.

« Mais, monsieur le ministre, comme j'attache un grand prix, dans ces temps d'immoralité, à ne pas me placer dans une situation équivoque, je crois me devoir à moi-même de ne pas vous laisser ignorer que la conduite que j'ai tenue et que je continue à tenir n'implique aucune adhésion au régime que vous et messieurs vos collègues avez proclamé, et que, lié régulièrement à un autre ordre politique, je ne me tiendrai pour valablement libéré que lorsque le peuple de France, revenu d'une première émotion et loyalement interrogé, aura manifesté son vœu dans une liberté véritable.

« Je n'ai, théoriquement du moins, aucune objection à élever contre le régime républicain, dont j'ai fait ailleurs, étant fonctionnaire public, et sous le gouvernement même qui vient de finir, une apologie animée et sincère. Je souhai-

terais pour mon pays qu'il y eût été suffisamment préparé et qu'il en fût véritablement digne. Mais vous comprendrez, j'espère, monsieur le ministre, que je ne veuille pas me lier, avant toute délibération et tout vote, à un régime que la furie française a si soudainement improvisé, et que ceux-là mêmes qui l'ont établi ne songeaient point à réaliser quelques heures avant le moment où la proclamation en a été faite.

« Je suis, avec des sentiments respectueux, monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Ch. Dunoyer,
« Conseiller d'État, membre de l'Institut.»

Maintenant, monsieur le rédacteur, permettez-moi, je vous prie, de reproduire ici cette apologie du régime républicain, que je viens de rappeler dans ma lettre à M. de Lamartine, et que je publiais en 1835, dans un ouvrage intitulé : *Mémoire à consulter sur les principales questions que la révolution de juillet a fait naître*. J'espère que la lecture en paraîtra édifiante sous plus d'un rapport :

« Je n'ai, spéculativement parlant, et de quelque amas d'absurdités et d'horreurs que ses partisans aient entouré le mot, aucune aversion pour la chose appelée république. Cette chose n'est pas en elle-même, comme les menaces à la propriété, à la famille, à l'hérédité, comme les atteintes à la liberté du travail et des transactions, de celles qui font hurler le bon sens, qui mettent en révolte la nature des hommes et des choses. Je ne pense pas, comme un éloquent ministre, qu'elle est le gouvernement des peuples naissants. J'aurais plutôt de la propension à croire qu'elle est dans les possibilités, dans les probabilités de l'avenir; qu'elle sera peut-être une des dernières déductions de la civilisation politique de l'Europe; et telle est même l'idée que je me fais de la haute raison du chef héréditaire de l'État, qu'en plaçant la répu-

blique à la distance voulue par les lois de l'histoire, en la rejetant dans cet avenir inconnu et certainement fort reculé où elle sera devenue une nécessité des temps, je suis persuadé, sans pourtant en rien savoir, que cette haute raison n'aurait aucune répugnance à l'admettre.

« J'irai plus loin, et, comme je n'aime pas qu'on traite les hommes en enfants et qu'on leur fasse des monstres de choses d'ailleurs fort naturelles, dont il peut y avoir temporairement d'excellentes raisons pour chercher à les détourner, je dirai que la république, là où se trouvent réunies les conditions de son existence, n'est rien moins qu'une monstruosité; qu'elle est un noble et beau gouvernement au contraire; qu'elle ne paraît naturellement incompatible avec aucune des choses que nous considérons, avec raison, comme le fondement de toute société, comme le principe de tout développement, c'est-à-dire avec la parfaite sûreté des personnes, avec le respect inviolable des propriétés, avec la pleine liberté du travail; qu'elle ne contrarie aucune des lois de notre nature; qu'elle ne prétend point empêcher que les hommes ne naissent avec des facultés différentes, et que, ne faisant pas tous le même bon emploi de leurs facultés, ils ne puissent se trouver dans des positions très inégalement heureuses; qu'elle n'exclut aucune des distinctions justes et naturelles qui sont la suite d'une vie plus active, mieux réglée, plus intelligente, plus noble, plus honorable, et qu'au contraire elle vise, comme tous les bons régimes, à faire que chacun soit heureux, et riche, et distingué en proportion de ses œuvres.

« Mais l'infaillible moyen de faire qu'elle fût la ruine de tout cela serait sans nul doute de travailler prématurément à l'établir.

« Qu'est-on venu parler d'un *en cas* républicain qui, à défaut du roi régnant, se serait trouvé là tout prêt à recevoir le gouvernement du royaume? Quelque juste vénération que nous puissions avoir pour la vie simple, digne, égale du

noble personnage auquel on a voulu faire allusion, je dirai que c'est se moquer de la raison de la France que de parler, comme d'une combinaison à laquelle la France eût pu songer, d'un essai de république avec ce personnage ou avec tout autre. Croit-on que quarante-cinq ans de révolution ne nous aient donné nulle expérience des choses possibles et des choses impraticables? Croit-on que nous ne soyons pas las d'entreprises insensées? Croit-on que nous ne soyons pas soûls de sottises? Croit-on que, si nous avons besoin de progrès, nous ne soyons pas affamés de repos, et profondément dégoûtés de folies qui rendraient tout progrès impossible?

« Ceux qui parlent de république en Europe, à l'heure qu'il est, et quand les gouvernements monarchiques sont si loin encore d'être parvenus à l'état constitutionnel, n'ont pas la première idée, s'ils sont sincères, des lentes gradations avec lesquelles la société accomplit ses réformes. Qu'on songe au temps et aux efforts qu'il a fallu pour l'abolition du régime féodal! Qu'on songe à ce qu'a coûté la suppression du régime des priviléges, et combien il s'en faut encore que ce régime soit entièrement détruit!...

« Sait-on ce qu'il faudrait pour que la république fût possible? Il faudrait qu'aux monarchies absolues eussent succédé, dans toute la société européenne, des gouvernements représentatifs; il faudrait que ces gouvernements, passés et repassés au creuset des révolutions, eussent eu le temps de devenir sincères; il faudrait que la base s'en fût lentement et laborieusement élargie; il faudrait que, dans le cours des luttes violentes et des nombreux bouleversements auxquels ces changements auraient infailliblement donné lieu, le nombre des prétendants au premier poste se fût sensiblement accru; il faudrait qu'il se fût accru encore par l'abaissement des trônes et l'élévation progressive des nations; il faudrait qu'entre les hommes capables de porter, sans sourciller, la vue sur la première place, cette place eût été, maintes et

maintes fois, disputée, qu'elle eût passé de mains en mains, et qu'enfin les populations, lasses de voir ces mutations fréquentes, accompagnées de déchirements cruels, sentissent vivement et universellement le besoin de les simplifier. C'est alors peut-être qu'elles pourraient essayer de substituer l'élection régulière du chef de l'État à son élection à main armée. Mais le temps dont je parle là, s'il doit arriver, est un avenir dont l'Europe contemporaine est peut-être séparée par un intervalle de plusieurs siècles, et la réforme immense qu'il verra s'accomplir aura été l'accouchement le plus long, le plus laborieux, le plus sanglant qu'aura présenté jusqu'alors l'histoire des révolutions humaines. Qu'on nous parle après cela du gouvernement républicain, comme d'une chose simple et familière, qui entre tout naturellement dans les possibilités de ce temps-ci, et qu'on établira demain, après demain, quand on voudra.

» Après cela, il me semble qu'on se fait de singulières illusions sur les vertus de la république. Quand son établissement, avant l'avenir lointain où elle sera devenue possible, pourrait être considéré comme un progrès, croit-on que ce progrès impliquerait nécessairement tous les autres, et que, la république venue, tout le reste devrait immédiatement venir? Vaudrions-nous mieux sous un chef électif que sous un chef héréditaire? Ce changement de régime nous aurait-il corrigé de nos travers? Aurions-nous dépouillé le vieil homme? Serions-nous préparés à tous les changements que réclament nos seigneurs et maîtres les républicains? Est-ce que, sous un chef électif, comme sous un chef héréditaire, les grands pouvoirs de l'État, à moins qu'ils n'abdiquassent toute raison et toute prudence, ne seraient pas forcés, avant d'introduire une réforme dans les lois, d'attendre qu'elle eût été faite plus ou moins dans les idées et dans les habitudes? Et si, de par l'invincible nature des choses, il fallait procéder sous la république ainsi que nous procédons sous la mo-

narchie, quel avantage si grand pourrions-nous espérer de ce changement de régime? Est-ce que la royauté nouvelle a tellement enchaîné les intelligences, tellement mis d'entraves à la manifestation des idées et à la réalisation des véritables vœux des peuples, que nous soyons réduits, pour faire des progrès, à nous placer sous l'invocation de la république et à l'appeler à notre secours?

« Ah! convenons plutôt qu'elle ne paraîtrait pas si rétrograde si elle n'était pas, en effet, si avancée, et si la haine des factions ne pouvait se servir pour travailler à la détruire des nouveaux et puissants organes qu'elle a donnés à la raison publique pour se perfectionner. »

Voilà, monsieur, ce que j'imprimais, il y a treize ans, étant préfet de la Somme, sous la tyrannie du roi Louis-Philippe Ier. Il paraît que je me faisais alors de mon temps et de mon pays des idées bien fausses, puisque je demandais des siècles pour l'établissement d'une république qu'on a pu concevoir et enfanter en quelques instants. Il est vrai qu'on a eu le bon sens et la loyauté de qualifier le nouveau *Gouvernement* de *provisoire*. On s'est cru obligé de reconnaître qu'il avait besoin d'être *ratifié* par la nation; et peut-être le juste respect dont on fait profession pour la majesté nationale aurait-il voulu qu'on se hâtât moins de prendre possession de la république, et qu'on attendît pour son installation définitive que la nation française l'eût régulièrement décrétée. Mais enfin on a une telle confiance dans le progrès de ses mœurs politiques qu'on ne doute pas que la république ne soit dans son vœu et dans ses moyens. A la bonne heure. Je déclare en mon âme et conscience que je serais encore plus heureux qu'étonné d'apprendre que mon pays est capable de pratiquer avec honneur un si difficile régime. Je ne saurais dissimuler, il est vrai, que je n'aie à ce sujet bien des doutes; et l'on conviendra que lorsqu'on accuse les classes

moyennes de la nation d'avoir usé avec peu de désintéressement et de lumières des pouvoirs politiques que le précédent régime leur avait confiés, il est bien permis de craindre que ses classes les moins heureuses et les moins instruites ne tirent pas toujours de ceux qu'on vient de leur remettre un parti plus intelligent. Fasse le ciel que je me trompe ! Je le désire, je vous assure, bien ardemment. Je serai d'autant plus satisfait d'apprendre que la monarchie française a pu, en quelques heures, être solidement transformée en république, que le succès d'une opération si considérable et si soudaine dispensera désormais, j'espère, les amis de la liberté de batailler pendant des siècles pour obtenir les réformes les plus justes et les mieux motivées; par exemple, l'affranchissement des cultes, celui de l'enseignement, celui de l'industrie, soumise encore à tant de règlements vexatoires, celui du commerce international, et surtout pour faire subir des modifications profondes à un régime administratif qui par l'exorbitant accroissement de ses attributions, le nombre toujours plus illimité de ses places, l'excès sans mesure et sans frein de ses dépenses, est devenu parmi nous une cause chaque jour plus active d'appauvrissement et de perturbation.

Je tâcherai, monsieur, puisque le pays veut mettre la main à des réformes sérieuses, de revenir sur ces questions. Mais, quoi qu'il arrive, et avec quelque bonheur que s'accomplisse la grande rénovation qu'on entreprend, il est une chose dont, pour la dignité de mon pays, je ne me consolerai jamais. C'est d'avoir vu congédier, avec la violence et la brutalité dont nous avons été les tristes et impuissants témoins, une royauté qui, après tout, et quelles que soient les fautes qu'on lui reproche, n'avait pas, que je sache, fait ses ordonnances de juillet, et sous laquelle la France avait joui, dix-huit ans durant, d'une paix profonde, d'une prospérité fabuleuse, d'une liberté assurément très grande en comparaison de celle que nous avaient donnée les régimes précédents; c'est

d'avoir vu traiter ainsi un roi qu'aucun outrage n'avait su faire sortir de sa mansuétude naturelle, et qu'on avait pu tenter d'assassiner sept fois sans lui inspirer un seul moment le désir de se venger ; une reine qui était un modèle de vertu et de bonté incomparable ;, une jeune veuve d'une âme si éminente et qui portait si dignement son malheur ; des jeunes femmes douées de tant de distinction et de grâce; des princes si pleins d'intelligence et de courage, si Français et si nationaux par le cœur ; une famille enfin si affable, si accessible, si hospitalière, si noblement unie, si digne de servir de modèle aux autres ; c'est d'avoir vu les membres de cette famille soudainement dispersés, obligés, comme des malfaiteurs, de chercher leur salut dans la fuite, de gagner comme ils ont pu les côtes de France, et le roi, un vieillard de soixante-quatorze ans, réduit avec la reine à se sauver dans un bateau de pêcheur; c'est d'avoir vu saccager, souiller, incendier ou tenter d'incendier leurs demeures ; et cela pour quels crimes, dites-moi ? pour quel coup d'État contre les garanties constitutionnelles du pays ? pour quels faits de corruption qu'on ne pût imputer indistinctement à tous les partis, et dont le pays, hélas! ne fût largement complice? Ah! les secrets instigateurs de ces odieuses vengeances auraient dû se souvenir au moins que la révolution de juillet n'avait pas traité avec cette fureur ignoble l'ancienne royauté, qui avait pourtant envers le pays et envers la liberté des torts bien autrement graves !

Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions, à moi, monsieur, qui n'ai été, on le sait de reste, ni le courtisan, ni le favori de la dernière royauté, ni d'aucun de ses divers ministères. Il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la liberté. Si, dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens. Mais, si je ne lui ai jamais manqué, si j'ai montré

quelque intelligence de ses intérêts et un inaltérable dévouement à sa défense, il me sera permis, j'espère, d'exhaler, dans cette triste occasion, comme je l'ai fait dans beaucoup d'autres, le légitime et profond chagrin que me cause la conduite des partis qui prétendent la servir par des moyens si détestables et qui peuvent appeler sur nous de si grands malheurs !

Agréez, je vous prie, etc.

Ch. Dunoyer.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

— Caisses d'épargnes de Paris et des départements; — Hôpitaux et hospices civils de Paris; — Budget de la Grande-Bretagne; — Commerce extérieur de l'Angleterre; — Population comparée de la France et de l'Angleterre; — Résultat de la réforme postale, par M. Fonteyraud; — Budget des États-Unis, par M. Poussin; — Budget du Portugal, par M. Da Costa; — Resumé comparatif des finances françaises et étrangères, par M. de Ripert Monclar; — Accroissement de la longévité de la population, par M. Ch. Dupin; — Fixité du prix du blé, par M. H. Passy; — Ce que coûte la guerre, par M. Michel Chevalier; — Historique de la question d'esclavage, par M. de Molinari; — De la consommation du tabac, par M. Rodet; — L'État, par M. F. Bastiat; — Académie des sciences morales, par M. Joseph Garnier; — Revue financière, par M. Courtois, etc., etc.

PETITS PAMPHLETS DE M. BASTIAT :

Sophismes économiques, 1re série, 3e édition. 1 vol. in-16.	1 fr.
Sophismes économiques. 2me série, 1 vol. in-16.	1 fr.
Propriété et Loi. — Justice et Fraternité. 1 vol. in-16.	40 c.
Capital et Rente. 1 vol. in-16.	35 c.
Protectionnisme et Communisme. Lettre à M. Thiers. 1 vol. in-16.	35 c.
Paix et Liberté ou *le Budget républicain*. 1 vol. in-16.	60 c.
Incompatibilités parlementaires. 1 vol. in-16.	40 c.
Maudit argent! — L'État. 1 vol. in-16.	40 c.

LE DROIT AU TRAVAIL A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion, suivis des opinions de MM. Armand Marrast, Proudhon, Louis Blanc et Ed. Laboulaye, avec des observations par MM. Léon Faucher, de Parieu, F. Bastiat et Wolowsky, une Introduction et des Notes par M. *Joseph Garnier*. 1 vol. in-8. 6 fr.

LE CRÉDIT ET LES BANQUES, par *Ch. Coquelin*. 1 beau volume grand in-18, format anglais. 3 fr. 50 c.

DU CRÉDIT ET DE LA CIRCULATION, par M. *Auguste Cieszkowski*. 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE. — Origine, — Institutions, — Esprit politique, — Ressources militaires, agricoles, commerciales et industrielles des États-Unis, par *Guillaume-Tell Poussin*, ministre plénipotentiaire de la république française aux États-Unis. 3e édition, revue et beaucoup augmentée. — 2 vol. in-8. 15 fr.

STATISTIQUE DE L'AGRICULTURE DE LA FRANCE, *d'après la grande statistique officielle et ses appendices*, avec la comparaison de la production agricole actuelle à celle des époques anciennes et des pays étrangers, par M. *A. Moreau de Jonnès*. 1 fort vol. in-8. 8 fr.

SOUS PRESSE :

DU DROIT A L'OISIVETÉ ET DU TRAVAIL SERVILE DANS LES RÉPUBLIQUES GRECQUES ET ROMAINE, par M. *Moreau Christophe*, inspecteur général des prisons. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

HARMONIES ÉCONOMIQUES, par M. *Frédéric Bastiat*, représentant. 1 vol. in-8. 6 fr.

ESSAI SUR L'ÉTAT DU PAUPÉRISME EN FRANCE ET SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER, par M. *Robert-Guyard*. 1 vol. in-8. 4 fr.

Imp. de Gustave Gratiot, rue de la Monnaie, 11.

DE LA

DÉMOCRATIE

EN FRANCE.

(JANVIER 1849)



IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, 36, RUE DE VAUGIRARD

DE LA

DÉMOCRATIE

EN FRANCE.

(JANVIER 1849)

PAR M. GUIZOT.

PARIS
VICTOR MASSON, LIBRAIRE
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

MDCCCXLIX

J'ose croire qu'on ne trouvera rien dans cet écrit, absolument rien, qui porte l'empreinte de ma situation personnelle. En présence de si grandes choses, quiconque ne s'oublierait pas soi-même mériterait

d'être à jamais oublié. Je n'ai pensé qu'à la situation de mon pays. Plus j'y pense, plus je demeure convaincu que son grand mal, le mal qui est au fond de tous ses maux, qui mine et détruit ses gouvernements et ses libertés, sa dignité et son bonheur, c'est le mal que j'attaque, l'idolâtrie démocratique.

L'avénement de M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République sera-t-il, contre ce mal, un remède efficace? L'avenir nous l'apprendra. Ce que je dis aujourd'hui, après l'élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte, je le dirais également, sans y rien changer, si le

général Cavaignac avait été élu. Ce n'est à aucun nom propre que s'adressent les grandes vérités sociales; c'est à la société elle-même.

I

CHAPITRE PREMIER.

D'OU VIENT LE MAL.

Mirabeau, Barnave, Napoléon, La Fayette, morts dans leur lit ou sur l'échafaud, dans la patrie ou dans l'exil, à des jours très-éloignés et très-divers, sont tous morts avec un même sentiment, un sentiment profondément triste. Ils ont cru leurs espérances déçues, leurs œuvres détruites. Ils ont douté du succès de leur cause et de l'avenir.

Le roi Louis-Philippe a régné plus de dix-sept ans. J'ai eu l'honneur d'être plus de onze ans son ministre. Si demain Dieu nous appelait à lui, quitterions-nous cette terre bien tranquilles sur le sort et l'ordre constitutionnel de notre patrie?

La révolution française est-elle donc destinée à n'enfanter que des doutes et des mécomptes, à n'entasser que des ruines sur ses triomphes?

Oui, tant que la France souffrira que, dans ses idées, dans ses institutions, dans le gouvernement de ses affaires, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est honnête et ce qui est pervers, ce qui est possible et ce qui est chimérique, ce qui est salutaire et ce qui est funeste demeurent mêlés et confondus.

Un peuple qui a fait une révolution n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que

lorsqu'il porte lui-même, sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier « séparant le bon grain de l'ivraie et le froment de » cette paille destinée au feu. »

Tant que ce jugement n'est pas rendu, c'est le chaos. Et le chaos, s'il se prolongeait au sein d'un peuple, ce serait la mort.

Le chaos se cache aujourd'hui sous un mot : *Démocratie*.

C'est le mot souverain, universel. Tous les partis l'invoquent et veulent se l'approprier comme un talisman.

Les monarchistes ont dit : « Notre monarchie est une monarchie démocratique. C'est par là qu'elle diffère essentiellement de l'ancienne monarchie et qu'elle convient à la société nouvelle. »

Les républicains disent : « La République, c'est la démocratie se gouvernant elle-même. Ce gouvernement seul est en harmonie avec une société démocratique, avec ses principes, ses sentiments, ses intérêts. »

Les socialistes, les communistes, les montagnards veulent que la République soit une démocratie pure, absolue. C'est pour eux la condition de sa légitimité.

Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau, et que ceux-là se croient les plus forts qui portent ce drapeau plus haut et plus loin.

Idée fatale, qui soulève ou fomente incessamment la guerre au milieu de nous, la guerre sociale!

C'est cette idée qu'il faut extirper. La paix sociale est à ce prix. Et avec la paix sociale, la liberté, la sécurité, la prospérité, la dignité, tous les biens, moraux et matériels, qu'elle peut seule garantir.

Voici à quelles sources le mot *démocratie* puise sa puissance.

C'est le drapeau de toutes les espérances, de toutes les ambitions sociales de l'humanité, pures ou impures, nobles ou basses, sensées ou insensées, possibles ou chimériques.

C'est la gloire de l'homme d'être ambitieux. Seul ici-bas entre tous les êtres, il ne se résigne point au mal; il aspire incessamment au bien. Pour ses semblables comme pour lui-même. Il respecte, il aime l'humanité. Il veut guérir les misères dont elle souffre; il veut redresser les injustices qu'elle subit.

Mais l'homme est imparfait autant qu'ambitieux. Dans sa lutte ardente et constante pour abolir le mal et pour atteindre au bien, à côté de tout bon penchant marche un mauvais penchant qui le serre de près et lui dispute le pas : le besoin de justice et le besoin de vengeance; l'esprit de liberté, l'esprit de tyrannie; le désir de s'élever et l'envie d'abaisser ce qui est élevé; l'amour ardent de la vérité et la témérité présomptueuse de l'intelligence. On peut sonder toute la nature humaine; on trouvera partout le même mélange, le même péril.

Pour tous ces instincts parallèles et contraires, pour tous confusément, les mauvais comme les bons, le mot *démocratie* a des perspectives et des promesses infinies. Il pousse à toutes les pentes, il parle à toutes les passions du cœur de l'homme, aux plus morales et aux plus immorales, aux plus généreuses et aux plus honteuses, aux plus douces

et aux plus dures, aux plus bienfaisantes et aux plus destructives. Aux unes il offre tout haut, aux autres il fait, à voix basse, entrevoir leur satisfaction.

Voilà le secret de sa force.

J'ai tort de dire le secret. Le mot *démocratie* n'est pas nouveau, et de tout temps il a dit ce qu'il dit aujourd'hui. Voici ce qui est nouveau et propre à notre temps. Le mot *démocratie* est maintenant prononcé tous les jours, à toute heure, partout; et il est partout et sans cesse entendu de tous les hommes. Cet appel redoutable à ce qu'il y a de plus puissant, en bien et en mal, dans l'homme et dans la société, ne retentissait autrefois que passagèrement, localement, dans certaines classes, unies à d'autres classes au sein d'une même patrie, mais profondément diverses, distinctes, limitées. Elles vivaient éloignées les unes des autres, obscures les

unes pour les autres. Maintenant il n'y a plus qu'une société; et dans cette société il n'y a plus de hautes barrières, plus de longues distances, plus d'obscurités mutuelles. Fausse ou vraie, fatale ou salutaire, quand une idée sociale s'élève, elle pénètre, elle agit partout et toujours. C'est un flambeau qui ne s'éteint jamais. C'est une voix qui ne s'arrête et ne se tait nulle part. L'universalité et la publicité incessante, tel est désormais le caractère de toutes les grandes provocations adressées, de tous les grands mouvements imprimés aux hommes. C'est là un de ces faits accomplis et souverains qui entrent sans doute dans les desseins de Dieu sur l'humanité.

Au sein d'un tel fait, l'empire du mot *démocratie* n'est point un accident local, passager. C'est le développement, d'autres diraient le déchaînement de la nature humaine tout entière, sur toute la ligne et à toutes les profondeurs de la société. Et par

conséquent la lutte flagrante, générale, continue, inévitable, de ses bons et de ses mauvais penchants, de ses vertus et de ses vices, de toutes ses passions et de toutes ses forces pour perfectionner et pour corrompre, pour élever et pour abaisser, pour créer et pour détruire. C'est là désormais l'état social, la condition permanente de notre nation.

II

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU GOUVERNEMENT DANS LA DÉMOCRATIE.

Il y a des hommes que cette lutte n'inquiète point. Ils ont pleine confiance dans la nature humaine. Selon eux, laissée à elle-même, elle va au bien. Tous les maux de la société viennent des gouvernements qui corrompent l'homme en le violentant ou en le trompant. La liberté, la liberté en toutes choses et pour tous. Presque toujours elle

suffira à éclairer ou à contenir les volontés, à prévenir le mal ou à le guérir. A côté de la liberté, un peu de gouvernement, le moins possible, pour réprimer le désordre extrême et matériel.

D'autres ont, pour se rassurer contre le triomphe du mal dans l'homme et dans la société, un moyen plus décisif. Il n'y a, disent-ils, point de mal naturel et nécessaire, car nul penchant humain n'est mauvais en soi; il ne devient tel que parce qu'il n'atteint pas le but auquel il aspire. C'est un courant qui déborde, ne pouvant couler. Que la société soit organisée de telle sorte que tous les instincts de l'homme y trouvent chacun sa place et sa satisfaction; le mal disparaîtra; la lutte cessera; et toutes les forces humaines concourront harmonieusement au bien social.

Les premiers méconnaissent l'homme; les seconds méconnaissent l'homme et nient Dieu.

Que tout homme descende en lui-même et s'observe attentivement. Pour peu qu'il sache regarder et qu'il consente à voir, il sera profondément troublé de la guerre incessante que se livrent en lui les bons et les mauvais penchants, la raison et le caprice, le devoir et la passion, le bien et le mal, pour les appeler par leur nom. On contemple avec anxiété les agitations, les chances extérieures de la vie humaine. Que serait-ce si on assistait aux agitations, aux chances intérieures de l'âme humaine ? C'est là qu'il faut voir combien en un jour, en une heure, il peut se rencontrer de périls, de piéges, d'ennemis, de combats, de victoires et de revers ! Je ne dis pas cela pour décourager l'homme ni pour humilier sa liberté. Il est appelé à vaincre dans cette lutte de la vie, et c'est à sa liberté qu'appartient l'honneur de vaincre. Mais la victoire est impossible pour lui, et sa défaite est certaine s'il n'a une idée juste et un sentiment profond de ses dangers, de ses faiblesses et des secours dont il

a besoin. Il y a une immense ignorance de la nature de l'homme et de sa condition à croire que, laissée à elle-même, la liberté humaine va au bien et peut y suffire. C'est l'erreur de l'orgueil; erreur qui énerve du même coup l'ordre moral et l'ordre politique, le gouvernement intérieur de l'homme et le gouvernement général de la société.

Car la lutte est la même, et le péril aussi pressant, et le secours aussi nécessaire dans la société que dans l'homme. Beaucoup de ceux qui vivent aujourd'hui ont eu cette destinée de voir, plusieurs fois dans le cours de leur vie, l'édifice social près de se dissoudre, et ses appuis, ses liens manquant de toutes parts. Sur quelle immense étendue, avec quelle effroyable rapidité ont éclaté, à chaque épreuve semblable, toutes les causes de guerre et de mort sociale qui fermentent incessamment au milieu de nous! Qui n'a tressailli à cette révélation soudaine des abîmes sur lesquels vit la société, et

des frêles barrières qui l'en séparent, et des légions destructives qui en sortent dès qu'ils s'entr'ouvrent? Pour moi, j'ai assisté, jour par jour, heure par heure, à la plus pure, à la plus sage, à la plus douce, à la plus courte de ces secousses redoutables; j'ai vu, en juillet 1830, dans les rues et dans les palais, à la porte des conseils nationaux et au sein des réunions populaires, cette société livrée à elle-même qui faisait ou regardait faire la révolution. Et en même temps que j'admirais tant de sentiments généreux, tant d'actes d'intelligence forte, de vertu dévouée et de modération héroïque, je frissonnais en voyant s'élever et grossir, de minute en minute, un vaste flot d'idées insensées, de passions brutales, de velléités perverses, de fantaisies terribles près de se répandre et de tout submerger, sur un sol qu'aucune digue ne défendait plus. La société venait de repousser victorieusement la ruine de ses lois et de son honneur, et elle était sur le point de tomber en ruines elle-

même au milieu de sa victoire. C'est à cette lumière que j'ai appris les conditions vitales de l'ordre social et la nécessité de la résistance pour le salut.

Résister, non-seulement au mal, mais au principe du mal, non-seulement au désordre, mais aux passions et aux idées qui enfantent le désordre, c'est la mission essentielle, c'est le premier devoir de tout gouvernement. Et plus la démocratie a d'empire, plus il importe que le gouvernement garde son vrai caractère et joue son vrai rôle dans la lutte dont la société devient le théâtre. Pourquoi tant de sociétés démocratiques, quelques unes si brillantes, ont-elles si promptement péri ? Parce qu'elles n'ont pas souffert qu'au milieu d'elles le gouvernement fît son devoir et son métier. Elles ont fait plus que le réduire à la faiblesse ; elles l'ont condamné au mensonge. C'est la triste condition des gouvernements démocratiques que,

chargés de réprimer le désordre, on les veut complaisants et flatteurs pour les causes du désordre. On leur demande d'arrêter le mal quand il éclate, et on leur commande de l'encenser tant qu'il couve. Je ne connais rien de plus déplorable que ces pouvoirs qui, dans la lutte des bons et des mauvais principes, des bonnes et des mauvaises passions, plient eux-mêmes à chaque instant le genou devant les mauvaises passions et les mauvais principes, et puis essaient de se redresser pour combattre leurs excès. Vous ne voulez pas des excès; réprouvez-les dans leur source. Vous voulez la liberté, le développement large et glorieux de l'humanité; vous avez raison. Connaissez donc les conditions, prévoyez les conséquences de ce grand fait. Ne vous aveuglez pas sur les périls, sur les combats qu'il fera éclater. Et dans ces combats et ces périls, n'exigez pas de vos chefs qu'ils soient hypocrites ou faibles devant l'ennemi; ne leur imposez pas le culte des idoles, fussiez-vous vous-mêmes les

idoles; permettez-leur, enjoignez-leur de n'adorer, de ne servir que le vrai Dieu.

Je pourrais me donner le plaisir de rappeler ici les noms et la mémoire de tant de pouvoirs qui sont tombés honteusement pour s'être lâchement asservis ou prêtés aux erreurs et aux passions des démocraties qu'ils avaient mission de gouverner. J'aime mieux citer ceux qui ont glorieusement vécu en leur résistant. J'ai plus de goût à prouver la vérité par l'exemple des sages et de leurs succès que par celui des insensés et de leurs revers.

La France démocratique doit beaucoup à l'empereur Napoléon. Il lui a donné deux choses d'un prix immense : au dedans, l'ordre civil solidement constitué; au dehors, l'indépendance nationale fortement établie par la gloire. A-t-elle jamais eu un gouvernement qui l'ait plus rudement traitée, qui ait montré, pour les idées et les passions favorites

de la démocratie, moins de complaisance? Dans l'ordre politique, Napoléon ne s'est préoccupé que de relever le pouvoir, de lui rendre les conditions de sa force et de sa grandeur. Il a vu là, pour une société démocratique comme pour toute autre, un intérêt national de premier ordre, et, selon lui, le premier des intérêts.

Mais Napoléon était un despote. S'il a bien compris et bien servi quelques-uns des grands intérêts de la France, il en a profondément méconnu et blessé d'autres non moins sacrés. Comment aurait-il été favorable aux instincts politiques de la démocratie, lui si hostile à la liberté?

Je ne conteste point; je ne cours pas risque d'oublier que Napoléon était un despote, car je n'ai point eu à l'apprendre. Je le pensais quand il était là. Eût-il pu être autre? Eût-il pu accepter la liberté politique, et pouvions-nous alors la recevoir? Je ne décide pas cette question. Il y a des hommes,

très-grands, qui conviennent à certaines crises maladives et passagères, non à l'état sain et durable de la vie des peuples. Peut-être Napoléon n'a-t-il été que l'un de ces hommes-là. Qu'il ait méconnu quelques-uns des principes vitaux de l'ordre social, quelques-uns des besoins essentiels de notre temps, personne n'en est plus convaincu que moi. Mais il a rétabli au sein de la France démocratique l'ordre et le pouvoir. Il a cru et prouvé qu'on pouvait servir et gouverner une société démocratique sans condescendre à tous ses penchants ; c'est là sa grandeur.

Washington ne ressemble point à Napoléon ; celui-là n'était pas un despote. Il a fondé la liberté politique, en même temps que l'indépendance nationale de sa patrie. Il n'a fait servir la guerre qu'à la paix. Monté sans ambition au pouvoir suprême, il en est descendu sans regret, dès que le salut de sa patrie le lui a permis ; il est le modèle des

chefs de république démocratique. Qu'on examine sa vie, son âme, ses actes, ses pensées, ses paroles; on n'y trouvera pas, pour les passions et les idées favorites de la démocratie, une seule marque de condescendance, un seul instant de laisser-aller. Il a constamment lutté, lutté jusqu'à la fatigue et la tristesse, contre ses exigences. Nul homme n'a été plus profondément imbu de l'esprit de gouvernement, du respect de l'autorité. Il n'a jamais excédé les droits du pouvoir selon les lois de son pays; mais il a affirmé et maintenu ces droits, en principe comme en fait, aussi fermement, aussi fièrement qu'il l'eût pu faire dans un État ancien, monarchique ou aristocratique. Il était de ceux qui savent que, pas plus dans une république que dans une monarchie, pas plus dans une société démocratique que dans toute autre, on ne gouverne de bas en haut.

Les sociétés démocratiques n'ont point ce privi-

lége que l'esprit de gouvernement y soit moins nécessaire, ni que ses conditions vitales y soient autres et moins élevées qu'ailleurs. Par une infaillible conséquence de la lutte qui s'établit infailliblement dans leur sein, le pouvoir y est incessamment appelé à se décider entre des impulsions contraires qui le sollicitent à se faire l'artisan du bien ou le complice du mal, le champion de l'ordre ou l'esclave du désordre. La fable du choix d'Hercule est son histoire de tous les jours, de tous les moments. Tout gouvernement, quels que puissent être sa forme et son nom, qui, soit par le vice de son organisation ou de sa situation, soit par la corruption ou la faiblesse de sa volonté, ne suffira pas à cette tâche inévitable, passera bientôt comme un fantôme malfaisant, ou perdra la démocratie au lieu de la fonder.

III

CHAPITRE TROISIÈME.

DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Je ne veux parler qu'avec respect du gouvernement républicain. En soi, c'est une noble forme de gouvernement. Elle a suscité de grandes vertus. Elle a présidé à la destinée et à la gloire de grands peuples.

Mais le gouvernement républicain est chargé de la même mission, tenu aux mêmes devoirs que

tout autre gouvernement. Il ne peut réclamer, à cause de son nom, ni dispense, ni privilége. Il faut qu'il satisfasse aux besoins, soit permanents, soit actuels, de la société qu'il est appelé à régir.

Le besoin permanent de toute société, le premier besoin de la France actuelle, c'est le besoin de la paix au sein de la société elle-même.

On parle beaucoup d'unité, de fraternité sociale. Mots sublimes qui doivent être des faits et non pas nous faire oublier les faits. Rien ne perd plus certainement les peuples que de se payer de mots et d'apparences.

Pendant que les mots d'unité et de fraternité sociale retentissent au milieu de nous, la guerre sociale y retentit aussi, flagrante ou imminente, terrible par les maux qu'elle fait souffrir et par ceux qu'elle fait prévoir.

Je ne veux pas appuyer sur cette plaie si douloureuse. Pourtant, il faut qu'on la sente et qu'on la sonde, pour la guérir. C'est une ancienne plaie. La lutte des diverses classes de notre société a rempli notre histoire. La révolution de 1789 en a été la plus générale et la plus puissante explosion. Noblesse et tiers état, aristocratie et démocratie, bourgeois et ouvriers, propriétaires et prolétaires, autant de formes, autant de phases diverses de la lutte sociale qui nous travaille depuis si longtemps. Et c'est au moment où nous nous vantons de toucher à l'apogée de la civilisation, c'est au bruit des plus humaines paroles qui puissent sortir de la bouche des hommes, que cette lutte renaît plus violente, plus farouche que jamais!

C'est un fléau, c'est une honte que notre temps ne peut accepter. La paix intérieure, la paix entre toutes les classes de citoyens, la paix sociale! c'est le besoin suprême de la France, c'est le cri de salut.

La République démocratique nous la donnera-t-elle ?

Elle n'a pas bien débuté à cet égard. A peine née, elle a subi et rendu la guerre civile. C'est pour elle un grand malheur. Les gouvernements ont beaucoup de peine à sortir de ce qui fut leur berceau. La République démocratique y parviendra-t-elle? avec du temps, rétablirait-elle la paix sociale ?

Un fait me frappe et m'inquiète beaucoup : c'est l'ardeur que la République a mise à se nommer expressément et officiellement démocratique.

Les États-Unis d'Amérique sont, dans le monde, le modèle de la république et de la démocratie. Ont-ils jamais songé à s'intituler : République démocratique?

Je ne m'étonne point qu'ils n'y aient pas songé.

Il n'y avait chez eux point de lutte entre l'aristocratie et la démocratie, entre une société ancienne aristocratique et une société nouvelle démocratique. Bien loin de là ; les chefs de la société des États-Unis, les descendants des premiers colons, la plupart des principaux planteurs dans les campagnes et des principaux négociants dans les villes, l'aristocratie naturelle et nationale du pays, étaient à la tête de la révolution et de la république ; ils la voulaient, ils la soutenaient, ils s'y dévouaient avec plus d'énergie et de constance qu'une grande partie du peuple. La conquête de l'indépendance et la fondation de la république n'ont point été, aux États-Unis, l'œuvre et la victoire de certaines classes contre d'autres classes ; toutes les classes y ont concouru, sous la conduite des plus élevées, des plus riches, des plus éclairées, qui, plus d'une fois, ont eu grand'peine à rallier les volontés et à soutenir le courage de la population.

Quand il y avait des officiers à choisir pour les corps de troupes qui se formaient dans les divers États, Washington adressait partout cette recommandation : « Prenez des *gentlemen ;* ce sont les plus sûrs, comme les plus capables. »

Plus qu'aucun autre, le gouvernement républicain a besoin du concours de toutes les classes de citoyens. Si la masse de la population ne l'adopte pas chaudement, il est sans racines; si les classes élevées le repoussent ou le délaissent, il est sans repos. Et dans l'un et l'autre cas, pour vivre, il est réduit à opprimer. Précisément parce que, dans l'ordre politique, les pouvoirs républicains sont faibles et précaires, il faut qu'ils puisent, dans les dispositions de l'ordre social, beaucoup de force morale. Quelles sont les républiques qui ont longtemps et honorablement vécu, résistant aux défauts et aux orages naturels de leurs institutions? Celles-là seules chez qui l'esprit républicain a été vrai et général;

qui ont obtenu à la fois, d'une part, le dévouement et la confiance du peuple, de l'autre, l'appui décidé des classes qui, par leur situation acquise, par leur fortune, par leur éducation, par leurs habitudes, apportent dans les affaires publiques le plus d'autorité naturelle, d'indépendance tranquille, de lumières et de loisir. A ces conditions seulement la République s'établit et dure, car à ces conditions seulement elle gouverne sans troubler la paix sociale, et sans condamner le pouvoir à la déplorable alternative d'être désorganisé par l'anarchie ou tendu jusqu'à la tyrannie.

Les États-Unis d'Amérique ont eu ce bonheur. Il manque à la République française. Elle en convient; que dis-je! elle le proclame, elle en fait gloire. Que veulent dire aujourd'hui, parmi nous, ces mots *République démocratique* invoqués, adoptés comme le nom officiel, comme le symbole du gouvernement? C'est l'écho d'un ancien cri de

guerre sociale: cri qui s'élève et se répète, de nos jours, à tous les étages de la société; prononcé avec colère contre certaines classes par d'autres classes qui, à leur tour, l'entendent avec effroi retentir contre elles-mêmes. Démocrates au-dessus, Aristocrates au-dessous. Tour à tour menaçants et menacés, envieux et enviés. Continuels et choquants changements de rôle, d'attitude, de langage. Déplorable confusion d'idées et de sentiments contraires. La guerre dans le chaos.

J'entends la réponse : « Cette guerre a été un fait, le fait dominant de notre histoire, de notre société, de notre révolution. On ne cache point, on ne tait point des faits pareils. Celui-ci a enfin trouvé son terme et sa loi. Ce n'est point la guerre que nous proclamons en nous intitulant République démocratique; c'est la victoire, la victoire de la démocratie. La démocratie a vaincu; elle reste seule sur le champ de bataille; elle lève sa visière;

elle se nomme et prend possession de sa conquête. »

Illusion ou hypocrisie! savez-vous comment un gouvernement, démocratique ou autre, proclame et prouve sa victoire quand elle est réelle et définitive? En rétablissant la paix. A ce signe seul, vous aurez vaincu. Est-ce que la paix règne en France? Est-ce qu'elle s'approche? Est-ce que les divers éléments de la société, de gré ou de force, satisfaits ou résignés, croient vraiment à la paix, et viennent se calmer et se ranger sous la main de la République démocratique? Entendez les interprétations qui se donnent, les commentaires qui s'élèvent de toutes parts sur ces mots dont vous avez fait le drapeau du gouvernement républicain; voyez les faits qui éclatent ou qui grondent partout, à la suite de ces commentaires. Est-ce là de la paix? Y a-t-il là, je ne dis pas même la réalité, mais seulement l'apparence d'une de ces victoires

fortes et sages qui compriment, du moins pour un temps, les luttes sociales, et assurent aux nations une longue trêve ?

Il y a des faits si immenses, si éclatants qu'aucun pouvoir ni aucun mensonge humain n'est en état de les cacher. Dites, tant qu'il vous plaira, que le jour de la fraternité est venu, que la démocratie, telle que vous l'établissez, met un terme à toute hostilité, à toute lutte de classes, assimile et unit tous les citoyens. La vérité, la vérité terrible, luit au-dessus de ces vaines paroles. Partout les intérêts, les passions, les prétentions, les situations, les classes diverses sont aux prises, avec tout l'emportement d'espérances ou de craintes sans limites. C'est évidemment dans le chaos de la guerre sociale que la République démocratique, dès ses premiers pas, par ses premiers actes, est près de se plonger et de nous plonger.

Nous donne-t-elle du moins des armes pour

nous en défendre? Nous ouvre-t-elle des issues pour en sortir?

Je vais au delà de son nom. Je regarde aux idées politiques qu'elle proclame et qu'elle rédige en lois de l'État. Mon inquiétude, loin de diminuer, s'accroît. De même que, sur le drapeau de la République démocratique, j'ai retrouvé la guerre sociale, de même, dans sa constitution, je retrouve le despotisme révolutionnaire. Point de pouvoirs distincts et assez forts par eux-mêmes pour se contrôler et se contenir réciproquement. Point de solides remparts à l'abri desquels les droits et les intérêts divers se puissent établir. Nulle organisation de garanties, nul contre-poids de forces au centre de l'État et au sommet du gouvernement. Rien qu'un moteur et des rouages, un maître et des agents. Partout les libertés individuelles des citoyens seules en présence de la volonté unique de la majorité numérique de la nation. Partout le prin-

cipe du despotisme en face du droit de l'insurrection.

Telle est, dans l'ordre social, la position que prend la République démocratique; tel, dans l'ordre politique, le gouvernement qu'elle construit.

Que peut-il sortir de là?

Certainement ni la paix, ni la liberté.

Quand la République a été proclamée, au milieu de l'inquiétude générale et profonde, un sentiment s'est manifesté : « Attendons. Peut-être la République sera autre qu'elle n'a été. Que l'expérience se fasse; qu'elle ne soit point troublée par la violence. Nous verrons. » Ainsi ont pensé de bons citoyens.

Ils ont tenu parole. De leur part du moins, aucun trouble n'a ébranlé la République; aucun obstacle ne lui a été suscité.

La même idée a prévalu en Europe. Par sagesse sans doute, non par aucun espoir bienveillant. Mais peu importent les motifs de l'Europe; son attitude est calme; aucun acte, aucun danger venu du dehors ne trouble la République française dans son essai d'établissement.

De son côté, c'est justice de le reconnaître, la République a fait des efforts pour être autre que ne le craint le sentiment public. Elle a respecté la foi des hommes. Elle a défendu, à la dernière heure, il est vrai, mais enfin elle a défendu la vie de la société. Elle n'a pas rompu la paix européenne. Elle n'a pas renoncé à la probité publique. Efforts méritoires qui honorent des hommes et attestent l'instinct général du pays. Efforts impuissants qui ralentissent, mais qui n'arrêtent point le mouvement de l'État sur une pente funeste. Les hommes qui voudraient l'arrêter ne prennent pied nulle part. A chaque instant, à chaque pas, ils

glissent, ils descendent. Ils sont dans l'ornière révolutionnaire; ils se débattent pour ne pas s'y enfoncer; mais ils ne savent, ou n'osent, ou ne peuvent en sortir. Un jour, quand on y regardera librement et sérieusement, on sera épouvanté de tout ce qu'ils ont livré ou perdu, et du peu d'effet de leur résistance. Il est vrai : la République ne fait pas tout ce qu'elle a fait jadis; mais elle n'est point autre qu'elle n'a été. Qu'il s'agisse d'organisation sociale ou d'institutions politiques, des conditions de l'ordre ou des garanties de la liberté, elle ne sait pas mieux ni autre chose que ce qu'elle savait il y a cinquante ans. Ce sont les mêmes idées, les mêmes tentatives, souvent les mêmes formes, les mêmes paroles. Spectacle étrange! la République se redoute elle-même et voudrait se transformer; elle ne sait que se copier.

Combien de temps, pour réussir ou pour échouer, durera encore l'épreuve? Nul ne le sait. Mais jus-

qu'ici la France a évidemment droit de craindre que ses intérêts suprêmes, la paix sociale et la liberté politique, ne soient mis, ou laissés, par la République démocratique, dans un immense péril.

IV

7



CHAPITRE QUATRIÈME.

DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE.

La République sociale promet de résoudre le problème.

« Tous les systèmes, tous les gouvernements ont été tentés, dit-elle, et reconnus impuissants. Mes idées seules sont nouvelles et n'ont pas encore été mises à l'épreuve. Mon jour est venu. »

Les idées de la République sociale ne sont point nouvelles. Le monde les connaît depuis qu'il existe. Il les a vues surgir au milieu de toutes les grandes crises morales et sociales, en Orient comme en Occident, dans l'antiquité comme dans les temps modernes. Les deuxième et troisième siècles en Afrique et spécialement en Égypte, pendant le travail de la propagation du christianisme, le moyen âge dans sa fermentation confuse et orageuse, le seizième siècle, en Allemagne, dans le cours de la réforme religieuse, le dix-septième, en Angleterre, au milieu de la révolution politique, ont eu leurs socialistes et leurs communistes, pensant, parlant et agissant comme ceux de nos jours. C'est une face de l'humanité qui apparaît, dans son histoire, à toutes ces époques où, par le bouillonnement universel, toutes choses sont poussées à la surface et admises à se montrer.

Jusqu'ici, il est vrai, ces idées ne s'étaient pro-

duites que sur une petite échelle, obscurément, honteusement, presque aussitôt repoussées qu'entrevues. Aujourd'hui, elles montent hardiment sur la grande scène, et se déploient avec toutes leurs prétentions devant tout le public. Que ceci arrive par l'effet de leur propre force, ou par la faute du public lui-même, ou par des causes inhérentes à l'état actuel de la société, peu importe : puisque la République sociale parle haut, il faut qu'elle soit regardée en face et interrogée à fond.

Je voudrais supprimer tous les détours, écarter tous les voiles, et aller droit au cœur de l'idole. Cela se peut : car de même que tous les efforts de la République sociale tendent à un même but, de même toutes ses idées partent d'une idée fondamentale qui les contient et les enfante toutes.

Cette idée fondamentale se montre, ou se cache, dans le langage de tous les chefs de la République

sociale, quoiqu'ils n'en conviennent pas tous, que peut-être même plusieurs croient qu'ils n'y croient point. M. Proudhon me paraît, de tous, celui qui sait le mieux ce qu'il pense et ce qu'il veut, l'esprit le plus ferme et le plus conséquent dans ses détestables rêves.

Pas si ferme pourtant, ni si conséquent qu'il paraît, et probablement qu'il croit l'être. Il n'a point dit, et je doute qu'il ait vu jusqu'où va son idée. La voici, dans sa nudité et sa rigueur.

Tous les hommes ont droit, le même droit, un droit égal au bonheur.

Le bonheur, c'est la jouissance, sans autre limite que le besoin et la faculté, de tous les biens existants ou possibles en ce monde, soit des biens naturels et primitifs que le monde contient, soit des biens progressivement créés par l'intelligence et le travail de l'homme.

Quelques-uns, la plupart de ces biens, les plus essentiels et les plus féconds, sont devenus la jouissance exclusive de certains hommes, de certaines familles, de certaines classes.

C'est la conséquence inévitable du fait que ces biens, ou les moyens de se les procurer, sont la propriété spéciale et perpétuelle de certains hommes, de certaines familles, de certaines classes.

Une telle confiscation, au profit de quelques-uns, d'une partie du trésor humain, est essentiellement contraire au droit. Au droit des hommes de la même génération qui devraient tous en jouir. Au droit des générations successives, car chacune de ces générations, à mesure qu'elles entrent dans la vie, doit trouver les biens de la vie également accessibles, et en jouir à son tour comme ses prédécesseurs.

Donc il faut détruire l'appropriation spéciale et

perpétuelle des biens qui donnent le bonheur, et des moyens de se procurer ces biens, pour en assurer la jouissance universelle et l'égale répartition entre tous les hommes et toutes les générations d'hommes.

Comment abolir la propriété? Comment la transformer, du moins, de telle sorte que, dans ses effets sociaux et permanents, elle soit comme abolie?

Ici les chefs de la République sociale diffèrent beaucoup entre eux. Les uns recommandent des moyens lents et doux; les autres poussent aux moyens prompts et décisifs. Les uns ont recours à des moyens politiques : par exemple, à une certaine organisation de la vie et du travail en commun. Les autres s'efforcent d'inventer des moyens économiques et financiers : par exemple, un certain ensemble de mesures destinées à détruire peu à peu le revenu net de la propriété, terre ou capital,

et à rendre ainsi la propriété elle-même inutile et illusoire. Mais tous ces moyens partent du même dessein et tendent au même effet : l'abolition ou l'annulation de la propriété individuelle, domestique et héréditaire, et des institutions sociales ou politiques qui ont la propriété individuelle, domestique et héréditaire pour fondement.

A travers la diversité, l'obscurité, l'indécision, les contradictions des idées qui circulent dans la République sociale, c'est là l'origine et le terme, l'*alpha* et l'*oméga* de toutes ces idées; c'est là le but qu'on poursuit et qu'on se flatte d'atteindre.

Voici ce qu'oublient M. Proudhon et ses amis.

L'homme, ce n'est pas seulement les êtres individuels qu'on appelle les hommes; c'est le genre humain, qui a une vie d'ensemble, et une destinée générale et progressive : caractère distinctif de la créature humaine seule au sein de la création.

A quoi tient ce caractère?

A ce que les individus humains ne sont pas isolés ni bornés à eux-mêmes, et au point qu'ils occupent dans l'espace et dans le temps. Ils tiennent les uns aux autres, ils agissent les uns sur les autres par des liens et par des moyens qui n'ont pas besoin de leur présence personnelle et qui leur survivent. En sorte que les générations successives des hommes sont liées entre elles et s'enchaînent en se succédant.

L'unité permanente qui s'établit et le développement progressif qui s'opère par cette tradition incessante des hommes aux hommes et des générations aux générations, c'est là le genre humain; c'est son originalité et sa grandeur; c'est un des traits qui marquent l'homme pour la souveraineté dans ce monde, et pour l'immortalité au delà de ce monde.

C'est de là que dérivent et par là que se fondent la famille et l'État, la propriété et l'hérédité, la patrie, l'histoire, la gloire, tous les faits et tous les sentiments qui constituent la vie étendue et perpétuelle de l'humanité au milieu de l'apparition si bornée et de la disparition si rapide des individus humains.

La République sociale supprime tout cela. Elle ne voit dans les hommes que des êtres isolés et éphémères qui ne paraissent dans la vie et sur cette terre, théâtre de la vie, que pour y prendre leur subsistance et leur plaisir, chacun pour son compte seul, au même titre et sans autre fin.

C'est précisément la condition des animaux. Parmi eux, point de lien, point d'action qui survive aux individus et s'étende à tous. Point d'appropriation permanente, point de transmission héréditaire, point d'ensemble ni de progrès dans la

vie de l'espèce; rien que des individus qui paraissent et passent, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit.

Ainsi, pour assurer à tous les individus humains la répartition égale et incessamment mobile des biens et des plaisirs de la vie, la République sociale fait descendre les hommes au rang des animaux; elle abolit le genre humain.

Elle abolit bien plus encore.

C'est l'impérissable instinct de l'homme que Dieu préside à sa destinée et qu'elle ne s'accomplit pas tout entière en ce monde. Naturellement, universellement, au-dessus de lui et au delà de cette vie, l'homme voit Dieu et l'invoque, comme soutien dans le présent, comme espérance dans l'avenir.

Pour les docteurs de la République sociale, Dieu est un pouvoir inconnu, imaginaire, sur qui les pouvoirs visibles et réels, les puissants de la terre, se déchargent de leur propre responsabilité dans la destinée des hommes. En reportant ainsi, vers un autre maître et une autre vie, les regards de ceux qui souffrent, ils les disposent à se résigner à leurs souffrances, et s'assurent à eux-mêmes le maintien de leurs usurpations. Dieu, c'est le mal, car c'est le nom qui fait que les hommes acceptent le mal. Pour bannir le mal de la terre, il faut bannir Dieu de l'esprit humain. Seuls alors en présence de leurs maîtres terrestres, et réduits à la vie terrestre, les hommes voudront absolument les jouissances de cette vie et la répartition égale de ces jouissances. Et, dès que ceux à qui elles manquent les voudront réellement, ils les auront, car ils sont les plus forts.

Ainsi, Dieu et le genre humain disparaissent en-

semble; et, à leur place, restent des animaux qu'on appelle encore des hommes, plus intelligents et plus puissants que les autres animaux, mais de même condition, de même destinée, et, comme eux, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit.

Voilà la philosophie de la République sociale, et par conséquent la base de sa politique. Voilà d'où elle émane et où elle conduit.

Je ferais injure, en insistant, au bon sens et à l'honneur humain. Il suffit de montrer. C'est la dégradation de l'homme et la destruction de la société.

Non-seulement de notre société actuelle, mais de toute société humaine : car toute société repose sur les fondements que la République sociale renverse. Ce n'est point d'une invasion de l'édifice social par des nouveaux venus, Barbares ou non, c'est de

la ruine de cet édifice qu'il s'agit. Que M. Proudhon, s'il disposait en maître de la société actuelle et de tous les biens qu'elle renferme, en changeât, comme il lui plairait, la distribution et les possesseurs, ce serait beaucoup d'iniquité et de souffrance; ce ne serait pas la mort même de la société. Mais, s'il prétendait donner pour lois, à la société nouvelle, les idées qu'il dresse, comme des machines de guerre, contre la société d'aujourd'hui, la société nouvelle périrait infailliblement. Au lieu d'un État et d'un peuple, il n'y aurait plus qu'un chaos d'hommes, sans lien et sans repos. Et pour sortir de ce chaos, il faudrait absolument sortir, à force d'inconséquences, des idées de la République sociale, et rentrer dans les conditions naturelles de l'ordre social.

La République sociale est à la fois odieuse et impossible. C'est la plus absurde en même temps que la plus perverse des chimères.

Mais que ceci ne nous rassure point. Rien n'est plus dangereux que ce qui est en même temps fort et impossible. La République sociale a de la force. Comment n'en aurait-elle pas? Usant avec ardeur de toutes les libertés publiques, elle répand, elle propage sans relâche, dans les rangs les plus pressés de la société, ses idées et ses promesses. Elle trouve là des populations faciles à tromper, faciles à embraser. Elle leur offre des droits au service de leurs intérêts. Elle évoque leurs passions au nom de la justice et de la vérité. Car, il serait puéril de le méconnaître, les idées de la République sociale ont, pour beaucoup d'esprits, le caractère et l'empire de la vérité. Dans des questions si complexes et si vives, la moindre lueur de vérité suffit pour éblouir la vue et pour enflammer le cœur des hommes. Ils accueillent, ils adoptent aussitôt, avec transport, les plus grossières, les plus fatales erreurs; le fanatisme s'allume en même temps que l'égoïsme se déploie; les dévouements sincères s'associent aux

passions brutales; et dans la fermentation terrible qui éclate alors, c'est le mal qui domine; ce qui s'y mêle de bien ne fait que servir au mal de voile et d'instrument.

Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, car c'est nous-mêmes qui alimentons incessamment le foyer de l'incendie; c'est nous qui prêtons à la République sociale sa principale force. C'est le chaos de nos idées et de nos mœurs politiques, ce chaos caché tantôt sous le mot *démocratie*, tantôt sous le mot *égalité*, tantôt sous le mot *peuple*, qui lui ouvre toutes les portes et abat devant elle tous les remparts de la société. On dit que la démocratie est tout; les hommes de la République sociale répondent : « La démocratie, c'est nous. » On proclame confusément l'égalité absolue des droits et le droit souverain du nombre; les hommes de la République sociale se présentent et disent : « Comptez-nous. » La perpétuelle confusion, dans notre propre

politique, dans nos idées, dans notre langage, du vrai et du faux, du bien et du mal, du possible et du chimérique, c'est là ce qui nous énerve pour la défense, et ce qui donne à la République sociale, pour l'attaque, une confiance, une arrogance, un crédit que, par elle-même, elle ne posséderait point.

Que cette confusion se dissipe; que nous entrions enfin dans cette époque de maturité où les peuples libres voient les choses comme elles sont réellement, assignent aux divers éléments de la société leur juste mesure, aux mots leur vrai sens, et règlent leurs idées comme leurs affaires avec cette tempérance ferme qui écarte toutes les fantaisies, admet toutes les nécessités, respecte tous les droits, ménage tous les intérêts, et réprime toutes les usurpations, celles d'en bas comme celles d'en haut, celles du fanatisme comme celles de l'égoïsme. Quand nous en serons là, la République sociale ne disparaîtra point; nous n'aurons pas supprimé ses

efforts et ses dangers ; elle puise son ambition et sa force à des sources que personne ne peut tarir. Mais, dominée par les forces d'ensemble et d'ordre de la société, elle sera incessamment combattue et vaincue dans ce qu'elle a d'absurde et de pervers, tout en prenant progressivement sa place et sa part dans cet immense et redoutable développement de l'humanité tout entière qui s'accomplit de nos jours.

V

CHAPITRE CINQUIÈME.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS RÉELS ET ESSENTIELS DE LA SOCIÉTÉ EN FRANCE?

Le premier pas à faire pour sortir de ce chaos où nous nous perdons, c'est de reconnaître et d'accepter franchement les éléments, tous les éléments réels et essentiels de la société, telle qu'elle est faite aujourd'hui en France.

C'est parce que nous méconnaissons ces éléments, ou parce que nous leur refusons ce qui leur est dû, que nous restons ou que nous retombons sans cesse dans le chaos.

On peut torturer une société, peut-être même la détruire; on ne peut pas l'organiser ni la faire vivre contre ce qu'elle est réellement, en ne tenant pas compte des faits essentiels qui la constituent ou en leur faisant violence.

Je regarde d'abord à ce qui fait la base de la société française, comme de toute société, à l'ordre civil.

La famille; la propriété, dans tous ses genres, terre, capital ou salaire; le travail sous toutes ses formes, individuel ou collectif, intellectuel ou manuel; les situations que font aux hommes et les rapports qu'amènent entre eux la famille, la propriété et le travail : c'est là la société civile.

Le fait essentiel et caractéristique de la société civile en France, c'est l'unité de lois et l'égalité de droits.

Toutes les familles, toutes les propriétés, tous les travaux sont régis par les mêmes lois et possèdent ou confèrent les mêmes droits civils.

Point de priviléges, c'est-à-dire point de lois ni de droits civils particuliers pour telles ou telles familles, telles ou telles propriétés, tels ou tels travaux.

C'est un fait nouveau et immense dans l'histoire des sociétés humaines.

Au milieu de ce fait cependant, au sein de cette unité et de cette égalité civile, existent évidemment des diversités et des inégalités nombreuses, considérables, que l'unité de lois et l'égalité de droits civils ne préviennent et ne détruisent point.

Dans la propriété, foncière ou immobilière, terre ou capital, il y a des riches et des pauvres. Il y a la grande, la moyenne et la petite propriété.

Que les grands propriétaires soient moins nombreux et moins riches, que les moyens et les petits propriétaires soient plus nombreux et plus puissants qu'ils n'étaient autrefois ou qu'ils ne sont ailleurs, cela n'empêche pas que la différence ne soit réelle, et assez grande pour créer, dans l'ordre civil, des situations sociales profondément diverses et inégales.

Je passe des situations fondées sur la propriété à celles qui se fondent sur le travail, sur tous les genres de travail, depuis le travail intellectuel le plus élevé jusqu'au travail manuel le plus vulgaire. Là aussi je rencontre le même fait. Là aussi la diversité et l'inégalité naissent et se maintiennent au sein des lois identiques et des droits égaux.

Dans les professions qu'on appelle libérales et qui vivent d'intelligence et de science, parmi les avocats, les médecins, les savants et les lettrés de toute sorte, quelques-uns s'élèvent au premier rang, attirent à eux les affaires et les succès, acquièrent le renom, la richesse, l'influence; d'autres suffisent laborieusement aux nécessités de leur famille et aux convenances de leur position; beaucoup d'autres végètent obscurément dans un malaise oisif.

Un fait mérite même d'être remarqué. Depuis que toutes les professions sont également accessibles à tous, depuis que le travail est libre et régi pour tous par les mêmes lois, le nombre des hommes qui, dans les professions libérales, s'élèvent au premier rang, n'est pas sensiblement augmenté. Il ne paraît pas qu'il y ait aujourd'hui plus de grands jurisconsultes, de grands médecins, de savants et de lettrés du premier ordre qu'il n'y en avait jadis. Ce sont les existences de second ordre

et la multitude obscure et oisive qui se sont multipliées; comme si la Providence ne permettait pas aux lois humaines d'influer, dans l'ordre intellectuel, sur l'étendue et la magnificence de ses dons.

Dans les autres professions, là où le travail est surtout matériel et manuel, là aussi il y a des situations diverses et inégales. Les uns, par l'intelligence et la bonne conduite, se créent un capital et entrent dans la voie de l'aisance et du progrès. Les autres, ou bornés, ou paresseux, ou déréglés, restent dans la condition étroite et précaire des existences fondées uniquement sur le salaire.

Ainsi dans toute l'étendue de notre société civile, au sein du travail comme au sein de la propriété, les diversités et l'inégalité des situations se produisent ou se maintiennent, et coexistent avec l'unité de lois et l'égalité de droits.

Comment en serait-il autrement? Qu'on examine

toutes les sociétés humaines de tous les lieux et de tous les temps : à travers la variété de leur organisation, de leur gouvernement, de leur étendue, de leur durée, des genres et des degrés de leur civilisation, on trouvera, dans toutes, trois types de situation sociale, toujours les mêmes au fond, quoique sous des formes très-diverses, et diversement distribués :

Des hommes vivant du revenu de leurs propriétés, foncières ou mobilières, terres ou capitaux, sans chercher à les accroître par leur propre travail ;

Des hommes appliqués à exploiter et à accroître, par leur propre travail, les propriétés, foncières ou mobilières, terres ou capitaux de tout genre qu'ils possèdent ;

Des hommes vivant de leur travail, sans terres ni capitaux.

Ces diversités, ces inégalités dans la situation sociale des hommes ne sont point des faits accidentels ou spéciaux à tel ou tel temps, à tel ou tel pays; ce sont des faits universels qui se produisent naturellement dans toute société humaine, au milieu des circonstances et sous l'empire des lois les plus différentes.

Et plus on y regardera de près, plus on se convaincra que ces faits sont dans une intime liaison et dans une profonde harmonie d'une part avec la nature de l'homme qu'il nous appartient de connaître, de l'autre avec les mystères de sa destinée qu'il nous est donné seulement d'entrevoir.

Ce n'est pas tout : indépendamment de ces diversités, de ces inégalités entre les individus, propriétaires et travailleurs, d'autres diversités, d'autres inégalités existent entre les genres mêmes de propriété et de travail ; différences non moins

réelles, quoique moins apparentes, et que l'unité des lois et l'égalité des droits civils ne détruisent pas davantage.

La propriété mobilière, le capital, a pris et continue de prendre, dans nos sociétés modernes, une extension et une importance toujours croissantes. C'est évidemment au profit de son développement que se fait de nos jours le progrès de la civilisation; juste retour des immenses services que la propriété mobilière, en se développant, a rendus à la civilisation.

On ne se contente pas de cela; on essaie, on s'efforce constamment d'assimiler de plus en plus la propriété foncière à la propriété mobilière, la terre au capital; de rendre l'une aussi disponible, aussi divisible, aussi mobile, aussi commode à posséder et à exploiter que l'est en effet l'autre. Toutes les innovations, directes ou indirectes, qu'on pro-

pose dans le régime de la propriété foncière, ont ce but patent ou détourné.

Cependant au milieu de ce mouvement, si favorable à la propriété mobilière, la propriété foncière n'en demeure pas moins, non-seulement la plus considérable en France, mais toujours la première dans le jugement et dans le désir des hommes. Ceux qui la possèdent s'adonnent de plus en plus à en jouir. Ceux qui ne la possèdent pas se montrent de plus en plus ardents à l'acquérir. Les grands propriétaires reprennent goût à vivre dans leurs terres. Les bourgeois arrivés à l'aisance placent à la campagne leur repos. Les paysans ne songent qu'à ajouter un champ à leur champ. En même temps que la propriété mobilière se développe avec faveur, la propriété foncière est plus recherchée et plus goûtée que jamais.

On peut prédire sans crainte que, si, comme je

l'espère bien, l'ordre social triomphe de ses ennemis, insensés ou pervers, les attaques dont la propriété foncière est aujourd'hui l'objet, et les périls dont on la menace, tourneront au profit de sa prépondérance dans la société.

D'où vient cette prépondérance? Prend-elle sa source uniquement dans ce fait que la terre est, de toutes les propriétés, la plus sûre, la moins variable, celle qui résiste et survit le mieux aux perturbations et aux misères sociales?

Ce motif, le premier qui s'offre à l'esprit, est réel et puissant; mais il s'en faut bien que ce soit le seul. D'autres motifs encore, des instincts plus intimes, et dont l'empire est grand sur l'homme, même à son insu, assurent à la propriété foncière la prépondérance sociale, et la lui font recouvrer quand elle est momentanément ébranlée ou affaiblie.

Parmi ces instincts, j'en indiquerai seulement

deux : à mon avis les plus puissants. Et je me bornerai à les indiquer; j'irais trop loin si j'en voulais sonder la profondeur.

La propriété mobilière, le capital, peut donner à l'homme la richesse. La propriété foncière, la terre, lui donne bien autre chose encore. Elle lui donne une part dans le domaine du monde. Elle unit sa vie à la vie de toute la création. La richesse mobilière est un instrument à la disposition de l'homme, qui s'en sert pour satisfaire à ses besoins, à ses plaisirs, à ses volontés. La propriété foncière est l'établissement de l'homme au milieu et au-dessus de la nature. Outre ses besoins, ses plaisirs, ses volontés, elle satisfait en lui à une multitude de penchants divers et profonds. Elle crée, pour la famille, la patrie domestique, avec toutes les sympathies qui s'y rattachent dans le présent, toutes les perspectives qu'elle ouvre dans l'avenir.

En même temps qu'elle répond ainsi, plus com-

plétement que toute autre, à la nature de l'homme, la propriété foncière est aussi celle qui place sa vie et son activité dans la situation la plus morale, celle qui le contient le plus sûrement dans un sentiment juste de ce qu'il est et de ce qu'il peut. Dans presque toutes les autres professions, industrielles, commerciales, savantes, le succès dépend ou paraît dépendre uniquement de l'homme lui-même, de son habileté, de son savoir-faire, de sa prévoyance, de sa vigilance. Dans la vie agricole, l'homme est sans cesse en présence de Dieu et de son pouvoir. Autant qu'ailleurs l'activité, l'habileté, la prévoyance, la vigilance de l'homme lui-même sont nécessaires au succès de son travail. Elles y sont aussi évidemment insuffisantes que nécessaires. C'est Dieu qui dispose des saisons, de la température, du soleil, de la pluie, de tous ces phénomènes de la nature qui décident du sort des travaux de l'homme sur le sol qu'il cultive. Il n'y a point d'orgueil qui résiste, point de savoir-faire

qui échappe à cette dépendance. Et ce n'est pas seulement un sentiment de modestie sur ce qu'il peut lui-même dans sa propre destinée qui est par là inculqué à l'homme; il apprend aussi la tranquillité et la patience. Il ne saurait se figurer qu'à force d'inventions et de mouvements, en courant sans relâche après le succès, il finira par l'atteindre. Quand il a fait ce qui dépend de lui pour exploiter et féconder la terre, il faut qu'il attende et qu'il se résigne. Plus on pénètre dans la situation que font à l'homme la propriété et la vie territoriales, plus on découvre tout ce qu'il y a de salutaire, pour sa raison et pour sa disposition morale, dans les enseignements et dans les influences qu'il en reçoit.

Les hommes ne se rendent pas compte de ces faits, mais ils en ont le sentiment instinctif; et cet instinct contribue puissamment à l'estime particulière qu'ils font évidemment de la propriété foncière et à la prépondérance qu'elle obtient. Cette prépon-

dérance est un fait naturel, légitime, salutaire, que, dans un grand pays surtout, la société tout entière a un immense intérêt à reconnaître et à respecter.

Ce que je viens de constater dans la sphère de la propriété, je le constaterai également dans la sphère du travail. C'est la gloire de la civilisation moderne d'avoir compris et mis en lumière la valeur morale et l'importance sociale du travail, de lui avoir restitué l'estime et le rang qui lui appartiennent. Si j'avais à rechercher quel a été le mal le plus profond, le vice le plus funeste de cette ancienne société qui a dominé en France jusqu'au seizième siècle, je dirais sans hésiter que c'est le mépris du travail. Le mépris du travail, l'orgueil de l'oisiveté sont des signes certains, ou que la société est sous l'empire de la force brutale, ou qu'elle marche à la décadence. Le travail est la loi que Dieu a imposée à l'homme. C'est par le travail qu'il développe

et perfectionne toutes choses autour de lui, qu'il se développe et se perfectionne lui-même. C'est le travail qui est devenu, entre les nations, le gage le plus assuré de la paix. C'est le respect et la liberté du travail qui, malgré tant de raisons de sollicitude, peuvent nous faire beaucoup espérer de l'avenir des sociétés humaines.

Par quelle fatalité le mot *travail*, si glorieux pour la civilisation moderne, est-il aujourd'hui, parmi nous, un cri de guerre, une source de désastres?

C'est que ce mot couvre un grand, un déplorable mensonge. Ce n'est point du travail, de ses intérêts et de ses droits qu'il s'agit dans l'agitation suscitée en son nom. Ce n'est point en faveur du travail que se fait et que tournerait cette guerre qui le prend pour drapeau. Elle est dirigée au contraire, elle tournerait infailliblement contre le travail lui-même. Elle ne peut que le ruiner et l'avilir.

Comme la famille, comme la propriété, comme toutes choses en ce monde, le travail a ses lois naturelles et générales. La diversité et l'inégalité entre les travaux, entre les travailleurs, entre les résultats du travail, sont au nombre de ces lois. Le travail intellectuel est supérieur au travail manuel. Descartes en éclairant la France, Colbert en fondant sa prospérité, font un travail supérieur à celui des ouvriers qui impriment les œuvres de Descartes ou qui vivent dans les manufactures protégées par Colbert. Et, parmi ces ouvriers, ceux qui sont intelligents, moraux, laborieux, acquièrent légitimement, par leur travail, une situation supérieure à celle où languissent ceux qui sont peu intelligents, paresseux, licencieux. La variété des tâches et des missions humaines est infinie : le travail est partout dans ce monde, dans la maison du père de famille qui élève ses enfants et administre ses affaires, dans le cabinet de l'homme d'État qui prend part au gouvernement de son pays, du ma-

gistrat qui lui rend la justice, du savant qui l'instruit, du poëte qui le charme, dans les champs, sur les mers, sur les routes, dans les ateliers. Et partout, entre tous les genres de travail, dans toutes les classes de travailleurs, la diversité et l'inégalité naissent et se perpétuent : inégalité de grandeur intellectuelle, de mérite moral, d'importance sociale, de valeur matérielle. Ce sont là les lois naturelles, primitives, universelles, du travail, telles qu'elles découlent de la nature et de la condition de l'homme, c'est-à-dire telles que les a instituées la sagesse de Dieu.

C'est contre ces lois que se fait la guerre dont nous sommes les témoins. C'est cette hiérarchie féconde, établie dans la sphère du travail par les décrets de la volonté divine et par les actes de la liberté humaine, qu'il s'agit d'abolir pour y substituer..... quoi?..... L'abaissement et la ruine du travail par le nivellement des travaux et des tra-

vailleurs. Regardez de près au sens que porte habituellement le mot *travail* dans le langage de cette guerre antisociale. On ne dit pas que le travail matériel et manuel soit le seul travail véritable. On rend même de temps en temps au travail purement intellectuel de pompeux hommages. Mais on oublie, on laisse dans l'ombre la plupart des travaux variés qui s'accomplissent à tous les degrés de l'échelle sociale; c'est du seul travail matériel qu'on se préoccupe, c'est celui-là qu'on présente incessamment comme le travail par excellence, celui devant lequel s'effacent tous les autres. On parle enfin de manière à faire naître et à entretenir, dans l'esprit des ouvriers adonnés au travail matériel, le sentiment que c'est leur travail seul qui mérite ce nom et en possède les droits. Ainsi, d'une part, on abaisse le niveau des choses; de l'autre, on enfle l'orgueil des hommes. Et, quand il s'agit des hommes eux-mêmes, quand on parle non plus du travail, mais des travailleurs, on procède de la

même façon, toujours par voie d'abaissement. C'est à la qualité abstraite d'ouvrier, indépendamment du mérite individuel, qu'on attache tous les droits du travail. C'est ainsi le travail le plus commun, le dernier dans l'échelle, qu'on prend pour base et pour règle, lui subordonnant, c'est-à-dire lui sacrifiant tous les degrés supérieurs, et abolissant partout la diversité et l'inégalité au profit de ce qu'il y a de moindre et de plus bas.

Est-ce là servir, est-ce là seulement comprendre la cause du travail? Est-ce là avancer, ou seulement persévérer dans cette voie glorieuse de notre civilisation où le travail a grandi et reconquis son rang? N'est-ce pas, au contraire, mutiler, avilir, compromettre le travail, et lui enlever ses beaux titres et ses vrais droits pour y substituer des prétentions absurdes et basses malgré leur insolence? N'est-ce pas enfin méconnaître grossièrement et torturer violemment, dans la sphère du travail, les

faits naturels, les éléments réels et essentiels de notre société civile, qui, en se fondant sur l'unité des lois et l'égalité des droits, n'a certes pas prétendu abolir la variété des mérites et des destinées, loi mystérieuse de Dieu dans ce monde et résultat indomptable de la liberté de l'homme?

Je quitte la société civile. J'entre dans la société politique, celle que forment entre les hommes leurs intérêts, leurs idées, leurs sentiments dans leurs rapports avec le gouvernement de l'État. Là aussi je veux reconnaître avec précision quels sont aujourd'hui en France les éléments réels et essentiels de la société.

Dans un pays libre ou qui travaille à le devenir, les éléments de la société politique sont les partis politiques. Je prends le mot *parti* dans son acception la plus étendue et la plus élevée.

Légalement, il n'y a aujourd'hui en France point

d'autres partis que les partis inhérents à tout régime constitutionnel : le parti du gouvernement et celui de l'opposition. Il n'y a point de légitimistes. Il n'y a point d'orléanistes. La République existe. Elle interdit toute attaque contre le principe de son existence. C'est le droit de tout gouvernement établi. Je ne le conteste point et n'entends point y déroger.

Mais il y a des faits si profonds que les lois qui leur interdisent de paraître ne les détruisent point, même quand elles sont obéies. Il y a des partis qui ont pris leur origine et poussé leurs racines si avant dans la société qu'ils ne meurent point, même quand ils se taisent.

Le parti légitimiste est autre chose qu'un parti dynastique, autre chose même qu'un parti monarchique. En même temps qu'il est attaché à un principe et à un nom propre, il tient, par lui-même et pour

son propre compte, une grande place dans l'histoire, une grande place sur le sol de la patrie. Il représente ce qui reste des éléments qui ont longtemps dominé dans l'ancienne société française. Société féconde et puissamment progressive, car c'est dans son sein que s'est formée et qu'a grandi, à travers les siècles, toute cette France qui a éclaté, en 1789, avec tant de force, d'ambition et de gloire. La révolution française a pu détruire l'ancienne société française; elle n'a pu en anéantir les éléments. Ils ont survécu à tous les coups; ils ont reparu au milieu de toutes les ruines. Et non-seulement ils subsistent encore; non-seulement ils sont présents et considérables dans la France nouvelle; mais évidemment, de jour en jour, de crise en crise, ils acceptent plus décidément, plus complétement, l'ordre social et le régime politique que la France a cherchés. Et, à mesure qu'ils les acceptent, ils y entrent et s'y relèvent, se transformant sans se désavouer.

Et le parti qui a voulu fonder la monarchie de 1830 et qui l'a soutenue plus de dix-sept ans, pense-t-on qu'il ait disparu dans la tempête qui a renversé son édifice? On l'a appelé le parti de la bourgeoisie, des classes moyennes. C'est en effet ce qu'il était, ce qu'il est encore aujourd'hui. L'ascendant des classes moyennes, incessamment alimentées et recrutées par la population tout entière, est, depuis 1789, le fait caractéristique de notre histoire. Non-seulement elles ont conquis cet ascendant, elles l'ont aussi justifié. A travers les graves erreurs où elles sont tombées et qu'elles ont payées si cher, elles ont possédé et déployé ce qui fait, en définitive, la force et la grandeur des nations. A toutes les époques, pour tous les besoins de l'État, pour la guerre comme pour la paix, dans toutes les carrières sociales, elles ont amplement fourni des hommes, des générations d'hommes capables, actifs, dévoués, qui ont bien servi la patrie. Et lorsqu'elles ont été amenées, en 1830, à fonder une

monarchie nouvelle, les classes moyennes ont porté, dans cette difficile entreprise, un esprit de justice et de sincérité politique dont aucun événement ne peut leur enlever l'honneur. En dépit de toutes les passions, de tous les périls qui les assaillaient, en dépit de leurs propres passions, elles ont sérieusement voulu et pratiqué l'ordre constitutionnel; elles ont effectivement respecté et maintenu, au dedans et pour tous, la liberté, la liberté à la fois légale et vive, au dehors et partout, la paix, la paix active et prospère.

Je ne suis point de ceux qui méconnaissent et méprisent la puissance des affections dans l'ordre politique. Je n'admire point, comme de grands esprits et des âmes fortes, les hommes qui disent : « Nous ne tenons point à telle ou telle famille; nous ne faisons nul cas des noms propres; nous prenons ou nous délaissons les personnes selon les nécessités et les intérêts. » Il y a, selon moi, dans

ce langage et dans ce qu'il couvre, bien plus d'ignorance et d'impuissance politique que de hauteur d'esprit et de sagesse. Il est très-vrai cependant que ce seraient des partis politiques bien faibles, bien vains, que ceux qui ne s'attacheraient qu'à des noms propres et ne puiseraient leur force que dans les affections que les personnes peuvent inspirer. Mais pense-t-on que le parti légitimiste et le parti de la monarchie de 1830 soient des partis de cette nature? N'est-il pas évident au contraire que ce sont des partis issus du cours général des faits bien plus que de l'attachement aux personnes, des partis sociaux en même temps que politiques, et qui correspondent aux éléments les plus profonds et les plus vivaces de la société en France?

Autour de ces grands partis flotte la masse de la population, tenant à l'un ou à l'autre par ses intérêts, par ses habitudes, par ses instincts honnêtes

et sensés, mais sans adhésion forte ni solide, incessamment assaillie et travaillée par les communistes, les socialistes et toutes leurs nuances. Ceux-ci ne sont point des partis politiques, car ce n'est point un principe, un système spécial d'organisation politique qu'ils poursuivent et veulent fonder. Attaquer, détruire toutes les influences, tous les liens, moraux ou matériels, qui rattachent aux classes politiques, anciennes ou nouvelles, la population qui vit du travail de ses mains; séparer profondément cette population ici des propriétaires, là des capitalistes, ailleurs des ministres de la religion, ailleurs des pouvoirs établis, quels qu'ils soient; l'attirer à eux et la dominer, au nom de ses misères et de ses appétits, c'est là tout leur effort, toute leur œuvre. Un seul nom leur convient, le nom de partis anarchiques. Ce n'est pas tel ou tel gouvernement, c'est l'anarchie, l'anarchie seule qu'ils fomentent au sein du peuple. Un fait cependant est frappant. Sincères ou pervers, utopistes aveugles

ou anarchistes volontaires, tous ces perturbateurs de l'ordre social sont républicains. Non pas qu'ils aiment ou supportent mieux le gouvernement républicain que tout autre. Républicain ou monarchique, tout gouvernement régulier et efficace leur est également antipathique. Mais ils espèrent, sous la République, des armes plus fortes pour eux, des digues moins fortes contre eux. C'est là le secret de leur préférence.

Je parcours en tous sens la société française; je cherche et je constate partout ses éléments réels, essentiels. J'arrive par toutes les voies au même résultat : je reconnais partout, dans l'ordre politique comme dans l'ordre civil, des diversités, des inégalités profondes. Et ni, dans l'ordre civil, l'unité de lois et l'égalité de droits, ni, dans l'ordre politique, le gouvernement républicain ne peuvent détruire ces diversités, ces inégalités. Elles se perpétuent ou se reproduisent au sein de toutes les

législations, sous l'empire de tous les gouvernements.

Ce n'est point là une opinion, un raisonnement, une conjecture; ce sont les faits.

Quel est le sens, quelle est la portée de ces faits? Y retrouverions-nous les anciennes classifications de la société? Les anciennes dénominations de la politique y seraient-elles applicables? Y aurait-il là une aristocratie en présence d'une démocratie? ou bien une noblesse, une bourgeoisie et la multitude? Ces diversités, ces inégalités des situations sociales et politiques formeraient-elles, tendraient-elles à former une société hiérarchiquement classée, analogue à celles qu'a déjà vues le monde?

Non certainement. Les mots *aristocratie, démocratie, noblesse, bourgeoisie, hiérarchie* ne correspondent point exactement aux faits qui constituent

aujourd'hui la société française, n'expriment point ces faits avec vérité.

N'y a-t-il, en revanche, dans cette société, que des citoyens égaux entre eux, point de classes réellement diverses, ou seulement des diversités, des inégalités, sans importance politique? Rien qu'une grande et uniforme démocratie, qui cherche sa satisfaction dans la République, au risque de ne trouver que dans le despotisme son repos?

Pas davantage : l'une et l'autre assertion méconnaîtraient également l'état vrai de notre société. Il faut secouer le joug des mots et voir les faits tels qu'ils sont réellement. La France est à la fois très-nouvelle et pleine de passé. Sous l'empire des principes d'unité et d'égalité qui président à son organisation, elle renferme des conditions sociales et des situations politiques profondément diverses et inégales. Il n'y a point de classification hiérar-

chique, mais il y a des classes différentes. Il n'y a point d'aristocratie proprement dite, mais il y a autre chose que de la démocratie. Les éléments réels, essentiels et distincts de la société française, tels que je viens de les décrire, peuvent se combattre et s'énerver; ils ne sauraient se détruire et s'annuler les uns les autres; ils résistent, ils survivent à toutes les luttes où ils s'engagent, à toutes les misères qu'ils s'imposent mutuellement. Leur existence est un fait qu'il n'est pas en leur pouvoir d'abolir. Qu'ils acceptent donc pleinement ce fait. Qu'ils vivent ensemble et en paix. La liberté comme le repos, la dignité comme la prospérité, la grandeur comme la sécurité de la France sont à ce prix.

A quelles conditions cette paix peut-elle s'établir?

VI

CHAPITRE SIXIÈME.

CONDITIONS POLITIQUES DE LA PAIX SOCIALE EN FRANCE.

Quand on aura bien décidément reconnu et admis que les classes diverses qui existent parmi nous, et les partis politiques qui leur correspondent, sont des éléments naturels, profonds, de la société française, on aura fait un grand pas vers la paix sociale.

Cette paix est impossible tant que les classes diverses, les grands partis politiques que renferme notre société, nourrissent l'espoir de s'annuler mutuellement et de posséder seuls l'empire. C'est là, depuis 1789, le mal qui nous travaille et nous bouleverse périodiquement. Tantôt les éléments démocratiques ont prétendu extirper l'élément aristocratique; tantôt l'élément aristocratique a tenté d'étouffer les éléments démocratiques et de ressaisir la domination. Les constitutions, les lois, la pratique du gouvernement ont été dirigées tour à tour, comme des machines de guerre, vers l'un ou l'autre dessein. Guerre à mort dans laquelle ni l'un ni l'autre des combattants ne croyait pouvoir vivre si son rival restait debout devant lui.

L'empereur Napoléon a suspendu cette guerre. Il a rallié les anciennes classes dominantes, les nouvelles classes prépondérantes; et, soit par la sécurité qu'il leur procurait, soit par le mouvement où

il les entraînait, soit par le joug qu'il leur imposait, il a rétabli et maintenu entre elles la paix.

Après lui, de 1814 à 1830, et de 1830 à 1848, la guerre a recommencé. Un grand progrès a été accompli : la liberté a été réelle; l'ancien élément aristocratique et l'élément démocratique se sont déployés sans s'opprimer mutuellement. Mais ils ne se sont point acceptés l'un l'autre; ils ont ardemment travaillé à s'exclure.

Et maintenant un troisième combattant est entré dans l'arène. L'élément démocratique s'est divisé. Contre les classes moyennes on dresse les classes ouvrières, contre la bourgeoisie le peuple. Et cette nouvelle guerre est aussi une guerre à mort, car le nouveau prétendant est aussi arrogant, aussi exclusif que les autres ont jamais pu l'être. Le peuple, dit-on, a seul droit à l'empire; et nul rival, ancien ou récent, noble ou bourgeois, ne peut être admis à le partager avec lui.

Il faut que toute prétention semblable disparaisse, non de la part d'un seul, mais de la part de tous les prétendants. Il faut que les grands éléments de notre société, l'ancienne aristocratie, les classes moyennes, le peuple, renoncent à l'espoir de s'exclure et de s'annuler mutuellement. Qu'ils luttent entre eux d'influence; que chacun maintienne sa position et ses droits; qu'ils tentent même de les étendre; c'est la vie politique. Mais qu'ils cessent toute hostilité radicale; qu'ils se résignent à vivre ensemble et côte à côte, dans le gouvernement comme dans la société civile. C'est la première condition politique de la paix sociale.

Comment cette condition peut-elle être accomplie? Comment les divers éléments de notre société peuvent-ils être amenés à s'accepter mutuellement et à jouer ensemble leur rôle dans le gouvernement du pays?

Par une organisation de ce gouvernement où ils

trouvent tous leur place et leur part, qui leur donne, à tous en même temps, des satisfactions et des limites.

Je rencontre ici l'idée la plus fausse, la plus funeste peut-être de toutes celles qui circulent de nos jours en matière d'organisation politique. C'est celle-ci : « L'unité nationale entraîne l'unité politique. Il n'y a qu'un peuple. Il ne peut exister, au nom et à la tête du peuple, qu'un seul pouvoir. »

C'est l'idée révolutionnaire et despotique par excellence. C'est la Convention et Louis XIV disant pareillement : « L'État, c'est moi. »

Mensonge aussi bien que tyrannie. Un peuple n'est point une immense addition d'hommes, tant de milliers, tant de millions, comptés dans un certain espace de terre, et tous contenus et représentés dans un chiffre unique qu'on appelle tantôt un

Roi, tantôt une Assemblée. Un peuple est un grand corps organisé, formé par l'union, au sein d'une même patrie, de certains éléments sociaux qui se forment et s'organisent eux-mêmes naturellement, en vertu des lois primitives de Dieu et des actes libres de l'homme. La diversité de ces éléments est, on vient de le voir, un des faits essentiels qui résultent de ces lois. Elle repousse absolument cette unité fausse et tyrannique qu'on prétend établir au centre du gouvernement, pour représenter la société où elle n'est pas.

Quoi donc! faut-il que tous les éléments de la société, tous les groupes qui se forment naturellement dans son sein, les classes, les professions, les opinions diverses, soient reproduits et représentés, au sommet de l'État, par autant de pouvoirs qui leur correspondent?

Non certainement : la société n'est point une fé-

dération de professions, de classes, d'opinions, qui traitent ensemble, par leurs mandataires distincts, les affaires qui leur sont communes. Pas plus qu'elle n'est une masse uniforme d'éléments identiques qui n'envoient leurs représentants au centre de l'État que parce qu'ils ne sauraient s'y rendre tous eux-mêmes, et pour se réduire à un nombre qui puisse se réunir dans un même lieu et délibérer en commun. L'unité sociale veut qu'il n'y ait qu'un gouvernement. La diversité des éléments sociaux veut que ce gouvernement ne soit pas un pouvoir unique.

Il s'opère naturellement, au sein de la société et entre les innombrables associations particulières qu'elle renferme, familles, professions, classes, opinions, un travail de rapprochement et de concentration qui, réunissant successivement toutes les petites associations dans des associations plus étendues, finit par réduire ce grand nombre d'élé-

ments spéciaux et divers à un petit nombre d'éléments principaux et essentiels qui contiennent et représentent tous les autres.

Je ne dis point, et je ne pense point, que ces éléments principaux de la société doivent être tous distinctement représentés, dans le gouvernement de l'État, par des pouvoirs spéciaux. Je dis seulement que leur diversité repousse l'unité du pouvoir central.

Voici une réponse qu'on croit péremptoire : Les éléments divers de la société se retrouvent, dit-on, par le fait des élections libres, dans le sein de l'assemblée unique qui représente le peuple entier. Et là, par le fait de la discussion libre, ils se manifestent, soutiennent leurs idées, leurs intérêts, leurs droits, et exercent sur les résolutions de l'assemblée, et par conséquent dans le gouvernement de l'État, l'influence qui leur appartient.

Ainsi, envers les éléments sociaux les plus divers, les plus considérables, les plus essentiels, on croit s'être acquitté et avoir fait pour eux tout ce qui leur est dû, quand on leur a dit : « Faites-vous élire; puis, dites votre avis et tâchez de le faire prévaloir. » L'élection et la discussion, c'est là toute la base qui doit soutenir l'édifice social; cela suffit à la garantie de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les libertés.

Étrange ignorance de la nature humaine, de la société humaine et de la France!

Je poserai une seule question. Il y a, dans la société, des intérêts de stabilité et de conservation, des intérêts de mouvement et de progrès. Si vous vouliez donner, aux intérêts de mouvement et de progrès, une garantie efficace, iriez-vous demander cette garantie aux éléments sociaux en qui dominent les intérêts de stabilité et de conservation?

Non sans doute. Vous remettriez aux intérêts de mouvement et de progrès le soin de se protéger eux-mêmes, et vous auriez raison. Tous les intérêts divers ont le même besoin et le même droit. Il n'y a, pour tous, de sûreté que dans leur propre pouvoir, c'est-à-dire dans un pouvoir de nature et de position analogue à la leur. Si le sort des intérêts de stabilité et de conservation est remis tout entier aux chances de l'élection d'une assemblée unique, et de la discussion dans une assemblée unique qui décide seule et définitivement des choses, tenez pour certain qu'à un jour donné, tôt ou tard, après je ne sais combien d'oscillations entre diverses tyrannies, ces intérêts seront sacrifiés et perdus.

Il est absurde de demander le principe de stabilité dans le gouvernement aux éléments mobiles de la société. Il faut que les éléments permanents comme les éléments mobiles de la société trou-

vent, dans le gouvernement, des pouvoirs qui leur soient analogues et soient leur garantie. La diversité des pouvoirs est également indispensable à la conservation et à la liberté.

Je ne saurais trop m'étonner que cette vérité soit contestée. Ceux qui la contestent ont fait eux-mêmes un grand pas dans la voie qui y conduit. Après avoir établi au sommet de l'État l'unité du pouvoir, ils ont admis, en descendant, la division des pouvoirs, à raison de la diversité des fonctions. Ils ont soigneusement séparé le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire; rendant ainsi hommage à la nécessité de donner, par la distinction et la différente constitution de ces pouvoirs, des garanties aux intérêts différents qu'ils sont chargés de régir. Comment ne voient-ils pas que cette nécessité remonte plus haut, et que la diversité des intérêts généraux de la société et des devoirs du pouvoir suprême exige

absolument la diversité des pouvoirs au sommet de l'Etat, aussi bien que la divison des pouvoirs dans les régions secondaires du gouvernement ?

Mais, pour que la diversité des pouvoirs soit réelle et efficace, il ne suffit pas qu'ils aient chacun, dans le gouvernement, une place et un nom distincts ; il faut encore qu'ils soient tous fortement constitués, tous capables de remplir effectivement la place qu'ils occupent et de la bien garder.

On a coutume aujourd'hui de chercher l'harmonie des pouvoirs et la garantie contre leurs excès dans leur faiblesse. On a peur de tous les pouvoirs. On s'applique à les énerver tous tour à tour, craignant qu'ils ne se détruisent mutuellement ou qu'ils n'empiètent sur la liberté.

C'est une erreur énorme. Tout pouvoir faible est un pouvoir condamné à la mort ou à l'usurpation. Si des pouvoirs faibles sont en présence, ou bien

l'un deviendra fort aux dépens des autres, et ce sera la tyrannie; ou bien ils s'entraveront, ils s'annuleront les uns les autres, et ce sera l'anarchie.

Qu'est-ce qui a fait la force et la fortune de la monarchie constitutionnelle en Angleterre?

C'est que la royauté et l'aristocratie anglaises étaient primitivement fortes, et que les communes anglaises sont devenues fortes en conquérant successivement, sur l'aristocratie et la royauté, les droits qu'elles possèdent aujourd'hui. Des trois pouvoirs constitutionnels, deux restent grands et posés sur de profondes racines; le troisième a grandi et s'est profondément enraciné par degrés. Ils sont tous capables de se défendre les uns des autres et de suffire chacun à sa mission.

Quand la monarchie constitutionnelle a été sérieusement tentée en France, ses plus fermes partisans ont voulu : pour la royauté, une base ancienne

et historique; pour la chambre des pairs, l'hérédité; pour la chambre des députés, l'élection directe. Nullement pour obéir à des théories ou à des exemples, mais pour que les grands pouvoirs publics fussent des pouvoirs vrais, des êtres efficaces et vivaces, non pas des mots ou des fantômes.

Aux États-Unis, malgré la différence des situations, des mœurs, des institutions, des noms, Washington, Hamilton, Jefferson, Madison, en fondant une République, ont reconnu et pratiqué les mêmes principes. Eux aussi ils ont voulu, au sommet de l'État, des pouvoirs divers. Et pour que la diversité fût réelle, ils ont donné aux pouvoirs divers, aux deux chambres et au président, des origines diverses, aussi diverses que le permettaient les institutions générales et que l'étaient les fonctions.

La diversité d'origine et de nature est l'une des

conditions essentielles de la force intrinsèque et réelle des pouvoirs, qui est elle-même l'indispensable condition de leur harmonie et de la paix sociale.

Et ce n'est pas seulement au sommet de l'État et dans le gouvernement central, c'est sur toute la face du pays, dans la conduite de ses affaires locales comme de ses affaires générales, que ces principes doivent présider à l'organisation du pouvoir. On parle beaucoup de la centralisation, de l'unité administrative. Elle a rendu d'immenses services à la France. Nous garderons beaucoup de ses formes, de ses règles, de ses maximes, de ses œuvres; mais le temps de sa souveraineté est passé. Elle ne suffit plus aujourd'hui aux besoins dominants, aux périls pressants de notre société. Ce n'est pas au centre seul, c'est partout qu'est aujourd'hui la lutte. Partout attaquées, il faut que la propriété, la famille, toutes les bases de la société

soient partout fortement défendues. Et c'est trop peu pour les défendre que des fonctionnaires et des ordres venus du centre, même soutenus par des soldats. Il faut que partout les propriétaires, les chefs de famille, les gardiens naturels de la société soient mis en devoir et en mesure de soutenir sa cause en faisant ses affaires, qu'ils aient leur part, une part effective d'action et de responsabilité, dans le maniement de ses intérêts locaux comme de ses intérêts généraux, dans son administration comme dans son gouvernement. Partout le pouvoir central doit tenir le drapeau de l'ordre social; nulle part il ne peut à lui seul en porter tout le fardeau.

Je parle toujours dans l'hypothèse que c'est à une société libre que je m'adresse et d'un gouvernement libre qu'il s'agit; c'est sous les gouvernements libres que la paix sociale exige toutes ces conditions; évidemment elles ne s'appliquent point au régime du pouvoir absolu.

Mais le pouvoir absolu a lui-même ses conditions aussi bien que la liberté. Il s'en faut beaucoup qu'il soit possible partout où il serait accepté, et il ne suffit pas de le désirer pour l'obtenir.

Que les amis de la liberté ne l'oublient jamais : les peuples préfèrent le pouvoir absolu à l'anarchie. Car pour les sociétés comme pour les gouvernements, comme pour les individus, le premier besoin, l'instinct souverain, c'est de vivre. La société peut vivre sous le pouvoir absolu; l'anarchie, si elle dure, la tue.

C'est un honteux spectacle que la facilité, je pourrais dire l'empressement avec lequel les peuples jettent leurs libertés dans le gouffre de l'anarchie pour essayer de le combler. Je ne connais rien de plus triste à regarder que cet abandon soudain de tant de droits réclamés et exercés avec tant de bruit. Pour ne pas désespérer à cette vue de

l'homme et de l'avenir, il faut se recueillir et retremper son âme à ces sources hautes où s'entretiennent les convictions profondes et les longues espérances.

Que la France, quel que soit son péril, ne compte pas sur le pouvoir absolu pour la sauver; il ne répondrait pas à sa confiance. Il trouvait, dans l'ancienne société française, des principes de tempérance et de durée, il avait, sous l'empereur Napoléon, des principes de force qui lui manqueraient aujourd'hui. La tyrannie populaire, la dictature militaire peuvent être des expédients d'un jour, non des gouvernements. Les institutions libres sont maintenant nécessaires à la paix sociale aussi bien qu'à la dignité des personnes; et le pouvoir, quel qu'il soit, républicain ou monarchique, n'a rien de mieux à faire que d'apprendre à s'en servir, car il n'a plus d'autre instrument ni d'autre appui.

Si quelques esprits étaient tentés de chercher ailleurs le repos, qu'ils renoncent à cette tentation : quel que soit son avenir, la France n'échappera pas à la nécessité du gouvernement constitutionnel; elle est condamnée, pour se sauver, à en surmonter toutes les difficultés, à en remplir toutes les conditions.

Il n'y a qu'un moyen de suffire à cette tâche, moyen unique et impérieux. Que tous les éléments de stabilité, toutes les forces conservatrices de l'ordre social en France s'unissent intimement et agissent constamment en commun. On ne supprimera pas plus la démocratie dans la société que la liberté dans le gouvernement. Ce mouvement immense qui pénètre et fermente partout au sein des nations, qui va provoquant sans cesse toutes les classes, tous les hommes à penser, à désirer, à prétendre, à agir, à se déployer en tous sens, ce mouvement ne sera point étouffé. C'est un fait qu'il faut accep-

ter, soit qu'il plaise ou qu'il déplaise, qu'il enflamme ou qu'il épouvante. Ne pouvant le supprimer, faut le contenir et le régler; car, s'il n'est contenu et réglé, il ruinera la civilisation et fera la honte comme le malheur de l'humanité. Pour contenir et régler la démocratie, il faut qu'elle soit beaucoup dans l'État et qu'elle n'y soit pas tout; qu'elle puisse toujours monter elle-même et jamais faire descendre ce qui n'est pas elle; qu'elle trouve partout des issues et rencontre partout des barrières. C'est un fleuve à la fois fécond et impur, dont les eaux ne sont bienfaisantes que si elles s'apaisent et s'épurent en se répandant. Un peuple qui a été grand dans un petit coin de terre, et républicain avec gloire en face de la gloire monarchique de Louis XIV, le peuple hollandais a conquis et maintient sa patrie contre l'Océan en ouvrant partout des canaux et en élevant partout des digues. Que les canaux ne soient jamais fermés, que les digues ne soient jamais entamées; c'est le travail incessant de tous

les Hollandais, c'est le secret de leur succès et de leur durée. Que toutes les forces conservatrices de la société en France s'instruisent à cet exemple : qu'elles s'unissent étroitement, qu'elles veillent ensemble et sans relâche pour accueillir et contenir à la fois le flot montant de la démocratie. C'est de leur union permanente, de leur action commune et efficace que dépend le salut, le salut de tout et de tous. Si les éléments conservateurs de la société française savent s'unir et se constituer fortement, si l'esprit politique dompte en eux l'esprit de parti, la France et la démocratie elle-même, au sein de la France, seront sauvées. Si les éléments conservateurs demeurent désunis et désorganisés, la démocratie perdra la France, et se perdra elle-même en la perdant.

VII

CHAPITRE SEPTIÈME.

CONDITIONS MORALES DE LA PAIX SOCIALE EN FRANCE.

Les conditions politiques que je viens d'indiquer sont indispensables pour rétablir en France la paix sociale; mais elles n'y suffisent point.

C'est trop peu, pour une telle œuvre, que la bonne organisation des pouvoirs. Il y faut, de la part des peuples eux-mêmes, une certaine mesure

de sagesse et de vertu. On se trompe grossièrement quand on croit à la puissance souveraine de la mécanique politique. La liberté humaine joue un grand rôle dans les affaires sociales, et c'est des hommes que dépend en définitive le succès des institutions.

On parle beaucoup du christianisme et de l'Évangile, on prononce souvent le nom de Jésus-Christ. A Dieu ne plaise que j'arrête longtemps ma pensée sur ces profanations, mélange hideux de cynisme et d'hypocrisie! J'élèverai une seule question. Si la société française était sérieusement, effectivement chrétienne, quel spectacle offrirait-elle aujourd'hui au milieu des cruels problèmes qui la tourmentent?

Les riches, les grands de la terre s'appliqueraient avec dévouement et persévérance à soulager les misères des autres hommes. Leurs relations

avec les classes pauvres seraient incessamment actives, affectueuses, moralement et matériellement bienfaisantes; les associations, les fondations, les œuvres de charité iraient luttant partout contre les souffrances et les périls de la condition humaine.

Les pauvres, de leur côté, les petits de la terre, seraient soumis aux volontés de Dieu et aux lois de la société; ils chercheraient dans le travail régulier et assidu, la satisfaction de leurs besoins; dans une conduite morale et prévoyante, l'amélioration de leur sort; dans l'avenir promis ailleurs à l'homme, leur consolation et leur espoir.

Ce sont là les vertus chrétiennes, elles s'appellent la foi, la charité et l'espérance.

Est-ce à cela qu'on s'adresse? Est-ce là ce qu'on s'efforce de ranimer dans le cœur des peuples?

Je doute que, malgré son audace, le mensonge, qui essaie d'exploiter les mots chrétiens, puisse aller jusqu'à dire : Oui. Et s'il l'osait, je suis sûr que, malgré la crédulité publique, il rencontrerait un démenti universel.

Si c'est mensonge, qu'on y renonce; si c'est aveuglement, qu'on se désabuse : le christianisme ne se laissera point ainsi déformer et dégrader; il n'y a rien de plus anti-chrétien que les idées, le langage, l'influence des réformateurs actuels de l'ordre social. Si le communisme et le socialisme prévalaient, la foi chrétienne périrait. Si la foi chrétienne était plus puissante, le communisme et le socialisme ne seraient bientôt plus que d'obscures folies.

Je veux être pleinement juste; et en attaquant des idées qui sont la honte et le fléau de notre temps, je veux reconnaître ce qu'elles peuvent

renfermer de moralement trompeur, et quels prétextes, ou quels instincts honnêtes peuvent égarer ceux qui les soutiennent et ceux qui les accueillent.

Il y a un sentiment, en lui même noble et beau, qui a joué et qui joue encore aujourd'hui, dans nos sociétés et dans les perturbations auxquelles elles sont en proie, un rôle considérable. Ce sentiment, c'est l'enthousiasme pour l'humanité, l'enthousiasme de la confiance, de la sympathie et de l'espérance.

Ce sentiment était dominant, souverain chez nous en 1789; il a fait l'irrésistible élan de cette époque. Il n'y avait point de bien qu'on ne pensât de l'humanité, point de succès qu'on ne voulût et qu'on n'espérât pour elle; la foi et l'espérance dans l'homme remplaçaient la foi et l'espérance en Dieu.

L'épreuve ne s'est pas fait attendre. L'idole n'y

a pas longtemps résisté. La confiance a été bientôt convaincue de présomption. La sympathie a abouti à la guerre sociale et à l'échafaud. Les espérances satisfaites ont paru peu de chose comparées à celles qui se sont évanouies comme des chimères. Jamais l'expérience n'est venue si rapide et si grande à la rencontre de l'orgueil.

C'est pourtant à ce même sentiment que s'adressent aujourd'hui les nouveaux réformateurs de l'ordre social ; c'est ce même enthousiasme idolâtre pour l'humanité qu'ils invoquent. En même temps qu'ils enlèvent à l'homme ses plus sublimes élans et ses plus hautes perspectives, ils exaltent sans limites sa nature et sa puissance : ils l'abaissent honteusement, car ils ne lui promettent rien que sur la terre ; mais là ils croient aveuglément en lui, ils espèrent tout de lui et pour lui.

Et ce qu'il y a de plus triste à leur dire, c'est

que cette idolâtrie insensée est leur seule excuse, la seule de leurs idées qui soit d'une origine un peu haute et garde quelque valeur morale. S'ils n'avaient pas une foi aveugle dans l'homme, s'ils n'étaient pas les serviles adorateurs de l'humanité, ils ne seraient que les propagateurs d'un matérialisme avide, brutal et effréné.

« Si l'homme se vante, dit Pascal, je l'abaisse; » s'il s'abaisse, je le vante : » paroles admirables qu'il faut répéter et pratiquer sans cesse. Certainement l'homme mérite qu'on le respecte et qu'on l'aime, et qu'on espère beaucoup de lui, et qu'on aspire à beaucoup pour lui. A ceux qui méconnaîtraient la grandeur de sa nature et de sa destinée, à lui-même, s'il venait à l'oublier, je dirais avec Pascal : « Si l'homme s'abaisse, je le vante. » Mais à ceux qui encensent l'homme, qui se promettent de lui toutes choses et lui promettent toutes choses à lui-même, qui, poussés par l'orgueil, poussent

l'homme dans l'orgueil, oubliant et lui faisant oublier les misères de sa nature, et les lois suprêmes auxquelles il est tenu, et les appuis dont il ne peut se passer, à ceux-là je dis aussi avec Pascal : « Si l'homme se vante, je l'abaisse. » Et les faits, les faits récents, éclatants, irrésistibles, le leur disent bien plus haut que moi.

On ne ramènera point la France à 1789. On ne la relancera point dans cet enthousiasme de confiance et d'espérance présomptueuse qui la possédait alors. Enthousiasme vrai et général à cette époque, spontané comme la jeunesse, excusable comme l'inexpérience, mais qui ne serait aujourd'hui qu'une excitation factice et fausse, un voile sans consistance jeté sur de mauvaises passions et sur des rêveries insensées qu'il ne couvrirait même pas. Par quelle incurable arrogance repousserions-nous les leçons que Dieu prodigue devant nous depuis soixante ans? Il ne nous demande point de déses-

pérer de nous-mêmes et de l'humanité, de renoncer à ses progrès, à son avenir, à une profonde et tendre sympathie pour elle, pour ses douleurs comme pour ses gloires. Il nous défend d'en faire une idole. Il nous commande de la voir telle qu'elle est, sans adulation comme sans froideur, et de l'aimer et de la servir selon les lois qu'il a lui-même établies. Je n'ai certes nulle envie d'éteindre ce que notre temps conserve de chaleur morale, ni de jeter encore du doute et de l'indifférence dans des cœurs déjà si tièdes et si incertains. Mais qu'on ne s'y trompe point : ce n'est pas en rebroussant chemin vers la révolution que la France marchera confiante et animée ; il n'y a là que des sources taries où notre société fatiguée n'ira point se désaltérer et se rafraîchir. Vous vous plaignez de sa langueur; vous voudriez voir renaître dans son sein cette foi, cette énergie morale qui font la grandeur des nations. Ne demandez point cela à l'esprit révolutionnaire; il est incapable de nous le rendre ; il a du bruit,

non du mouvement à nous offrir. Il peut encore consumer; il n'éclaire et n'échauffe point. Au lieu de ranimer les croyances, il répand le doute et la perplexité. Certainement la France a besoin d'être moralement relevée et raffermie; elle a besoin de reprendre foi et attachement à des principes fixes et généralement avoués. Mais l'esprit révolutionnaire ne peut rien pour une telle œuvre; ses apparitions, ses évocations, ses prédictions, ses souvenirs, son langage l'entravent et la retardent au lieu de l'accomplir. C'est à d'autres puissances morales, à d'autres esprits qu'est réservé cet honneur.

L'esprit de famille, l'empire des sentiments et des mœurs domestiques, y jouera un rôle principal. La famille est, maintenant plus que jamais, le premier élément et le dernier rempart de la société. Pendant que, dans la société générale, toutes choses deviennent de plus en plus mobiles, per-

sonnelles, viagères, c'est dans la famille que demeurent indestructibles le besoin de la durée et l'instinct des sacrifices du présent à l'avenir. C'est là que se retranchent et se maintiennent, comme dans un asile tutélaire, des idées et des vertus qui font contre-poids au mouvement excessif, désordonné, inévitablement suscité dans les grands foyers de civilisation des grands États. Nos grandes villes, le tourbillon de leurs affaires et de leurs plaisirs, les tentations et les perturbations qu'elles répandent incessamment, jetteraient bientôt la société tout entière dans un état de fermentation et de relâchement déplorable si la vie domestique partout répandue sur le territoire, son activité calme, ses intérêts permanents, ses liens immuables n'opposaient à ce péril de solides barrières. C'est au sein de la vie domestique et sous son influence que se maintient plus sûrement la moralité privée, base de la moralité publique. C'est là aussi, et aujourd'hui presque uniquement là,

que se développent la partie affectueuse de notre nature, l'amitié, la reconnaissance, le dévouement, les liens qui unissent les cœurs dans le rapprochement des destinées. Des temps ont été, des sociétés ont existé où ces sentiments individuels prenaient aussi leur place dans la vie publique, où les affections dévouées se combinaient avec les relations politiques. Ces temps ne sont plus et ne peuvent guère revenir. Dans nos sociétés si vastes, si compliquées, au milieu du mouvement qui les emporte, les intérêts généraux, les idées générales, les sentiments des masses et les combinaisons des partis président seuls à la vie publique. Les affections personnelles sont des liens trop délicats pour influer puissamment dans les luttes de ces moteurs impitoyables. Cependant ce n'est jamais sans un grave dommage qu'on étouffe, dans tel ou tel des champs où se déploie l'activité humaine, l'un des éléments vitaux de la nature humaine : c'est une grande beauté et une grande force de moins, dans les re-

lations de la vie politique, que cette absence presque complète des sentiments tendres et dévoués, cette domination presque exclusive des idées abstraites et des intérêts généraux ou personnels. Il importe infiniment à la société que ces dispositions, je dirai volontiers ces passions affectueuses du cœur de l'homme aient leur sphère assurée où elles se déploient librement, et que de là elles viennent quelquefois, par quelques beaux exemples, faire acte de présence et de puissance dans cette sphère politique où elles paraissent si rarement. C'est au sein de la vie domestique et par les affections de famille que ce but social est atteint. En même temps qu'elle est un principe de stabilité et de moralité, la famille est aussi un foyer d'affection et de dévouement où ces nobles parties de notre nature trouvent des satisfactions qu'elles n'obtiendraient point ailleurs, et d'où elles peuvent, à certains jours, dans certaines circonstances, se répandre au dehors, à l'honneur comme au profit de la société.

Après l'esprit de famille, c'est de l'esprit politique qu'aujourd'hui la France a le plus de services à attendre et doit cultiver avec plus de soin les progrès. L'esprit politique consiste essentiellement à vouloir et à savoir prendre sa part et jouer son rôle régulièrement, sans emploi de la violence, dans les affaires de la société. Plus l'esprit politique se développe, plus il inculque aux hommes le besoin et l'habitude de voir les choses comme elles sont, dans leur exacte vérité. Voir ce qu'on désire et non ce qui est, se faire complaisamment illusion à l'égard des faits, comme si les faits devaient avoir la même complaisance et se transformer au gré de notre désir, c'est la faiblesse radicale des hommes et des peuples encore nouveaux dans la vie politique, et la source des plus funestes erreurs. Voir ce qui est, c'est le premier et excellent caractère de l'esprit politique. Il en résulte cet autre caractère, non moins excellent, qu'en apprenant à ne voir que ce qui est, on

apprend aussi à ne vouloir que ce qui se peut. L'exacte appréciation des faits amène la mesure dans les intentions et dans les prétentions. Véridique avec lui-même, l'esprit politique devient prudent et modéré. Rien ne dispose plus à la modération que la pleine connaissance de la vérité des choses, car il est rare qu'elle mette dans un seul bassin tout son poids. L'esprit politique s'élève ainsi naturellement, par sagesse quand ce n'est pas par moralité, à ce qui est sa loi fondamentale et son mérite essentiel, au respect du droit, base unique de la stabilité sociale; car hors du droit il n'y a que la force, qui est essentiellement variable et précaire. Et le respect du droit suppose ou enfante le respect de la loi, source habituelle du droit. Et le respect de la loi affermit le respect des pouvoirs qui font ou qui appliquent la loi. Ce qui est réel, ce qui est possible, le droit, la loi, les pouvoirs légaux, voilà quelles sont les constantes préoccupations de l'esprit politique, ce qu'il contracte l'habitude de

chercher et de respecter toujours. Il maintient ou rétablit ainsi un principe moral de fixité dans les rapports des hommes, et un principe moral d'autorité dans le gouvernement des États.

Plus l'esprit de famille et l'esprit politique grandiront aux dépens de l'égoïsme viager et de l'esprit révolutionnaire, plus la société française se sentira pacifiée et raffermie sur ses fondements.

Pourtant, ni l'esprit de famille, ni l'esprit politique ne suffiraient à la tâche. Il leur faut le secours d'un autre esprit plus haut et qui pénètre encore plus avant dans les âmes : le secours de l'esprit religieux. C'est le propre de la religion, et de la religion seule, qu'elle a de quoi parler à tous les hommes et se faire entendre de tous, des grands comme des petits, des heureux comme des malheureux, et qu'elle monte ou descend sans effort dans tous les rangs, dans toutes les régions de la

société. Et c'est l'un des traits admirables de l'organisation chrétienne que ses ministres sont répandus et présents dans la société tout entière, vivant à côté des chaumières comme des palais, en contact habituel et intime avec les conditions les plus humbles et avec les plus élevées, conseillers et consolateurs de toutes les misères et de toutes les grandeurs. Puissance tutélaire, qui, malgré les abus et les fautes où sa force même et son étendue l'ont entraînée, a, depuis tant de siècles, veillé et agi plus qu'aucune autre pour la dignité morale et les plus chers intérêts de l'humanité. Moins que personne, je voudrais, pour la cause de la religion elle-même, voir renaître les abus qui l'ont altérée ou compromise; mais j'avoue que je ne le crains guère aujourd'hui. Les principes du gouvernement laïque et de la liberté de la pensée humaine ont définitivement triomphé dans la société moderne. Ils ont encore, ils auront toujours des ennemis à repousser, des luttes à soutenir; mais leur victoire

est assurée. Ils ont en leur faveur les institutions, les mœurs, les passions dominantes, et ce cours général et souverain des idées et des faits qui, à travers toutes les diversités, tous les obstacles, tous les périls, marche et se précipite partout dans le même sens, à Rome, à Madrid, à Turin, à Berlin, à Vienne, comme à Londres et à Paris. Que les sociétés modernes ne craignent pas la religion et ne lui disputent pas aigrement son influence naturelle ; ce serait une terreur puérile et une funeste erreur. Vous êtes en présence d'une multitude immense, ardente. Vous vous plaignez que les moyens vous manquent pour agir sur elle, pour l'éclairer, la diriger, la contenir, la calmer, que vous n'entrez guère en rapport avec elle que par les percepteurs et les gendarmes, qu'elle est livrée sans défense aux mensonges et aux excitations des charlatans et des démagogues, à l'aveuglement et à l'emportement de ses propres passions. Vous avez partout, au milieu de cette multitude, des hommes

qui ont précisément pour mission, pour occupation constante, de la diriger dans ses croyances, de la consoler dans ses misères, de lui inculquer le devoir, de lui ouvrir l'espérance; qui exercent sur elle cette action morale que vous ne trouvez plus ailleurs. Et vous n'accepteriez pas de bonne grâce l'influence de ces hommes! vous ne vous empresseriez pas de les seconder dans leur œuvre, eux qui peuvent vous seconder si puissamment dans la vôtre, précisément là où vous pénétrez si peu, et où vos ennemis, les ennemis de l'ordre social, entrent et sapent incessamment!

J'en conviens : une condition est attachée au bon vouloir et à l'efficacité politique de l'esprit religieux; il veut du respect, du respect vrai, et de la liberté. Je reconnaîtrai même que, dans ses craintes et dans ses désirs, il est quelquefois ombrageux, susceptible, exigeant; qu'il tombe même quelquefois dans le courant des idées fausses, qu'il

a mission de combattre. Je ferai, aussi largement qu'on le voudra, la part des injustices à subir, des précautions à prendre, et je dirai après comme auparavant : Ne disputez pas aigrement avec la religion ; ne redoutez pas les influences religieuses, les libertés religieuses ; laissez-les s'exercer et se déployer grandement, puissamment ; elles vous apporteront en définitive plus de paix que de lutte, plus de secours que d'embarras.

Un jour, quand nous serons près de la nécessité d'agir, lumière indispensable à qui veut faire plus que poser les principes d'action, il y aura à rechercher par quels moyens pratiques l'esprit de famille, l'esprit politique et l'esprit religieux peuvent être convenablement affermis et développés dans notre pays. Aujourd'hui, je n'ajoute qu'un mot. On ne traite pas avec les grandes puissances morales comme avec des auxiliaires soldés et suspects ; elles existent par elles-mêmes, avec leurs mérites et leurs défauts naturels, avec leurs bien-

faits et leurs dangers. Il faut les accepter telles qu'elles sont, sans s'y asservir, mais sans prétendre se les asservir, sans leur livrer toutes choses, mais sans leur marchander incessamment leur part. L'esprit religieux, l'esprit de famille, l'esprit politique sont, plus que jamais, dans notre société, des esprits nécessaires et tutélaires. Ni la paix sociale, ni la stabilité, ni la liberté ne peuvent se passer de leur concours. Recherchez ce concours avec sincérité; recevez-le de bonne grâce, et résignez-vous à en payer le prix. Pas plus que les individus, les sociétés ne sont affranchies d'effort et de sacrifice pour les biens dont il leur est donné de jouir.

VIII

CHAPITRE HUITIÈME.

CONCLUSION.

Que la France ne se fasse point d'illusion : toutes les expériences qu'elle tentera, toutes les révolutions qu'elle fera, ou qu'elle laissera faire, ne la soustrairont point à ces conditions nécessaires, inévitables, de la paix sociale et du bon gouvernement. Elle peut les méconnaître et souffrir, souffrir

sans mesure et sans terme, en les méconnaissant; elle ne peut les abolir.

Nous avons essayé de toutes choses, de la république, de l'empire, de la monarchie constitutionnelle. Nous recommençons nos essais. A quoi nous en prendre de leur mauvais sort? De nos jours, sous nos yeux, dans trois des plus grands États du monde, ces trois mêmes gouvernements, la monarchie constitutionnelle en Angleterre, l'empire en Russie, la république dans l'Amérique du Nord, durent et prospèrent. Aurions-nous le privilége de toutes les impossibilités?

Oui, tant que nous resterons dans le chaos où nous sommes plongés, au nom et par le culte idolâtre de la démocratie; tant que nous ne verrons dans la société que la démocratie, comme si elle y était seule; tant que nous ne chercherons, dans le gouvernement, que la domination de la démocratie, comme

si elle avait seule le droit et le pouvoir de gouverner.

A ce prix, la république comme la monarchie constitutionnelle, l'empire comme la république, tout gouvernement régulier et durable est impossible.

Et la liberté, la liberté légale et forte, est aussi impossible que le gouvernement durable et régulier.

Le monde a vu des sociétés, de grandes sociétés, réduites à cette condition déplorable; incapables de supporter toute liberté légale et forte, tout gouvernement régulier et durable; condamnées à d'interminables et stériles oscillations politiques; tantôt telle ou telle forme d'anarchie, tantôt telle ou telle forme de despotisme. Je ne conçois pas, pour les cœurs un peu fiers, une plus douloureuse destinée que d'appartenir à de tels temps. Il ne reste plus

alors qu'à s'enfermer dans les soins de la vie domestique et dans les perspectives de la vie religieuse. Les joies et les sacrifices, les travaux et les gloires de la vie publique n'existent plus.

Tel n'est point, grâce à Dieu, l'état de la France: tel ne sera point le dernier mot de notre longue et glorieuse civilisation, de tant d'efforts, de tant de conquêtes, de tant d'espérances, de tant de souffrances. La société française est pleine de force et de vie. Elle n'a pas fait de si grandes choses pour descendre, au nom de l'égalité, jusqu'au plus bas niveau. Elle possède en elle-même les éléments d'une bonne organisation politique. Elle a des classes nombreuses de citoyens éclairés, considérables, déjà placés ou prompts à s'élever à la hauteur des affaires de leur pays. Son sol est couvert d'une population intelligente et laborieuse qui déteste l'anarchie et ne demande qu'à vivre et à travailler en paix. Les vertus abondent dans les familles et

les bons sentiments dans les cœurs. Nous avons de quoi lutter contre le mal qui nous dévore. Mais le mal est immense. Il n'y a point de termes pour le qualifier, point de mesure pour le mesurer. Les souffrances et les hontes qu'il nous inflige sont peu de chose auprès de celles qu'il nous prépare, s'il se prolonge. Et qui dira qu'il ne saurait se prolonger quand toutes les passions des pervers, toutes les folies des insensés, toutes les faiblesses des honnêtes gens concourent à le fomenter? Que toutes les forces saines de la France s'unissent donc pour le combattre. Ce n'est pas trop, et il ne faut pas que ce soit trop tard. Unies dans l'œuvre, elles plieront plus d'une fois sous le fardeau, et la France aura encore besoin que Dieu la protége pour se sauver.

TABLE DES MATIÈRES.

QUESTIONS

CONSTITUTIONNELLES

IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, 36, RUE DE VAUGIRARD.

QUESTIONS

CONSTITUTIONNELLES

PAR

M. DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

> Ut imperium evertant, libertatem præferunt; si perverterint, libertatem ipsam aggrederentur.
>
> TACITE.



PARIS

VICTOR MASSON, LIBRAIRE

17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

MDCCCXLIX

CHAPITRE PREMIER.

DE LA SOUVERAINETÉ.

Dans la controverse qui, vers la fin du dix-septième siècle, s'éleva entre Bossuet et le ministre Jurieu, la question de la souveraineté du peuple fut posée dans les termes les plus explicites et les plus généraux. L'opinion de Jurieu fut résumée, par lui-même, dans la proposition suivante : « Il faut qu'il » y ait dans la société une certaine autorité, qui » n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses » actes. Or cette autorité n'est que dans le peuple. »

Bossuet triomphe aisément de son adversaire, quand il lui impute de reconnaître un droit de mal faire, un droit contre la justice. Il n'est pas moins fort, lorsqu'il lui demande si, avant que la société soit constituée, on peut dire qu'il y a un peuple ; et

comment, si elle est constituée, si elle a des lois, des chefs, des magistrats, la volonté du peuple peut être manifestée d'une façon régulière; d'où il conclut qu'alors cette volonté n'est point constatée et agit comme un fait, non comme un droit.

Mais si, comme le dit Bossuet, le pouvoir du prince ne doit être borné que par la loi de Dieu et l'équité naturelle; s'il ne faut pas donner de bornes à sa puissance souveraine; si, en la rendant faible à faire du mal, on doit craindre qu'elle le soit encore plus à faire le bien; si le seul moyen d'empêcher le prince d'opprimer la nation, c'est de l'intéresser à son salut; en un mot si, à la souveraineté du peuple, on oppose le droit divin, on retombe aussi dans un pouvoir qui n'a point besoin d'avoir raison.

Au moins faudrait-il dire, comme Louis XIV : « Tenant, pour ainsi dire, la place de Dieu, nous » semblons être participants de sa connaissance, » aussi bien que de son autorité. »

Si les monarques ne peuvent avoir la présomption insensée d'être doués de la lumière divine, les peuples ne peuvent point, quoi qu'on dise, prétendre non plus que leur volonté est toujours juste, raisonnable et conforme à leurs vrais intérêts.

En outre, comment se manifestera cette volonté? Comment, un certain jour, indépendamment de toute autorité et de toute règle, sans être convoqué par un pouvoir existant, le peuple dans son ensemble, dans son unité, en libre délibération, en

toute franchise de chaque citoyen, pourrait-il manifester sa souveraineté, et en régler l'usage et la forme?

Vraisemblablement un certain nombre d'hommes auront agi en son nom et argué de sa souveraineté pour renverser ou modifier l'autorité établie.

En ce premier moment, le succès est seul juge; il prononce que c'est une émeute ou une révolution. Quelle qu'ait été l'issue de la lutte, la souveraineté du peuple n'a encore été qu'une bannière. A son ombre, une autorité nouvelle s'est installée; la nation n'y est encore pour rien. Comment, à quel moment, sous quelle forme, suivant quelles influences sera-t-elle ensuite consultée? C'est ce que décideront les conquérants du pouvoir. Or la puissance d'un fait accompli est grande, non-seulement sur la masse inerte et ignorante, mais sur les caractères timides, sur les adorateurs de la victoire et même sur les bons citoyens qui craignent de tomber de mal en pis. La question n'est plus entière; le passé n'a plus d'existence; aucune alternative n'est présentée à ce souverain absolu; aucun avenir n'est mis en balance avec le projet qui lui est offert.

Cette prétendue consultation adressée au peuple a été si souvent employée en France qu'on a pu en bien savoir la valeur. Elle n'a procuré aux établissements qui ont accompli cette formalité ni durée, ni respect; lorsqu'il fallait, peu après, y recourir encore, l'idée de droit se retirait de la loi ancienne, mais ne venait pas consacrer la loi nouvelle; aucune

pensée de stabilité ne s'attachait à cette œuvre des maîtres actuels du pouvoir.

La souveraineté du peuple est un principe incontestable, mais un principe abstrait, dont l'existence n'est pas plus réelle que l'existence du contrat social. De même que des hommes épars et libres ne se sont jamais préalablement assemblés pour former entre eux une société civile, de même cette société civile ne peut pas tout à coup abdiquer ses lois, renier ses magistrats et ses chefs, reprendre une souveraineté qu'elle n'a jamais exercée et la déléguer sous une forme librement choisie à une autorité, qui deviendra à jamais souveraine, parce qu'elle a dit un jour à ses commettants qu'ils étaient souverains.

Contrat social signifie qu'une pensée de droit, qu'un intérêt commun est le principe et le lien de toute société humaine ; ce pacte tacite est dans la conscience de chaque citoyen et lui donne la conviction que tout ce qui est injuste pour les individus ou préjudiciable à la communauté viole la loi fondamentale de la société.

Le sens réel de la souveraineté du peuple, c'est que toute autorité sociale est instituée pour l'avantage du peuple, pour la protection de tous et de chacun des citoyens qui le composent ; que jamais nul intérêt ne doit, sous la réserve de la justice, être mis en balance avec l'intérêt général ; qu'aucun pouvoir ne peut se présenter, en alléguant un autre titre que les devoirs, qui lui sont imposés pour le bien commun.

L'Assemblée constituante avait dit : « Le principe » de toute souveraineté réside essentiellement dans » le peuple. » La Convention, en changeant le texte, lui donna un autre sens : « La souveraineté réside » dans le peuple. » Ces mots signifient que le peuple exerce la souveraineté. La Constitution de 1793 avait voulu résoudre le problème d'une manière pratique; les assemblées primaires délibéraient sur chaque loi. Cela, du moins, est conséquent. Rousseau n'a pas entendu autrement la souveraineté du peuple; et même, selon lui, elle ne peut être ni morcelée, ni déléguée.

De la souveraineté du peuple, ramenée à son sens véritable, on ne peut donc, ni en fait, ni en droit, déduire une autorité « qui n'ait pas besoin d'avoir » raison. » Bien au contraire, toute autorité sociale doit être condamnée, autant que le comporte l'infirmité humaine, à avoir toujours raison, à être toujours juste; aucun pouvoir ne peut être dispensé de ce premier devoir.

L'essentiel pour le bien du peuple, pour sa dignité morale et pour la meilleure gestion de ses intérêts, c'est que nulle autorité ne soit et ne prétende être absolue. Un seul pouvoir s'en dispense, c'est celui que, par ironie, on a appelé le droit du plus fort.

Un grand citoyen, un orateur philosophe, M. Royer-Collard, à qui l'on avait reproché d'alléguer la souveraineté du peuple, parce qu'il ne re-

connaissait pas le droit divin, répondit : « La diffé- » rence de la souveraineté du peuple à la souveraineté » constituée des gouvernements libres, c'est que dans » la première il n'y a que des personnes et des vo- » lontés; dans l'autre, il n'y a que des intérêts et des » droits. Les individualités disparaissent; tout s'élève » du particulier au général; la société tout entière a » passé dans son gouvernement. Là, et là seulement, » réside la souveraineté, parce que là, et là seule- » ment, tous les intérêts ont leurs organes et tous les » droits leur sauvegarde. »

Puis, développant son idée, et pour qu'on ne se méprît pas sur la signification du mot intérêt : « Le » pouvoir absolu est toujours la souveraineté de la » force; mais il est un autre élément de la société, » un élément moral : le droit. Si la société ne se ré- » git qu'avec des éléments matériels, la majorité des » individus est le souverain, et la souveraineté du » peuple est admise. N'importe qu'elle soit concen- » trée en une seule main ou dispersée en plusieurs, » c'est toujours la force. Voulez-vous faire la société » avec un élément moral? c'est la justice qui est le » souverain. Cet élément oblige à gouverner par la » liberté; il détrône la force et fait régner le droit. » Si vous croyez que votre gouvernement représente » les volontés, les multitudes, votre souverain, c'est » la force. Si vous croyez qu'il représente les droits, » votre souverain, c'est la justice. »

Le peuple n'a aucun moyen d'exercer réellement

sa souveraineté; la déléguer, c'est la perdre. Elle ne peut être absolue; le droit lui manque quand elle est contraire à la raison ou à la justice, et dès lors elle ne trouve qu'une obéissance de fait. Ainsi nul moyen de constituer, autrement que par la force, une souveraineté absolue. De quelque part qu'elle vienne, quels que soient son origine, son titre et sa forme : droit divin, droit de conquête, droit de possession et de féodalité, délégation prétendue populaire, salut public, invasion du pouvoir, assemblée, dictateur ou roi, toute autorité qui n'offre point de garanties de justice et de raison est usurpation et tyrannie.

Un seul moyen existe, pour une autorité nouvelle, de se légitimer, d'obtenir le vrai consentement du peuple et de devenir le représentant de sa souveraineté. Quand un gouvernement aura procuré au pays le calme et la liberté, la justice et la bonne gestion de l'intérêt général, le respect des lois et des transactions, les progrès de la prospérité et du bien-être; quand il aura duré en accomplissant ces conditions, tenons pour certain qu'il a obtenu l'assentiment national. Un gouvernement, dont on ne pourrait ni recevoir ni espérer de tels bienfaits, ou qui, après en avoir privé le pays, serait incapable de les lui rendre, alléguerait en vain l'autorité d'une apparente sanction populaire, il serait illégitime en droit et condamné à l'instabilité. Encenser la souveraineté du peuple et ne lui donner ni liberté, ni repos,

ni bonheur, c'est le traiter comme une vaine idole; c'est vouloir couvrir de son nom l'établissement d'un pouvoir tyrannique.

Il est difficile aux hommes qui, par voie de fait, ont mis la main sur le pouvoir, de l'exercer selon la justice et la raison, de le soumettre à des garanties, et de lui ôter le caractère absolu. A leur supposer l'amour de la liberté et de l'ordre légal, les circonstances ne permettent guère qu'ils se livrent à leurs penchants honnêtes. Presque toujours ils se sont placés dans une situation fatale et ils ne sont pas les maîtres de leur victoire. Sont-ils les chefs d'un parti? Alors il faut subir ses exigences et s'occuper de ses intérêts de préférence aux intérêts du pays; il faut lui accorder le triomphe de toutes ses opinions, même exagérées et chimériques; il faut contenter ses vanités et ses fantaisies. Comme rien n'est si passionné que l'esprit de parti, il y aurait péril à ne le point satisfaire. Peut-être aussi a-t-on eu recours à des auxiliaires et contracté des engagements ou du moins des obligations difficiles à tenir; dans la chaleur du combat, on n'a point pensé qu'elles étaient déraisonnables et pernicieuses. Maintenant il faut obéir et payer à ses compagnons la solde qui leur est due. Il n'est plus question du bien général; garder à tout prix ce pouvoir qu'on a saisi, voilà le premier, l'unique besoin. Ordre public, prospérité, bonne gestion des affaires, observation des lois, tout sera foulé aux pieds pour sa-

tisfaire aux nécessités de la situation personnelle des nouveaux maîtres. La nation se montre-t-elle étonnée d'être traitée de la sorte, ce gouvernement qui s'intitule, par sa propre autorité, la souveraineté du peuple, trouve que la société a tort de ne point s'accommoder aux étranges nouveautés qu'on veut lui infliger. Alors ce ne sont plus seulement telles ou telles lois qu'il s'agit de changer, c'est l'ordre social qui est à refaire. Ce peuple souverain doit recevoir l'éducation de l'anarchie pour devenir digne d'obéir à une volonté qu'on lui impute, en s'irritant qu'il la désavoue.

Que renferme une telle situation? Ou la ruine de cette société régulière et civilisée, à qui l'on veut ôter les conditions nécessaires à son existence, ou le pouvoir absolu, la tyrannie. Tel est le dernier mot des hommes de révolution. Quelques-uns y ont pensé d'avance, les autres y sont amenés par la force des choses. A leur point de vue, ils ont toute raison; le maintien de leur pouvoir l'exige ainsi. Ils ont conduit les choses à ce point qu'ils n'ont pas un autre moyen de préserver l'ordre public et la vie sociale; il leur semble qu'ils accomplissent un devoir de bons citoyens en s'armant du despotisme.

C'est là que se peut connaître le vice funeste de cette doctrine d'une souveraineté populaire absolue. Certes le peuple ne l'a point lui-même exercée; elle n'est devenue réelle qu'aux mains de ceux qui s'en sont emparés; eux seuls ont dit qu'elle était absolue,

afin d'être eux-mêmes absolus. Telle est la naissance de la tyrannie; nulle doctrine ne la motive mieux : c'est le droit divin des révolutionnaires.

Lorsque Auguste voulut fonder le pouvoir absolu, il s'attribua la puissance tribunitienne. Ce fut en vertu de cette magistrature, qui représentait l'intervention populaire, que s'exerça la tyrannie des empereurs.

C'est ce même pouvoir absolu, élevé au-dessus de la raison et de la justice, qui fut exercé par la Convention.

En 1797, après les grandes victoires d'Italie, pendant les négociations de Campo-Formio, le général Bonaparte écrivait à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, une lettre où, sans beaucoup de développements et avec quelque confusion, il tire les conséquences de la souveraineté du peuple.

Lorsque, dit-il, le peuple n'est pas souverain, il faut, comme en Angleterre, lui donner des garanties, et, par exemple, reconnaître à ses représentants le droit de voter l'impôt; mais quand le peuple est souverain, quand toutes les autorités émanent de lui, pourquoi le pouvoir législatif interviendrait-il dans les choses d'administration et d'exécution? Le gouvernement doit être considéré comme le vrai représentant de la nation. Puis, il décomposait cette autorité exécutive en deux pouvoirs : l'un qui agit, l'autre qui délibère sur les moyens d'exécution. En ce temps-là, il consentait même que ce conseil fût

électif; mais pour être éligible, il voulait qu'on eût acquis, par l'exercice de fonctions importantes, la connaissance des objets de gouvernement. Quant au pouvoir législatif, il devait, selon lui, ne pas avoir de rang dans la République, être impassible, sans yeux, sans oreilles pour ce qui l'entoure.

Telle est la constitution que le général Bonaparte déduisait du principe de la souveraineté du peuple; c'est-à-dire un pouvoir absolu, affranchi de toute garantie, à cause de son origine. Il parle avec un grand dédain des constitutions qui déjà avaient été essayées, et termine en disant qu'il ne voit de clair et de bien défini que la souveraineté du peuple.

On retrouve dans la Constitution de 1799 des dispositions assez analogues aux vues du général Bonaparte. Elles n'avaient alors rien de singulier, et s'étaient déjà produites librement, lorsque la Convention discutait la Constitution de 1795. Ce penchant à instituer un pouvoir fort, que n'entrave aucun contrôle, appartient aux époques où l'opinion publique a été cruellement avertie des inconvénients du désordre. Lorsque le pouvoir absolu a été exercé confusément, lorsqu'il a flotté selon les hasards d'une assemblée, lorsqu'il a été distribué à une foule d'agents qui en ont abusé, on se sent porté à le concentrer. Il semble que ce soit le moyen le plus assuré, et surtout le plus prompt, de rétablir l'ordre. Le despotisme survient toujours le lendemain de l'anarchie, qui était aussi un despotisme.

Mais cette tâche n'appartient pas à tous ceux qui demandent qu'elle leur soit confiée. Les hommes qui ont fait le mal ou qui en ont été complices ont peu d'aptitude à le réparer ; ils ne sont guère en position d'y réussir. L'esprit d'organisation, le goût d'une régulière discipline, le don du commandement raisonnable ne sont pas des qualités propres à ceux qui ont jeté le trouble dans la société. D'ailleurs, aux rares génies qui reçoivent cette mission, on ne donne pas le pouvoir, ils le prennent. Qui le demande, qui s'intrigue pour l'instituer ou l'obtenir, n'en est point digne ; ce serait une ignoble parodie du despotisme.

Supposons que, encore une fois, la France fût disposée à sacrifier sa liberté au besoin de dompter l'anarchie et de retirer la société de l'abîme, où elle a été précipitée ; admettons que, avant tout, elle voulût qu'une administration régulière lui fût rendue, ne sentirions-nous pas bientôt le poids de l'autorité absolue? Si nous avions la faiblesse et l'imprévoyance de nous livrer à quelques ambitieux obscurs et médiocres ; si, sous un nom quelconque, il nous fallait subir les parvenus du Bas-Empire, au lieu de César, nous n'aurions point la guerre perpétuelle ; nous n'achèterions pas, du sang de nos enfants, de magnifiques et inutiles victoires, des trônes de famille, la conquête de l'Europe et enfin les invasions, vengeance des peuples opprimés. Ces gloires et ces malheurs-là ne sont pas faits pour de tels successeurs. Mais nous pourrions vivre sous le joug de

l'incapacité, sous l'oppression d'hommes envieux et méfiants, qu'aucun prestige ne protégerait contre l'opinion publique, qui l'appelleraient une conspiration, qui ne sauraient préserver la paix publique, qui se verraient contraints et condamnés à sévir rigoureusement contre des coupables, enivrés et entraînés par des idées qu'on n'aurait pas même eu le courage de blâmer nettement. Nous finirions par arriver à l'utopie de l'égalité dans la misère, l'ignorance et la servitude.

Ce serait dans ces déplorables circonstances qu'il faudrait surtout se garder de reconnaître quelque part que ce soit une souveraineté absolue, afin qu'on n'en vienne point à la déléguer, ni à un homme, ni à un gouvernement, ni à une assemblée. Nous ne la déléguerons point, parce que nous, peuple, nous ne la possédons pas. Dire qu'une telle souveraineté existe quelque part, dispensée de raison et de justice, c'est une absurdité, un blasphème contre la dignité humaine et l'essence même de la société.

Pour qu'il y ait liberté et garantie des droits de tous, aucune autorité ne doit être absolue; la souveraineté ne doit appartenir à nul des pouvoirs publics; il faut qu'elle soit divisée et répartie entre les diverses fonctions de l'État; de telle façon que chacune d'elles, dans sa sphère, soit indépendante des autres et qu'elle puisse exercer son action selon les règles qui lui sont propres. Ces règles forment la constitution politique de l'État; leur ensemble est la

souveraineté du peuple, sa volonté suprême; en effet, ne sont-elles pas destinées à garantir que tout se fait pour son plus grand avantage et selon le respect des droits de tous?

De cette diversité des pouvoirs résultent une limitation réciproque et des moyens réguliers et paisibles d'arrêter les abus ou de perfectionner la législation.

La législature est souveraine pour faire ou réformer les lois et toute espèce d'obligations imposées aux citoyens. Mais, si la législature est confiée à un pouvoir unique, ce pouvoir devient en définitif souverain absolu, puisque sa volonté s'étend à tout, et que ses ordres ont le caractère suprême. Si de plus il est électif, il aura la prétention naturelle d'être le délégué de la souveraineté du peuple; tout ainsi que le monarque, lorsqu'il est législateur sans contrôle, se trouve dans la plénitude du droit divin.

De là vient que, dans les nations libres, les fonctions de la législature ont été divisées. Outre que cette forme assure un meilleur examen, une réunion de plus de lumières, une délibération plus mûre, elle ne livre pas l'État à une seule volonté.

Dans les monarchies constitutionnelles, la législature a été le plus souvent formée de trois membres distincts. Non-seulement un corps délibérant ne peut faire la loi sans l'assentiment d'un autre corps délibérant, mais le consentement du prince, du pouvoir exécutif, est aussi exigé. Cette précaution

est sage; le pouvoir, qui est chargé de faire exécuter les lois, en connaît les avantages, les inconvénients, les difficultés, les dangers. Son opinion importe à l'accomplissement des devoirs qui lui seront imposés. Comment se sentirait-il justement responsable d'une volonté qui ne serait point la sienne? il deviendrait instrument passif et subalterne. En fait, une part de la puissance exécutive passerait à la législature. La direction du gouvernement, l'exercice du pouvoir deviendraient, non pas comme critique, mais comme action, l'occupation habituelle d'un corps délibérant, essentiellement irresponsable. Les opinions opposées, les ambitions rivales, les appels à la violence, les recours à la souveraineté du peuple, représentée par la sédition, pourraient être continuels. Rentrer dans la souveraineté absolue d'une assemblée serait recommencer la Convention.

Dans le rapport de Hérault de Sechelle sur le projet de Constitution, qui, en 1793, fut presque entièrement adopté, un grand jury national avait été proposé. Cette idée, reprise et développée depuis par M. Sieyès, était présentée comme une garantie contre le pouvoir absolu de l'Assemblée unique. L'auteur de cette Constitution s'en inquiétait : « La plus profonde » des injustices, la plus écrasante des tyrannies nous » a saisis d'effroi; nous en avons cherché le remède » dans la formation d'un grand jury destiné à venger le citoyen opprimé dans sa personne des vexa» tions du corps législatif ou du conseil exécutif. »

Tant il est vrai que le pouvoir sans partage, confié à une assemblée unique, éveille dans tous les esprits la crainte d'une tyrannie. Cette inquiétude se présenta même à l'auteur de la Constitution de 1793! peut-être se souvenait-il d'avoir aimé la liberté.

L'autorité judiciaire est souveraine pour appliquer la loi générale aux cas particuliers : toutefois, il a paru nécessaire aussi que cette souveraineté, toute spéciale qu'elle est, ne fût point exercée par un pouvoir unique; elle rencontre comme contre-poids la souveraineté du jury, les appels et la cassation.

Le pouvoir exécutif est souverain dans l'accomplissement de ses devoirs, sinon la société serait sans sécurité contre le désordre; mais, comme ce pouvoir ne s'applique pas seulement à des actes réglés et prévus par les lois, comme les déterminations les plus graves sont laissées à son discernement et à son libre arbitre, sa souveraineté est assujettie à des consultations, à des discussions, à des votes, à un examen continuel, à une responsabilité, qui le soumet à la souveraineté de la législature ou de l'autorité judiciaire. En même temps, pour lui assurer la portion d'indépendance qui lui est indispensable, pour ne pas en faire un agent des autres pouvoirs, on a pu instituer un magistrat irresponsable, chargé de déléguer des agents responsables; il devient ainsi une garantie de la liberté, en même temps qu'il est l'organe des volontés légales de la nation.

Le pouvoir électoral est encore souverain, toujours dans la limite légale; pas plus qu'un autre, il n'est supérieur à la loi; il faut aussi des garanties contre ses transgressions. Son action, nécessairement répartie selon les divisions du territoire, se trouve ainsi soumise à la plus efficace des précautions.

Le 5 juillet 1815, la chambre des représentants, ne pouvant, dans de si tristes circonstances, terminer l'acte constitutionnel qu'elle voulait donner comme garantie à la nation, lui légua une déclaration en quelques articles, contenant les droits des Français et les principes fondamentaux de leur Constitution.

L'art. 2 est ainsi conçu : « La division des pouvoirs » est le principe le plus nécessaire à l'établissement » de la liberté et à sa conservation. »

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

En recherchant le principe de la société humaine, non point dans les faits et les origines historiques, mais dans son essence et sa raison d'être, ce n'est point la liberté que l'homme est venu lui demander. Il vivait sans lois, à son gré, selon sa propre volonté; ses actes ne reconnaissaient aucune subordination, mais il restait exposé à la volonté des autres hommes; sa personne, sa famille, la possession du troupeau qu'il avait rassemblé, de la cabane qu'il avait construite, du sol qu'il avait cultivé, tout ce qui, selon sa conscience, selon cette lumière que tout homme reçoit en naissant, lui appartenait comme annexe à son individu, était en proie aux attaques, aux conquêtes, aux larcins. Il voulut

que la justice, ce sentiment universel, cet axiome ineffaçable de l'âme humaine, devînt le droit, c'est-à-dire fût réciproquement reconnu par tous les membres de la société. Il demanda la sécurité. Renonçant à exercer sa liberté sur autrui, il stipula que nul ne pourrait désormais attenter à la sienne. Il ne concéda à personne, pas même au corps social, le pouvoir de lui faire une injustice. Tout sacrifice, qui pourrait lui être demandé, ne dut lui être imposé que si un avantage réel devait en résulter pour la communauté dont il faisait partie. Cet avantage peut même être destiné à l'avenir, puisque l'homme travaille et contracte pour sa famille.

Toute liberté qui peut nuire à la société ou à ses membres est donc contraire à l'essence même de la société. Loin que ce puisse être un droit, c'est une violation du droit.

Aussi tout usage de la liberté privée, qui pourrait porter préjudice à autrui, est soumis à des règles et à des restrictions.

Le propriétaire peut user ou abuser de ce qui appartient à lui seul; mais son droit est restreint dès qu'il y a risque de dommage pour autrui : il arrose sa prairie comme il lui plaît; s'il dessèche ou inonde la prairie de son voisin, il contrevient à la loi.

Un fabricant peut établir son usine où elle lui semble le plus avantageusement placée. Est-elle dangereuse ou incommode pour la population en-

vironnante? cette faculté est dès lors interdite.

Il semble que rien ne doive être plus libre que le choix d'une profession, que l'emploi du travail, de l'activité, de l'intelligence. Par les mêmes motifs, des limites ont été imposées à cette liberté.

J'ai un procès à soutenir; je veux être conseillé ou défendu. La société, pour que je ne sois pas exposé à employer un homme ignorant ou sans expérience, interdit la profession d'avocat, d'avoué, de notaire à ceux qui n'ont point reçu l'instruction nécessaire : elle craint que de cette faculté, laissée à tous, il ne résulte un dommage pour les intérêts publics ou privés.

De même pour la profession de médecin : des peines sont infligées à ceux qui, sans être qualifiés pour l'exercer, abusent de la confiance aveugle des malades.

Si de telles précautions ont semblé un des bienfaits, un des devoirs de l'ordre social, à plus forte raison les fonctions publiques ne peuvent pas être un droit exercé sans garantie; chacun est libre pour soi, sans avoir autorité sur autrui : nul des membres de la société n'apporte en dot, dans le contrat social, le droit de gouverner les autres. Dès qu'un pouvoir est conféré, ce ne peut être qu'à titre de fonction publique. La liberté politique, celle qui consiste à intervenir dans les affaires de l'État, n'est point le but de l'association : les individus sont réunis par le lien social pour que chacun jouisse de son droit privé

sous la protection commune. La liberté politique est un moyen de garantir la liberté civile; tout pouvoir est établi dans cette vue et dans l'intérêt général. Avant qu'il soit institué, ses avantages doivent être démontrés et son exercice doit être réglé de la manière la mieux appropriée à sa destination. Quelle précaution paraît plus indispensable que de le confier seulement à ceux qui offrent une présomption de capacité suffisante?

Rousseau, sous prétexte de la souveraineté du peuple, attribue à l'universalité des citoyens le droit de vouloir le pacte social et les lois générales. C'est tellement à titre de droit, qu'après s'être inquiété de la manière dont ce souverain absolu exercera un tel pouvoir, Rousseau croit encore qu'il n'est pas permis de le lui refuser.

« Qui donnera, dit-il, au corps politique la pré-
» voyance nécessaire pour former les actes de sa
» volonté et les publier d'avance, ou comment les
» prononcera-t-il au moment du besoin? Comment
» une multitude aveugle, qui ne sait ce qu'elle veut,
» parce qu'elle sait rarement ce qui lui est bon,
» exécuterait-elle d'elle-même une entreprise aussi
» grande, aussi difficile? »

Ainsi, le peuple, qui doit faire la loi, est incapable d'être législateur; c'est une fonction qu'il ne peut remplir. D'où il résulterait qu'il est en droit d'avoir une volonté qui, vraisemblablement, ne sera pas conforme à la raison.

Cela étant, Rousseau demande un législateur; mais ce rédacteur de la loi « ne doit avoir aucun » droit législatif, et le peuple, quand il le voudrait, » ne peut se dépouiller de ce droit incommuni» cable. »..... « On trouve donc deux choses qui » semblent incompatibles : une entreprise au-dessus » des forces humaines, et pour l'exécuter une au» torité qui n'est rien. »

Pour sortir de cette difficulté, Rousseau raconte comment les pères des nations furent forcés de recourir à l'intervention du ciel: expédient peu pratique et qui supprime la libre délibération du peuple. C'est ainsi que ce génie chagrin a rempli ses livres de bizarres contradictions. La société humaine le blessait; il en détestait les conditions et les lois; il en rêvait une autre chimérique et impossible; puis son bon sens l'amenait à constater les impossibilités. Il avait trop d'honnêteté dans l'âme pour bouleverser la société et la jeter dans des expériences dont le résultat ne lui offrait nul espoir vraisemblable, et il se soumettait tristement à ce qu'il avait maudit.

La Convention se conforma à la doctrine de Rousseau : elle se regarda comme incompétente à vouloir les lois. La Constitution de 1793 portait que les lois rédigées par l'Assemblée nationale seraient présentées à l'approbation des assemblées primaires. Il est vrai que cette Constitution n'a pas été essayée un seul jour; mais elle avait été proposée aux assemblées primaires. Depuis lors la sanction de tout acte con-

stitutionnel par le suffrage universel avait pris place parmi les dogmes démocratiques. Récemment il a été dérogé à cette règle avec une merveilleuse inconséquence; les hommes qui l'ont reniée, après l'avoir invoquée, ont ainsi confessé que le suffrage universel avait été pour eux, non pas un principe, mais un expédient, qui avait perdu leur confiance.

Il importe d'en examiner la valeur, indépendamment des circonstances.

Serait-il vrai, contre l'opinion de Rousseau, que tous les habitants du pays, absolument tous, puissent par étude, méditation ou instinct, avoir des lumières et une véritable opinion sur de si graves questions ?

Assurément il serait ridicule de prétendre que Platon ou Montesquieu ont seuls le droit de voter sur une constitution; on ne peut pas même exiger que tous ceux qui seront appelés à se prononcer aient compris ou lu la *République* et l'*Esprit des lois*. Les opinions qui se produisent parmi les hommes de génie, de savoir ou d'expérience, se répandent, de livres en livres, de conversations en conversations, de journaux en journaux, dans une portion du public; mais elles ne descendent pas au-dessous d'un certain niveau. Même dans cette région, elles ne sont point toujours justes et sensées; elles ont pu naître sous l'influence des préjugés ou des passions; souvent elles ne sont qu'une confiance ou une sympathie pour ceux de qui on les reçoit. Quoi qu'il en

puisse être, tels sont les éléments de ce qu'on appelle à juste titre l'opinion générale, celle qui ne peut être impunément contredite et bravée, quand elle persiste et survit à l'impression du moment. Mais, pour participer à cette opinion, il faut avoir un degré de lumière et de réflexion, où l'on ne parvient pas, sans quelque culture intellectuelle, sans quelque loisir consacré à la pensée et à l'exercice de l'esprit. Lorsque sont posées les plus importantes questions, lorsqu'il s'agit de décider de la forme et du sort de l'État, encore est-il indispensable que la signification des mots ne soit pas ignorée du citoyen, à qui son avis est demandé, et qu'il sache de quoi on lui parle.

Interroger l'opinion, ou, pour parler plus exactement, solliciter la volonté de ceux qui ne peuvent pas même comprendre l'interrogation, n'est pas un procédé raisonnable. Une vraie discussion où le savoir, l'expérience, la pensée indépendante ont le champ libre, une délibération grave parmi les hommes accrédités par l'opinion publique sont une plus sûre épreuve que le consentement aveugle de la foule.

Une autre condition indispensable pour que le suffrage ait une valeur véritable, c'est l'indépendance du votant. Qui pourrait prétendre que tous les membres de la société en jouissent au même degré? La liberté de l'intelligence demande une certaine mesure d'étude et de réflexion; autrement

elle obéit aux intelligences qui lui sont devenues supérieures par la culture. La volonté est aussi plus ou moins libre : il y a telle situation qui comporte la déférence ou même la soumission, telle autre où domine l'étroit calcul de l'intérêt ou du besoin. L'égalité devant la loi doit être effective et complète : c'est la justice, c'est l'essence de la société : l'égalité réelle est impossible. Or l'inégalité de situation a des conséquences inévitables et nécessaires. Ne pas vouloir en tenir compte, c'est nier l'évidence des faits; demander et supputer, dans la décision la plus importante qui puisse intéresser une nation, des opinions où manquent la connaissance et la liberté, c'est un attentat contre la raison; c'est une raillerie de la souveraineté du peuple; n'exige-t-elle pas, avant tout, que son salut et son intérêt ne soient pas mis au hasard d'une délibération sans garantie ?

Toutes les fois qu'une autorité installée hors de l'ordre légal a fait ainsi le semblant de consulter la souveraineté populaire, ce n'était rien de plus qu'une formalité. L'opinion publique ne s'y est jamais méprise et n'y a rien vu de réel ni de sincère. De 1793 à 1815 elle a été essayée six fois.

La Convention, après avoir fait approuver ainsi une Constitution toute remplie de la souveraineté du peuple, y eut si peu d'égards qu'elle lui substitua le gouvernement révolutionnaire, sans songer cette fois au suffrage universel ni aux assemblées

primaires. En 1795, la Convention fit voter à cette même souveraineté une autre constitution. Deux ans n'étaient pas encore écoulés qu'elle était violée par le gouvernement et par une législature qu'avait décimée la déportation.

La Constitution de 1799, le Consulat à vie, l'institution de l'Empire, l'acte additionnel ont passé successivement par cette fictive sanction, qui n'a point prolongé leur durée d'un jour. Pas une de ces constitutions n'a donné à la France la jouissance de sa liberté. Elles sortaient toutes du principe faux et dangereux d'une souveraineté absolue ; elles ont porté des fruits conformes à cette origine.

Maintenant examinons si le suffrage universel, appliqué à l'élection des grands pouvoirs de l'État, laisse espérer plus de raison et de vérité.

Ce mode a été de même considéré comme dérivant nécessairement du principe de la société, comme l'exercice d'un droit. Si au contraire le principe véritable de la société est qu'il ne peut exister aucun droit qui lui soit préjudiciable, nous devons exiger que cette forme d'élection soit démontrée bonne et sage. Toute autorité exercée sur la société et les citoyens étant constituée dans la vue du bien public, elle ne peut être considérée comme une propriété, comme un droit privé; en ce cas, ainsi qu'en tout autre, c'est une fonction qui doit être accomplie, autant que possible, avec liberté et discernement.

Quelle élection demandez-vous à tous les habitants du sol, jeunes ou vieux, libres ou dépendants, instruits ou ignares? Les chargez-vous de choisir les syndics de leur profession ou les administrateurs de leur commune? Non, vous leur demandez qui doit décider de la guerre ou de la paix, de la prospérité ou de la misère du pays, de l'aggravation ou de la diminution des charges publiques, de l'amélioration des lois existantes.

Certes, il est plus facile de choisir un homme capable de traiter ces hautes questions que de les résoudre soi-même, surtout quand on les ignore. Mais comment soutiendrait-on que tout individu quelconque élira, avec connaissance, un législateur ou un chef de l'État?

On répond en disant que ceux qui n'ont pas ou ne sauraient avoir d'opinion, qui n'ont pas même appris en quoi consiste la fonction qu'ils vont conférer, choisissent du moins l'influence qui déterminera leur choix. D'après ce singulier argument, le nom inconnu à l'électeur, porté sur un papier qu'il n'a peut-être ni écrit ni lu, résulte de son libre arbitre. Liberté mensongère et dérisoire! Celui qui exerce cette influence ou cette autorité est électeur; celui qui l'accepte est un instrument docile, un serf électoral, peut-être indifférent au devoir qu'on lui impose, amené au scrutin par promesse ou par menace. N'en doutez pas : le législateur qui a voulu recueillir de tels suffrages comptait sur leur dépendance; il les

admettait uniquement dans l'espoir qu'ils seraient dictés à la majorité électorale par le parti ou l'opinion qui s'était emparé du pouvoir. C'était encore une politique de déception, un hommage trompeur rendu à ceux qu'on voulait séduire et exploiter. On leur disait que leur volonté était infaillible, qu'ils savaient tout sans avoir rien appris, que l'ignorance reçoit des inspirations divines, en un mot qu'ils étaient souverains : souverains en effet, car on les flatte et on les trompe.

Voilà précisément pourquoi le suffrage universel a toujours semblé tenir si fort au cœur des hommes d'opinions absolues et exclusives. Ce mode a eu la préférence des partis exagérés ; ceux mêmes qui différaient de but et d'espérance, conformes dans leur désir et leur espoir de dominer et de transformer la société, ont cru qu'ils exerceraient sur elle une influence d'autorité ; au lieu de lui donner la liberté, ils lui demandaient le pouvoir. C'est dans cette pensée qu'ils ont toujours réclamé le suffrage universel, et redouté les électeurs indépendants qui votent selon leur propre sens.

Toutefois ces objections s'appliquent seulement au suffrage universel direct. Si le mode d'élection comporte deux degrés, il peut offrir de réels avantages. Jusqu'ici le suffrage universel n'avait jamais été employé directement. L'Assemblée législative et la Convention avaient été élues par des électeurs qu'avaient choisis les assemblées primaires. La Con-

stitution de 1795 conserva aussi l'élection à deux degrés.

Les législateurs de cette époque n'en conçurent aucun scrupule. Ceux mêmes qui pensaient que le peuple possède une souveraineté absolue au-dessus de la justice et de la raison, oublièrent qu'elle ne peut être déléguée, et que Rousseau avait dit : « La volonté générale ne se représente point..... » Les députés du peuple ne sont donc, ni ne peu- » vent être ses représentants; ils ne sont que ses » commissaires. »

Ainsi ils sont élus, non pour exprimer la volonté souveraine des commettants, mais pour exercer une fonction qui leur est confiée; donc ils doivent autant que possible être choisis d'après la connaissance particulière que chaque électeur aurait de leur mérite et de leur capacité pour cette fonction.

Or, la foule électorale vote évidemment avec plus de connaissance et de liberté, lorsqu'elle est chargée d'élire un certain nombre de citoyens, pris dans son sein et à sa portée, qui jouissent de sa confiance, et à qui elle donne mission de nommer les commissaires, députés ou représentants, destinés à être associés, avec des pouvoirs plus ou moins étendus, au gouvernement de l'État.

Ces électeurs du premier degré, ces votants du suffrage universel ne sauraient peut-être pas bien quelle sorte de capacité est nécessaire pour remplir dignement les hautes fonctions de membre d'une

assemblée nationale; un grand nombre d'entre eux ne pourraient pas bien juger du degré de savoir et de discernement des candidats. Mais c'est avec connaissance qu'ils choisiront les électeurs du second degré, les croyant assez éclairés et assez indépendants pour apporter au scrutin électoral un suffrage sincère et sage.

Sans doute ces élections préalables seront sujettes à beaucoup d'influences; les votes pourront être dictés. Mais ce seront des influences naturelles, accoutumées, reçues par affection ou confiance, acceptées et non imposées.

Ce mode d'élection pourrait être combiné de manière à présenter une efficace garantie. De tous les choix confiés au suffrage universel, il n'en est point qui puissent être faits avec autant de réalité et de connaissance que la nomination des magistrats, conseillers ou agents chargés de pourvoir, par action ou par conseil, à la gestion des intérêts locaux. Les suffrages sont alors déterminés par une opinion personnelle, par une conviction véritable. Ce n'est point en cédant à telle ou telle suggestion intéressée, à telle ou telle cabale électorale, qu'on nomme les membres du conseil municipal ou les officiers de la garde nationale; c'est parce qu'on aura avec eux des rapports habituels, parce qu'on leur sait une capacité appropriée à la fonction qui va leur être confiée; c'est parce qu'on veut que les affaires de la commune soient bien faites, ou la garde

nationale bien commandée. Le corps électoral le mieux composé serait sans doute la réunion de ces véritables élus du peuple.

On dit beaucoup qu'il importe de diminuer la concentration administrative, en maintenant dans toute son intégralité le pouvoir politique central. On n'a peut-être point assez réfléchi que les intérêts gérés par l'administration sont précisément le point de contact du peuple avec la politique. C'est par là qu'elle lui importe; c'est par là, et dans cette mesure, qu'il en peut avoir l'intelligence. Séparer l'administration du gouvernement, laisser la commune dans une autre région que l'État, telle est la faute qu'on a pu reprocher à notre organisation. Si l'on veut faire circuler la vie politique dans toutes les veines du corps social, il faut que de proche en proche les moindres intérêts locaux se rattachent, par l'élection, au gouvernement des affaires publiques. C'est alors qu'on ne parlera plus injurieusement d'un pays légal, renfermé dans sa sphère, où ne pénètre pas l'expression des pensées et des besoins populaires.

De prétendus amis de la liberté ont parfois montré beaucoup de dédain et d'opposition à l'esprit de localité, aux influences de clocher. C'est par la commune et le clocher que la majorité des citoyens ont le sentiment de la patrie. C'est là qu'ils sont eux-mêmes, ayant une opinion et des sentiments qui leur sont propres. A la vérité, sur ce terrain ils sont

moins accessibles aux suggestions. On les enrôle moins facilement dans les intrigues électorales, tramées loin d'eux, par les passions d'un parti ou les ambitions d'une coterie. Pourquoi faudrait-il donner des facilités aux intrigues qui veulent les employer à leur service? Pourquoi asservir ou repousser cette population rurale, majorité de la nation? L'influence du clocher vaut bien l'influence de la rue; mener la charrue est une aussi bonne éducation politique que lancer la navette.

Mais le suffrage universel direct a été employé dans des vues évidemment contraires à la sincère liberté des élections. Tout a été disposé pour faire prévaloir des influences étrangères à la population électorale. On ne lui demandait point des représentants; on voulait les lui imposer. La Convention elle-même avait eu plus de respect pour la vérité des suffrages. Elle statua, par sa Constitution de 1793, que chaque représentant serait élu par une circonscription électorale comprenant une population de quarante mille habitants. Si ce mode du suffrage universel laisse encore subsister beaucoup d'objections, du moins les habitants de cette circonscription pourraient connaître le représentant qu'ils ont à choisir; ils sauraient qui il est, quelles sont ses mœurs, sa réputation, le degré d'estime dont ils le voient entouré. Leur suffrage ne serait point donné avec un complet aveuglement ou une obéissance passive.

Mais, lorsque les populations d'un vaste territoire, lorsque des multitudes comptées par centaines de mille ont à élire, non pas un seul représentant, leur représentant à eux, mais une liste nombreuse, il est impossible que le suffrage soit libre et vrai. Ces listes sont nécessairement composées d'avance. L'obscur et tranquille électeur n'ira point de ville en ville, de canton en canton, proposer la transaction qui assurera au candidat présenté par lui des votes, en échange de la promesse que, de son côté, il fera donner les suffrages de sa localité aux autres candidats inscrits sur la liste colportée. Une opération si compliquée exige le zèle de l'esprit de parti, l'activité de l'intrigue ou le mécanisme de l'administration.

Il en est arrivé ce qui avait été prévu ; l'expérience est venue démontrer qu'aucun mode d'élection, parmi tant d'autres déjà essayés, n'avait jusqu'ici imposé aux électeurs une telle ignorance du devoir auquel ils étaient appelés.

Les listes étaient dressées par les commissaires envoyés dans les départements ; quelquefois même ils les apportaient toutes faites ou bien ils les combinaient avec un comité réuni par leur choix ; ils commençaient par y placer leur propre nom. La liste, ainsi convenue, était envoyée aux fonctionnaires ; leur activité était stimulée par des menaces de destitution ; des circulaires étaient destinées à répandre partout l'intimidation ; des menaces d'émeute

étaient proférées par les magistrats qui auraient eu pour devoir de les réprimer; les bulletins des électeurs leur étaient distribués tout imprimés et ils pouvaient les mettre dans la boîte sans les recopier; la liste de l'administration était sur un papier de couleur, afin de reconnaître si l'électeur était docile; souvent, à la porte de la salle, dans la salle même, les bulletins qui n'avaient point la couleur officielle étaient arrachés aux électeurs avec insolence ou brutalité; des communes rurales, à qui était refusé le droit de voter à leur mairie, ont été, lorsqu'on avait quelque doute sur leur obéissance passive, repoussées de l'élection, parfois même avec violence. La sédition et le massacre ont été promis aux élus qui ne seraient pas selon le cœur des gouvernants.

C'est avec cette cynique violence qu'a été traitée la souveraineté du peuple. Des lois encore existantes avaient déclaré inéligibles les agents publics qui, par leur autorité, pouvaient exercer sur les électeurs une influence souvent semblable à la contrainte. Maintenant il s'agissait des premiers intérêts du pays, et pourtant on a supprimé les précautions prescrites en faveur de la liberté et de la sincérité du vote. Ces précautions avaient semblé nécessaires lorsque l'élection se rapportait à une assemblée moins puissante, chargée de délibérer sur les affaires courantes de la nation. Quand il était question de conférer une mission plus grande, les électeurs

ont été livrés aux suggestions impératives des fonctionnaires.

Pour mieux manifester qu'on ne fondait pas une institution, mais qu'on essayait un expédient, l'armée a été appelée à voter. Les soldats, habitués à la discipline et à la complète obéissance, étrangers, comme ils doivent l'être, à la vie civile, aux opinions et aux mœurs de la cité et de la famille, ont eu à donner leurs suffrages, non point à des représentants de l'armée, ce qui aurait été déraisonnable sans doute, mais plus conforme à l'esprit du suffrage universel : non, leurs votes sont venus de la terre d'Afrique pour être comptés dans un scrutin ouvert en France, lorsqu'ils ne pouvaient avoir aucun contact, aucun rapport avec leurs coélecteurs civils, lorsqu'ils ne pouvaient s'associer réellement à leur opinion. Une liste était expédiée de Paris par un journal ou par un comité, sous contre-seing ministériel, et l'on savait d'avance dans le département qu'il arriverait à point nommé quinze ou dix-huit cents voix pour former l'appoint des amis du journaliste ou des favoris du comité. Vainement serait-il répondu que les chefs militaires ont respecté la liberté du soldat électeur : il le faut croire ainsi; mais qui ne sait la louable et indispensable déférence du soldat pour ses chefs? A qui peut-il demander conseil et direction, sinon à ceux qu'il est accoutumé à respecter [1]?

[1] Dans les premiers jours de septembre la Convention avait en-

Telle a été la première épreuve complète du suffrage universel ; cependant elle n'a été repoussée par personne, aucune voix ne s'est élevée contre le principe : le combat a été accepté. Les conditions d'une société régulière avaient disparu ; un pouvoir s'était imposé au pays par la force : autorité exécutive, puissance de faire et de défaire les lois politiques et civiles, de créer et d'abolir les impôts, de rompre les contrats, tout était dans sa main. Jamais nation n'a connu un despotisme si complet et tellement affranchi des règles de la justice ou des conseils de la prudence. Les principes sociaux, les droits naturels, la propriété, la famille, la liberté des transactions étaient menacés, et chaque jour ce gouvernement escomptait quelques-unes des promesses irréfléchies où il s'était engagé. Des agents étaient envoyés sur tous les points du territoire, avec la délégation du pouvoir arbitraire, pour protéger et propager le désordre. Étrange aveuglement ! lorsque le pays se soumettait sans résistance, stupéfait de la

voyé pour être soumise à l'acceptation de l'armée la nouvelle Constitution, c'est-à-dire un de ces actes de fourberie politique avec lesquels les gouvernements de la République, du Consulat et de l'Empire ont leurré les Français et se sont joués de leur crédulité. Pichegru, voulant donner de l'éclat à cette cérémonie (peut-être pour mieux affecter un dévouement qu'il n'avait plus), ordonna que l'armée prît les armes le 6. Après avoir entendu la lecture de cet acte qu'on adopta par acclamation, les procès-verbaux d'adhésion furent rédigés par corps, signés individuellement, réunis ensuite et envoyés au gouvernement.

(*Mémoires du maréchal Saint-Cyr*).

chute soudaine de son gouvernement, découragé, incapable de porter un regard d'espérance sur un avenir quelconque, et ne sachant pas même regretter le bonheur du passé, lorsqu'il ne demandait rien de plus que le maintien du bon ordre dont il avait pris l'habitude, c'est alors qu'on a imaginé de repousser les chances de succès. Au lieu de chercher à fonder quelque établissement régulier et stable, les conquérants ont tout jeté au hasard et ont appelé une lutte que la nation demandait à éviter.

Le défi était porté, et le suffrage universel a dû être le champ de bataille. Les girondins, au moment où ils succombèrent, disaient : « Le suffrage universel est une révolution permanente. » Il fut pris comme tel. Ce combat n'était pas à armes égales : les influences de l'autorité, les ressources dont elle dispose, l'intimidation qu'elle a employée ou permise semblaient lui assurer le triomphe. Les hommes sages, les vrais amis du pays, les défenseurs de l'ordre social ne désespérèrent point : ils comptèrent sur la raison publique, si bien avertie par les excès d'une opinion aveugle. Eux aussi furent actifs et zélés en proportion du danger qui menaçait la France. Dans ces circonstances difficiles, les esprits, affligés du présent, inquiets de l'avenir, cherchèrent avidement où placer leur espoir. La convocation d'une assemblée nationale, où la parole serait libre, où les opinions et les votes seraient indépendants,

devint l'objet de tous les vœux, la chance du salut. On ne s'arrêta point aux manœuvres pratiquées dans les élections : les irrégularités et les scandales passèrent comme des faits de révolution. Quel que soit, pensait-on, le mode qui réunisse des hommes chargés de discuter à la face de la nation ses intérêts les plus chers et les plus sacrés, et d'aviser aux périls de la patrie, on peut être assuré que cette mission sera remplie. « On a vu, disait autrefois M. Royer-Collard, des chambres généreuses s'échapper des élections tourmentées par le pouvoir. »

Cependant une condition était indispensable pour que l'indépendance et le courage de l'Assemblée prissent un libre essor : il fallait qu'elle fût à l'abri de la violence, il fallait qu'elle fût respectée.

A-t-elle donc trouvé une garantie dans cette grande et solennelle puissance attribuée au suffrage universel ? A peine réunie, elle a vu mettre à exécution les menaces répandues avant qu'elle fût élue. Les hommes désignés par des milliers de suffrages souverains ont-ils été entourés du respect universel ? Leur aspect a-t-il imposé aux foules séditieuses ? De nombreux détachements du suffrage universel ne sont-ils pas venus disperser les élus du peuple et renverser le gouvernement qui se disait son délégué ? La représentation nationale a été pendant deux mois tenue sous la menace d'un assaut ; puis une horrible guerre a éclaté, guerre sanglante, acharnée, souvenir qui oppressera longtemps le cœur des bons

citoyens, journées qu'il faudrait anéantir de notre histoire.

Et maintenant oublierons-nous ce qui pourrait, à un moment donné, sortir du suffrage universel? Nous nous refusons tous à croire que ces malheureux recèlent dans leur âme une haine profonde contre la société et le désir de la dissoudre : si telle était leur pensée intime et obstinée, quels pourraient être leurs élus? Non. Ils se sont laissé abuser par des promesses mensongères, par d'hypocrites déclamations, par de perfides flatteries : des hommes rongés de haine et d'orgueil les ont empoisonnés du fiel qui fermente dans leur cœur. On les a détournés de leurs véritables intérêts, de leurs bons instincts, de leur raison naturelle. — Mais, si cela a été possible, leur suffrage n'était donc pas à eux : ils n'ont donc pas voté avec connaissance et liberté.

Avons-nous donc à conclure d'une façon absolue que, partout et toujours, le suffrage universel doit être inadmissible et repoussé comme funeste? N'est-il pas telles circonstances où cette épreuve hasardeuse peut avoir de salutaires résultats?

Washington, dans une lettre adressée à M. de La Fayette, dit que le peuple est capable de sentir et non pas de juger. Or, lorsqu'un pays est constitué régulièrement, lorsque les institutions sont sanctionnées par l'habitude et le respect, son gouvernement exige le concours du jugement plutôt que l'impulsion du sentiment. Qui sent et ne juge pas est sujet

à se tromper souvent. On démontre à celui qui juge; on rectifie son erreur; on lui enseigne ce qu'il ignore. Pour que celui qui sent découvre la vérité et la raison, il faut qu'il les touche du doigt et de l'œil; il faut qu'elles lui arrivent sous forme de sensation. Aussi Washington ajoute qu'il faut attendre que la conviction du peuple soit formée. Mais, si elle résulte seulement d'une sensation, elle est incapable de prévoyance; elle suit l'événement, et ne peut employer sa force et son autorité à le prévenir. De là provient la méfiance qu'inspire à beaucoup d'esprits sages l'intervention directe des masses populaires dans les affaires de l'État : ils redoutent soit une impétuosité aveugle et passionnée, soit une docilité servile aux influences de l'ambition et de l'intrigue, soit une sécurité inerte qui se refuse à avoir une opinion ou à donner ses suffrages.

Lorsqu'au contraire le suffrage universel est consulté après quelque grand événement qui a déjà produit son effet, lorsque l'épreuve en a manifesté le véritable caractère et les conséquences, le peuple, éclairé et entraîné par une conviction de sentiment, peut intervenir avec une merveilleuse autorité. Si, par un rare concours de circonstances ou par la forme même du gouvernement, la volonté nationale peut être signifiée d'une façon légale et régulière, si elle ne se heurte pas contre des pouvoirs qui lui résistent, son action présente un grand spectacle : c'est un véritable commandement de la souveraineté;

l'idée du droit peut s'y attacher; le sentiment universel, la réclamation contre une autorité tyrannique ou funeste, la demande impérieuse d'un meilleur ordre de choses se font entendre avec un calme imposant. Ce qu'exigent trop souvent la sédition, la guerre civile, ce qui sert de mot d'ordre et de prétexte aux factions est ainsi proclamé par la raison publique, d'après l'enseignement d'une expérience actuelle.

Sans doute on pourrait dire encore que ce déploiement de la force populaire, tout pacifique qu'il soit, est, à vrai dire, une révolution. C'est qu'en effet il y a telles circonstances où elle est inévitable. Aux époques de trouble et d'instabilité, le rétablissement de l'ordre est une révolution.

CHAPITRE TROISIEME.

DU GOUVERNEMENT ET DE LA LÉGISLATURE.

Ces deux grandes fonctions ont entre elles des rapports si continuels et si intimes, que chaque expérience tentée pour les diviser complétement a toujours eu un mauvais succès. Elles ne peuvent être en antagonisme sans que le désordre s'ensuive; mais, si, pour établir l'harmonie, l'une d'elles était dépouillée de son indépendance, l'autre deviendrait un pouvoir absolu, et la liberté n'aurait plus de garanties. L'idée de gouvernement, prise dans sa pleine signification, comprend le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

C'est de l'institution de ces deux pouvoirs et de leurs rapports entre eux que résulte le principal caractère de la constitution de l'État. Par là ont péri

les divers établissements que nous avons essayés et que des révolutions ont successivement renversés. Aujourd'hui qu'une nouvelle épreuve doit être tentée, il importe d'examiner le passé et de demander les enseignements de l'expérience.

Peut-être objectera-t-on que, les lois devant être déduites du droit et de la raison, l'autorité des exemples et des faits ne saurait être admise contre les projets du législateur; mais c'est juger la question par la question, puisque les contradicteurs n'invoquent le témoignage historique que pour mieux faire voir comment ce qui n'est point juste et raisonnable produit des résultats funestes et ne peut avoir de durée. Serions-nous donc revenus au temps où l'on faisait des constitutions théoriques et abstraites, bonnes à tout peuple et à toute époque, auxquelles, de gré ou de force, il fallait que la nation s'accommodât, ce qu'on appelait alors la révolutionner. D'ailleurs nous ne chercherons pas notre gouvernement dans les lois de Minos; ce n'est pas à la société grecque ou romaine que nous demanderons des exemples et des leçons; la mode en est passée. Nous ne nous soumettons pas non plus à une école historique qui emprunterait les principes ou l'esprit du régime féodal et de la société du moyen âge; mais nous croyons que notre composition sociale, nos mœurs, nos préjugés mêmes doivent être pris en considération. Nous ne remonterons pas à de lointaines origines, à un passé reculé. La France d'aujourd'hui, la société telle qu'elle

est devenue, date déjà d'assez loin, a subi assez d'épreuves pour que nous interrogions ses vicissitudes.

D'ailleurs n'est-ce point à titre de traditions qu'ont été présentés la plupart des projets livrés à la discussion, et n'a-t-on pas allégué des précédents pour autoriser l'essai auquel nous sommes soumis? Il y eut une époque où les souvenirs classiques de Rome et d'Athènes étaient invoqués comme une religion déclamatoire; maintenant l'idéal admiré et chéri a été rapproché de nous : c'est cette époque elle-même qui nous est proposée en imitation. Nous discuterons les exemples qu'on propose à notre adoration et à notre obéissance; nous en apprécierons la valeur.

La Constitution de 1791, œuvre de cette assemblée où tant d'âmes généreuses, tant de grands esprits, tant de nobles talents honorèrent à jamais la France, fut produite par deux années de lutte, au milieu du choc des partis. L'ordre public, sans cesse troublé ou menacé, était défendu timidement par une majorité qui voulait rester populaire et par un gouvernement à qui toute puissance venait d'être arrachée. Cette Constitution se ressentit des circonstances; elle fut écrite dans un même esprit, sans toutefois découler d'une même conception. Les opinions étaient surtout occupées du succès de la cause qu'elles épousaient; les votes étaient souvent sans bonne foi; on s'opposait à ce qu'on croyait bon et durable; on approuvait ce qu'on savait mauvais et

qu'on croyait funeste; beaucoup d'inexpérience et d'illusion, une foi imprévoyante dans l'avenir et le dédain du passé : telles furent les inspirations d'un acte constitutionnel, dont le texte et l'économie ne pouvaient manifestement avoir aucune durée, mais où furent inscrits tant de principes vrais et ineffaçables.

La constitution du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif était impossible à régler dans une pareille situation. Il est rare que ce soit une question abstraite ; les circonstances du moment, les noms propres, les intérêts de parti y exercent nécessairement une grande influence; il en fut ainsi, surtout dans ce temps-là. Ces deux pouvoirs étaient dans une juste et réciproque méfiance l'un de l'autre. Transformer en magistrat, enfermé dans les attributions qu'on lui fait, un roi qui régnait à un autre titre, lui persuader, ainsi qu'aux partisans du régime ancien, que la toute-puissance est non-seulement enlevée au monarque, mais transportée à une assemblée, ce n'était pas une entreprise facile. La part de pouvoir, qui fut laissée à cette majesté déchue, était d'autant plus petite, qu'on pouvait craindre de la voir employée contre l'ordre nouveau. Le contrat passé avec un souverain vaincu est une capitulation, où le vainqueur cherche à prendre toutes ses sûretés. Cet acte, imposé d'une part, concédé de l'autre, ne pouvait terminer une lutte qui n'était pas entreprise seulement pour la liberté ; il y avait des ambitions à contenter, des pas-

sions à assouvir; les prétextes ne leur manquaient point pour user ou abuser des armes légales qui venaient d'être remises entre leurs mains.

En de telles circonstances, un pouvoir fort eût été nécessaire pour défendre l'ordre public et maintenir l'exécution des lois; mais précisément le pouvoir alors était dépouillé d'autorité agissante, et, ce qui est plus fatal encore, d'autorité morale. Il succomba sous la violence; à l'instant même, on ne pensa plus à l'édifice constitutionnel où sa place avait été marquée; ce n'était point contre la personne du roi qu'avaient été dirigées tant d'attaques, c'était contre l'institution monarchique; on l'avait regardée avec raison comme le symbole d'un ordre social qu'on voulait détruire. La situation, où se trouvait alors la France, avait donc contribué à rendre imparfaite la constitution du pouvoir exécutif. Eût-elle été plus sagement combinée, il est probable que l'événement eût été le même. Il y a des moments funestes où la guerre civile est dans les esprits, où l'autorité des lois est reniée, où tout est remis aux hasards de la violence.

La Convention, après avoir été d'abord soumise à la tyrannie sanglante de la Commune de Paris, s'installa dans le pouvoir absolu et prétendit exercer la souveraineté du peuple. Il n'y eut plus aucune division des pouvoirs, aucune garantie, aucun contrôle; tout fut concentré en une seule autorité. La Convention fut législateur, juge, pouvoir exécutif,

administrateur suprême, maître des personnes et des propriétés. Si le peuple est un souverain dispensé de justice et de raison, s'il peut réellement déléguer une telle souveraineté, la Convention a été le type le plus correct de ce système.

Était-ce un bon et solide gouvernement? Avait-il des conditions de durée? La Convention a-t-elle été juste et sensée? A-t-elle fait le bonheur du pays? Elle a, dit-on, défendu le territoire : c'est le seul titre qu'on réclame en son honneur! Mais de même qu'on a pu voir quelquefois l'ordre intérieur maintenu sans le gouvernement, et presque malgré le gouvernement, ne doit-on pas croire que l'esprit national, que l'amour de la patrie ont sauvé la France, bien plus que les hommes qui prétendaient la représenter? L'armée elle-même n'a-t-elle pas toujours réclamé cette part de gloire et de reconnaissance nationale qu'on voulait lui ravir, pour la reporter à une autorité anarchique et sanguinaire, à une administration désordonnée? On peut apprendre dans les Mémoires du maréchal Saint-Cyr et par le témoignage de cet homme si honorable, si sage, si véritablement patriote, ce qu'étaient les représentants du peuple aux armées; quel désordre ils apportaient dans les opérations militaires, et comment ils ne connaissaient d'autre arme que l'échafaud, d'autre discipline que la terreur. On y lira quelles directions confuses et aveugles émanaient du comité de salut public, jusqu'au moment

où M. Carnot y entra et fit, après les désastres de 1793, adopter le projet de cette campagne de l'armée du Nord en 1794, qui fut signalée par un succès complet, délivra le territoire et commença par la bataille de Fleurus la série de nos victoires. Le vainqueur de Fleurus doit être cité aussi en témoignage; il a désavoué une solidarité dont l'armée s'est toujours tenue pour offensée. M. Carnot lui-même, après un tableau inspiré par son indignation encore récente du gouvernement de la terreur, prononça ces paroles demeurées célèbres : « La République » alors n'était presque plus que dans nos armées; » c'est dans les camps que s'était réfugiée l'huma- » nité : les défenseurs de la patrie, en couvrant la » France de leurs lauriers, dérobèrent pour ainsi » dire aux regards les crimes qui l'avaient inondée. »

Quels enseignements trouve-t-on donc dans l'histoire de cette assemblée unique, qui exerça sans partage un pouvoir absolu et en fit un si détestable emploi, rejetant bien loin tout souvenir de justice et d'humanité? Ce pouvoir y fut mobile, comme la majorité; la lutte pour le conquérir ou le conserver fut continuelle : lutte sanglante où le vainqueur envoyait le vaincu à l'échafaud; où intervenait la sédition, autre usurpation de la souveraineté du peuple; où des réunions non constituées savaient faire prévaloir leurs opinions menaçantes; où une autorité municipale s'instituait aussi souveraine. Enfin, ce gouvernement fut la terrible combinaison de

l'anarchie et du despotisme. Durant trois années, à peine pourrait-on compter six mois où cette Assemblée, que des déclamateurs disent si forte et si puissante, n'ait pas été attaquée, violentée, décimée, se déchirant les entrailles de ses propres mains? Qu'était la souveraineté du peuple, lorsque ceux qui s'en disaient les délégués se dévoraient les uns les autres?

C'est encore ici un exemple du langage des sophistes et des rhéteurs qui créent des unités abstraites et sans réalité. La Convention! disent-ils; mais en quoi consiste la Convention, pour en faire ainsi un être doué de la même vie, animé du même esprit, suivant une même voie? La Convention? Est-ce les girondins? Est-ce Danton? Est-ce Robespierre? Est-ce ses collègues de terreur chassés ensuite par les thermidoriens? Est-ce la majorité de 1795, flottant entre la réaction et le soin de se défendre? Où trouver, dans cette série de révolutions, l'histoire d'un gouvernement? Laissons de côté toute idée de liberté, de justice, d'humanité : jugeons tout par le succès. Quels hommes sont sortis de la Convention, puissants sur l'opinion, revêtus de la confiance publique, estimés capables de gouverner le pays? Cette Assemblée a compté des hommes éloquents, sages, courageux, justement honorés, mais ceux-là ont été proscrits ou persécutés. Ceux que maintenant on propose à l'imitation ont pour tout titre d'honneur d'avoir été pendant quelques semaines des vain-

queurs sanguinaires, pour succomber, après un instant de tyrannie, sous l'exécration publique, pour monter aux échafauds qu'ils avaient dressés. Tibère et Néron savaient durer plus longtemps.

La Convention n'eut jamais une existence légale; elle régna comme une dictature et ne fit pas l'épreuve d'un système constitutionnel; mais elle a écrit deux constitutions.

La première n'a jamais été mise à exécution; l'expérience ne nous apprend rien sur son mérite : aussi est-elle plus souvent alléguée qu'une autre. Pour certains législateurs elle a une valeur théorique; c'est là qu'ils aiment à se rattacher. Nous avons déjà remarqué comment ses auteurs auraient voulu, par l'institution d'un jury national, mettre un contre-poids au pouvoir d'une assemblée unique. Dans cette même idée, le pouvoir exécutif devait être composé de vingt-quatre membres choisis par l'Assemblée nationale sur une liste formée de candidats élus chacun par un département, liste qui par conséquent laissait peu de marge aux nominations à faire par le pouvoir législatif. La Constitution récemment promulguée a, sur ce point comme sur d'autres, fait à l'Assemblée unique une part de pouvoir plus complète.

Il est à propos de noter aussi que le candidat présenté par chaque département ne devait pas émaner du suffrage universel; la Constitution de 1793 conservait les colléges électoraux et leur donnait pour attribution de nommer tous les fonction-

naires publics. Le suffrage universel était réservé à l'élection des autorités délibérantes. « Le peuple, » disait le rapporteur, doit lui-même reconnaître » que la plupart du temps il n'est pas en état de » choisir les administrateurs, soit parce que, dans » les cantons, on ne connaît pas un assez grand » nombre d'individus capables, soit parce que leurs » fonctions ne sont pas d'un genre simple et unique. »

Singulière aberration de l'esprit, qui avoue que le suffrage universel n'est pas compétent pour élire un maire ou un juge de paix, mais qu'il peut et doit nommer un législateur de l'État!

Lorsqu'en 1795, la Convention s'occupa de donner à la France une nouvelle Constitution, elle ne songea guère à la Constitution décrétée deux ans auparavant et inutilement votée par le peuple, ou plutôt elle y pensa pour s'en écarter. On venait de faire la triste expérience d'une assemblée unique, exerçant le pouvoir universel et souverain, il n'en pouvait plus être question : les hommes modérés, consciencieux, éclairés, qui s'employèrent à cette œuvre, étaient convaincus de la nécessité de diviser les pouvoirs.

Cette opinion fut portée à l'excès par M. Sieyès, dont la pensée hardie allait toujours aux dernières déductions de son principe. Ce défaut, qui est antipathique à la conduite des affaires, contribua, plus encore que l'ennui des difficultés d'exécution et l'impatience de toute contradiction, à réduire M. Sieyès

au rôle de spectateur des événements; les prévoyant et les jugeant, sans y prendre une part active et responsable.

Il avait décomposé le gouvernement de la société en principes différents, et subdivisé l'action politique en fonctions distinctes. Ayant reconnu que la conservation, l'initiative, la libre discussion, la délibération étaient les éléments indispensables de la souveraineté législative, il voulait instituer une autorité pour représenter chacun de ces principes. Un jury constitutionnaire était essentiellement conservateur, et inerte lorsque aucune loi fondamentale n'était violée; un conseil d'État appartenant au pouvoir exécutif avait pour fonction l'initiative, comme devant mieux connaître les besoins de l'État, les nécessités du moment; le tribunat, chargé de la discussion, avait pour devoir de rechercher et de soutenir les motifs de doute ou d'opposition; l'absence de débat oral parmi le Corps Législatif assurait son impartialité; il était juge des causes plaidées devant lui par les conseillers d'État et les tribuns.

La puissance exécutive était aussi décomposée en action sur l'administration intérieure et action sur les relations extérieures; enfin le choix des agents formait le couronnement de l'édifice et le premier magistrat était un grand électeur.

Ce système n'a jamais été suffisamment expliqué au public. M. Sieyès le proposa tardivement et presque malgré lui, sans le développer ni le défendre. Il

savait combien peu de faveur il obtiendrait dans la Convention et dédaignait de répondre à ceux dont il ne se croyait pas compris. Son projet fut rejeté par la question préalable. Quelques débris se retrouvent enchâssés dans la Constitution de 1799. L'idée fondamentale d'une telle constitution est fausse, les corps politiques et les agents de la puissance publique ne sont pas des êtres abstraits; on ne peut pas leur signifier, en les instituant, de renoncer aux conditions de la nature humaine et de n'obéir jamais qu'à une seule pensée, à une inspiration unique. De même qu'on ne peut pas dire qu'un général d'armée devant être hardi et prudent, il faudrait en avoir deux, l'un pour la hardiesse, l'autre pour la prudence; de même on ne peut créer un corps politique pour être exclusivement conservateur; si tel était son seul devoir, il tomberait dans le préjugé et la routine; il serait une borne inintelligente; son pouvoir, ne s'exerçant que dans un seul intérêt, serait aveuglé par l'esprit de corps, ou s'oblitèrerait dans l'indifférence et la servilité. Il en serait de même des autres pouvoirs publics : le tribunat serait opposant par état, non par discernement; le vote non discuté des législateurs deviendrait une formalité; les lois ne seraient pas suffisamment expliquées devant l'opinion publique. La division du pouvoir exécutif était plus bizarre encore : peut-on concevoir un grand électeur nommant des généraux ou des ambassadeurs pour le consul de l'extérieur, et des admi-

nistrateurs pour le consul de l'intérieur? La vie humaine manquait à ce projet; c'était l'anatomie, et non pas la génération d'un gouvernement. On voit pourtant que la division de la souveraineté en était la pensée première; logiquement l'auteur en avait déduit des conséquences fausses et exclusives.

Les rédacteurs de la Constitution de 1795 voulurent la distinction des pouvoirs, mais non point la division de la souveraineté. Enchaînés par la situation, et aussi par un préjugé encore général, ils ne contestèrent point la réalité d'un pouvoir suprême et absolu; ils continuèrent à croire que ce pouvoir résidait par droit dans le peuple, et que les représentants étaient délégués pour exprimer sa volonté. Ils pensèrent que la tâche du législateur consistait à régler l'exercice de cette souveraineté, mais non point à la limiter. Ce principe une fois admis sans discussion, ils travaillèrent de bonne foi, et avec de sages intentions, à établir un gouvernement où la France pût espérer l'ordre et la liberté. Les débats de l'Assemblée témoignèrent une assez complète indépendance d'opinion; il n'y eut point de précipitation dans les votes. La presse et l'opinion publique se livrèrent presque sans contrainte à l'examen du projet proposé dans l'Assemblée, et le comparèrent à plusieurs autres dont il était question.

Les maux de l'anarchie, la tyrannie dont les souvenirs étaient encore saignants avaient imprimé dans les esprits la leçon de l'expérience. On peut lire,

dans le rapport de M. Boissy d'Anglas, en quels termes de malédiction et d'horreur il parle des opinions et des desseins qui avaient inspiré la Constitution de 1793. Tandis que deux ans auparavant les sections de Paris venaient signifier à la Convention qu'elles voulaient une République démocratique, on pouvait, en 1795, dire librement à la tribune : « Nous ne voulons pas plus d'une République dé» mocratique que d'une Monarchie. »

En même temps la Convention, se sentant pressée et menacée par le sentiment de réaction qui succède toujours aux actes de violence et de despotisme, cherchait alternativement à le contenir et à le satisfaire. Cette situation offrait quelques avantages pour adopter un pacte constitutionnel; il ne pouvait être imposé par un parti triomphant; il n'était point présenté comme gage de la victoire, le lendemain d'une lutte passionnée.

La législature fut composée de deux corps distincts, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens; mais, issus d'une même élection, sans autre diversité de situation que l'insignifiante différence de trente à quarante ans, ils étaient les deux portions d'un tout homogène. C'était une précaution prise contre la précipitation des votes, une sorte d'article de règlement, comme celui qui prescrit le renvoi à une commission ou une discussion préalable dans les bureaux de l'Assemblée. Le renouvellement annuel et simultané du tiers des deux conseils empê-

chait même que l'esprit de corps pût établir entre eux une différence essentielle. Le besoin de conquérir ou de conserver la popularité qui procure les suffrages électoraux, plaçait les uns et les autres au même point de vue dans l'examen des questions et dans le mouvement des discussions. Les deux conseils étaient censés représenter collectivement l'opinion publique, non point celle qui est confirmée par la durée et la persistance, mais ces impressions mobiles et passagères, source de tant d'illusions. Rien n'était accordé à cet intérêt de conservation, élément, non pas exclusif, mais indispensable de tout bon gouvernement. En confier la défense à l'esprit de propriété et de famille eût été inacceptable et contraire aux idées du temps. S'adresser à l'expérience des fonctions publiques, à la connaissance pratique des affaires, et y chercher une condition d'éligibilité pour le conseil des Anciens : telle fut la pensée de beaucoup de bons esprits; elle fut produite et discutée. La Convention ne l'adopta point.

Le pouvoir exécutif fut soigneusement écarté de toute participation au pouvoir législatif; il dut être un instrument docile et neutre de la souveraineté absolue. Le *veto* lui fut même refusé, bien que demandé par des hommes sages et de grands amis de la liberté. Ce fut assurément le plus considérable vice de cette Constitution. Qui doit mieux que le pouvoir exécutif connaître les nécessités du gouvernement? Qui a pu mieux juger de l'action des

lois, des améliorations qu'elles réclament, des ménagements et des précautions transitoires? N'est-il pas environné des lumières pratiques de la magistrature et de l'administration? N'est-il pas leur origine et leur centre? Sa volonté et son opinion doivent être sans doute contredites et discutées; elles peuvent être repoussées; c'est même le principal mérite d'une Constitution libre.

Le *veto* du pouvoir exécutif, mis comme unique garantie en regard de l'initiative du pouvoir législatif, est une conception évidemment fausse. L'expérience nous a enseigné que, lors même que l'initiative est donnée concurremment au corps délibérant, en fait et dans l'habitude, c'est le pouvoir exécutif qui l'exerce, tandis que les pouvoirs collectifs agissent plutôt par la voie du refus. Le droit d'initiative leur est essentiel, sans cela leur attribution serait incomplète et leur action pourrait être enchaînée; mais il faut reconnaître que les assemblées procèdent plutôt par amendement ou *veto*.

De plus graves inconvénients sont encore attachés aux constitutions qui excluent le pouvoir exécutif de la législature. C'est confirmer le dangereux principe qui attribue à l'Assemblée, unique ou partagée, le caractère de souveraineté populaire et absolue; c'est lui donner des attributions excessives. Par cette exclusion, le pouvoir exécutif se trouve dépouillé de l'autorité qui lui serait nécessaire; il est constitué en infériorité devant une autorité domi-

nante; il comparaît sans cesse, en accusé ou en suspect, devant un juge irresponsable; il porte le joug d'un souverain absolu, et la nation perd la garantie attachée au consentement libre de pouvoirs indépendants l'un de l'autre, et institués pour représenter ses intérêts ou ses droits sous deux points de vue différents.

Les législateurs de 1795 furent conduits à cette division imparfaite et peu réelle des pouvoirs par l'idée que l'élection populaire pouvait seule conférer un pouvoir souverain et le déléguait tout entier à l'Assemblée élective. Dans cette pensée, ils ne pouvaient songer à le partager. C'eût été à leurs yeux un crime de lèse-majesté populaire. Ils reconnaissaient aux seuls élus le caractère représentatif. En ce sens ils procédaient logiquement; mais le point de départ est faux. Tout pouvoir institué par la loi est exercé en vertu du principe de sa souveraineté et la représente, mais seulement dans la limite des fonctions qui lui sont confiées. Le juge est représentant du peuple quand il prononce un arrêt; le juré, quand il rend sa déclaration; l'électeur, quand il dépose son suffrage. L'empereur Napoléon s'éleva un jour contre cette locution habituelle qui attribuait au Corps Législatif le nom de représentation nationale, et nous avons dit que cette idée ne lui était pas nouvelle. La note qu'il fit insérer au *Moniteur* est conforme aux vrais principes de la liberté constitutionnelle. Mais, en fait et en droit, la part de re-

présentation nationale qu'il s'était arrogée était excessive; il disait la tenir du peuple, ce qui n'était pas plus vrai de lui que des pouvoirs qui l'avaient précédé.

L'idée d'un premier magistrat de la République, considéré comme étant éminemment le représentant du peuple, n'était point particulière à Napoléon. Elle a souvent été produite. Parmi les nombreux projets de constitution qui circulèrent dans le public en 1795, on en trouve un où le chef du gouvernement n'est appelé ni président, ni dictateur, ni consul, mais le représentant du peuple. Si à cette dénomination donnée à lui seul, se joignait une élection populaire, on courrait le danger d'instituer un pouvoir despotique.

Rappelons maintenant ce qui arriva de cette Constitntion et comment furent mis en action les pouvoirs qu'elle avait institués. Peut-être objectera-t-on qne, les circonstances n'étant plus les mêmes, les opinions ayant changé, les esprits étant éclairés de lumières nouvelles, l'expérience de cette époque n'a point d'informations à nous donner.

Il nous semble au contraire que la France de 1795 n'est pas très-dissemblable au temps actnel. Dès lors elle avait accompli sa grande transformation sociale; elle venait de subir les rudes essais du gouvernement absolu des hommes qui s'étaient successivement disputé et arraché le pouvoir; elle avait rejeté le passé et les souvenirs autant qu'nne nation le peut

faire ; des partis s'étaient formés, ils avaient leurs opinions, leur histoire, leurs haineuses rancunes. Tout cela a peu varié, encore que de longues trêves en aient fait parfois juger autrement. Sans doute on a pu dire, et avec raison, que la France était fatiguée, indifférente, avide du repos, absorbée dans le soin des intérêts privés, et toutefois les vieilles flammes se sont rallumées tout à coup ; les partis ont retrouvé leur ardeur, leurs mots d'ordre, leurs symboles ; l'intolérance a repris son caractère passionné ; le vrai patriotisme, le soin du bien public ont été étouffés par le désir de la domination.

Mais, parmi ces tristes similitudes de deux époques séparées par un demi-siècle, nous pouvons reconnaître d'heureuses dissemblances. L'opinion générale, éclairée par l'expérience, ne se laisse point si facilement entraîner ou terrifier. Elle ne cherche point son recours dans d'inutiles regrets ou d'illusoires espérances ; le pays, qui a goûté longtemps les biens de la paix, de la liberté et de la prospérité, ne se les voit pas enlever sans irritation, et veut qu'ils lui soient rendus. Évidemment aucun pouvoir ne pourrait subsister longtemps, sans compter avec la nation, sans respecter sa liberté, sans ménager ses intérêts et ses droits.

L'histoire de la Constitution de 1795 et de ce gouvernement, qui, à travers mainte et mainte violation, accomplit péniblement une durée de quatre ans, n'est donc pas hors de propos. Y chercher des

allusions serait un jeu frivole; on peut y reconnaître des analogies.

Les rédacteurs de cette Constitution étaient honorables, modérés, amis sincères de la liberté. La Convention n'était point sous le joug d'une opinion dominante; toutefois elle avait à garantir un grand intérêt, qui n'était pas précisément l'intérêt du pays.

L'autorité publique, dans ses diverses branches et dans tous ses degrés, avait, depuis plusieurs années, passé entre les mains de fonctionnaires qui n'avaient pas été choisis pour leur capacité, pour leur expérience, pour la considération dont ils jouissaient. Les opinions qu'ils avaient professées, les chances successives de la révolution, les hasards de l'élection, la confiance ou la faveur des représentants en mission avaient été les seuls titres à ces promotions. C'était à cette aristocratie nouvelle que la Convention allait léguer la France. La classe supérieure, qui se composait des hommes distingués par leurs talents, leur position sociale, leur indépendance ou l'exercice des emplois publics, avait été décimée par l'échafaud; l'exil, la persécution, la loi des suspects pesaient sur elle et la tenaient dans un ilotisme politique. La richesse avait été détruite par les confiscations, les banqueroutes, le maximum et le papier-monnaie. Les hautes renommées de l'Assemblée constituante avaient passé sous le niveau de l'envie; les Girondins avaient péri. Quel-

ques hommes courageux et sensés étaient restés, comme par hasard, dans les rangs éclaircis de la Convention ou épars sur le territoire. L'armée était hors du cercle de la vie politique; sa gloire la mettait à part.

Un gouvernement construit sur une telle base semblait ne promettre à la France ni le bonheur, ni la liberté. Les titres de cette aristocratie étaient, à Paris, d'avoir siégé à la Convention, en province dans les comités révolutionnaires. Cette domination semblait ne point plaire à la nation; elle était lasse d'une autorité exercée durement et avec partialité par des hommes passionnés, malhabiles, inaccoutumés au respect des lois. La répulsion n'était pas générale et aveugle, mais on voulait choisir et changer de maîtres.

La Convention ne voyait pas sans crainte cette disposition des esprits. Pour être juste, ce n'était pas uniquement d'un intérêt de parti qu'elle se préoccupait. Ainsi qu'il arrive souvent, elle regardait les personnes comme une garantie des principes; elle pensait que les intérêts généraux seraient compromis et menacés s'ils n'avaient plus les mêmes gardiens, les mêmes défenseurs. Elle voulait garantir des droits acquis, des propriétés nouvelles. Elle craignait un retour vers l'ancien ordre social, vers le gouvernement monarchique, vers une dynastie émigrée; enfin elle se méfiait du libre exercice des institutions qu'elle allait donner. La question se po-

sait nettement ainsi : « Faut-il garantir la liberté ou » la révolution? »

La Convention voulut du moins se donner quelque répit; de là cette loi qui ordonnait au peuple souverain de choisir les deux tiers de ses représentants parmi les membres de la Convention. L'opinion publique se montra offensée de cette contrainte : la journée du 13 vendémiaire décida la question. Peu s'en fallut qu'après la victoire la Convention n'ajournât la mise en activité de la Constitution. Des voix courageuses s'opposèrent à cette témérité inspirée par la peur.

Après le second renouvellement, en 1797, l'aristocratie révolutionnaire vit arriver le péril qu'elle avait ajourné : elle n'était plus en majorité dans les conseils législatifs. Ce fut alors qu'on put reconnaître le vice radical de la Constitution qui avait attribué la souveraineté au Corps Législatif et placé le pouvoir exécutif dans une position subordonnée.

S'il eût été une portion intégrante de la législature, si l'accord des deux pouvoirs eût été la condition indispensable du gouvernement, le Directoire ne se serait pas trouvé menacé dans son existence par la majorité des conseils; il eût modifié sa marche et changé ses ministres. Mais un pouvoir exécutif à qui l'on refuse ce qu'il croit nécessaire, à qui l'on impose ce qu'il ne veut pas, sur qui porte une responsabilité, et qui par conséquent n'exerce qu'une autorité ministérielle; qui ne peut articuler formellement son opinion, puisqu'il sera peut-être obligé

d'y renoncer; un tel pouvoir n'a pas le droit de s'appeler un gouvernement. En vain ses ministres seraient-ils admis dans l'Assemblée, ou même en feraient partie, ils ne sauraient y avoir aucun ascendant. Ne parlant pas au nom d'un pouvoir souverain, ayant pour indispensable devoir de chercher et de prévoir la volonté à laquelle ils vont obéir, ils sont des commis que le pouvoir exécutif livre timidement à une contradiction devant laquelle ils sont obligés de fléchir. Tel avait déjà été le rôle des ministres pendant l'Assemblée constituante, et, plus encore, pendant l'Assemblée législative. Au contraire, s'ils étaient les chefs d'un parti, si ce parti les avait pour ainsi dire délégués auprès d'un pouvoir exécutif irresponsable, afin de faire régner leur opinion tant qu'elle conserverait la majorité, une double et réciproque influence serait exercée par un pouvoir sur l'autre. En communauté avec la législature, vivant dans son sein, le gouvernement y recevrait sa direction, y prendrait sa force; en même temps le pouvoir délibérant ne serait pas exposé à mal comprendre les besoins de l'État ou les nécessités de la circonstance; la faculté donnée au pouvoir exécutif d'en appeler à l'opinion publique, manifestée par une élection nouvelle, serait une excellente garantie. Un esprit pratique, des opinions applicables animeraient le gouvernement tout entier; l'opposition elle-même, aspirant au pouvoir, serait amenée à connaître à quelles conditions il peut être exercé.

Ainsi le Directoire n'avait pas un parti dans les conseils; le public n'avait nul respect pour lui; les élections le menaçaient; il passait alternativement des essais d'arbitraire au laisser-aller d'un pouvoir faible; il voyait partout des conspirations, parce que ce mélange de tyrannie et de mollesse les faisait naître; il s'en prenait aux hommes du cours naturel des choses; il pensait aux dangers de la République, mais plus encore au danger qui menaçait et lui et l'autorité dont il était le sommet et la garantie. Aucun moyen constitutionnel ne lui sembla suffisant; il fit le 18 fructidor. Les conseils furent épurés par la déportation, les élections furent annulées. La souveraineté du peuple fut exprimée ce jour-là par une exécution militaire.

A dater de ce moment, personne ne put croire à la Constitution de 1795 : elle n'eut plus de lendemain. Les élections perdirent toute liberté. L'année d'après on favorisa les scissions dans les assemblées électorales. Lorsque la majorité ne pouvait être espérée par les électeurs d'un parti, ils se retiraient et faisaient, de leur côté, une élection; puis l'opinion dominante dans les conseils optait à son gré pour l'élection qui lui était conforme. La composition du Directoire devint plus mobile et plus changeante que le choix des ministres. Tantôt les opinions exagérées et menaçantes pour l'ordre public étaient favorisées; puis le Directoire s'en effrayait et s'armait contre elles d'une autorité arbitraire : nulle

liberté de la presse, des lois d'exil, de proscription et de confiscation remises en vigueur et aggravées; les finances ruinées et ne recevant d'autre réparation que la banqueroute; l'emprunt forcé et la loi des otages rappelant un régime de terreur; la guerre civile se rallumant; la guerre étrangère recommencée par une politique sans foi et sans raison; nos armées vaincues, notre territoire menacé: telle est l'histoire de ce gouvernement. Il est pourtant une justice à lui rendre : jamais il ne pensa à chercher son pouvoir et son salut en déchaînant contre la société et la civilisation des opinions insensées et des passions criminelles.

La Constitution n'existait plus; le Directoire succombait sous le mépris public; les conseils législatifs ne représentaient plus la pensée de la France; des partis vieillis et usés se disputaient l'ombre d'un pouvoir qui n'était plus nulle part. Néanmoins les opinions hostiles à la République étaient comprimées et sans force. C'était un gouvernement qui s'écroulait sur lui-même par impuissance. Depuis six mois, deux membres du Directoire cherchaient un remède à cette situation dans des projets, où les idées républicaines n'avaient plus de place. Le seul souci du plus habile était de trouver un chef militaire assez docile à ses conseils pour lui laisser régler le lendemain de cette révolution.

Le général Bonaparte ne fut point, ne pouvait pas être l'instrument de ces rêveries, où se mêlaient l'ambition et la peur. Il le disait sans exagération:

la mission de sauver la France lui fut donnée. La population entière le conjurait de chasser un gouvernement repoussé par toutes les opinions, d'établir l'ordre, de ramener la victoire, de faire cesser un régime d'oppression et d'exclusion. Ce ne fut point l'attentat d'un général ambitieux, qui détruisit la République; elle tomba en ruine entre les mains de ceux qui l'avaient fondée, constituée et gouvernée.

Dans ces circonstances, naquit la Constitution de 1799 : elle s'appela aussi République, comme le gouvernement de la Convention, comme le gouvernement du Directoire. Dans l'état des esprits, on ne pouvait s'attendre à y trouver accès pour la liberté et ses garanties ; toutes les libertés étaient sacrifiées à celle sans laquelle il ne peut y en avoir d'autres : on demandait l'ordre public.

Les préjugés étaient devenus tels contre les idées libérales que toute élection fut supprimée, tant l'expérience avait détruit la foi au suffrage universel, même tempéré par deux degrés de scrutin. On se borna à lui demander la formation d'une liste, où dorénavant seraient pris les citoyens appelés à des fonctions de commune ou d'arrondissement. Ces notables communaux formaient, par élection, une autre liste, où devaient être choisis les fonctionnaires de département; enfin une liste nationale, destinée à pourvoir aux fonctions centrales de l'État, émanait des listes départementales. Ces trois listes étaient permanentes, et tous les trois ans, l'élection en

comblait les vides. Cette hiérarchie appartenait aux idées de M. Sieyès, qui pensait depuis longtemps que rien de régulier et de stable ne pourrait subsister dans la société nouvelle, tant qu'elle ne se serait pas donné une aristocratie. Le premier consul attacha peu d'importance à cette conception; deux ans après il fit reparaître des élections qui n'étaient pas non plus destinées à être vraies.

Nous ne devons donc pas chercher dans cette Constitution, qui, comme les autres, fut déférée au suffrage universel, des enseignements pour la liberté; nous savons qu'elle ne s'y pouvait trouver, et que les progrès du pouvoir despotique, affranchi de tout contre-poids, ont amené sa chute et le malheur du pays. Mais pourquoi ce gouvernement a-t-il eu tant de gloire? pourquoi a-t-il laissé de si grands et ineffaçables souvenirs? pourquoi la France a-t-elle reposé pendant quarante-huit ans sur les fondations qui furent jetées alors? Ce n'est point de la gloire militaire qu'il s'agit, c'est de l'esprit d'ordre, de gouvernement, d'administration, qui honore Napoléon plus encore que ses merveilleuses victoires.

Personne autant que lui n'a eu l'instinct et l'intelligence des conditions essentielles à toute société régulière et durable; personne n'a mieux compris comment devait être réglée la France nouvelle. Son ambition chimérique et sa passion de la guerre l'ont perdu; il était antipathique aux justes et raisonnables institutions politiques; mais il entendait admirable-

ment l'intérêt général et la vraie opinion du pays dans la sphère civile, dans la vie individuelle du citoyen; il savait ce qu'il faut d'égalité et de hiérarchie dans la société telle qu'elle s'est faite; sa tyrannie a blessé et comprimé les opinions, elle a été conforme aux mœurs; le mécanisme administratif qu'il a établi, l'ordre judiciaire, tel qu'il l'a institué, le droit civil, comme il l'a consacré dans les Codes, sont la partie solide de la Constitution. Deux grandes révolutions n'ont pu établir des pouvoirs politiques un peu durables qu'à la condition de respecter cet édifice : il semble que le détruire ce soit rentrer dans le chaos.

Pour accomplir cette œuvre, un grand discernement, une conduite habile étaient nécessaires. Il manifesta tout d'abord ce don de gouvernement; son exemple doit être étudié par quiconque aspire à établir un pouvoir qui puisse subsister. Il se montra supérieur à tout esprit de parti, à tout souvenir des dissensions précédentes; il rappela les exilés; il distingua partout les supériorités de talent, de position, d'expérience surtout; aucune coterie n'eut accès à son oreille; il garda d'extrêmes ménagements pour des hommes qu'il n'aimait point ou qu'il craignait, et peu à peu s'empara de leur obéissance jusqu'à la servilité; il avait goût aux honnêtes gens et savait que l'ordre repose sur eux; son premier soin fut de faire rentrer dans les emplois publics les hommes que l'ostracisme révolutionnaire en tenait éloignés; il voulut

que l'autorité civile fût exercée doucement, et si, à l'époque de son grand despotisme, il encouragea des serviteurs trop zélés, c'est que le pouvoir absolu avait produit son effet accoutumé et le livrait à l'esprit de vertige et d'erreur.

Serions-nous donc dans la triste nécessité de reconnaître que notre patrie préfère à tout autre gouvernement un despotisme intelligent ? Et d'abord nous dirons que le despotisme est de sa nature inintelligent : l'exemple même de ce grand homme en est une éclatante preuve. Maître de tout, on ne l'est point de sa passion, et dans le gouvernement intérieur de l'intelligence humaine, la raison est bientôt opprimée.

Le gouvernement impérial ne périt point par les causes de ruine qu'il contenait en lui-même ; elles auraient pu avoir plus tard leurs effets probables, mais le sort de la France était placé sur les chances de la guerre ; elle était soumise à les attendre, et elle acheta bien cher la fin du despotisme qui pesait sur elle ; c'était une funeste voie d'affranchissement. La dignité et l'indépendance nationales en recevaient de déplorables atteintes.

Toutefois l'établissement constitutionnel, dont commença presque aussitôt l'expérience, renfermait de véritables éléments de liberté et ils reçurent leur développement. La Charte, tout octroyée qu'elle était, avait l'avantage d'être une transaction, de ne point provenir d'une opinion dominante. En réalité,

elle fut imposée aux partisans du pouvoir absolu, aux désirs de vengeance, aux projets de contre-révolution. La nécessité, plus que le goût ou la conviction, l'avait dictée au prince de qui elle émanait. Elle fut prise comme garantie par la France nouvelle, par les intérêts qui s'y étaient créés, par les opinions et les mœurs qui devaient désormais composer la vie morale du pays. Elle donna ainsi le sentiment et l'habitude des libertés légales. Ses institutions eurent au total un libre jeu, et successivement de nouvelles garanties en sortirent.

Mais elle recelait un principe de mort. Admise par la nation comme une reconnaissance de ses droits, elle était interprétée par le souverain et par une opinion que les circonstances rendaient forte, comme laissant subsister le droit de souveraineté absolue. On consentait à l'existence des deux chambres, à leurs discussions, à leurs votes, jamais à leur souveraineté d'attributions. Il y avait un continuel mal-entendu sur la nature même du gouvernement; de là, inquiétude et méfiance réciproques; de part et d'autre les soupçons n'étaient pas sans fondement. On jouissait du présent, mais toujours avec une arrière-pensée sur l'avenir. Le pays se sentait menacé dans ses droits, dans ses sentiments intimes et irritables; le monarque se croyait toujours mis en danger par la libre expression des opinions, par l'indépendance des autres pouvoirs de l'État. Il engagea la lutte hors de la Charte; il succomba.

Cette remarquable et utile épreuve d'un gouvernement constitutionnel dura quinze ans et montra ce que valent les garanties données par la division et la balance des pouvoirs, lorsqu'aucun ne peut se prétendre souverain absolu, lorsqu'aucune opinion ne peut devenir dominante et obtient seulement une influence momentanée et alternative sur le gouvernement. Une crise de violence, un triomphe de la force fut le dénoûment de cette sourde lutte entre l'opinion publique et l'opinion du monarque; mais c'était lui qui, dans son aveuglement, avait jeté le pays hors du cercle légal et en avait appelé au hasard des événements.

L'expérience de cette Constitution ne peut donc pas être apportée en preuve contre l'efficacité de ses garanties. Elles résistèrent si bien aux prétentions du souverain, que, s'en trouvant gêné, il les attaqua ouvertement, qu'il succomba et que la Charte survécut.

Elle ne fut point essentiellement changée par la révolution de 1830. Ses garanties furent reconnues comme suffisantes et maintenues. On a parlé d'une charte bâclée, on s'est raillé de cet empressement à maintenir l'ordre public; on a mis moins de temps à bâcler la ruine de la France.

Les circonstances où commença le gouvernement de juillet étaient difficiles, et pourtant favorables à la liberté. La Charte cessait d'être une loi octroyée; elle devenait un pacte contracté avec la nation; le mo-

narque ne pouvait plus songer au droit divin, ni à des retours vers un passé, où il n'avait rien de commun. La puissance du fait avait engendré ce gouvernement, mais non point dans un esprit de violence et de subversion. Au contraire il était appelé et reconnu dans un intérêt général de bon ordre et de conservation.

C'était une œuvre de raison; chose importante, aucun parti ne triomphait; nulle opinion exclusive ne pouvait s'attribuer la domination. C'était sans doute une force de moins pour le pouvoir; mais aussi, n'ayant point à satisfaire les prétentions de partisans zélés ou exigeants, il pouvait et devait gouverner régulièrement et avec mansuétude. Les attaques dirigées contre lui ne l'obligèrent pas à devenir dictatorial, ni à sortir de l'ordre légal. Chacune des grandes autorités de l'État resta circonscrite dans ses attributions; nulle règle constitutionnelle ne fut enfreinte; aucun prétexte ne put jamais être allégué pour justifier la sédition.

En même temps, la France n'a jamais plus complétement joui, et pendant un plus long intervalle, de la liberté, de l'ordre et de la prospérité.

Toutefois, le gouvernement se ressentit toujours de son origine. Le mouvement populaire, qui avait renversé le gouvernement précédent, avait été spontané : ce n'étaient point des conspirateurs ni des chefs de sociétés secrètes qui l'avaient suscité. La défense du droit avait agi hors des formes légales, parce que

leurs garanties lui avaient été retirées; malheureusement, son triomphe avait apparu comme une victoire de la force. Dès lors, les opinions excessives, les amours-propres froissés, les mécontentements intéressés, enhardis par cet exemple, ne songèrent plus qu'à recourir à la sédition, puisque le jeu régulier et libre des institutions leur donnait des mécomptes. Une conjuration permanente tarda peu à se former. Les associations clandestines, découragées et amorties pendant les dernières années de la Restauration, se multiplièrent et s'étendirent. L'émeute d'abord, puis l'assassinat, devinrent un danger de chaque jour. Cependant il était manifeste que l'opinion générale, expression libre et éclairée de la propriété, du commerce et de l'industrie, restait attachée à l'ordre public et ne s'associait point aux entreprises destinées à bouleverser l'État. La prospérité du présent, l'expérience du passé, l'égalité devant la loi introduite dans les mœurs, suffisaient à satisfaire les vœux publics. Alors les mécontents cherchèrent ailleurs des auxiliaires : on s'adressa aux classes laborieuses. Ce ne fut pas à la plus nombreuse, à celle qui cultive le sol, qui en possède une grande part, et qui connaît, par situation et par instinct, la nécessité de l'ordre social. Mais l'industrie manufacturière, les progrès de la civilisation et du bien-être général comportent une population dont le lendemain n'est pas assuré; sujette aux vicissitudes commerciales; qu'on peut inquiéter sur l'avenir,

même lorsqu'elle est exempte de souffrance; accumulée dans les grandes villes; souvent privée de cette vie de famille sans laquelle il n'y a point d'esprit social; cette classe fut destinée à servir les desseins des hommes incessamment occupés à renverser l'ordre légal pour se rendre maîtres du pays.

Une continuelle excitation fut pratiquée : des doctrines dénuées de raison ou de bonne foi furent propagées; on promit l'impossible et l'absurde; on irrita les âmes honnêtes; on enivra de sophismes et de déclamations les esprits désordonnés; on versa dans les plaies le venin de l'envie; on montra la société comme un pays à envahir, comme un butin à partager. Il ne s'agissait plus de libertés à revendiquer, de garanties violées ou insuffisantes; on offrait comme appât une révolution contre les indispensables conditions de toute société : ce n'était plus le sort du citoyen qu'on devait changer, c'était la nature humaine.

Telle est la lutte qui a été soutenue pendant dix-sept ans. Lorsqu'un peuple réclame ses droits et demande des lois plus justes ou l'observation des lois existantes, le pouvoir peut être contraint de céder, c'est lui qu'on attaque; mais, s'il s'agit de la société elle-même; si on proclame qu'elle doit être bouleversée; si la révolution politique est annoncée comme la consommation d'une révolution sociale, dès ce moment, ce sont les droits naturels de l'individu qui sont mis en question; le lien qui réunit les citoyens

en un seul peuple est brisé ; les intérêts des uns sont en présence des intérêts des autres : c'est la guerre civile. En toute guerre, les armes sont journalières. Une victoire chèrement achetée a préservé l'ordre social au mois de juin ; il avait succombé en février. Ce jour-là, une sentence fut prononcée contre le gouvernement, dont les efforts avaient longtemps défendu une société trop mal avertie de son danger. A qui cette sainte tâche sera-t-elle désormais confiée ? nous l'ignorons, et la guerre dure encore. Les deux armées sont encore en présence.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES EMPLOIS PUBLICS.

Le développement successif des libertés conquises ou obtenues par les communes et la marche que la civilisation a suivie en France avaient donné une grande importance aux emplois publics exercés au nom du pouvoir royal. Ce ne fut pas à l'aide d'une aristocratie ni par l'action ou le pouvoir d'une assemblée que fut tempéré, puis aboli, le régime féodal. Les États-Généraux ne possédèrent pas une puissance constante et régulière; ils furent tantôt des réunions de notables appelés par la couronne pour être consultés, tantôt une forte expression de l'opinion nationale proclamant les droits du peuple, accusant les abus, parfois même déployant une autorité redoutable, mais momentanée.

Un continuel progrès a conduit la France vers des garanties de justice et un ordre légal. Ce progrès fut accompli au moyen de la communauté d'intérêts qui s'établit, dès le treizième siècle, entre le roi et le peuple.

Ce fut sur le domaine royal, sur cette portion du territoire qui relevait du chef de l'État, sans l'intermédiaire d'aucun seigneur, que commença à régner la loi. Des tribunaux réguliers y furent institués; plus tard quelque ébauche d'administration y prit naissance. Notre histoire atteste par une foule de documents l'empressement des populations à entrer sous le pouvoir direct du roi. Lorsque, par une circonstance quelconque, un fief fait retour à la couronne, on voit les habitants réclamant la promesse de ne plus désormais en être détachés pour être concédés à quelque seigneur.

Ainsi fut contractée l'habitude de chercher une garantie sous l'autorité royale. A parler exactement, ce n'était pas la liberté politique qu'on y trouvait : les populations n'y apprenaient point à se régir par elles-mêmes; mais elles obtenaient bonne justice, respect des droits écrits ou accoutumés, et police aussi régulière que le comportait une société qui ne l'était guère. Il en advint même, par le cours naturel des choses, une diminution successive des libertés municipales précédemment accordées ou reconnues. L'esprit d'indépendance locale et de délibération commune s'affaiblit, au point d'être aboli dans a

plus grande partie de la France. Lors de leurs premiers affranchissements, les communes avaient été pour ainsi dire inféodées à elles-mêmes ; elles avaient pris place parmi les souverainetés, qui ressortissaient au royal suzerain. Leur indépendance déchut comme toutes les autres indépendances, et fut à peu près absorbée dans le pouvoir central.

Les officiers royaux, organes et instruments d'un pouvoir protecteur, acquirent ainsi une position respectée. Jadis le peuple avait dû trouver justice devant le seigneur ; son devoir, comme son droit de propriétaire, comportait la fonction de juge [1]. Parce qu'il s'en était mal acquitté, le pouvoir public, l'autorité royale, avait dû se charger de la remplir.

Tel fut le point de départ d'une constitution nouvelle, qui par le progrès du temps remplaça la constitution féodale. La nation communale, qu'on appela Tiers-État, y trouva des garanties, imparfaites sans doute, toutefois réelles et utiles. Les corps de magistrature, l'indépendance de la justice, l'inamovibilité des juges, qui formaient une sorte de sacerdoce consacré au maintien et à l'application des lois : tels furent les éléments de notre institution politique. Il n'y avait aucune convocation régulière des représentants du pays ; il n'existait point de pouvoir délibérant associé à l'autorité royale. Néanmoins la

[1] Labeur de clerc est Dieu prier,
Et justice de chevalier ;
Pain leur trouve le labourier.

France ne vivait pas, et surtout ne croyait pas vivre sous un gouvernement despotique; la loi était censée régner souverainement. Comme en définitive l'autorité publique devait faire comparaître devant les juges l'homme qui avait violé la loi, il s'ensuivait qu'ils avaient à prononcer entre la puissance royale et les citoyens. Si le juge était indépendant, les droits étaient garantis.

Ce pouvoir judiciaire était né et avait grandi hors de la région féodale. L'aristocratie militaire n'avait point pris place dans la cité de la bourgeoisie, dans la nation civile; ce n'était pas à sa puissance ni à ses efforts qu'étaient dus les progrès du droit commun et de la civilisation. L'indépendance que les seigneurs avaient longtemps défendue contre la royauté, leur était propre et même individuelle: ce qui leur en restait ne profitait pas à tous; ils formaient une noblesse plutôt qu'une aristocratie. Les services glorieux, le vaillant dévouement qu'elle prodiguait au service du pays ne l'associaient point au soin et à la garantie des intérêts généraux.

En même temps, parmi le Tiers-État, au sein de l'égalité des citoyens se formait une aristocratie employée aux fonctions civiles. Aucun privilége ne lui était attribué; elle n'avait d'autre prérogative que ses devoirs : son rôle politique était incomplet, elle n'avait qu'une puissance d'opinion, mais elle a souvent et longtemps résisté aux abus du pouvoir et à la violation des lois. Elle a laissé de profonds sou-

venirs dans les esprits ; la tradition consacre et protége encore l'existence de la magistrature comme la plus vieille des libertés françaises.

En l'intitulant une aristocratie, nous voulons seulement signifier qu'un sentiment de confiance et de considération s'attachait aux hommes dévoués au service de l'État.

Si les lois n'agissaient que par menace et par intimidation, elles n'auraient pas une force et une autorité véritables. Pour le maintien de la société, il est indispensable de les voir entourées d'approbation et de respect, de telle sorte qu'elles soient une gêne seulement pour les mauvais et n'exercent d'action effective que contre les délinquants. Les lois sont efficaces surtout par leur harmonie avec la pensée des bons citoyens.

Il en est de même pour la hiérarchie sociale. La condition humaine comporte d'inévitables inégalités ; elles prennent par la réunion des hommes en société une forme régulière et légale ; mais si elles n'avaient point l'assentiment général, si elles ne subsistaient que par la protection de l'autorité publique, leur existence n'aurait ni durée, ni réalité ; vainement la loi les auraient reconnues et limitées, il faudrait les maintenir par la force ; la paix publique ne serait dès lors rien de plus qu'une trêve dans la guerre civile ; ce serait un retour à la vie sauvage.

C'est ainsi que, sans distinction de castes, sans

priviléges, sans inégalités factices créées ou maintenues par les lois, il existe une échelle sociale, composée d'un nombre infini de degrés successifs, où sont placés les membres de la société, selon leur capacité reconnue, leur richesse, leur renommée, ou les souvenirs et la considération attachés à leur famille. Cette hiérarchie, résultant du cours naturel des choses, n'est point en contradiction avec l'égalité devant la loi.

Dans l'ancienne monarchie, les hommes, à qui était confiée une portion de l'autorité publique, occupaient une place considérable dans cette hiérarchie. Indépendamment du pouvoir légal exercé par eux, ils avaient cette influence naturelle et libre que donnent l'estime publique et l'habitude. Il en a été ainsi, durant trois siècles, dans le Tiers-État. Les fonctions publiques, et plus spécialement la magistrature, se recrutaient sans cesse d'hommes nouveaux qui, par leur mérite, leur éducation ou leur fortune, pouvaient se placer aux diverses stations de la carrière des emplois. Leur situation sociale tenait moins à l'autorité, souvent bien petite, remise entre leurs mains, qu'à la considération dont ils étaient entourés, chacun selon son degré.

Le sentiment d'égalité, si général et si inquiet en France, s'accommodait volontiers de cette supériorité. Elle sortait du même fonds; elle se présentait comme possible à atteindre; elle ne blessait pas la vanité par des priviléges ou des distinctions; elle

appartenait à l'État; elle était un service public, non pas un droit privé, un organe de la loi, et non pas une volonté personnelle. Aucun préjugé traditionnel ne s'élevait contre les agents de l'autorité royale, au nom de laquelle s'étaient établis l'ordre et l'égalité devant la justice.

La révolution de 1789 détruisit ce système de fonctions publiques, élément considérable de notre constitution sociale. Parmi les mécontentements dont elle fut précédée, on peut reconnaître une sorte d'impatience contre les difficultés et les barrières qui avaient rendu de moins en moins accessible la carrière des emplois, surtout dans leurs degrés élevés. Les chances pour y parvenir n'étaient plus les mêmes qu'au seizième et au dix-septième siècle, où l'on vit tant d'exemples de gens de mérite parvenant à une haute situation.

Par la nouvelle Constitution, toutes les fonctions devinrent électives et conférées à court terme. Dans un renouvellement si complet, les choix furent déterminés par l'influence passagère que les élus pouvaient avoir parmi les nombreux électeurs. L'opinion politique, les combinaisons de parti devaient avoir beaucoup d'action sur les suffrages. On n'éprouvait point alors le désir de se créer une situation stable; il ne s'agissait plus d'une carrière où s'emploierait la vie entière, où serviraient l'expérience et les connaissances acquises : c'était un succès du moment, un triomphe remporté pour son opinion et pour soi,

un premier grade obtenu dans cette importance et cette renommée politiques, qui avaient allumé toutes les ardeurs de l'émulation. La gloire de la tribune, l'avénement rapide au pouvoir gouvernemental agitaient tous les esprits. L'ambition avait pris un caractère plus élevé ; en même temps elle devenait passionnée : elle se masquait et se confondait avec la conviction politique; elle s'animait d'un orgueil démesuré, se montrant exigeante et sans nulle patience.

L'Assemblée constituante avait donné un grand éclat à ses orateurs et à ses hommes politiques; le suicide funeste qu'elle accomplit, en renonçant à la réélection, amena sur le théâtre une génération nouvelle.

Jusqu'à ce moment, il semblait que la révolution avait eu surtout le caractère politique. La nation avait conquis des libertés, une représentation et l'influence dominante dans la gestion de ses affaires ; elle avait inauguré l'égalité des droits et l'admissibilité générale à tous les emplois; mais elle avait laissé subsister les supériorités de situation et d'importance qui ne reposaient sur aucun privilége. Hormis les émigrés, chacun était resté en légitime jouissance de sa propriété, de sa réputation, de son influence. Les routes étaient ouvertes aux talents jusqu'alors inconnus, aux capacités non éprouvées; mais les imaginations, excitées par ce grand mouvement, n'avaient plus de limites; les prétentions et les espérances ne pouvaient endurer le moindre

délai; le concours était ouvert pour arriver à tout, sans nul retard. On voulait atteindre de plein vol aux gloires de l'éloquence, à l'importance parlementaire.

Alors s'éveilla l'envie, la plus funeste des passions politiques. Nulle ne sait mieux se déguiser à ses propres yeux, s'intituler amour de la patrie et de la liberté, s'armer de déclamations mensongères. Elle trouva accès parmi les hommes qui arrivaient, nouveaux et ignorés, empressés à prendre aussitôt rang parmi les noms que deux années de révolution et de luttes parlementaires avaient mis en lumière et en honneur. Leur impatience et leur présomption ne purent se modérer. L'esprit de parti s'alluma, l'exagération s'efforça de conquérir la popularité. Tout obstacle, toute contradiction suscita les plus vives attaques. On s'en prit à cette constitution qui commençait à peine, on voulut la renverser; on appela la guerre, afin d'avoir une révolution nouvelle; on contracta alliance avec les opinions les plus violentes, avec les passions les plus subversives.

De toutes les supériorités, celle que l'envie supporte le plus difficilement, c'est la supériorité morale. Après avoir jeté à terre le rang, la naissance et la richesse, elle en vient à la renommée et au talent, et s'y acharne avec rage. Comme, en ce moment passager, la région supérieure se trouvait occupée par des hommes qui venaient de faire leurs

preuves et d'appeler sur eux l'attention du public, ce fut cette noblesse d'intelligence et de gloire qu'il fallut abaisser et proscrire.

Des hommes qui, certes, n'avaient pas intérêt à décrier les dons de l'esprit et du talent, commencèrent à ériger en doctrine la méfiance et la haine contre toute distinction ; ils imaginèrent d'ameuter l'opinion contre le génie, comme un despotisme, contre les lumières, comme un moyen d'oppression. Voici ce qu'écrivait alors un homme qui a fait secte pendant quelques instants :

« Ceux qui ont étudié la révolution ont remar-
» qué que ce n'était point les talents les plus célè-
» bres qui en avaient été les partisans les plus
» ardents.....

» Buffon avait l'aristocratie des grands talents....

» Raynal avait cette aristocratie du talent qui en
» est le poison, cette aristocratie qui veut bien re-
» cevoir dans l'ordre politique quelques supériorités
» de la main du hasard, mais qui ne veut pas des
» millions d'égaux par la loi de nature. Je doute
» que Montesquieu lui-même se fût assis de sang-
» froid à côté de son tailleur, et qu'il l'eût entendu
» patiemment contredire son opinion.

» Je ne puis m'empêcher de gémir de notre ido-
» lâtrie pour tout ce qui porte avec soi le caractère
» de quelque supériorité. »

Et comme déjà, au moment où écrivait Brissot, la liberté politique, l'égalité des droits, les garanties

légales pouvaient sembler une cause gagnée, comme il craignait de ne pas émouvoir les classes moyennes déjà satisfaites, il s'adressait à d'autres passions et passait jusqu'à la destruction de la société elle-même.

« M. de La Fayette croyait qu'une Constitution » remédierait à tout; mais il y avait en France, » comme dans toute notre vieille Europe, un mal » invétéré; il y avait des riches que la Constitution » ne rendrait pas plus humains; il y avait des pau- » vres qu'elle ne nourrirait point; il n'y avait ni » protection ni prospérité pour l'amour du travail. » Les classes laborieuses, les classes inférieures res- » taient déshéritées comme auparavant. Pour elles, » que signifiait la révolution bornée aux résultats de » 1789? Cette révolution était-elle du pain pour » tous? Elle était une combinaison qui soulageait » l'orgueil de la bourgeoisie, naguère humiliée par » les vaniteuses prétentions de la noblesse..... La » République était un pas de plus vers l'améliora- » tion du sort du peuple; La Fayette repoussa ce » progrès, parce qu'il ne comprit point que l'anar- » chie elle-même, lorsqu'elle n'est que passagère, » peut être une élaboration féconde..... Il craignait » l'anarchie et ne sut que la menacer, au lieu de se » jeter avec les bons citoyens au milieu du chaos » pour aider à le débrouiller. »

Peu de temps s'écoula et le parti qui avait appelé l'anarchie comme élaboration, qui avait invoqué l'a-

bîme, eut, comme il l'avait désiré, la tâche de débrouiller le chaos. Il avait accusé les bons citoyens de ne pas s'y être précipités avec lui; il y fut englouti. Ce parti comptait dans ses rangs des hommes dont le caractère était généreux et les sentiments désintéressés; ils avaient plutôt le désir de la renommée que le goût de l'autorité; ils s'étaient enivrés de leurs paroles pompeuses plutôt que de passions perverses: aussi ne leur fut-il pas même donné de toucher au pouvoir; la victoire fut, non pour eux, mais pour les alliés qu'ils avaient appelés et acceptés.

Aussitôt ce fut à leur tour d'être livrés aux colères de l'envie; à eux aussi, leurs talents, leur supériorité, les applaudissements qu'ils avaient obtenus furent imputés à crime et à conspiration contre la liberté.

Il est curieux de lire aujourd'hui les mémoires de Buzot. Dans ce parti coupable et malheureux, nul peut-être n'avait l'âme plus élevée. Ses mémoires ne sont pas un récit; ils sont, sans suite, inachevés, interrompus par sa mort, qui sans doute fut un suicide; errant et sans asile, il ne voulut pas tomber vivant aux mains des bourreaux. Ils trouvèrent son corps à demi dévoré par les loups et gisant dans la campagne. Ce qu'il a laissé en témoignage de lui n'est qu'un long cri de douleur, un aveu déchirant des illusions qui l'avaient entraîné ainsi que ses amis : c'est le désespoir de douter de ses opinions, en restant fidèle à ses sentiments.

A ce moment, la révolution politique n'eut plus de terme; aucun temps d'arrêt ne semblait possible, car on voulait qu'elle fût sociale. Les révolutionnaires avaient besoin de l'égalité jusqu'à ce qu'elle eût passé son niveau sur tout ce qui s'élevait au-dessus d'eux; nulle infériorité de position, nulle médiocrité d'esprit ne pouvait endurer d'être surpassée. Le parti vainqueur était décrié et assailli, avant même que sa victoire fût achevée. L'envie poursuivait sa route jusqu'au moment où la dernière supériorité serait abattue par la médiocrité rivale; semant la discorde parmi le crime, elle immolait Danton par Robespierre.

Dans ces luttes sanglantes, où le vaincu était envoyé à l'échafaud, l'ambition n'avait certes point le même caractère et la même marche que dans les temps ordinaires. La société était dissoute; il n'y avait de lendemain pour personne; ce n'était point un avantage de position ou de fortune que pouvaient chercher les hommes lancés dans la carrière révolutionnaire; ils marchaient sans pouvoir s'arrêter, sans regarder en arrière, sans rien apercevoir devant eux; le pouvoir était pour eux la seule sauvegarde; l'ardeur du combat, la haine des adversaires, un orgueil enivré, un fanatisme déclamatoire, et peut-être encore plus une sorte de peur ardente de ce qu'ils avaient fait et mérité, les poussaient sans but et sans prévoyance.

Le 9 thermidor arrêta la destruction sociale; le

sommet était atteint; on se trouva sur la pente opposée. Il fallut revenir aux conditions de l'ordre, et donner quelque sécurité au présent, quelque espérance de l'avenir.

La Convention, dans sa seconde période, fut, au total, dirigée par une majorité d'hommes sages et honorables : elle accomplit de plus grandes choses et plus salutaires pour la France que tout ce qu'avait fait le premier comité de salut public. La guerre fut constamment heureuse et de glorieux traités de paix furent conclus. Toutefois c'était encore une phase de la révolution et non pas un établissement. L'idée de durée ne s'attacha même pas à la Constitution qui fut donnée; l'opinion publique la reçut à titre d'essai. Outre les vices essentiels qu'elle renfermait en elle-même, c'était une république faite pour quelques-uns, non pas pour tous. Le gouvernement qu'elle instituait était obligé par situation, plus encore que par opinion, à maintenir des lois de proscription, d'exil et de confiscation. Il persistait dans les mesures d'exclusion et de défiance. L'autorité, dans tous ses degrés, restait confiée aux hommes qui l'avaient exercée révolutionnairement; elle conservait un caractère d'esprit de parti. Soutenue par cette impulsion, elle était arbitraire et illibérale.

« Cette révolution, si désastreuse pour les talents,
» a exilé ou fait mourir à peu près tout ce qu'il y
» avait d'hommes instruits ou susceptibles de l'être.
» Ce qui reste en France ne trouve sa sûreté que

» dans son silence, et le mécontentement de tous les
» éloignera à jamais des fonctions publiques. »

Ainsi s'exprimait Buzot au commencement de 1794. Au moment où il écrivait, ce n'était point une exagération. Plus tard il n'en était pas tout à fait ainsi. C'était à peu près la même composition personnelle, mais il n'en résultait pas une tyrannie cruelle, ni même aussi pesante.

Quand le pouvoir est exercé de la sorte, il ne peut être que provisoire. Les fonctions publiques ne furent donc que des commissions temporaires conférées par le gouvernement ou par des élections sans liberté. Servir l'État n'était pas redevenu une carrière et une existence : c'était un accident dépendant de la conjoncture politique.

La Constitution consulaire, inspirée par l'expérience des années qui venaient de s'écouler, donna aux fonctions publiques une institution plus analogue aux anciennes habitudes françaises. La magistrature redevint inamovible. L'Assemblée constituante avait fortement voulu ôter à l'autorité judiciaire tout caractère politique; entraînée par l'idée alors dominante, elle avait composé les tribunaux de manière à leur donner l'inconvénient qu'elle cherchait à écarter. En demandant le juge à l'élection, elle nuisait à son indépendance et le livrait à l'influence qu'exerçait sur lui l'esprit de parti ou de localité dont il était l'élu.

L'administration intérieure avait été pour ainsi

dire créée par l'Assemblée constituante. Ses attributions furent alors définies et limitées ; elle fut nettement distinguée de l'autorité judiciaire. Ses fonctions relatives aux intérêts locaux, et l'action qu'elle avait à exercer comme instrument du pouvoir exécutif, furent séparément indiquées ; elle communiquait son autorité aux services spéciaux et aux régies fiscales. En ce point, comme en tant d'autres, les principes posés en 1789 étaient raisonnables et féconds ; mais ils avaient été mis en œuvre sans prévoyance, sous l'empire de quelques opinions trop générales et trop absolues.

Pour que l'administration présente aux intérêts locaux une garantie suffisante, elle doit être divisée en deux fonctions ; il faut qu'elle soit exécutive et délibérative. Toute charge ou obligation nécessaire ou utile à la circonscription locale, qui n'a point été imposée par le pouvoir législatif, doit être votée par les représentants de la population. Puis il est indispensable qu'il leur soit rendu compte de la gestion des intérêts confiés à l'administration exécutive. D'autre part, les devoirs qui lui sont imposés par les lois ou par le pouvoir exécutif suprême comportent souvent une consultation préalable, une information destinée à régler les détails de l'exécution. Enfin il est essentiel que les administrateurs aient à comparaître et à rendre compte de l'ensemble et des détails de leurs actes devant les représentants de leur ressort.

La forme de quelques administrations provinciales pratiquées ou essayées sous un tout autre régime, lorsque les pouvoirs et les attributions étaient peu distincts, fut mal à propos imitée. L'autorité exécutive et l'autorité délibérative furent confondues et exercées par un corps nombreux qui en déléguait une partie à une administration collective : l'action du gouvernement était réduite à la surveillance d'un commissaire. La responsabilité ne se trouvait nulle part. Le mécanisme administratif fut livré à une confusion complète.

Peu de réformes ont été plus appelées par l'expérience et plus applaudies par l'opinion, que la loi qui suivit de près la Constitution consulaire de 1799.

L'institution des préfectures réalisa cette division de la délibération et de l'action, qui avait manqué au système de l'Assemblée constituante : une responsabilité personnelle fut instituée. Le conseil général exerça son contrôle sur des actes qui n'émanaient plus de lui-même ou de ses élus. Le préfet fut un délégué du gouvernement préposé à l'exécution des lois, des règlements et des instructions du pouvoir exécutif; il fut chargé de maintenir l'ordre et la régularité dans les administrations diverses. Il n'était pas électif; les conseils généraux auraient dû l'être; ils le sont devenus depuis.

Si le magistrat revêtu de la délégation du gouvernement, et en même temps administrateur des intérêts locaux, recevait son mandat d'une majorité,

il contracterait envers elle, sinon des engagements, du moins des obligations; elle dominerait et soutiendrait son représentant; la responsabilité morale, celle qui est la plus usuelle et la plus efficace, disparaîtrait; la minorité craindrait que l'administration ne fût pas suffisamment impartiale. Pour plus grande précaution, le préfet fut, en général, pris hors du département.

Les circonstances étaient favorables à l'installation de ce nouvel ordre de fonctionnaires publics. Ils avaient mission de rendre au pays le calme et la sécurité, de ne faire nulle acception des intolérances politiques qui, depuis dix ans, troublaient les provinces, de concilier au gouvernement les bons citoyens vexés ou repoussés par les administrations révolutionnaires, de rendre à tous égale justice. La législation et les règlements furent modifiés dans le même sens. L'État, dans son ensemble et dans ses détails, prenait l'aspect d'une bienfaisante régularité.

Les Codes furent promulgués; l'administration devint uniforme, hiérarchique et surveillée. Une habitude générale d'ordre résulta de l'application exacte et égale des lois.

Ainsi dut se former une classe de citoyens destinés à être les dépositaires de l'autorité. Ils s'instruisaient par l'expérience de leurs fonctions, qui n'étaient plus accidentelles et momentanées. Les relations habituelles avec le public leur donnaient à la fois la

connaissance des hommes et la connaissance des affaires. Une double responsabilité envers le pouvoir supérieur et envers l'opinion publique leur imposait l'observation du devoir. Près de cinquante années se sont écoulées en marchant dans cette voie. On y était ramené par la force des choses, lorsque les mouvements politiques en avaient fait dévier. Durant cet intervalle, les lois avaient reçu des développements ou d'utiles réformes: si quelque influence d'un parti dominant altérait leur esprit essentiel ou tentait de les éloigner des mœurs et des conditions de la société française, cette dérogation ne pouvait subsister longtemps. Quant au système administratif, il était de plus en plus soumis à la surveillance de la législature et des conseils généraux, exposé aussi aux attaques de la presse.

Telle a été l'éducation des fonctionnaires publics. D'abord choisis sur leur bonne renommée, sur leur capacité présumée, trop souvent d'après les hasards des révolutions politiques, ils ont de plus en plus été soumis à un avancement hiérarchique et à l'épreuve des emplois inférieurs. Ce grand laps de temps a déjà vu s'écouler plusieurs générations, de sorte que les dernières ont pu recevoir une instruction spéciale pour la carrière à laquelle chacun se destinait; des stages ou des noviciats ont semblé de plus en plus nécessaires et ont été habituellement exigés. Les traditions et les exemples de famille ont dû aussi avoir leur influence.

Cet état de choses est-il mauvais en soi? est-il incompatible avec la loi d'égalité, qui dit que tous les Français sont admissibles aux emplois civils ou militaires? Cette loi interdit-elle que des conditions de capacité ou d'expérience soient imposées, afin de garantir que les emplois seront bien remplis? Cela ne peut être allégué raisonnablement. Un avancement graduel, après qu'une instruction préalable a été acquise, est au contraire dans l'esprit de la loi.

Les serviteurs de l'État doivent-ils perdre, en tout ou en partie, leurs droits de citoyen? Sont-ils suspects précisément parce qu'ils ont été présumés capables d'être employés aux affaires publiques? La liberté consiste-t-elle en une méfiance nécessaire envers ceux qui exercent, à un degré quelconque, une portion d'autorité? L'action des corps délibérants créés par l'élection est-elle destinée à mettre incessamment le pouvoir sur la sellette de l'accusé? Leur destination n'est-elle pas bien plutôt de lui conférer une force d'opinion en influant sur sa direction? Ne lui doivent-ils pas aide et secours, quand il justifie de ses titres à leur confiance?

Sans trancher ces diverses questions d'une façon absolue, on voudrait retirer aux fonctionnaires publics la faculté d'être élus aux assemblées législatives. Ce serait les interdire du droit de cité, dans son acception la plus élevée; les récuser dans la délibération et le vote des affaires les plus importantes du pays. On ne saurait contester sans doute qu'ils ap-

porteraient dans la discussion, au moins autant de lumières et d'informations que les autres élus. Dira-t-on que leur position les maintient dans une dépendance nécessaire? que leur sort, dans la carrière où ils sont entrés, dépend des agents supérieurs du pouvoir exécutif? En conclura-t-on que, de toute nécessité, leur opinion ne sera ni sincère, ni libre? Mais il n'est pas une situation quelconque qui ne puisse prêter à un soupçon de dépendance; il n'en est point où des calculs d'intérêt ne soient supposables. Le solliciteur, qui souhaite un emploi pour lui ou quelqu'un des siens, est plus dépendant que l'homme qui l'a obtenu. L'administration a d'autres faveurs à accorder que des nominations. Faudra-t-il donc rechercher dans la fortune ou la position de chaque candidat la circonstance qui pourrait donner prise sur lui? L'indépendance est avant tout dans le caractère; elle doit être démontrée par la vie qu'on a menée en face du public et par l'estime qu'on a obtenue. Celui qui a été vu par ses concitoyens, juge intègre et impartial, sur son siége pendant longues années, est à leurs yeux un représentant dont l'indépendance est mieux garantie que par des professions de foi déclamatoires.

Toutefois, sans poser injurieusement en principe l'exclusion des fonctionnaires, on peut rechercher quelles exceptions seraient justes et presque indispensables.

Lorsqu'un magistrat ou un agent administratif

peut, au moyen de l'autorité qu'il exerce, imposer son influence positive et directe aux électeurs, et déterminer ainsi leur suffrage, non plus par la conformité d'opinion ou par l'estime personnelle, mais par des motifs intéressés, l'éligibilité doit être supprimée.

Si les fonctions exigent une assiduité qui ne puisse être interrompue sans inconvénient pour le service public, l'incompatibilité est nécessaire.

Enfin, il peut être reconnu qu'en de certaines positions la conformité complète d'opinions et de vues est un devoir du subordonné envers son chef direct. Alors il ne convient pas qu'ils siégent ensemble dans la même délibération.

En outre, l'éligibilité des fonctionnaires suppose des conditions générales qui ne peuvent être négligées. Pour que l'opinion publique leur reconnaisse un caractère incontestable d'indépendance, leur situation doit, autant que possible, être stable et assurée; la faveur ne doit pas apparaître dans leur nomination ou leur avancement. Le mérite reconnu, les succès, la bonne renommée, la durée des services : tels doivent être les motifs réels et manifestes de leurs progrès dans la carrière. Parmi les moyens de gouvernement, il en est peu qui aient autant d'inconvénients que de faire servir la distribution des emplois à conquérir les suffrages ou à récompenser les opinions. Sans doute il est difficile d'éviter complétement tout reproche à cet égard. Les ministres ont une partialité involontaire pour leurs amis ou

leurs partisans ; ils estiment plus haut la capacité ou le talent qui ont servi leur cause. Mais ériger en doctrine, en principe de conduite, la faveur et la complaisance, serait une grande erreur et une funeste malhabileté. Il n'y a point de cause plus active de mécontentement. Chaque préférence mal justifiée fait un ingrat et dix envieux ; ce dicton vulgaire est de toute justesse. C'est un des griefs dont l'opinion s'empare le plus vivement et qu'elle est le plus portée à exagérer. Le dernier ministère du gouvernement royal s'est vu, pour ce motif, exposé à un blâme proportionné à la durée inaccoutumée de son administration, et par conséquent au nombre accumulé de solliciteurs mécontents.

On a vu depuis de bien autres abus : le népotisme, la distribution à pleines mains de tous les emplois selon les exigences de coterie ou d'opinion, l'oubli de toutes les conditions de noviciat, d'expérience acquise, d'instruction spéciale, d'avancement hiérarchique; enfin une légèreté d'où ont pu résulter des choix infâmes : tel a été ce renouvellement, qui a reproduit et surpassé ce qui s'était vu aux autres lendemains de révolution. Sur ce point, comme sur tant d'autres, les nouveaux maîtres ont cru que le passé devait être supprimé, que nous étions au commencement du monde, à l'époque de la création.

Une objection fondamentale a été présentée contre cette vaste organisation des agents de la puissance

publique et la stabilité de leurs fonctions. C'est, a-t-il été dit, former dans l'État une sorte de corporation, une classe unie par des intérêts pareils et par des habitudes d'esprit nécessairement semblables.

En quoi consiste cette parité? Quel est le lien commun entre des hommes, qui ont des occupations différentes, dont le mérite et le savoir ne sont pas dans la même voie et qui ne se connaissent pas entre eux? Quel peut être un esprit de corps qui réunirait le magistrat et l'administrateur? — L'un et l'autre ont passé leur vie à connaître et à pratiquer les lois; ils ont l'expérience de leur application; ils ont appris, par leurs relations avec les hommes, à les juger sans illusion et à ne se point faire des idées chimériques sur la société. Quant à leur intérêt commun, on peut supposer qu'il les incline à un sentiment de préférence pour l'ordre établi, pour la forme actuelle de l'État. Ce ne peut être un motif de méfiance qu'aux yeux des hommes, qui prétendraient que le but essentiel des délibérations publiques et de la libre discussion est de changer incessamment les lois et les pouvoirs qui régissent le pays.

En admettant, par une exagération calomnieuse, que l'esprit de conservation devienne, parmi les fonctionnaires publics, un préjugé aveugle et exclusif, serait-il donc si dangereux? n'en est-il point de plus menaçant?

D'ailleurs, il faut songer que nulle opinion, nulle disposition d'esprit ne peut réclamer le privilége

d'être toujours raisonnable et préservée de l'erreur. Ainsi la liberté et le bien public commandent que toutes puissent être représentées, et qu'elles se produisent à titre égal. Alors la discussion s'établit entre les différents points de vue de chaque question. La manifestation des divers intérêts est même un élément nécessaire d'une délibération éclairée et complète.

A mettre tout au pire, les fonctions publiques sont une profession. Oublions que cette profession est le service de l'État, et qu'elle s'occupe d'autre chose que de l'intérêt privé. Les autres professions, les autres conditions sociales n'ont pas été mises en suspicion; on suppose qu'elles permettent à la conscience ou à l'esprit de se dégager des suggestions de l'intérêt; elles sont admises à présenter leur contingent d'informations et de bonnes raisons. Le propriétaire n'est point exclu de la délibération sur l'impôt foncier; le négociant vote sur les patentes, le fabricant sur les douanes, l'avocat sur les lois de procédure, le journaliste sur la législation de la presse. En poussant à l'extrémité le principe de méfiance et d'exclusion, on arriverait à une délibération abstraite et ignorante des faits pratiques; elle ne serait rien autre chose que la déduction absolue et aveugle d'un principe unique posé dans chaque question. Où cela mène, chacun le sait, aujourd'hui plus que jamais. « Cave à consequentiariis! » disait Leibnitz.

Mais on s'effraie de voir se former dans l'État une classe dépositaire de l'autorité publique, et dérivant de ses fonctions une influence prépondérante et une supériorité de situation. Sans doute, si l'accès des diverses carrières était interdit ou rendu difficile; si, pour monter d'un échelon à l'autre, quelque privilége était accordé, il y aurait juste motif de se plaindre; alors on pourrait prononcer que la société est mal réglée. Lorsqu'au contraire tout est disposé de manière à favoriser le développement des facultés et à prodiguer les moyens d'instruction; puis à laisser ouverte la porte de toutes les carrières et à rendre accessibles toutes les positions, on ne saurait attaquer avec raison les supériorités acquises dans un concours ouvert parmi l'égalité.

Une semblable hiérarchie, c'est l'ordre social lui-même; elle est alors non pas imposée, mais acceptée; elle n'est point assujettie à des règles précises; ses rangs ne sont point fermés. Elle se présente comme un principe d'émulation. Le progrès régulier de la civilisation en profite, ainsi que la diffusion des lumières. La société n'est plus classée en castes distinctes, mais en conditions diverses et graduées. Chacun voit devant soi une route tracée, où il pourra marcher et avancer vers un but probable. Un prix est ainsi proposé au développement des facultés de l'esprit, à l'activité du caractère, à la prudence de la conduite. Tout citoyen se reconnaissant, en fait, supérieur aux uns, inférieur aux autres,

peut consentir à cette inégalité compensée, qui n'offense en rien la complète parité des droits.

L'égalité ascendante améliore, en les élevant, les conditions sociales; tandis que l'égalité hostile et envieuse ne tend qu'au mal d'autrui, oubliant même son propre bien. Au lieu de cette série continue, qui joint ensemble les citoyens d'une même nation, elle les divise par l'aversion de tout ce qui tend à s'élever; elle brise l'échelle sociale, afin de ne pas souffrir le chagrin de voir le mérite en monter les degrés; elle applique ses penchants tyranniques à arrêter le progrès général de la société. S'il lui était donné de la façonner à son gré, elle en ferait une Chine démocratique.

Cette passion de nivellement n'est point soulevée contre les seules inégalités créées par les fonctions publiques. Le même besoin de renverser et de détruire se porte contre la richesse, contre les souvenirs de famille, contre la renommée, contre tout succès acquis et durable. Nous avons pu voir, par quelques citations empruntées à une époque où ce funeste sentiment semblait moins répandu et moins âcre qu'aujourd'hui, combien la supériorité du génie et de l'esprit excitait de détestation, et sous quel niveau on prétendait l'abaisser. Ce n'est pas seulement une branche de la hiérarchie sociale qu'on voudrait retrancher; il s'agit d'imposer, en tout et pour tout, l'égalité de fait, l'égalité absolue.

Une telle démocratie, qui supprime le libre essor

des facultés humaines, en leur refusant émulation et récompense, et qui pèse dans la même balance les suffrages de Montesquieu et de son tailleur, ne diffère nullement des chimériques ou furieux sophismes qui s'intitulent opinions socialistes. La démocratie des uns est une société décapitée, dont ils seraient les aristocrates. La société des autres, c'est la suppression du droit privé et de la volonté individuelle; c'est l'espèce humaine rangée sous la discipline d'un ordre monastique ou du servage; c'est la liberté du citoyen absorbée dans le pouvoir social qu'exerceraient les fondateurs et directeurs de ces abrutissantes associations.

Repoussons donc l'ostracisme des serviteurs de l'État; ils ne sont point de pire condition que les citoyens employés, dans un intérêt privé, aux diverses professions de la société. Leur position les recommande à la confiance publique; leur mérite a subi une épreuve préalable; ils appartiennent déjà aux affaires du pays. C'est en son nom qu'une supériorité leur a été conférée : elle est émanée de lui; il est déjà accoutumé à la reconnaître.

Conséquemment, si l'intérêt général exige que, dans un gouvernement bien réglé, l'esprit de conservation, d'expérience et de maturité, soit appelé dans les conseils nationaux, il ne faut point s'étonner que les fonctionnaires y trouvent place. Il est des époques et des pays où cette mission a été confiée à des représentants de la famille et de la propriété. Nous

n'avons point voulu que ces deux grands intérêts de la société fussent défendus contre tant d'attaques par une magistrature héréditaire; il a semblé que c'était au nom de l'État et de l'intérêt général que la cause sociale devait être soutenue. La chambre des pairs s'est alors composée d'hommes éprouvés par les fonctions publiques; ce n'était pas une pensée nouvelle en France, elle avait été proposée en 1795.

Aux États-Unis, le sénat est élu par la législature de chaque État; de sorte qu'il représente le pouvoir public des différentes portions du territoire. Au lieu d'attribuer exclusivement l'éligibilité aux citoyens qui remplissent ou ont rempli des fonctions publiques, on a conféré spécialement aux corps constitués le droit d'élire la chambre sénatoriale. Dans une combinaison comme dans l'autre, c'est chercher parmi les magistrats les garanties de l'esprit de conservation.

Au moment où était discutée la Constitution des États-Unis, John Adam fit paraître un écrit où il traitait les plus grandes questions de la politique intérieure de son pays. Sa crainte n'était pas de voir naître une aristocratie, qui réclamerait l'influence et le pouvoir en vertu des souvenirs et de la tradition. L'Amérique n'était pas prochainement exposée à ce danger. Il redoutait une autre aristocratie, qui lui semblait dangereuse. Dans une assemblée unique, émanant d'un même principe et d'une même élection, un parti pouvait s'emparer de la majorité et

s'y maintenir pendant longtemps. Ainsi se serait formée l'aristocratie, selon lui, la plus menaçante pour la liberté. Il disait :

« La grande objection qu'on peut faire contre les » monarchies absolues n'est pas précisément d'être » soutenues par une subordination de rangs, car » c'est cette différence des rangs, aussi bien que » celle des offices, qui maintient les gouvernements, » même les plus démocratiques. »

Sans nul doute, ce dont il faut se garder le plus, c'est d'un mécanisme constitutionnel, par lequel des hommes de parti peuvent acquérir ou conquérir la prédominance dans un corps politique, non partagé ni balancé, et par conséquent investi de la souveraineté absolue ; là serait la tyrannie exercée par un seul ou par plusieurs.

Une hiérarchie libre et naturelle est la garantie de l'ordre et de la liberté. Cette pensée se retrouve chez tous les hommes qui ont réfléchi sérieusement à la constitution sociale. M. Sieyès s'en était constamment préoccupé. C'est dans le même sens que Condorcet a pu écrire : « On ne peut choisir qu'entre » la monarchie, l'aristocratie et l'anarchie. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE LA PROPRIÉTÉ.

La propriété est évidemment le premier objet d'une société formée par des hommes libres. Ils veulent assurer pour le présent et pour l'avenir la possession de leur avoir, et se la garantir mutuellement. L'occupation accidentelle et stérile d'une portion du sol ne pouvait leur donner l'idée d'un droit; cette portion ne leur était appropriée avec certitude, et ils n'avaient conscience de sa juste possession, qu'après l'avoir par une action libre et volontaire, soumise à la culture. De même le chasseur se sentait dans son droit en regardant comme sien le gibier qu'il n'avait pas consommé et qu'il gardait en provision : l'arc et les flèches qu'il avait

fabriqués de ses mains étaient sa propriété. Il en était de lui comme du laboureur, qui avait travaillé la terre, y avait semé son grain, et par là en avait fait son bien.

« Je ne te troublerai pas dans ta possession, tu » ne me troubleras pas dans la mienne. » Tel est le premier contrat social, le premier droit de l'homme. Il y a des peuples où la propriété était mieux protégée que la personne.

Qu'au premier moment de l'association, la part de chacun ne fût pas égale, c'est ce qui n'importe pas à la question, elle reste la même quant au droit. La société a commencé par la possession, mise sous la garantie commune. Ce principe de justice a reçu son application dès le moment où la société se formait, c'était sa règle. Il se peut qu'un des associés gardât dans sa hutte un plus grand nombre de fourrures, et l'autre moins; l'un avait peut-être semé un champ plus grand, l'autre un champ plus petit : tout ainsi que l'un était plus fort, l'autre plus faible; l'un plus laborieux, l'autre plus inerte. A quoi d'ailleurs aurait servi une loi agraire et une préalable égalité? Son effet ne pouvait subsister longtemps, l'inégalité aurait bientôt reparu.

Continuons, ainsi que cela se pratique, à mettre sous forme d'apologue les principes abstraits de l'ordre social. Cent hommes, par une volonté libre et réfléchie, ont contracté société, et consenti à une complète égalité. Chacun a reçu un lot de terre d'une étendue

pareille. Tous ne travailleront point avec la même activité ou la même intelligence. Les accidents de la saison auront été favorables aux uns, contraires aux autres. La récolte et les produits ne seront pas les mêmes pour tous. Voici déjà la richesse et la pauvreté.

Ces hommes se sont réunis en société civile, et non pas en communauté ; ils ont réservé leur liberté, en s'engageant à ne se point faire tort les uns aux autres. Ils ont travaillé pour eux et pour leur famille quand et comme ils l'ont voulu. L'autorité publique, sous laquelle ils se sont placés, était chargée de les protéger ; il ne lui était point permis de régler leur travail et de distribuer leurs produits ; car nous parlons ici de citoyens et non pas de serfs ou d'esclaves ; ils sont restés maîtres de leur personne, de leur volonté, de leur travail, de leur propriété et des produits qu'ils ont obtenus.

Un des copartageants a eu le tort d'être paresseux ou le malheur d'être malade ; il se présente à celui dont la récolte a été abondante. S'adresse-t-il à sa sympathie, à son sentiment religieux ? S'il est repoussé, le riche a péché devant Dieu et les hommes ; mais le réclamant demande-t-il au nom du droit, on lui répondra qu'il n'a rien à exiger. Or c'est là que se pose la question. Les sophistes du socialisme prétendent que le réclamant doit parler au nom de la loi et que la contrainte doit être exercée par l'autorité sociale. Comme il n'en a jamais été ainsi, rai-

sonnons selon le passé et le présent de toutes les sociétés humaines.

Si l'homme laborieux, qui a obtenu une bonne récolte, n'avait vu dans cet heureux résultat que l'avantage de consommer au delà de ses véritables besoins, il ne lui resterait rien à donner; l'indigent ne pourrait espérer de lui aucun secours.

Au contraire, s'il ne s'est point livré à de brutaux appétits, et s'il a mis en réserve la portion superflue de ses produits, il pourra dire à son compagnon : « Je vais vous donner du grain ou des » fruits; mais, comme j'ai employé mon travail à les » produire, vous me rendrez la même quantité de » travail, et vous allez m'aider à labourer mon » champ. » Ou bien il lui fera une autre proposition : « Je pourrais, dira-t-il, semer ce grain; il me ren- » drait ma semence et cinq ou six fois autant; em- » portez-le afin de le semer dans votre terre, vous » me le rendrez en y ajoutant ce qu'il m'aurait pro- » duit; mais vous avez droit à en déduire un prix » pour votre travail. »

Toutes les transactions sont contenues dans ce germe et dérivent de ce double droit. De la libre association des hommes et de la propriété, qui est son principe, sont découlées les inégalités de situation; elles en sont les conséquences nécessaires. On les retrouve dans toute société humaine, à moins que la force ne soit intervenue pour détruire le droit; c'est ce qui est arrivé trop souvent. Alors les hommes

ont cessé d'être libres dans leur propriété ou dans leur travail : ces deux libertés sont corrélatives; leur origine et leur droit viennent de la même source.

Dans cette histoire théorique de la société, on reconnaît aussi le principe du capital; il est la portion de produits non consommée par la fourmi et prêtée à la cigale; il représente un travail et s'échange contre un autre travail; il est une propriété tout aussi bien que le sol dont il est dérivé, ou que le travail dont il est résulté.

Supposons que le premier producteur n'eût point fait d'économies, le pauvre serait mort de faim, il n'y aurait pas eu de quoi solder l'indigent qui demandait du travail. Interdire l'enrichissement, c'est-à-dire l'épargne; maintenir, par tyrannie, l'égalité de fait, la poser comme principe social, c'est condamner la société à un état grossier, sans développement du bien-être corporel, sans essor des facultés morales. L'activité, l'intelligence, le travail tendent sans cesse à se développer, selon les inégalités individuelles. Il faudrait donc arrêter l'énergie humaine dans son cours naturel : ce n'est pas seulement la liberté civile qui serait supprimée, la liberté instinctive de l'âme serait enchaînée aussi et retenue dans les régions inférieures. Chacun passerait à son tour sur la terre, sans excéder les limites de la case d'échiquier où l'égalité l'aurait enfermé. L'homme végéterait dans le présent, sans pouvoir jeter son

regard sur l'avenir ; toute supériorité sur les autres lui étant défendue, il ne pourrait songer à devenir supérieur à lui-même. Ne s'appartenant pas, puisqu'il n'a point la liberté d'influer sur son propre sort invariablement réglé, il ne sentirait pas l'esprit de famille; la paternité elle-même deviendrait apathique et animale.

On prétend que cette utopie est conçue dans l'intérêt du pauvre; mais nous venons de voir que, sans l'économie et l'enrichissement, il ne peut y avoir augmentation de travail. Ce n'est point dire assez : la quantité de travail diminuera, puisque le travail excédant de l'un ne pourra remplacer le vide laissé par l'inertie de l'autre; donc aucun moyen de secourir le pauvre, à moins qu'on n'accomplisse par voie coercitive un partage dans la misère. Vous supprimez la richesse sans apercevoir qu'elle est la caisse d'épargne de l'ordre social.

Comme les socialistes ne répudient aucune conséquence et se précipitent aux derniers résultats à toute course de logique, ils ne peuvent nier que telle est la société conçue par eux. Elle est contraire à tous les enseignements de l'observation et à toutes les idées de justice; aussi n'est-ce pas une société qu'ils cherchent à fonder, c'est une société qu'ils s'efforcent de détruire.

« La propriété, c'est le vol, » a dit l'un d'entre eux. En admettant leur bonne foi, on craint de calomnier leur intelligence. Ou cette rédaction n'a

point un vrai sens et n'est rien qu'un jeu de mots, ou elle est une provocation à la guerre civile. Le brigand, qui attend le voyageur au coin d'un bois, pour lui demander la bourse ou la vie, roule sans doute en lui-même quelque raisonnement semblable; car le crime endort habituellement la conscience par un sophisme, et il lui sera commode d'appeler l'assassinat une restitution. Ce sera, selon cette doctrine, un crime politique, un crime privilégié.

Si la propriété est un vol, la reprendre à celui qui s'en est emparé à titre de restitution est un acte conforme au même principe qui a déterminé le premier assaillant : en effet, il est impossible de supprimer, dans celui à qui la propriété serait ôtée, la conviction de son droit à la posséder. La spoliation prendrait en vain la forme d'une loi, le sentiment universel protesterait et la regarderait comme l'abus de la force. Les propriétaires des champs, des maisons et des capitaux s'uniraient à ceux qui pensent que l'ordre social est bon et profitable; puis ils se défendraient en sûreté de conscience. La société est dissoute, le jour où son principe est nié.

Au lieu de dire : « La propriété, c'est le vol, » il faut répéter ce qui a été dit souvent avec évidence : « La propriété, c'est la liberté. » Parcourez en effet les annales de tous les peuples, partout où vous verrez le despotisme, la conquête ou le pouvoir né de la force, vous trouverez la propriété supprimée ou violée. La pensée des socialistes fournit un titre

suffisant pour toute oppression : si la société est seule propriétaire, le pouvoir gouvernant, roi, sénat ou assemblée populaire, est maître de la terre et des hommes; car celui qui ordonne le travail et règle la disposition des produits devient aussi maître de la personne. La tyrannie ne consiste pas dans le titre du souverain qui l'exerce, elle est tyrannie parce qu'elle est injuste : ce qui est coupable et révoltant sous un gouvernement ne l'est pas moins sous un autre.

Pouvoir absolu et négation de la propriété marchent ensemble. Sans parler des monarchies orientales, de l'ilotisme, de l'esclavage et des États constitués sur ces principes, nous remarquerons qu'un peuple qui a connu le droit et qui a vécu sous la souveraineté de la loi perd les garanties de la propriété, dès qu'il a perdu la liberté. La cruauté des empereurs romains détourne l'attention et empêche de noter leur fiscale rapacité. Les historiens contemporains la comptent cependant parmi les actes de leur tyrannie et les malheurs de cette époque. Caligula s'empara des successions collatérales; Néron se fit payer le loyer de toutes les maisons de Rome. Il est rare que le pouvoir absolu ne porte pas le désordre dans les finances de l'État : telles sont alors les ressources dont il s'avise.

La féodalité fut la confusion de l'idée de souveraineté avec l'idée de propriété. Les conséquences étaient la vassalité, le servage, les redevances, les

obligations de toute sorte et la corvée. L'esclavage du travail est nécessaire quand la propriété n'est point libre.

Louis XIV était persuadé que « les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les » biens qui sont possédés par les gens d'église, » comme par les séculiers, pour en user en tout » temps en sages économes. » Il eut un jour quelque scrupule sur cette doctrine et trouva des docteurs de Sorbonne pour les dissiper. La souveraineté absolue du peuple, représentée par un pouvoir unique, aurait d'autres docteurs pour lui donner de semblables conseils.

Un magistrat considérable dans la science et dans l'estime publique a récemment rappelé une discussion sur la propriété qui eut lieu à la Convention en 1793. Robespierre y professa que la propriété est d'institution sociale et non pas de droit naturel; ce qui comporte la possibilité de son abolition partielle ou totale, successive ou simultanée. L'emphatique hypocrisie qui le caractérisait paraît tout à plein dans son discours.

« Ames de boue, disait-il, qui n'estimez que » l'or, je ne veux point toucher à vos trésors. La » loi agraire n'est qu'un fantôme inventé par les » fripons pour épouvanter les imbéciles..... L'égalité des fortunes est une chimère. Je la crois encore moins nécessaire au bonheur privé qu'au » bonheur public. Il s'agit bien plus de rendre la

» pauvreté honorable que de proscrire l'opulence; » la chaumière de Fabricius n'a rien à envier au » palais de Crassus. »

Cela dit, l'orateur gourmandait la commission d'avoir reconnu le droit de propriété en lui-même, et de ne pas lui avoir donné pour origine et pour sanction la volonté de la loi. Alors se révélait sa pensée.

« Votre déclaration paraît faite, non pour les » hommes, mais pour les riches, les accapareurs, » les agioteurs et les tyrans. » La Convention rejeta la théorie; le pouvoir absolu lui suffisait dans la pratique pour attenter à la propriété de ceux que Robespierre n'appelait pas des hommes et rangeait en catégories. On battait monnaie sur l'échafaud.

Ces doctrines et ces propositions ne sont donc pas d'aujourd'hui; les paroles mêmes sont presque toutes empruntées à cette époque ou à d'autres crises de désordre et de violence. Convaincre les hommes qui s'en portent héritiers serait une tâche impossible : toutefois il faut alléguer le seul argument qui soit décisif pour eux.

Quand de semblables tentatives ont été faites, quel en a été le succès? Quelques-uns disent que, lorsque de telles maximes ont été proclamées, elles ont une invincible force et se reproduisent jusqu'au moment où elles seront victorieuses; c'est pousser loin l'orgueil d'une rédaction. Sans doute elles reparaîtront toutes les fois que la société sera en

trouble et en péril; de tout temps elles ont été le mot de ralliement des ennemis de l'ordre social, de ceux qui, repoussés par la raison publique, sont offensés dans leur vanité ou irrités par leur ambition. Dans l'avenir, comme dans le passé, il y aura des hommes qui s'efforcent à étouffer les instincts moraux en suscitant les mauvaises passions; des hommes qui flattent et trompent les esprits sans culture ou sans réflexion en éteignant leurs lumières naturelles.

Cela s'est vu trop souvent sans doute, mais toujours comme un fléau passager. La société humaine est restée avec ses indispensables conditions, parce qu'elles ne sont autres que les conditions de l'humanité. On ne saurait créer l'homme une seconde fois : les vérités instinctives, dont son âme est inséparable, sont hors de la puissance des sophistes et des despotes.

Si on veut donner le nom de révolutions sociales aux changements qui non-seulement modifient les formes politiques d'une nation, mais aussi ses lois civiles, la condition des citoyens et leurs rapports mutuels, de telles révolutions ont souvent été accomplies; d'autres le seront. Toutefois on peut dire qu'elles ne se réalisent pas soudainement et ne sont pas l'œuvre du jour où elles éclatent. Lorsque les mœurs et les opinions des hommes ont été progressivement changées par le cours des ans et par la marche de la civilisation, elles peuvent se trouver

gênées par les vieilles lois ou par les formes du pouvoir. Alors il advient que cette révolution sociale déjà consommée est proclamée par quelque grand bouleversement.

Mais ces hommes, qui s'en croient les auteurs et n'en sont que les instruments, vont parfois au delà du but. Ils s'imaginent dans leur présomption que le pouvoir, où ils ont été jetés par le flot de la tempête, est assez grand pour changer les esprits, pour abolir les croyances, les souvenirs et les habitudes. Afin d'y réussir, il leur faut employer la tyrannie. Vains efforts ! ils rencontrent la résistance ouverte ou la force d'inertie, plus invincible encore. La nation souffre quelquefois pendant longtemps, puis elle se retrouve au point où elle était arrivée de son propre gré par le cours naturel des choses ; elle reconnaît pour légitimes les seuls changements qu'elle avait voulus, parce qu'ils étaient conformes à ses véritables nécessités. L'Assemblée constituante a pu errer dans sa conduite, mais elle a reconnu et promulgué l'état véritable de la société française et les principes de la législation qui lui convenait. Qu'est-il resté de la Convention ?

Sous sa tyrannie, on peut remarquer la liaison intime, l'identité presque nécessaire des violences révolutionnaires avec les chimères du socialisme. Pour les uns comme pour les autres, il s'agit de dompter une société qui se refuse au despotisme des gouvernants et aux expériences des empiriques.

Les promesses illusoires, les coupables flatteries adressées aux classes pauvres et laborieuses sont employées pour s'y créer un appui et s'en composer une armée menaçante. C'est un voile d'hypocrisie et de déception jeté sur une horrible réalité. Voilà ce que présentent, presque à chaque page, les documents historiques de cette époque.

Un commissaire envoyé par Robespierre lui écrivait de Saint-Malo : « Partout j'invite les sociétés » populaires à se défier des commerçants, des mus- » cadins et des riches, dont l'aristocratie est à l'or- » dre du jour, après celle du sacerdoce et de la no- » blesse ; partout je m'attache à relever le peuple, à » montrer que la révolution est faite pour lui, qu'il » est temps que les sans-culottes dominent, puis- » qu'ils sont la majorité sur la terre et que la majo- » rité doit dominer. »

Le même écrivait à Saint-Just : « Bordeaux est » un foyer de négociantisme et d'égoïsme. Là où il » y avait beaucoup de gros négociants il y avait » beaucoup de fripons, et la liberté ne pouvait guère » y établir son empire, dont la vertu est la base ; » là où il y avait beaucoup de riches, le pauvre » était pressuré par eux, et l'égalité ne pouvait de » longtemps être connue ; là où était la soif de l'or, » on ne pouvait guère affermir dans les cœurs l'a- » mour de la patrie. Le mot d'humanité absorbait » tout. »

Un des représentants en mission à Bordeaux,

disait qu'ils avaient été envoyés « pour détruire
» l'aristocratie mercantile, saigner les bourses et niveler les têtes. »

Une lettre adressée à Robespierre, au commencement de 1794, s'exprime ainsi : « Il faut tuer
» l'aristocratie mercantile comme on a tué celle des
» prêtres et des nobles. Les communes, à la faveur
» d'un comité de subsistances et de marchandises,
» doivent seules être admises à faire le commerce.
» Cette idée, étant bien développée, peut se réaliser.
» Alors tout le bénéfice du commerce tournerait à
» l'avantage de la République, c'est-à-dire à l'avantage du vendeur et de l'acheteur. »

Les notes trouvées chez Robespierre, et écrites de sa main, sont encore plus explicites et signalent la liaison intime et nécessaire de la tyrannie et des doctrines socialistes.

« Pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le
» peuple. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple. »

« Que les sans-culottes soient payés et restent dans
» les villes. Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les éclairer,.... faire suspendre les travaux
» jusqu'à ce que la patrie soit sauvée. »

On multiplierait à l'infini ces tristes citations. Il semble que les systèmes et les projets des hommes de la terreur aient été trop oubliés. Ceux qui ont voulu en faire un bréviaire classique s'y sont complu par imagination, mais sans avoir assez réfléchi, sans

en prendre une connaissance exacte. Un examen sérieux leur aurait montré que la tyrannie, les échafauds et les menaces ont été déjà essayés pour établir une société impossible. Le système ne se produisait pas même comme prétexte : il était employé comme moyen de se maintenir au pouvoir. Or ce pouvoir des hommes, dont la réhabilitation nous a été proposée, subsista à peine pendant une année : leur seul titre à passer pour habiles, c'est d'avoir été l'exécration de la France.

Plus tard, Babœuf donna une forme plus savante aux opinions destructives de la société. Comme, pour fonder celle qu'il avait rêvée, il fallait d'abord détruire celle qui existait, à défaut du despotisme qu'il n'avait pas en sa main, il voulut procéder par la conspiration et la guerre civile; car jamais l'œuvre socialiste n'a été essayée par la liberté : il lui faut toujours la contrainte ou la force, sous une forme ou sous une autre.

Bien au contraire, lorsqu'une autorité nouvelle est appelée par le besoin de justice, de calme et de sécurité, son principal caractère est toujours de rassurer et de protéger la propriété.

Un mois après le 18 brumaire, M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély écrivait : « Dès le temps de » l'Assemblée constituante, une faction s'éleva pour » attaquer les propriétés. On composa avec elle, au » lieu de la comprimer ; on lui céda lâchement une » partie du principe, au lieu d'en défendre coura-

» geusement l'intégrité. Depuis, cette faction, enne-
» mie de l'ordre social, a anéanti toutes les garan-
» ties de la propriété. Chaque petite révolution faite
» dans la grande s'est opérée au prix d'une nouvelle
» atteinte portée à la propriété. Ces vérités se justi-
» fieraient aisément par des faits, si ceux qui ont
» suivi les événements depuis dix ans avaient besoin
» qu'on les rappelât.

» La révolution du 18 brumaire a seule un autre
» caractère, elle est faite en faveur de la propriété. »

Nous assistons à une entreprise nouvelle contre la base fondamentale de la société, contre la liberté civile. Que se proposent donc les diverses variétés du socialisme?

Les uns veulent presser le pas de la société française et la faire arriver, par contrainte ou par convulsion, au but que leur imagination a placé dans l'avenir.

D'autres nous prennent comme matériaux d'une machine sociale toute nouvelle qu'ils veulent fabriquer; ils ont des expériences à faire sur leur malheureux pays, des utopies à essayer; pour cela, il faut d'abord rompre tous les liens de la société actuelle, anéantir les transactions et les contrats, supprimer les engagements des citoyens entre eux, et aussi les lois, qui sont les engagements de l'État.

On se sent étouffé par un mauvais rêve, lorsque la raison est condamnée à se défendre contre de telles folies. De tous les vaincus, le plus opprimé a

été le bon sens. Certes, ces hommes ont bien fait de remettre leur cause aux mains de ceux qu'ils avaient séduits et enivrés ; car elle ne peut être défendue par d'autres arguments que les coups de fusil.

Il en est qui s'autorisent de la fraternité humaine et de l'Évangile. Oui, sans doute, ils ont raison d'y chercher l'égalité devant Dieu, l'amour du prochain, le devoir du riche envers le pauvre, le sacrifice des intérêts privés ; toute morale y trouve sa consécration, et la morale bien plus que les lois est le lien de la société.

Mais l'Évangile est-il, peut-il être un code? Doit-on en déduire des prescriptions légales? Ce sont les relations de l'homme avec Dieu, non pas avec les pouvoirs humains. L'Évangile règle la conscience, et non point les actes. La loi est chargée de punir le meurtre ou l'adultère, l'Évangile en condamne la pensée. Il ne s'adresse point à une obéissance de peur et de sujétion, mais au libre arbitre de notre âme. Où serait la vertu, si elle était la crainte du châtiment ? « Ce n'est point l'esprit de servitude que vous avez reçu, » dit saint Paul. Où serait la morale, quelle satisfaction aurions-nous de nous-mêmes, si les sentiments devenaient un article du Code pénal? Si le secours apporté aux pauvres était un impôt, où serait l'amour du prochain ? Quelle étrange idée de convertir en obligation légale la sympathie humaine! Ce serait la dessécher, la réduire au mécanisme. On serait alors un homme charitable, tout

comme celui qui ne vole point est un honnête homme.

Nous retrouvons toujours la même pensée, la pensée essentielle du socialisme : la suppression de la volonté individuelle, le citoyen instrument passif du pouvoir social.

Supposons que les vertus nous soient imposées par la loi, il n'y aurait pas une tyrannie plus odieuse et plus révoltante. Le magistrat entrera-t-il dans la famille pour savoir si les enfants honorent leur père et leur mère? s'enquerra-t-il si la fraternité règne parmi eux? visitera-t-il l'atelier afin d'observer si l'ouvrier travaille assez diligemment pour gagner le pain de ses enfants? Un lien de charité et de reconnaissance unit le voisin riche au voisin pauvre : changera-t-on cette relation en une taxe ou un partage de la propriété?

Assurément l'autorité civile doit encourager la charité, elle-même doit être sympathique et charitable; mais convertir en droit et en obligation légale le devoir religieux et moral, ce n'est point rendre la société fraternelle, c'est la dissoudre.

La communauté est autre chose que la société. Dans la société, l'homme veut être à la fois libre et protégé. S'engage-t-il dans une communauté, il abdique sa liberté individuelle. Le moine, qu'une vocation véritable a appelé dans un couvent, y exerce de pieuses vertus : il fait abnégation de tout intérêt privé; ses compagnons sont ses frères; son

travail n'est point destiné à son avantage particulier ; il obéit à la volonté commune exprimée par un supérieur. Ce sacrifice continuel de sa volonté est respectable tant qu'il est offert par la volonté elle-même dans la plénitude de son libre arbitre. Les vœux ne peuvent être une obligation que dans la sphère religieuse; une longue expérience a enseigné, ainsi que la raison, qu'ils ne doivent jamais devenir une obligation civile, et que les institutions monastiques dégénèrent promptement, dès qu'elles empruntent la puissance des lois et de l'autorité politique.

De telles associations, dénuées de motifs religieux, réduites à la seule sanction de l'intérêt, sont impossibles. L'égalité absolue et l'obéissance passive sont trop contraires à la nature de l'homme pour qu'il s'y soumette par amour de la consommation et de la production. Ce mode d'association ne peut-être qu'accidentel et contracté avec des circonstances particulières qui en font un engagement individuel et non pas une institution publique.

L'autorité de l'Évangile n'est donc pas à l'usage des socialistes. Mais la religion chrétienne ne les a pas attendus pour y trouver des plaidoyers en faveur du pauvre.

On lit dans saint Ambroise les paroles suivantes :

« O riches! habitez-vous seuls sur la terre? Pour-
» quoi rejetez-vous vos égaux en nature et usurpez-
» vous la possession de la terre faite pour tous? La

» nature ne connaît pas de riches; elle n'a créé que » des pauvres. »

Voilà ce qu'au quatrième siècle disait un Père de l'Église. De siècle en siècle, elle a répété de semblables paroles. On peut ouvrir au hasard toutes les prédications sur l'aumône, on y retrouvera des avertissements aussi sévères adressés aux riches et aux puissants de la terre. Bossuet s'en est souvent expliqué en des termes dignes de son énergique autorité. Mais l'Église prêchait les riches pour les pauvres, et les nouveaux apôtres prêchent les pauvres contre les riches; l'Église veut que les riches soient charitables; ceux-ci excitent les pauvres à la sédition. C'est que l'Église a pour eux un amour véritable, tandis que les autres prédicateurs sont inspirés par la haine qu'ils ont conçue contre la société, où la raison publique se refuse à leur obéir; ils veulent se servir du pauvre comme d'un instrument de destruction. Sommer, au nom de la religion, le riche de remplir ses devoirs envers le pauvre, c'est resserrer les liens sociaux, c'est une œuvre de concorde et de fraternité évangélique; susciter le pauvre au nom du droit, c'est un tocsin de guerre civile; c'est augmenter ses souffrances et non point les soulager.

En plaçant la question dans la sphère politique, les doctrines et les projets des socialistes étouffent les sentiments de mutuelle sympathie et propagent le soin égoïste de l'intérêt privé : ils alarment les uns et provoquent les autres: la nature humaine en éprou-

verait une dégradation. Sans doute l'esprit des institutions publiques doit rappeler l'égalité de nature et la conformité de la condition morale des hommes. La morale et la religion ne suffiraient point à combler les intervalles d'une inégalité trop grande. Le pauvre ne doit pas être livré au riche, pas plus que le faible au puissant ; la loi doit avoir des prévoyances et des soins ; mais constituer la fraternité charitable en droit exigible, c'est l'abolir dans son principe.

CHAPITRE SIXIÈME.

DU TRAVAIL.

Les institutions politiques sont destinées à assurer aux citoyens un libre et profitable exercice de leur activité. Pour les uns, c'est la condition des progrès de l'intelligence; pour beaucoup d'autres, c'est la condition d'une augmentation de richesse et de bien-être; pour le plus grand nombre, c'est la condition de la subsistance et de la vie.

Le travail est la propriété de ceux qui ne possèdent point la terre ou les capitaux; cette propriété est la plus sacrée de toutes.

Lors donc que le travail, l'industrie et le commerce sont arrêtés dans leurs développements, lorsque la prospérité nationale est interrompue, on en doit conclure que le pays est mal gouverné. Si la

culture du sol était rendue difficile au propriétaire; si le fabricant ou le commerçant éprouvaient des gênes au libre emploi de leur capital; si l'homme, qui pour nourrir lui et sa famille n'a d'autre ressource que ses bras ne trouvait pas un salaire, il faudrait dire que l'ordre social est mauvais, qu'il ne mérite pas son nom, que le gouvernement manque à ses devoirs.

De cette vérité incontestable on a voulu déduire une conséquence qui, présentant une apparence de raison dans les termes, n'a aucun sens dans la réalité.

Si le droit au travail signifie, comme quelques-uns se sont rabattus à le dire, que toutes choses dans l'État doivent être réglées de telle sorte qu'il y ait du travail pour la généralité des citoyens, ce droit entendu ainsi n'a jamais été nié par personne : ce n'est pas une découverte nouvelle.

Mais si c'est un droit individuel, spécialement exigible par tout individu qui réclame un travail quelconque, il ne va pas à moins qu'à la dissolution de la société civile : « Accordez-moi le droit au » travail, a dit un socialiste, je n'ai plus à m'occuper de la propriété. » En effet, nous rentrons par là dans les tyrannies du communisme.

Il a convenu à un homme d'embrasser telle ou telle profession; le travail de l'horlogerie lui a semblé profitable; peut-être il n'a pas su y devenir habile; il s'est trompé dans sa vocation; la concur-

rence est trop grande; des circonstances imprévues ont diminué les commandes; il n'a point le crédit nécessaire pour attendre le retour d'un moment favorable. Il se présente devant l'administration, disant : « J'ai droit au travail : vous devez m'en donner. »

L'administration lui commandera-t-elle des montres et des pendules? Qu'en fera-t-elle? Si elle les vend, la voilà entrepreneur; elle accroîtra par sa concurrence le malaise dont se plaignait déjà cette branche d'industrie; elle vendra à perte aux dépens des contribuables : la fabrication libre sera ruinée.

Si l'on répond qu'un tel expédient ne sera employé que par circonstance, et non pas d'une manière durable et régulière, nous ne sommes plus dans la question; c'est nier le principe, c'est distribuer des secours accidentels : ce n'est pas le droit au travail. Pour obéir au principe, il faut toujours donner aux ouvriers, horlogers ou autres, du travail quand ils viendront en requérir. Ainsi nous arrivons à l'organisation du travail. L'État ne peut se mettre en rapport avec chaque ouvrier individuellement. Venir à l'aide des uns, négliger les autres serait une injustice; le secours accordé par préférence ruinerait ceux qui ne l'obtiennent pas. Il faudra donc des ateliers ouverts à tous les horlogers ou à chaque industrie dont les ouvriers pourront manquer d'emploi.

Or, cette organisation ne pourra résoudre le pro-

blème du droit au travail d'une manière définitive et absolue, sans supprimer complétement la liberté du travail. L'ouvrier devra se soumettre à entrer dans une des associations, corporations ou confréries qui seront instituées ou reconnues. S'il n'était admis dans aucune, il serait privé du travail. Toute concurrence étant devenue impossible, les établissements privés ne pourront plus subsister. Examinons comment les choses se passeraient.

Les entreprises industrielles seront dirigées, soit par des spéculateurs, soit par des ouvriers réunis en communauté, soit par l'administration publique.

Les ouvriers n'ont pas le capital indispensable pour former des établissements considérables; ils ne peuvent se donner mutuellement la garantie de leur salaire, de ce salaire qui est le pain de chaque jour; ils n'ont aucune sûreté à offrir au capitaliste qui leur prêterait de l'argent, à moins qu'il ne dirige lui-même l'entreprise: il leur faut donc traiter avec lui et se placer sous son autorité.

Dans l'hypothèse des socialistes, les ouvriers se sont préalablement associés; ainsi ils traiteront de puissance à puissance et feront leurs conditions. Le salaire, la participation au bénéfice, le nombre d'heures de travail seront, comme il est juste, discutés en toute liberté; il n'y aura pas lieu au grand anathème de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ici se présentent d'autres questions. Ces transac-

tions entre le manufacturier et les ouvriers seront-elles abandonnées au libre arbitre des contractants, ou bien réglées d'avance par la puissance publique? La loi interviendra-t-elle par précaution préalable dans les conditions du marché?

Nous ne contesterons pas qu'elle ne puisse équitablement, en certains cas et jusqu'à un certain point, exercer son autorité sur ce qui se passe entre l'ouvrier et celui pour qui il travaille; elle a le pouvoir d'appeler contravention et même délit telle transaction où l'entrepreneur aurait abusé de sa position. C'est ainsi que la loi a déclaré que le prêt usuraire était punissable; elle y a vu une sorte de contrainte exercée par le prêteur sur l'emprunteur. De semblables dispositions ont été critiquées comme contraires à la liberté des transactions, c'est se placer trop exclusivement au point de vue économique; mais il faut reconnaître qu'on doit marcher prudemment sur cette route, dans la crainte de nuire beaucoup à ceux qu'on veut protéger en les plaçant dans l'impossibilité d'emprunter.

Le sentiment public s'est déjà prononcé depuis longtemps et a obtenu que la durée du travail des enfants serait réglée par la loi. On n'a point été retenu par la crainte de déroger à la liberté de la famille et à la puissance paternelle. Une semblable prescription a dû être appliquée au travail des femmes. Ce sont des lois difficiles à rédiger, plus difficiles encore à exécuter. Depuis près de cinquante

ans, l'Angleterre s'occupe à les rendre applicables et efficaces; y renoncer serait reculer dans la voie de l'humanité.

Les difficultés sont plus grandes encore quand il s'agit de régler un maximum de travail pour l'homme qui, moyennant salaire, a engagé ses journées. Néanmoins, nous comprenons que tout règlement de manufacture ou tout contrat privé qui excéderait ce maximum pourrait être déclaré nul ou punissable. Cette loi serait facile à éluder; il en serait comme de la loi qui interdit l'usure, qui est si rarement appliquée, quoique souvent enfreinte. Ce serait un principe de morale et d'humanité solennellement promulgué et une possibilité de recours pour le plaignant.

Mais la détermination des heures de travail fait naître un embarras beaucoup plus grave. Douze heures de travail produiront moins que treize heures. Le produit étant moindre, le bénéfice sera moindre aussi : donc le fabricant ne pourra point payer la journée au même prix. L'ouvrier aura donc acheté le loisir que la loi veut lui donner : peut-être ne demandait-il pas ce loisir ainsi payé; c'est peut-être sur le pain de ses enfants que portera la diminution, il ne comptait pas sur cette conséquence. Cette fois encore on l'aura trompé. On l'a séduit par l'espoir de la diminution du travail, et la promesse aboutit à une réduction du salaire. La fixation des heures de travail doit donc être funeste à l'ouvrier, à moins qu'elle

ne soit accompagnée d'un règlement qui détermine le salaire, et détermine une rémunération égale pour un moindre travail.

Si, ce qui est peu probable, l'on n'en venait point à la fixation légale du salaire, d'autres gênes rendraient insoutenable la position du fabricant. Nous avons vu qu'il serait nécessaire de distribuer les ouvriers en associations. Autrement, la concurrence, les vicissitudes du commerce et de l'industrie, les coalitions d'ouvriers ramèneraient sans cesse les embarras du droit au travail. Lorsqu'une nation jouit d'une prospérité croissante, cette sorte de troubles est un malheur passager. Dans la décadence de la richesse publique, on doit s'attendre à voir ces agitations devenir plus habituelles et plus fâcheuses. Les associations sont présentées comme le seul moyen de les prévenir ou du moins de les régulariser. De ce système résultera nécessairement la limitation du nombre des travailleurs. Dans chaque industrie, la condition du fabricant sera donc changée; la main-d'œuvre sera un monopole. Le nombre et le choix des ouvriers qu'il voudra employer ne seront plus à sa pleine disposition; ils lui feront la loi. C'est là ce qui pourrait rendre superflue la taxation du travail, on y arriverait par une autre voie; peut-être même le fabricant serait-il obligé de l'implorer pour tempérer les exigences des ouvriers, qui maintenant seraient maîtres du marché.

Ne faut-il pas compter pour beaucoup le change-

ment radical apporté dans les relations du fabricant avec les ouvriers? Jadis, quoi qu'on en puisse dire, ces relations étaient généralement faciles et douces. La communauté d'intérêts, sans être taxée par un tarif, n'en existait pas moins, comprise par les deux parties contractantes. Une sorte de paternité dans les uns, de confiance dans les autres, n'était pas chose rare. Aujourd'hui que les mensonges du socialisme ont, depuis quinze ans, troublé les esprits et créé d'inacceptables exigences; lorsque les colères de l'opinion ont été ajoutées aux souffrances réelles, lorsque la guerre civile fermente sans relâche, comment l'accord pourrait-il s'établir entre les travailleurs et leur indispensable chef? A supposer qu'auparavant il y eût inégalité, elle est maintenant en sens inverse.

Dans une situation pareille, le fabricant ne pourrait calculer aucune opération; il ne saurait profiter des circonstances favorables pour augmenter sa fabrication. Le nombre des ouvriers étant limité, et le salaire réglé comme l'aurait voulu la loi ou leur prétention, toute combinaison commerciale fondée sur une augmentation de produits serait impossible; tandis que la diminution des commandes, la baisse dans le prix des produits fabriqués pèseraient de tout leur poids sur le manufacturier qui ne pourrait réduire ses dépenses.

Peut-être le fabricant dont l'établissement existe encore ne renoncera-t-il pas au train de ses affaires; il lui sera difficile d'abandonner le grand capital qu'il

a employé en machines et en moyens d'exploitation; il essaiera de subir le sort qui lui a été fait; il se contentera de minces bénéfices ou se résoudra même à ne rien gagner, mettant son espoir dans l'avenir. Si cette situation se prolonge, il abandonnera son entreprise : nul autre ne s'élèvera pour le remplacer Le commerçant ou le capitaliste en cours d'activité, donne prise à la puissance publique : mais nul citoyen ne pourra être contraint à devenir manufacturier.

Les établissements privés étant anéantis, car tel est l'espoir très-fondé des promoteurs du droit au travail, on essaiera les associations d'ouvriers, travaillant, non plus pour un capitaliste, mais pour eux-mêmes.

Avant qu'une association se mette à l'œuvre, des capitaux lui sont nécessaires. Qui lui fera ces avances? qui lui fournira le local, les bâtiments, les mécaniques, le payement des salaires, en attendant que les produits commencent? Aucun capitaliste ne se prêtera à un semblable placement, qui, comme nous l'avons vu, n'eût pas été bon, même s'il eût dirigé l'entreprise. La loi peut bien empêcher deux contractants de régler librement leurs intérêts réciproques, elle peut prescrire les conditions du contrat; elle ne forcera ni l'un ni l'autre à le signer. L'État fera donc les avances, il sera le bailleur de fonds; c'est chose évidente, avouée et même promise.

Avant d'examiner ce que seront ces réunions

d'ouvriers, travaillant aux risques et périls de la fortune publique, remarquons une objection générale qui se présente contre toute nombreuse agglomération d'hommes travaillant en commun.

L'expérience a dès longtemps démontré ce que la plus simple réflexion peut prévoir. Les grandes réunions d'ouvriers, indispensables à de certaines industries, sont une nécessité fâcheuse. Le travail dans la famille, le salaire destiné à nourrir la femme et les enfants, l'esprit de prévoyance et d'épargne, telles sont les circonstances qui donnent à l'homme laborieux plus de développement de l'intelligence, un sentiment plus vrai de la liberté, plus de dignité morale, un meilleur emploi de ses trop rares loisirs. Sa condition est préférable encore s'il y peut joindre la propriété. Le travail industriel devient ainsi le supplément du modique revenu de la culture d'un champ. Il est possible qu'un autre mode de fabrication soit plus profitable à la quantité ou à la qualité des produits; il est certain que les avantages sont grands pour le bon ordre de la société et pour l'amélioration morale de l'homme qui travaille de ses mains.

Lorsque surviennent les crises trop fréquentes du commerce ou de l'industrie, le salaire ne peut plus être le même, le travail est parfois interrompu: c'est dans ces moments que s'enveniment les tristes questions qui s'élèvent parmi la masse des ouvriers. Combien de misère s'il faut les licencier! Combien de débats sur le prix ou la durée du travail! Qui ne

sait la mutuelle excitation que les hommes assemblés exercent les uns sur les autres? Plus que jamais l'épreuve en a été faite.

Mais, dit-on, les associations d'ouvriers n'auront plus à débattre leurs intérêts ou leur salaire avec un spéculateur qui aurait sur eux la suzeraineté du capital. L'État a fourni le capital, il a donné ces constructions et cet immense outillage. Sans doute il a fait aux sociétaires des conditions meilleures qu'elles ne le sont dans le commerce. Peut-être n'a-t-il pris aucune sûreté. Tout travail libre a cessé, ne pouvant soutenir une telle concurrence, puisqu'il ne combattrait pas à armes égales : nous sommes en plein monopole. Maintenant, les consommateurs ne pourront être livrés à la merci des producteurs, que déjà ils ont aidés par des avances prises sur les impôts, il faudra bien taxer les prix; le maximum est encore une conséqnence nécessaire. Dès lors aucun progrès dans l'industrie, aucun espoir d'abaissement dans la valeur vénale des produits.

L'État a donc déboursé les premières mises de fonds, il a probablement exigé un intérêt modique; il a renoncé à la participation aux bénéfices : néanmoins l'entreprise ne peut être préservée de toute chance mauvaise. Parmi cette universalité d'établissements subventionnés, plusieurs fabriques pourront faire de mauvaises affaires et se trouver en décadence. Le droit au travail ordonne qu'on leur porte de nouveaux subsides.

Si, avec un tel système, il existe encore une société civile et un gouvernement, on s'apercevra que la fortune publique est en voie de ruine; on voudra s'arrêter sur cette pente : alors il faudra chercher quelles ont été les causes de la détresse de l'établissement qui demande à être soutenu ou relevé.

La spéculation avait-elle été mal conçue, avec des espérances illusoires, d'après de faux calculs, l'administration publique sera conduite ainsi à choisir et à désigner quelles industries peuvent être profitablement exercées; elle règlera quel nombre d'ouvriers seront affectés à l'une ou à l'autre; elle déterminera ce que chaque fabrique doit produire; elle a déjà fixé le prix de vente, elle devra fixer le prix de revient, c'est-à-dire régler les frais de production. Toutes ces garanties lui seront indispensables si elle ne veut pas verser les revenus de l'État dans un gouffre sans fond.

Il n'y aura plus de citoyens : la puissance publique aura seule une volonté et règlera la vie privée, le travail des uns et la consommation des autres. On assure qu'il se passe quelque chose de semblable sous le gouvernement du pacha d'Égypte.

Le mauvais succès d'une entreprise confiée à une association peut résulter aussi de l'insuffisance du travail, du désordre intérieur, de la désobéissance des uns, du mauvais gouvernement des autres. L'administration publique ne pourra point se dis-

penser de s'en enquérir; elle aura l'œil sur la police de l'association.

Pouvons-nous croire, ainsi que l'affirment les inventeurs de ces étonnantes nouveautés, que leur organisation du travail comporte essentiellement une hiérarchie parfaite et l'émulation dans la docilité? Nous ne parlerons pas de l'égalité du salaire, maintenue malgré l'inégalité des forces, de l'assiduité ou de l'intelligence. L'absurde a des limites au delà desquelles on serait moquable de le discuter. Nous examinerons seulement si, comme on l'a dit, le point d'honneur pourrait être l'unique moyen de discipline parmi les travaux d'une fabrique.

Une des calamités de notre époque, c'est de prendre au sens réel des paroles figurées, choisies quelquefois assez heureusement pour exprimer un sentiment, pour manifester une impression vive, mais qui ne sont ni un jugement ni l'exposé d'un fait. Ainsi on a dit, en parlant des ouvriers, les soldats de l'industrie. Sans doute leur pénible et continuel labeur est un long combat contre les peines les plus pesantes de la vie. Eux aussi ont une tâche impérieusement commandée, non par le capitaine ou le drapeau, mais par la plus exigeante nécessité. Souvent, au bout de leur carrière, après avoir touché la solde de chaque jour, ils se trouvent sans ressources, lorsque la vieillesse les met à la retraite.

Mais les différences sont grandes et caractéristiques. L'autorité de la loi, et un mauvais numéro,

enlèvent le soldat à sa famille; il commençait à avoir une force d'homme pour suffire à ses besoins, pour aider à la subsistance de ses parents : toute profession, toute idée d'avenir sont perdues pour lui; il va passer un long bail sous une discipline sévère. Nul dans la société n'est plus strictement que le soldat obligé à des devoirs, qui ne semblent essentiels et sacrés qu'en vue du jour où ils peuvent avoir pour dernier terme le sacrifice de la vie; et ce jour-là il mourra inconnu, sans espérance d'associer son nom à une gloire qu'il donne à sa patrie et à son général. Après avoir échappé aux fièvres d'Afrique, revient-il, au terme de son service, dans son pays et dans sa famille; il est en arrière de sept ans sur tous ses contemporains, les places sont prises dans l'industrie et le travail : pour y obtenir de l'emploi, il lui faut un autre apprentissage.

Ce dévouement, cette abnégation de tout intérêt, cette peine sans profit, et la perspective du champ de bataille lui inspirent le sentiment qu'on nomme le point d'honneur. Rien de pareil dans le travail industriel. Sans doute il est honorable d'être probe, laborieux, de bonnes mœurs; la morale dans la conduite est même bien plus méritoire chez le pauvre que chez le riche; mais ceux qui n'ont point mérité l'estime savaient déjà qu'ils ne l'obtiendraient point en marchant sur la mauvaise route; ils l'ont suivie malgré de rudes avertissements, car dans leur situation la peine ne tarde guère après la faute.

L'exemple doit, il est vrai, avoir une grande puissance. Lorsqu'on vit entouré de compagnons assidus à leur devoir, on est porté à les imiter; mais le point d'honneur du soldat est encore autre chose. Ce n'est pas seulement une imitation de l'exemple. Tout lui rappelle à chaque instant l'importance de ses obligations : les chefs ont une autorité rigoureuse; les peines sont sévères, le déshonneur flétrissant. Vous ne ferez jamais que manquer à l'atelier soit une faute du même genre que déserter son poste. Le délit du soldat peut lui être imputé à trahison, peut mettre l'armée en péril; le délit de l'ouvrier consistera à perdre un jour de travail : vous le priverez de son salaire; toute autre peine serait excessive. Probablement il l'avait prévu et avait préféré son penchant à son intérêt. L'intérêt n'a jamais aucun droit à commander la morale ou l'honneur. Le sentiment qui ennoblit l'accomplissement du travail, c'est l'amour de la famille; la conscience a des reproches qu'elle fait entendre à celui qui négligerait les reproches du contre-maître.

Lorsque, de toute nécessité, les associations auront passé sous la surveillance de l'État bailleur de fonds, il y sera établi une discipline efficace : le travail sera encouragé, l'assiduité récompensée; mais la paresse sera punie. Le droit au travail sera donc converti en obligation du travail. L'industrie libre n'existera plus : les entreprises des particuliers auront été rendues impossibles. On ne trouvera plus

de travail que dans les fabriques nationales. L'ouvrier y sera enchaîné à sa tâche. Telle est l'organisation du travail. La suppression de la liberté conduit à ce terme.

Nous manquons d'intelligence ou de justice, dit-on, en attribuant à des gouvernants quelconques la coupable faiblesse ou la folie d'imposer à l'État l'obligation de fournir à chaque citoyen le travail qu'il viendrait réclamer; on ne veut pas encourager l'ouvrier paresseux ou immoral à déserter l'atelier pour demander à l'administration publique un travail plus facile; on ne veut point faire une concurrence meurtrière aux industries privées; on ne veut pas même avoir l'air de tendre la main aux doctrines sauvages, « dont le premier mot est la destruction de la liberté, « le dernier, la ruine de tout ordre social. »

De quoi s'agira-t-il donc, quelles conséquences déduira-t-on du droit au travail? Elles ont été officiellement indiquées dans le rapport qui accompagnait le projet de Constitution. Là ce n'est plus un système socialiste, c'est un programme annoncé par l'administration; c'est ce que nous aurons à subir si le pouvoir est exercé par un parti qui a été dominant, qui pourrait le redevenir.

« L'instruction primaire sera rendue plus générale, » plus efficace, peut-être plus étendue. » — C'est un devoir pour tout gouvernement, pour toute société, quelle que soit sa forme politique; mais ce devoir n'a aucun rapport nécessaire ni direct avec le droit au

travail. L'instruction primaire rendra les travailleurs plus intelligents et leur donnera des connaissances utiles : ils apprendront à faire plus d'ouvrage avec moins de peine et en moins de temps : ils sauront mieux calculer le prix de leurs travaux et les produits de leur industrie. De là une activité plus grande et un accroissement dans la production : donc les vicissitudes industrielles deviendront un péril plus menaçant.

« L'éducation professionnelle » aura des effets semblables. Dans le système de la liberté du travail et des progrès par voie de concurrence, on ne pourrait trop applaudir à ces soins pris par le gouvernement; il en résulterait une marche plus rapide de l'industrie, un plus grand mouvement commercial.

Au contraire, les ennemis de la concurrence et même les esprits modérés et mitoyens pourraient craindre cette accélération. Aussi, dans ce programme, les articles suivants sont destinés à combattre les conséquences des articles qui les précèdent; les uns appartiennent à une doctrine de liberté et de progrès, les autres à des opinions qui, après avoir suscité le trouble, l'apaisent par la tyrannie.

« L'égalité de droits entre le patron et l'ouvrier » sera plus complétement établie : » rien de plus juste. Si la législation manque par quelques points à ce principe, il la faut corriger. Leurs mutuelles obligations doivent être contractées en toute liberté de part et d'autre. Mais l'égalité de droit ne peut effacer la

différence des situations; l'ouvrier aura toujours besoin de travail plus que le capitaliste n'aura besoin de profit. Si la puissance publique se charge de faire disparaître cette inégalité, si elle veut intervenir dans les contrats, elle abolira l'industrie privée. Si elle crée des établissements où de plus forts salaires seront offerts à l'ouvrier, nous rentrons sur la voie qui conduit rapidement aux ateliers nationaux. Un gouvernement éclairé et sage ne tombera certes pas dans ces erreurs; mais alors les promesses qui ont été faites ne seront point tenues : les socialistes pourront s'écrier justement que les engagements les plus solennels et les plus sacrés ont été violés : nous nous retrouverons à la veille des batailles qui ont ensanglanté Paris.

Aucune objection ne saurait s'élever contre des « institutions de crédit, » si les emprunteurs y trouvent plus de facilité, en même temps que le capital aura des garanties suffisantes. L'État ne doit pas avoir à solder les pertes des spéculations mal entreprises ou mal conduites. L'industrie privée ne doit pas rencontrer des concurrents privilégiés, pour qui les avances sont moins onéreuses et qui ne courent pas les mêmes risques.

Trop d'éloges ne sauraient être donnés aux « as- » sociations de prévoyance et de secours mutuels. » C'est le genre d'établissement le plus efficace pour assurer l'existence journalière de l'ouvrier contre les interruptions du travail et pour lui ménager des

ressources dans sa vieillesse. En même temps c'est un appel à l'économie et à la bonne conduite. L'administration dénaturerait ces institutions en se les appropriant; mais les encourager, les aider, recevoir leurs capitaux à de bonnes conditions est un véritable devoir. C'est une des questions dont s'était occupé le dernier gouvernement : elle a peut-être plus d'importance encore que les caisses d'épargne.

Pour mieux rassurer l'opinion alarmée par tant de funestes et chimériques projets, non-seulement le rapporteur proteste contre l'intervention de l'État dans les entreprises industrielles, mais il annonce d'avance quel emploi pourra être donné aux ouvriers qui allègueraient le droit au travail.

« L'agriculture réclame, dit-on, les bras que l'in-
» dustrie manufacturière lui a enlevés, nous avons
» encore à défricher le cinquième de notre territoire;
» il faut cultiver les landes et les communaux, re-
» boiser les montagnes, planter les dunes et dessé-
» cher les marais. »

Certes, on ne saurait parler avec trop de préférence, avec trop d'affection de l'agriculture. Au nom de la morale et de la politique, nous devons honorer cette première de toutes les industries. La vie de famille, une situation stable, un lendemain prévu, des habitudes régulières donnent à l'homme de la campagne un bon sens naturel et le calme d'esprit; il n'est point soumis aux hasards, qui ruinent parfois l'existence des ouvriers de la fabrique ou des

marchands de la ville; il n'est pas troublé ni excité par les agitations des foules ou de la rue; ses relations avec le propriétaire plus riche que lui sont mutuellement bienveillantes. Dans une grande partie de la France, la culture par métayers a, de temps immémorial, réalisé le partage des produits et l'association aux bénéfices. Lorsque la récolte est mauvaise et la subsistance rare, ce n'est pas à un manufacturier ou à un capitaliste que le laboureur s'en prendra; il n'a point à maudire leurs exigences ou leur cupidité; la saison a été mauvaise, la grêle a détruit la récolte: la faute n'en est pas imputable au propriétaire; il ne songe pas à lui reprocher ses privations et ses souffrances; sa résignation n'est mêlée de nulle rancune; et il est encore beaucoup de provinces où la religion le console et l'encourage. Les redevances et les obligations féodales ont cessé depuis bien longtemps, la commune rurale est gouvernée doucement; les haines d'opinions s'introduisent difficilement dans ces populations paisibles, lorsqu'on ne les envoie pas de la ville ou qu'elles ne se rattachent pas à des traditions de guerre civile.

Mais dépend-il d'un gouvernement d'augmenter, selon ses désirs et ses projets, la population rurale? Il y a beaucoup d'illusion dans une telle espérance. La grande et juste estime que toutes les nations et tous les siècles ont eue pour l'agriculture n'empêche pas qu'elle ne soit soumise aux conditions des autres industries. Ses produits se proportionnent à la

consommation : c'est une loi qu'il lui faut subir.

L'exploitation rurale, qu'elle soit faite par le propriétaire, par le métayer ou par le fermier, commence toujours par nourrir les exploitants. Tout homme qui produit des denrées alimentaires consomme la quantité nécessaire pour lui et sa famille. La première part de son salaire, quelquefois même son salaire entier, est prélevé sur la récolte. Ce qui reste devient vénal et compose le revenu du propriétaire et le bénéfice de l'exploitant, s'ils ne sont pas une même personne.

Supposons que cette portion vénale ne trouve pas d'acheteurs, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas demandée par une population qui ne cultive pas et qui consomme, ce superflu de la nourriture sera sans valeur; il aura été inutilement produit : les capitaux ne se formeront pas; la richesse ne se développera point; le bien-être, qui consiste dans des jouissances autres que la nourriture, sera inconnu dans une société exclusivement rurale; elle restera stationnaire, de mœurs innocentes et douces, mais ne sera point sur la voie de la civilisation; elle n'augmentera ses produits que dans la mesure des accroissements de la population. Il pourra même arriver que ces accroissements amènent le pays à un état plus misérable. L'homme dont le salaire consiste seulement dans sa nourriture a une existence étroite et précaire. Il est étranger aux plus infimes améliorations de la vie matérielle; les années stériles le trouvent sans pro-

vision et sans ressource : les famines sont fréquentes et cruelles dans les pays qui ne sont qu'agricoles.

Les nations riches et civilisées, lorsque leurs récoltes sont insuffisantes, se procurent à bas prix des grains recueillis dans d'autres contrées : ce n'est pas que la culture y soit plus habile ou que le laboureur y exploite un sol mieux amendé par ses travaux. Il n'en est pas ainsi : la population agricole y est proportionnellement beaucoup plus nombreuse que la population urbaine ou manufacturière : le superflu vénal des récoltes, qui ont commencé par nourrir le cultivateur, n'a point un débouché suffisant, d'où il suit que la production surabonde. Les bras n'ayant guère d'autre emploi que la culture du sol, la main-d'œuvre, c'est-à-dire le temps et la peine de l'homme, sont à vil prix, les frais de production sont modiques et consistent à assurer la subsistance du paysan attaché à la glèbe. Telles sont les circonstances qui appellent la France et l'Angleterre à se pourvoir, dans les années de disette, des blés de la Russie. Il ne faut pas croire qu'on y ait trouvé de meilleurs procédés de culture. Nos cultivateurs, à part même le servage, n'ont point à envier le bien-être des laboureurs, qui sillonnent les vastes plaines du Borysthène et du Volga. Dans cet immense empire, où les voies de communication sont encore peu frayées, où de grandes distances et quelquefois des intervalles presque déserts séparent les populations, les calamiteuses disettes sont moins rares et causent plus de

souffrance que dans notre Occident. Par contre, on a pu, après quelques années d'abondance, voir parfois, dans des provinces reculées, les blés se perdre faute d'acheteurs. Cela se passait ainsi dans toute l'Europe au moyen âge; c'était le temps des famines et des pestes.

Des circonstances analogues avaient fait d'Alger et de la côte d'Afrique un des greniers où nous allions puiser en cas de disette. Les Arabes, en grattant le sol où leurs troupeaux ont parqué, obtenaient des récoltes abondantes. Leur temps qu'aucun autre travail ne réclamait était sans valeur. La population des villes n'était point nombreuse. L'industrie manufacturière était inconnue parmi eux. De là le bas prix des grains que nous achetions en Afrique. Encore aujourd'hui, une des principales difficultés de la colonisation, c'est que le travail des Européens, précisément parce qu'il est plus perfectionné et pratiqué par des cultivateurs dont la main-d'œuvre a plus de prix, ne peut soutenir la concurrence de la culture primitive des Arabes.

Pour étendre et améliorer la culture sur notre sol, il n'y a donc qu'un moyen à employer, c'est le même que réclame toute industrie : procurez des consommateurs et vous accroîtrez la production. Alors elle demandera les travailleurs qui lui seront devenus nécessaires et leur donnera un salaire suffisant.

Les encouragements que les administrations successives ont accordés à l'agriculture devaient être,

suivant ce qui était annoncé, l'objet de soins encore plus assidus de l'administration. De tels projets sont louables; sans doute ils aident au perfectionnement du plus essentiel des arts, mais ils sont impuissants à lui procurer une prospérité plus grande. Les sociétés d'agriculture, les comices, les primes distribuées, les fermes modèles, les écoles rurales ont l'heureux effet d'imprimer aux esprits une direction utile, d'exciter l'émulation parmi les cultivateurs, de donner le goût de la campagne aux propriétaires riches et éclairés. C'est ainsi que les découvertes de la science, le succès des expériences pratiques acquièrent la publicité; l'instruction et l'intelligence se répandent aussi parmi ceux qui mettent la main à l'œuvre.

Il n'en demeure pas moins évident que nul ne cultive pour l'amour de l'art, et qu'en définitive la vente des produits sera toujours le motif déterminant des avances de culture. Les petits capitaux sont plus timides encore que les grands; on ne les risque point, sans une probabilité presque certaine d'un accroissement de bénéfices. Le laboureur ou l'éleveur de bestiaux ne sont point portés à courir des hasards. La recommandation des savants ou des amateurs ne suffit pas à les persuader; la routine leur donne plus d'assurance que les nouveautés. Mais qu'une année de disette ait déterminé une forte hausse dans le prix des grains, on remarque qu'une plus grande étendue de terre sera alors ensemencée. Si le

prix du bétail s'accroît d'une manière un peu durable, les prairies artificielles et les assolements deviennent d'un usage général dans des cantons où depuis longtemps ce mode de culture était inutilement recommandé. Les progrès réels de l'agriculture accompagnent donc toujours le développement des autres industries. Dès que la vente des denrées devient plus facile, plus assurée et plus profitable, leur production ne tarde pas à devenir plus abondante. La manufacture agricole, comme toute autre, devient plus active quand elle reçoit plus de commandes. Le voisinage des grandes villes, l'accroissement de leur population, la création d'usines considérables habitées de nombreux ouvriers, l'ouverture de routes nouvelles, telles sont les circonstances qui favorisent l'agriculture; elles font plus qu'accroître le nombre des consommateurs, elles donnent plus de valeur aux propriétés. De la masse des capitaux qui existent dans les grands centres de richesse mobilière, une portion se détache pour se porter vers le placement territorial et la spéculation agricole.

Les provinces de France où l'agriculture a reçu le plus de perfectionnement se présentent en preuve: la Flandre est couverte de fabriques et les populations agglomérées dans les villes se pressent sur son territoire; il en est de même pour la Normandie. La Brie et la Beauce sont dans le rayon de cette vaste banlieue chargée de l'approvisionnement de Paris.

Nous sommes loin d'avoir à craindre que la pro-

duction du sol reste inégale aux progrès de la population.

En 1791 on évaluait à 24 millions d'habitants la population de la France. La consommation était estimée à environ 40 millions d'hectolitres. C'était 1 hectolitre 65 par individu.

Le dernier dénombrement a constaté une population de 35 millions. La consommation est de 70 millions d'hectolitres, donc deux hectolitres par individu.

La population s'est accrue de deux cinquièmes; chaque individu consomme un cinquième de plus qu'en 1791. Le territoire entier suffit dans les années moyennes à la nourriture de la France. L'agriculture a donc suivi et même surpassé le progrès de la population; elle a donné ce qui lui était demandé. En même temps le bien-être des classes laborieuses est augmenté. On peut contester l'exactitude précise des assertions de la statistique. La notoriété publique et la durée moyenne de la vie humaine sont les témoignages irrécusables d'une amélioration dans l'existence du travailleur et même du pauvre : progrès le plus heureux et le plus souhaitable, progrès qui ne sera jamais suffisant; but constant de toute bonne administration et le premier de ses devoirs.

Il semble, aux termes de la nouvelle Constitution, que le gouvernement est dispensé de reconnaître comme individuellement exigible le droit au travail, et par conséquent d'entreprendre la tâche insensée

d'organiser le travail. Mais le rapporteur dit que le devoir de veiller, au moyen d'une législation prévoyante, à ce que les ouvriers ne soient pas exposés à manquer de travail, subsistait toujours; et, pour concilier deux opinions essentiellement contraires, il ajoutait qu'entre le droit au travail attribué à l'individu et le devoir de procurer du travail imposé au pouvoir social, il n'y avait qu'une différence de rédaction : nous pouvons donc craindre que le projet de former des associations subventionnées et privilégiées, et de réglementer l'industrie, ne survive à l'ancienne rédaction.

La première administration, qui nous a régis, avait, dans sa souveraine science, décidé que l'agriculture manquait de bras, et qu'il y avait trop de fabricants, pas assez de cultivateurs. Recherchons ce qui pourrait advenir de cette conviction hasardée. Nous avons vu que l'agriculture avait jusqu'à présent suffi à sa tâche. Maintenant lui enverra-t-on des ouvriers qu'elle n'a point demandés? Si elle en avait voulu un plus grand nombre, elle eût augmenté ses salaires; tandis qu'il est précisément regrettable que la main-d'œuvre agricole soit payée à trop bas prix, la journée de l'ouvrier de la campagne est partout à un taux moindre que dans les autres industries. Quand le nombre des travailleurs sera augmenté, la concurrence produira son effet infaillible : le prix de la journée s'abaissera; donc le sort des journaliers et la condition des

cultivateurs gagés deviendront moins favorables. D'autre part, l'ouvrier qui travaillait dans une manufacture consommait des denrées achetées au cultivateur; aujourd'hui il va employer sa peine à produire ces mêmes denrées; sa nourriture sera prélevée; le reste sera destiné à la vente. Il y aura un producteur de plus et un consommateur de moins. La conséquence nécessaire, c'est que le prix des denrées sera abaissé, et aussi le revenu de ce fabricant agricole qu'on appelle propriétaire ou fermier. S'il fait de moins bonnes affaires, il ne sera point encouragé à leur donner plus de développement; la demande étant diminuée, la production diminuera aussi. Avec un moindre revenu, les avances de culture seront plus difficiles à faire : autre motif d'abaissement du salaire agricole, et par suite d'une diminution de bien-être pour le cultivateur. Il portera des vêtements plus grossiers; des sabots au lieu de souliers; sa femme ne sera plus aussi bien habillée; toutes les fabrications redeviendront domestiques; on filera et on tissera au village la laine et le chanvre; on renoncera à l'usage déjà si répandu des tissus de coton; l'industrie manufacturière ressentira le contre-coup de cette providence socialiste qui veut gouverner les intérêts privés, et disposer, selon ses idées, du droit individuel. Nous verrons disparaître ces améliorations successives qui depuis cinquante ans avaient modifié le régime du cultivateur.

L'expérience est déjà commencée, l'agriculture s'aperçoit d'une diminution notable dans la vente de ses produits. Par un grand bienfait de Dieu, précisément cette année, d'abondantes récoltes nous ont été accordées, mais cette circonstance ne suffit point à expliquer la baisse du prix des denrées.

Concluons, que favoriser l'agriculture, et en même temps grever la propriété, est un problème insoluble. Dès que les circonstances deviennent difficiles et que par une crise politique ou un mauvais gouvernement, le crédit public est détruit; lorsque les revenus indirects décroissent avec la consommation, c'est à l'impôt foncier ou à la transmission de la propriété qu'on s'adresse; puis on s'afflige de voir l'agriculture n'obtenir que péniblement des capitaux pour les employer à une exploitation meilleure; on s'indigne contre les gouvernements passés de n'y avoir point pourvu, et, oubliant que les capitaux se font avec des économies, on augmente le prélèvement déjà si grand que le fisc soustrait aux économies agricoles.

Si le gouvernement persiste dans ses idées et veut improviser de l'agriculture par décret; s'il dépense beaucoup en écoles et en fermes modèles; s'il exporte à la campagne les ouvriers des villes à qui il promet de donner du travail, il y aura encore quelque prodigieux mécompte.

Au moment où l'on cherchait à licencier les ateliers nationaux, première et indispensable consé-

quence des engagements pris en février, le bruit s'est répandu que les ouvriers seraient dispersés dans les propriétés rurales, pour y être admis, par réquisition. Ils y auraient été nourris et auraient reçu un salaire pour le travail qu'ils auraient pu faire, à leur supposer bonne volonté. C'est ainsi qu'en pays conquis, on envoie des soldats en subsistance dans les villages. Il est douteux qu'un pareil projet ait pu traverser la pensée d'aucun homme raisonnable. Le philosophe socialiste, qui a pris pour état la haine de la propriété, songeait peut-être à cette combinaison, lorsque, dans sa bonté, il déplorait le sort des propriétaires menacés par le droit au travail.

Une dernière solution a été indiquée. « Les ressources pour employer le travail, » disait encore le rapporteur de la Constitution, « ne manquent pas à » un État qui a tant de cours d'eau à utiliser, tant » de routes, tant de canaux, tant de rivières, tant » d'édifices, tant de monuments à élever. » En songeant à l'espérance que les ouvriers ont dû concevoir, lorsqu'on leur a parlé du droit au travail, il est impossible de ne pas reconnaître qu'envoyer un ébéniste, sans ouvrage, casser des pierres ou creuser des fossés sur la grande route est un accomplissement dérisoire du devoir que s'est imposé la puissance publique. Évidemment, cette promesse emphatique et vague a été comprise dans son sens propre par les ouvriers qui l'écoutaient. Ce qu'ils demandent, ce qu'ils ont espéré, c'est le travail au-

quel ils sont accoutumés, le seul travail auquel ils puissent se livrer. Assez récemment, un millier d'ouvriers de Paris ont été envoyés aux entrepreneurs du chemin de fer de Bourges à Nevers. Deux semaines n'étaient point passées qu'il a fallu en ramener la moitié.

En la considérant sous son vrai jour, une large allocation attribuée aux travaux publics est le plus réel et le meilleur encouragement que l'administration puisse donner au travail; non point à telle ou telle entreprise ou à telle ou telle profession, mais à l'activité générale de toute industrie et de toute production. Il en résulterait une demande considérable de main-d'œuvre. Ainsi le prix du travail serait maintenu à un taux élevé. Cette influence se ferait sentir surtout pour les labeurs où la journée est la moins payée. L'agriculture donne une trop faible rémunération à ses travailleurs; l'industrie manufacturière ne les appelle pas. Recevant un salaire plus élevé et plus certain, ils pourraient se procurer plus de bien-être et consommer plus de produits agricoles et manufacturés; de sorte que de proche en proche tout se ressentirait de l'impulsion donnée par cette bienfaisante dépense de l'État.

Mais, on doit en convenir, cet expédient n'est pas nouveau, il ne faut point de grands efforts d'imagination politique ou de charité fraternelle pour s'en aviser. Ce n'est rien de plus que maintenir ou rétablir ce qui s'est fait pendant quinze ans. Le dernier gouvernement a souvent expliqué les motifs du vaste

système de travaux publics qu'il a suivi. Déterminer un grand mouvement de prospérité générale, assurer du travail aux classes laborieuses : tel a été le projet, tel a été le résultat. Cette dépense habituelle était presque devenue une institution, une taxe des pauvres destinée à prévenir la misère par le travail libre; cela vaut mieux que la secourir après qu'elle est venue, en condamnant les pauvres à un travail forcé, ainsi que l'ont réglé les nouvelles lois en Angleterre.

Cette grande charge annuelle, imposée aux finances de l'État, a souvent été critiquée avec amertume et injustice par des hommes, qui y pensent sans doute avec plus d'indulgence, depuis qu'ils ont employé beaucoup de millions à solder les ateliers nationaux; nous voudrions dire, sans résultats.

D'autres, nourris des principes de l'économie politique, regardaient cette mesure avec une inquiétude prévoyante. Portés à blâmer toute intervention de l'État dans le mouvement de l'industrie et du commerce, ils disaient qu'une fois entré dans cette voie, on ne pourrait plus la quitter; que c'était susciter un travail, qui ne résultait pas naturellement de la richesse actuelle du pays et de ses ressources ; que ce travail extraordinaire ne pourrait plus être interrompu sans produire une déplorable perturbation dans le sort des classes laborieuses, et qu'en même temps nos finances seraient exposées à un avenir difficile et dangereux; aussi préféraient-ils

les entreprises particulières, même en leur laissant des bénéfices considérables : ils ne voulaient pas que l'administration exécutât à son compte des travaux dont l'utilité ne serait pas constatée par leurs produits probables.

Ces critiques semblaient trop absolues : on ne saurait poser en principe que toute entreprise faite aux frais de l'État doit avoir une utilité, démontrée par un profit actuel et direct. Il y a eu de tout temps et il y aura toujours des travaux exécutés sur les revenus publics pour l'avantage commun, afin de faciliter les communications et donner de meilleures conditions aux producteurs et au commerce. Cette marche de l'administration était justifiée par le succès et par un progrès rapide de la richesse nationale.

En même temps un sentiment universel de sympathie pour les classes souffrantes encourageait toutes les mesures destinées à leur soulagement. Il y avait aussi d'autres circonstances dont il fallait tenir compte. Lorsque de continuels efforts s'employaient à exciter la haine des ouvriers contre l'ordre social, à les tromper par de fausses doctrines et de fallacieuses espérances, il importait de ne pas laisser s'arrêter le mouvement du travail. Peut-être ces dépenses productives, mais onéreuses au trésor public, n'auraient-elles pas toujours paru indispensables; les développements progressifs de l'industrie pouvaient faire espérer que le moment viendrait, où elle suffirait à employer tous les travailleurs et à rendre

leur sort meilleur. Afin de réaliser cette espérance, on escomptait l'avenir.

Cet avenir a failli : aux probabilités qu'il permettait de concevoir, des promesses décevantes ou illusoires ont été substituées. Ce qu'elles ont de chimérique apparaît tristement de jour en jour. Les épreuves ont été promptes, complètes, désastreuses. On reste étonné que tant de mal ait pu être fait en si peu de temps. Maintenant ce qui importe à la France, c'est que le cours en soit arrêté. Le vœu de tout bon citoyen est de vivre sous un gouvernement qui rentre dans les voies de la raison et de l'expérience, qui reconnaisse qu'aucun pouvoir, quelle que soit son origine ou sa prétention, ne doit essayer de transformer à son gré une société humaine. Qu'il se fasse accepter d'elle et l'accepte telle qu'elle est : voilà le conseil donné par le bon sens; hors de là, il y aurait tyrannie et folie. Ceux qui se croiront appelés à gouverner la nation française trouveront dans la disposition générale des esprits encouragement, reconnaissance, gloire même, s'ils parviennent à nous rendre la liberté, la confiance et le calme; sinon, il faudra nous souvenir des paroles qui furent écrites par un grand homme d'État, le cardinal de Richelieu : « En France, le meilleur re- » mède qu'on puisse avoir est la patience. D'autant » qu'il est impossible que les établissements faits » légèrement soient de durée, principalement quand » ils sont violents et mauvais ! »

CHAPITRE SEPTIÈME.

DE LA RÉVISION.

Les chapitres précédents avaient été écrits, il y a quelques mois, avant que le projet de Constitution fût discuté : ils ne furent point publiés. Cette discussion, bien qu'elle ne manquât point de liberté, devait évidemment recevoir l'influence d'une situation précaire et menaçante. Les esprits étaient sous l'impression des tristes événements, qui avaient troublé la paix publique; l'Assemblée nationale était encore émue des complots et des attaques dont elle venait d'être préservée. Dernier rempart de l'ordre social, elle entendait gronder autour d'elle la guerre civile à peine contenue; l'état de siége demandé par l'opinion publique, comme une indispensable sauvegarde, ne laissait pas subsister cette liberté d'esprit,

la plus essentielle de toutes, pour délibérer sur des lois. Un examen calme et réfléchi, exempt de préventions, impartial dans l'étude du passé, sans anxiété sur l'avenir, était alors impossible.

En effet, il fut avoué, on pourrait même dire proclamé à la tribune que la loi constitutionnelle allait être écrite et adoptée sous l'empire de la circonstance; les plus graves questions reçurent une solution qui fut appelée provisoire; des hommes graves confessèrent que, plus tard, ils penseraient autrement sur les institutions les plus considérables; il fut dit par des représentants ou écrit dans les journaux qu'une constitution démocratique était essentiellement mobile et devait se prêter aux variations des circonstances et de l'opinion. Le mode d'élection du pouvoir exécutif, ce point capital de l'organisation d'un gouvernement, fut traité au nom de la nécessité du moment. C'est à ce propos que fut proférée cette parole tant répétée, qui, depuis le 24 février, où le dé fut jeté pour la première fois, est devenue comme la devise de la malheureuse France : « *Alea jacta est.* »

On a souvent remarqué et déploré que le vrai sens du mot Constitution avait été faussé et dénaturé. Les mœurs d'une nation, sa composition sociale, ses croyances, ses traditions, l'esprit de son histoire, et de sa législation civile forment un ensemble qui la constitue. Tout cela peut être en tout ou en partie modifié, réformé. On peut donner à cette existence

nationale des garanties écrites ; mais aucun législateur ne peut faire subir à son pays une création nouvelle. Tout ce qui sera tenté contre les conditions vitales d'une société, ne sera qu'une écriture provisoire, dictée par des circonstances passagères. Elle ne sera point protégée par cette auréole de respect dont les peuples environnent ce qui a duré et ce qui doit durer.

En ce sens, le devoir de tout bon citoyen est de respecter la Constitution française, c'est-à-dire ce qui à travers soixante ans de révolutions, a été constamment la pensée, la volonté, la nécessité de la nation, ce fond qui se retrouve, avec plus ou moins de sincérité, dans les programmes de gouvernement, qu'on a successivement intitulés Constitutions. Aucune n'a été présentée plus franchement comme un essai, comme un acte rédigé sous l'influence des faits qui avaient précédé et des circonstances qui accompagnaient sa conception. Or les circonstances ont varié si vite et les événements se sont précipités d'un cours si rapide, que cette œuvre n'a pas été consacrée avec cette solennité, qui atteste les convictions et les espérances d'une nation.

Aucun scrupule ne peut donc s'opposer à l'examen des questions constitutionnelles. La loi fondamentale n'a point été donnée comme immuable. Elle a été livrée à l'épreuve de la pratique et par conséquent à la critique des opinions diverses. Son mécanisme n'est même pas encore en activité complète, et ce

qui pourrait sembler bizarre, si nous n'étions pas en cours de révolution, c'est par fragments que la Constitution nous est distribuée. Un des pouvoirs de l'État en émane; un autre reste au-dessus de sa propre création; le provisoire n'a point cessé; nous ignorons s'il est dans les circonstances ou dans les lois.

Le texte même de la Constitution autorise à appeler son perfectionnement successif; elle est sujette à révision; les formes, qui doivent être observées pour la modifier et l'amender sont indiquées.

Les idées d'une Convention ou assemblée constituante, chargée de rédiger l'acte constitutionnel ou de le reviser, sont empruntées aux États-Unis d'Amérique. Mais ce mode a entièrement changé de caractère, lorsqu'on a voulu le transporter en France. En effet, nous étions dans une situation fort différente. La république américaine s'est formée d'États complétement distincts. Ils se sont d'abord unis par une alliance. Le congrès était une commission formée des envoyés de chaque État, et non point de représentants du peuple américain; aucun pouvoir législatif ne lui était conféré. Les actes constitutionnels, qui ont joint en une seule nation les États américains par un lien que la Constitution de 1787 a resserré, ont encore été, non point votés souverainement par une assemblée centrale, mais proposés par une commission appelée Convention, à la sanction des différents États qui avaient préalablement nommé les

membres de cette Convention. Depuis 1787 et en vertu de l'article v de la Constitution, des amendements ont été présentés par les deux chambres du congrès et ont aussi été sanctionnés dans les États. La législature de chaque État pourrait aussi prendre l'initiative d'une révision ou d'un amendement, et demander la formation d'une Convention pour y pourvoir. Ce vœu aurait son plein effet, s'il était émis par les deux tiers des États.

Nous avons donc pris des noms en Amérique pour les appliquer à des procédés qui n'ont pas la moindre similitude. On voit qu'une imitation complète, eût été impossible. M. de La Fayette, qui avait importé ces dénominations américaines, a souvent gémi qu'elles aient été si mal comprises; il attribuait en partie le mauvais sort de la Constitution de 1791 à l'inexactitude de notre copie.

La différence essentielle d'une Convention américaine avec une Convention française, c'est que, sur l'autre continent, la Convention n'est pas un pouvoir, mais une commission en quelque sorte consultative : elle examine les questions constitutionnelles; elle écrit les modifications déjà indiquées, non pas seulement par l'opinion publique, mais par les discussions et délibérations des corps constitués. Pendant ce travail, les lois ont leur cours habituel, le gouvernement central et le gouvernement de chaque État conservent tous leurs pouvoirs. Rien ne précipite l'étude des amendements projetés; ils ne

se produisent point parmi une opinion agitée; ce sont des améliorations indiquées par l'expérience. Lors même que le projet prend naissance dans les deux chambres du congrès, il n'a point un caractère d'urgence. Souvent la sanction des divers États se fait attendre longtemps : la Constitution des États-Unis, adoptée par la Convention le 17 septembre 1787, ne reçut pas avant le 21 juin 1788 la ratification des neufs États, nécessaire pour qu'elle fût mise en exécution; les quatre États qui ne l'avaient pas ratifiée, et qui, par conséquent, n'y étaient pas soumis, tardèrent encore; ce fut seulement le 29 mai 1790 que Rhode-Island entra sous la loi commune.

La Constitution a été depuis amendée trois fois avec le même calme et la même maturité. Le onzième amendement, relatif à une question de juridiction du pouvoir judiciaire fédéral, n'est devenu exécutoire que quatre ans après la délibération du congrès.

L'histoire de notre législation constitutionnelle ne présente pas cet aspect de sagesse tranquille. L'unité compacte de la France ne comporte pas ces consultations lentes et multipliées. Ce mode dérive originairement du caractère fédéral de la république américaine, où les fonctions essentielles du gouvernement et de l'administration sont accomplies d'une manière indépendante dans chaque État. D'ailleurs, aucune de nos révolutions n'aurait pu admettre ces

délais et cette prudence. Lorsqu'il s'agit d'augmenter ou de garantir les libertés d'un peuple déjà libre, on peut attendre, on a le temps de peser et d'examiner les leçons de l'expérience; mais, hormis la révolution de 1789, toutes les autres n'ont été que des déplacements du pouvoir; c'est à le constituer de manière à garantir ou à restreindre nos libertés qu'ont consisté les variations de nos gouvernements. De telles alternatives ne laissent pas de place aux délibérations studieuses; elles ne comportent point une opinion publique libre de préoccupation; il y a toujours urgence; l'initiative vient de ceux qui se sont saisis de l'autorité; la conserver en leurs mains leur semble la loi fondamentale; ils changent ou modifient la Constitution, non point d'après le vœu des citoyens, mais conformément à leurs propres opinions ou aux nécessités qui leur semblent imposées par la circonstance.

Ainsi, l'exemple de l'Amérique est sans application possible; nous n'avons à aucune époque procédé selon les règles qu'elle a établies et suivies. Lorsque éclata la révolution de Février, cette nouvelle produisit parmi les Américains un vif sentiment de joie; la France conquise à la forme républicaine leur semblait un triomphe pour leurs idées, une glorieuse imitation de leurs lois. Si la vieille Europe passait à l'état de république, ils se regarderaient comme les aînés d'une nouvelle ère sociale. Dans un sentiment de bienveillance et d'espoir, il

fut question d'envoyer en France une commission formée des hommes les plus savants et les plus habiles dans la science politique, pour fournir à nos législateurs toutes les informations qui pouvaient être puisées dans la pratique et l'expérience de la plus puissante et la plus heureuse des républiques; mais lorsqu'on apprit de quelle façon nous allions nous y prendre pour faire une constitution, et comment elle était livrée aux orages d'une assemblée de neuf cents personnes, aux combats des partis, au flot des événements, on se découragea, et il ne fut plus question de cette fraternelle mission.

Un décret rendu par le gouvernement provisoire le 5 mars « convoque les assemblées électorales pour » élire l'Assemblée nationale qui doit décréter la » constitution. » Cette Assemblée, à peine réunie, a exercé de tout autres fonctions : il ne pouvait en être autrement. La France était tombée aux mains d'une autorité despotique, toute sa législation était comme non avenue, tous les pouvoirs se trouvaient confondus dans une commission qui s'était installée elle-même; il valait donc mieux que l'exercice de cette souveraineté absolue fût transmis à une assemblée élue par le peuple. De ce moment son caractère ne pouvait plus être limité par les termes du décret de convocation; elle était un gouvernement bien plus qu'un législateur; les devoirs qu'elle avait à accomplir étaient encore plus urgents, plus sacrés peut-être, car il s'agissait de sauver la

France et la civilisation. Mais elle ne se trouvait plus dans cette disposition de recueillement et de sécurité qui convient, lorsqu'il s'agit de donner à une grande nation sa loi constitutive. Dans les conjonctures difficiles et alarmantes qui la préoccupaient, elle avait à prendre des mesures plutôt qu'à délibérer des lois destinées à une éternelle durée. La Constitution devait nécessairement s'en ressentir.

La forme de révision indiquée dans l'article 110 est-elle en harmonie avec l'esprit général de la Constitution? les délais qu'il prescrit conviennent-ils à la situation actuelle de la France? Cela est douteux. La Constitution a été décrétée par une assemblée qui s'est revêtu de la souveraineté entière, lorsque aucune loi ne la lui attribuait, lorsque les termes de l'acte extra-légal qui la convoquait ne lui attribuaient d'autre pouvoir que de décréter la Constitution. L'élection populaire était son titre à absorber en elle-même toutes les fonctions politiques. Nous avons dû nous en féliciter, c'était une nécessité; la méconnaître eût aggravé nos maux.

On ne peut s'empêcher de le remarquer, tout ce qui a été résolu, exécuté ou écrit depuis dix mois dérive du principe que le suffrage du peuple confère à ses élus le pouvoir souverain. Les assemblées futures seront de même uniques et souveraines; ainsi elles se trouveront dans des conditions pareilles, et nous comprenons difficilement comment, parce qu'elles seront intitulées législatives, au lieu

de constituantes, elles reconnaîtront des limites à leur pouvoir.

L'Assemblée prochaine pourrait s'autoriser de l'exemple de l'Assemblée qu'elle viendra remplacer; appelée pour faire une Constitution, elle a gouverné; lorsque cette Constitution a été faite, elle en a suspendu l'exécution; elle a modifié provisoirement les articles qui distribuent aux divers pouvoirs de l'État, leurs attributions; elle n'a point respecté son œuvre; comme les circonstances avaient décidé son vote, de même les circonstances ont motivé un ajournement. C'est ainsi, mais, Dieu merci, avec d'heureuses différences, que la Convention, après avoir fait la Constitution de 1793, la plaça derrière le voile du gouvernement révolutionnaire.

Nous n'avons pas à examiner si cette conduite a été constamment conforme aux intérêts et à l'opinion du pays. Admettons qu'elle soit utile, et même qu'elle soit nécessaire, il n'en est pas moins vrai qu'elle est hors du droit. N'en soyons pas étonnés : l'origine d'un gouvernement est toujours un fait; la légalité ne commence que lorsqu'il est établi.

Si l'article 110 avait été conçu d'après les idées américaines, il aurait pu, sauf les événements, devenir une garantie pour la Constitution de 1848. La révision aurait été confiée à une assemblée spéciale, sans autres pouvoirs que de l'examiner et de l'amender. Étrangère au gouvernement, elle aurait coexisté avec lui, et l'accomplissement de sa tâche

n'aurait pas eu une connexité dangereuse avec le mouvement quotidien de la politique. Mais cette assemblée pourra, dit l'article 110, pourvoir aux nécessités législatives; elle siégera donc comme pouvoir souverain : la situation sera exactement la même qu'aujourd'hui. La Constitution se trouvera ainsi suspendue avant d'être réformée : c'est-à-dire que réforme et révolution sont synonymes.

En même temps, ni la Constitution actuelle ni les réformes futures ne seront soumises à nulle sanction; elles seront toujours octroyées par une souveraineté absolue. La nation n'a qu'un seul organe : élire sera sa seule expression, son unique moyen de manifester son opinion sur des actes, avant même qu'ils soient accomplis; sur des volontés, avant qu'elles soient connues. Le jour où le peuple élit, il abdique.

Ces réflexions ne s'appliqueraient point à un gouvernement, où la division des pouvoirs donnerait des garanties. Le concours de volontés diverses, les délibérations séparées, les discussions où le point de vue serait différent promettraient au pays la stabilité des lois ou leur prudente amélioration. Mais la souveraineté du peuple, entendue au sens de la Constitution de 1848, devrait être plus respectée; il serait raisonnable et juste de ne point la réduire à choisir des noms propres, parfois sans savoir quelle opinion ils représenteront. Si le suffrage universel direct inspirait quelque méfiance, si on en venait à penser que les assemblées de canton ne renferment

pas assez de lumières, les conseils généraux, qui en émanent, pourraient être appelés à émettre un vote sur les actes constitutionnels. L'intervention des opinions locales est, il est vrai, peu conforme à nos habitudes de centralité. Cette imitation américaine rappellerait le fédéralisme des Girondins; mais eux-mêmes ne furent amenés à ces idées qu'en cherchant une défense contre la tyrannie révolutionnaire.

Et d'où pourrait provenir cette méfiance de la voix du peuple, tant invoquée d'abord? Que craint-on de la vraie et libre opinion publique? Certes, elle ne s'annonce pas comme exigeante, ses vœux se présentent humblement : elle demande le bon ordre, la stabilité, le retour de la confiance, du crédit, du travail, de la prospérité perdue. Nous entendions, il y a un an, de vertueuses indignations contre la politique des intérêts; on ne voulait pas qu'une nation fût gouvernée dans la vue d'améliorer le sort et d'augmenter le bien-être de tous ses citoyens; on niait que l'administration dût être la gestion bien entendue de l'intérêt commun. On insultait à cette classe moyenne, appelée par nos libertés civiques à la vie politique. On se refusait à voir que l'intervention de la classe moyenne était précisément une garantie que les intérêts de tous ne seraient point maltraités ou négligés. Dans l'espoir de séduire ou de contraindre le suffrage universel, on a voulu, par de fausses promesses et d'impossibles chimères, exciter les classes laborieuses et les associer à la politique. Qu'est-il

advenu de tant de déraison et d'impéritie? Le désordre s'est répandu partout; l'inquiétude s'est emparée de toutes les âmes; alors, du plus haut degré de la société jusqu'aux derniers rangs de la pauvreté, l'universalité des intérêts a été mise en question; tous ont été atteints. Souffrance universelle pour le présent; sombre incertitude pour l'avenir. Tel est l'entretien de chaque famille dans le comptoir, l'atelier et la chaumière. Il n'y a plus une autre politique, plus une autre pensée nationale que les anxiétés individuelles; l'opinion publique n'est aujourd'hui que la réclamation unanime des intérêts privés.

Que ceux qui songent encore à leurs ambitions, qui sont avides du pouvoir, ou animés d'un fanatisme quelconque, ne s'alarment point tant. La nation n'a plus de préférence pour telle ou telle institution; elle ne met plus d'espérance sur aucune combinaison politique. Si on s'opposait à la plainte universelle, si on l'appelait une réaction, si on redoutait des convictions affaiblies par soixante ans de révolution, si on ne voulait pas faire droit à ce cri de détresse, ce refus n'aurait point pour motif l'intérêt de la liberté; elle n'est ni menacée, ni compromise. C'est elle, au contraire, qui se manifeste et se proclame. Lui résister, ce serait s'exposer à entendre dire que ceux qui ont fait le mal, se sentant incapables de le réparer, se préparent à l'aggraver encore. Les élections nouvelles qu'on refuserait au peuple, ou qu'on

retarderait, dans l'espérance de les rendre moins libres, n'exprimeront rien de plus que le désir du repos, la volonté d'être gouverné avec justice, avec désintéressement, avec capacité, avec prévoyance. C'est dans cet esprit que, sans s'occuper des noms propres, une assemblée revêtue de la confiance nationale procéderait à l'examen et à la révision des actes qui ont porté le désordre dans l'administration et la ruine dans le pays.

TABLES DES MATIÈRES.


Digitized by Google

SUR LA

RÉVOLUTION NOUVELLE

PAR M. DE CONNY,

ANCIEN DÉPUTÉ.

Prix : 30 centimes.

PARIS

EN VENTE CHEZ DENTU, LIBRAIRE,

PALAIS NATIONAL;

IMPRIMERIE ÉDOUARD PROUX, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

1848

SUR LA

RÉVOLUTION NOUVELLE,

PAR M. DE CONNY,

ANCIEN DÉPUTÉ.

En ces graves conjonctures où l'usurpation qui triompha en août 1830, vient d'être emportée par la tempête, j'élève une voix que reconnaîtront quelques amis sincères de l'ordre et des libertés nationales.

Le plus honteux pouvoir pesait sur la France: les jours de l'expiation sont venus; ces jours ont été tardifs sans doute, mais l'action de la Providence a été visible pour tous! C'est à l'endroit même de la *place de la Révolution* où fut élevé, par Philippe-Égalité, l'échafaud de Louis XVI, que le fils d'Égalité a lu son abdication aux gardes nationales rassemblées sur la place; puis, il est parti laissant pour adieux à la France, où il a soulevé tant de colères, l'épouvante et l'anarchie.

En de si graves conjonctures où la France est placée, la question n'est pas de plaire ou de déplaire aux triomphateurs du jour ; la question est de chercher la vérité et de la dire à tous, amis ou adversaires.

On nous promit, aux nouvelles barricades, la liberté de la parole et de la presse, ce serait donc faire injure aux membres du Gouvernement qui s'est institué à l'Hôtel-de-Ville, si je retranchais un mot de l'expression de mes convictions.

Dans les luttes qui se préparent, les opinions diverses qui partagent la France doivent se produire avec la plus entière liberté ; que l'expression de la pensée soit libre, pour tous ; car si elle ne l'était pas, s'il y avait oppression de la pensée, nous mériterions le jugement sévère que porta, en d'autres temps, un écrivain célèbre qui attacha son nom à la première république. *Ils veulent être libres*, disait Sieyes, *et ils ne savent pas être justes.*

Lorsque surgit dans la tempête un nouveau système de gouvernement, pour connaître si ce système est au cœur de la nation, s'il a des racines dans le pays, il faut examiner si avant sa réalisation les vœux libres du pays l'appelaient, il faut reconnaître si l'industrie, le com-

merce, cette grande puissance des temps modernes, avaient foi dans ce mot magique qui agite tous les esprits.

Nous sommes en république, crie-t-on de toutes parts : à plusieurs, cela semble être un rêve. Il faut le dire, cette république a la plus étrange origine. Ce serait une grande erreur que celle des provinces qui, sur la foi des journaux, s'imagineraient que la garde nationale de Paris a proclamé la république avec enthousiasme. Le cri de république n'a inspiré que l'effroi, et ce sentiment dominait les pensées de tous : c'est là une de ces vérités irréfragables reconnues par tous. Toutes les réclames des journaux n'empêcheront pas que ce soit une vérité; j'en appelle à la conscience publique.

Dans les journées du mardi et du mercredi, 22 et 23 février, le mot de république n'est pas prononcé une seule fois; la partie même la plus exaltée de la population, dans ces heures d'agitation, n'invoque pas une seule fois le nom de république en élevant des barricades. La garde nationale aurait regardé comme une immense victoire la *réforme* avec un ministère formé par les chefs de l'opposition.

Le jeudi matin, aux barricades, le cri de *vive la République!* n'a pas été prononcé. Ce

n'est qu'après la reddition sans combat des Tuileries, que quelques centaines d'insurgés envahissant le Palais-Bourbon, au bruit des clameurs et des menaces, jettent quelques cris de *vive la République!* Un Gouvernement provisoire se formait pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Dans la nuit du jeudi au vendredi 25 février, quelques bandes de communistes traversant les quartiers populeux, ont, pour la première fois, prononcé le cri de *vive la République!* au bruit duquel se fermaient les magasins.

La stupeur régnait dans tous les foyers domestiques, mais surtout dans les maisons de commerce, lorsque ce cri s'est fait entendre; car le commerce de Paris redoute par-dessus tout la République; le dimanche même, à la Bastille, il n'y avait pas l'ombre d'enthousiasme. Ainsi donc, quelques enfans encore sur les bancs des écoles, avant-garde des bandes communistes, ont pris l'initiative; et les membres du Gouvernement provisoire, oubliant les devoirs que leur imposait la mission de salut à laquelle ils devaient, disaient-ils, se dévouer, cédant aux clameurs des communistes, ont décrété le lendemain que *la République*, à l'avenir, était le gouvernement de la France.

Rappellerai-je ici le scandale des derniers

instans de la Chambre des députés qui est venu affliger ceux qui croient encore à l'avenir du Gouvernement représentatif; tout le monde a vu, avec un sentiment de pitié, ce président qui, en présence des insurgés, n'a eu qu'une seule pensée, celle de fuir. Mais le président qui fuit lorsque des troubles s'élèvent dans la salle des délibérations, lors même que la salle est envahie, c'est le général qui, à la tête de son armée, déserterait à l'ennemi! Flétrissons de tels actes en de telles occurrences! Le courage civil, il faut le dire, n'est que trop rare dans une nation où tant d'hommes savent affronter la mort sur les champs de bataille. Je regrette, pour l'honneur du Gouvernement représentatif, qu'à sa dernière heure, le président de l'assemblée ne se soit point souvenu du grand exemple donné par Boissy-d'Anglas, présidant la Convention, lorsque les insurgés de prairial vinrent lui présenter la tête du représentant Féraud. Quoi qu'il en soit, *le Gouvernement provisoire* ne pouvait avoir qu'une seule mission: rétablir l'ordre matériel dans cette immense capitale, puis en APPELER A LA FRANCE pour connaître les vœux de tous sur la nature du gouvernement que voulait la France librement consultée. Hors de là, il n'y

a que la plus insigne et la plus téméraire usurpation.

Je dirai aux hommes qui ont surgi au pouvoir au bruit de la tempête : Ne vous enivrez point des cris de la multitude; pensez au jugement de l'avenir, car c'est l'avenir seul qui met à leur véritable place toutes les renommées et toutes les gloires.

La République est née d'hier, et déjà on trouve par milliers des hommes qui crient à tous qu'ils sont républicains. La République de Paris ressemblerait-elle à la nouvelle Jérusalem dans les saintes visions des prophètes?

..... D'où lui viennent de tous côtés
Les enfans qu'en son sein elle n'a point portés ?

Lorsque les républicains étaient en si petit nombre et que leurs doctrines étaient combattues par les tribunaux, par la chambre des pairs; lorsqu'ils expiaient leur franchise et leur audace dans les cachots, qui donc eût jamais pensé que la République comptait un nombre si immense de partisans? Tous les courtisans de Louis-Philippe se sont voués tout-à-coup au culte de la République. Certes, ce sont là des conversions rapides; car le nom

de République, selon l'expression de Lafayette lui-même, inspire à la France des mouvemens de crainte et de répulsion. Mirabeau souffrant un jour d'une rage de dents, s'écriait : *J'ai une République dans la bouche.*

Nous allons voir sans nul doute, nous voyons déjà, une nuée de nouveaux républicains, avides d'exploiter la République comme d'autres ont exploité le gouvernement qui vient de tomber avec tant de honte : ceux-là viendront nous rappeler ce que plus d'un demi-siècle n'a que trop appris à l'Europe, la rapidité avec laquelle les opinions, toujours mobiles, entraînent les têtes françaises.

Les journaux ont raconté que M. de Lamartine, rencontré par un de ses amis, et interrogé sur ce qu'il faisait à l'Hôtel-de-Ville aurait répondu : *Nous remuons le monde.* Oui, certes, *vous remuez le monde,* le mot est vrai, *vous remuez le monde,* car vous avez pris entre vos mains le plus puissant levier, le cri de *Vive la République!*

Le temps des illusions a dès long-temps fui loin de nous; je voudrais croire que la nouvelle République ramènera dans notre vieille France, avec les vertus antiques, les Fabricius, les Scipion et les Régulus; certes, je n'aurais

pas assez d'admiration pour les fondateurs de la République nouvelle, si de si hautes vertus venaient entourer son berceau. Si ses fondateurs ou ses partisans concouraient à développer les germes si féconds que la civilisation chrétienne apporta dans le monde : certes, je comprendrais que leurs noms resteraient chers à tous ceux qui, comme moi, placent la liberté sous la sauve-garde de la justice et de la religion ; mais tel n'est point l'avenir réservé à la France.

Je ne suis donc point sans crainte, je le confesse à tous ; si mes jeunes adversaires blâment ces tristes pressentimens, qu'ils en voient la cause dans l'amour si vrai que je porte à mon pays ; ce n'est pas l'indifférence qui s'inquiète.

Je vois la domination de Paris se développer de plus en plus et peser sur les provinces en y jetant de toutes parts la confusion et la ruine. Je vois la liberté disparaître sans retour et fuir vers de lointains rivages.

La nouvelle République ne porte-t-elle point dans ses flancs une guerre dont les résultats peuvent devenir fatals à la France ?

Nul plus que moi ne croit aux prodiges de la valeur française ; il y a dans le sang français une puissance d'ardeur sur les champs de ba-

taille qui l'emporte sur toutes les nations du monde ; mais là ne sont point toutes les questions ; les armées les plus braves peuvent être trahies par la fortune, et, avec des guerres redoutables, les divisions incessantes dans l'intérieur, résultat de notre caractère national si ardent et si mobile, ne peuvent-elles pas amener des calamités immenses dont la pensée la plus ferme demeure épouvantée ?

Je l'ai dit en d'autres temps, je crois que tous les sentimens généreux battent dans des cœurs de vingt ans ; je crois à cette puissance d'enthousiasme qui enfante des prodiges sur les champs de bataille et fait de l'armée française la première armée du monde ; mais, dans les questions de gouvernement et de politique, je redoute cette ardente mobilité ; je la redoute dans ces luttes incessantes qu'amène le gouvernement républicain ! Ne l'oublions pas, il y a dans la démocratie une puissance toujours jeune, toujours ardente ; puissance formidable dont l'homme d'État doit calculer les forces pour les diriger dans l'intérêt de tous. Ce peuple qui a des vertus admirables, mais que l'entraînement des passions peut conduire aux plus funestes égaremens, car il est avide d'émotions ce peuple ; IL FAUT DONC SE DÉVOUER A

LE SERVIR ET NON PAS A LE FLATTER. Ne séparons jamais la pensée des droits du peuple, de la pensée de ses devoirs. *Droit et devoir*, c'est dans leur plus intime connexion qu'est le salut et la vérité.

La France oublierait-elle qu'il n'y a de durable et de fécond que la liberté progressive. Les libertés brusquement improvisées sont toujours violemment emportées; l'histoire est là pour l'attester. Toute liberté qui mène à l'anarchie ramène le despotisme. Toute liberté nouvelle est comme ces jeunes arbres qu'on vient de planter, elle a besoin d'un tuteur qui la préserve ou la fortifie. Le temps est la condition indispensable, chez un peuple, des progrès de la liberté. Il faut que ses racines pènètrent de toutes parts avant qu'elle puisse porter des fruits.

Lorsque, par le malheur des temps, de tristes dissentimens sont venus agiter les enfans de la même patrie, il y a un grand devoir à remplir pour les *honnêtes gens* de tous les partis, c'est d'oublier leurs querelles et de s'unir dans la seule pensée de sauver la société des crises et des orages de la politique ; qu'ils se dévouent à la plus grande, à la plus sainte des causes, à la cause de l'ordre : monarchie ou république, c'est toujours la France, et c'est à la France

seule qu'ils doivent se dévouer sans réserve.

Dans les temps ordinaires, quand tout est calme, ce devoir sans doute est moins pressant, mais en des conjonctures si extraordinaires, lorsqu'il s'agit de la formation d'une assemblée qui doit décider des destinées de la France, le dévoûment est le premier devoir.

Le problème à résoudre est d'obtenir pacifiquement la solution des grandes questions politiques et sociales qui divisent le pays; cette solution, il faut la demander à l'ordre, il faut bien comprendre que l'ordre n'est jamais sorti et ne sortira jamais de l'excès du désordre; l'histoire est là pour nous enseigner que c'est le despotisme, l'oppression, sous quelque nom que la tyrannie impose.

Nous sortons d'un tremblement de terre, et la société française, ébranlée jusqu'en ses fondemens, semble s'agiter comme ces îles flottantes, filles des volcans et de la mer. On en appelle aux suffrages de tous, sachons être hommes publics, et montrons à tous, amis et adversaires, que nous savons dire à tous nos pensées; montrons-nous à tous avec le caractère de franchise que le beau nom de France nous impose; montrons-nous dignes d'être libres en sachant faire respecter nos droits.

Les hommes du Gouvernement provisoire qui ont été portés au sommet du pouvoir par le flot des révolutions n'auront pas la pensée, nous devons l'espérer, de faire, au bruit de l'agitation des partis, ou de tolérer l'INTIMIDATION au profit de combinaisons électorales; là serait la violation de toutes les promesses. Sans doute nous les verrons intimer à leurs agents, dans une instruction rendue publique, l'ordre sévère de veiller à ce que, sur tous les points de la France, la liberté des suffrages soit hautement respectée; c'est là leur premier devoir. Hors de là, il n'y aurait pour le pouvoir qu'une honte ineffaçable laissée par les hommes de l'Hôtel-de-ville dans leur domination de quelques jours sur la France et sur Paris.

L'esprit humain ne saurait concevoir d'œuvre plus difficile que celle imposée, en de telles conjonctures, à l'Assemblée constituante; appelons donc, pour résoudre de si immenses difficultés, des hommes de sens, des hommes d'expérience, des hommes d'intelligence et de courage.

Puissent tous les Français avoir le courage de manifester leur opinion; c'est la première condition de salut: tous doivent proclamer à la face du ciel ce qu'ils ont au fond de leurs âmes.

Une longue et triste expérience n'a que trop

prouvé, en France, qu'on pouvait réunir, au plus haut degré, toutes les vertus de l'homme privé, et cependant n'avoir, dans son organisation, aucune des conditions de l'homme public.

N'oublions jamais qu'une des causes de cet épouvantable régime qui a reçu de l'histoire le nom de *règne de la terreur*, fut dans la faiblesse de milliers de gens, très honnêtes sans nul doute, mais qui cédèrent à leurs adversaires et ne surent pas défendre leurs droits. Il n'y a d'hommes dignes d'être libres que ceux qui expriment à tous leurs opinions politiques.

Que tous ceux qui aiment leur patrie, qui ont combattu l'esprit de ruse et de mensonge d'un pouvoir trop long-temps imposé à la France; que tous ceux qui veulent la probité dans les affaires marchent de concert dans cette grande lutte électorale.

Qu'ils défendent, avec l'inviolabilité de la propriété, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, et que les suffrages ne soient donnés qu'à ceux qui ont la ferme résolution de servir, avec le désintéressement le plus absolu, les grands intérêts de la France.

Appelons à cette assemblée des hommes qui connaissent à fond les besoins de nos villes, mais par dessus tout les besoins de nos cam-

pagnes, les besoins de la FRANCE RURALE ; c'est là qu'est la source des richesses du pays ; ses droits trop long-temps méconnus doivent enfin être défendus avec ardeur, car là est pour la France une question fondamentale, une question de ruine ou de prospérité.

Ne livrez point la France à ces médiocrités jalouses, à ces hommes pleins de fiel, qui, parce qu'ils ont crié *vive la République!* croient avoir acquis le droit d'imposer à la France leurs rêves et leurs utopies, dont la réalisation amènerait la ruine de la patrie.

Faisons appel à toutes les probités, à toutes les intelligences, à tous les courages ; honorons-les de nos suffrages, dans les luttes électorales auxquelles sont attachées les destinées de la France. Allons chercher dans leur retraite les hommes qui ont honoré le nom français. Kergorlay, Hyde de Neuville ; ce sont là, diront plusieurs, des hommes de monarchie, oui sans doute, mais ce sont encore des hommes de liberté, et il n'y a pas en France d'hommes plus dévoués aux véritables intérêts du peuple que ces grands citoyens ; car toute leur vie fut consacrée à les défendre. En des conjonctures aussi redoutables, de tels hommes peuvent être présentés à leurs adversaires comme à leurs amis. J'aurais mis en

première ligne Châteaubriand, si ses jambes avaient autant de force que sa tête a de lucidité et de verdeur.

Sans nul doute, ce sont les départemens qui doivent choisir leurs candidats, mais il est des hommes qui sont les candidats de la France entière. En première ligne se rencontrent les députés de la droite, ceux de leurs amis qui ont succombé aux dernières élections ; tous, avec des nuances diverses, ont défendu à la chambre toutes les libertés chères à la France. — Honneur aux départemens où ils seront élus. Avec eux, et sur la même ligne, nous plaçons les hommes de *la presse de droite*. A Paris et dans les provinces, c'est sur les journaux de la droite que sont tombées à la fois toutes les colères de la dynastie d'Orléans, toutes les colères des tribunaux et du fisc. On a eu recours à tous les moyens, à toutes les ruses, on s'est livré à toutes les indignités pour ruiner la *Mode*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *France*, l'*Echo français*. J'ai rencontré sous les verroux de la Conciergerie des directeurs de ces journaux, je les ai vus là expier leur noble courage.

L'honneur de la France exige que *la presse de droite* soit largement représentée dans la nouvelle assemblée, car depuis dix-sept ans elle

défend avec la plus énergique constance, toutes les libertés chères à la patrie. Quand donc la société est en péril, appelons pour la défendre ceux qui ont fait leurs preuves d'intelligence et de courage, en marquant chaque jour par des combats. De tels hommes, je le répète, sont des candidats qui appartiennent à la France entière. Dans ces journaux divers, de beaux talens ont grandi pendant une si longue lutte, et sont devenus une des gloires de la patrie : nommerai-je en première ligne Alfred Nettement, qui s'est élevé à de si hautes considérations morales et politiques en défendant les principes éternels qui sont la vie des sociétés.

C'est à l'Assemblée nationale qu'est la place de Genoude, Laurentie, Alfred Nettement, Walsh, Lourdoueix, de Brian, Beauregard, Théodore Anne, Merle, Blosseville, Théodore Muret et leurs nobles amis : représentans de l'intelligence, soldats éprouvés pendant ces jours difficiles ,sentinelles vigilantes, ils ont toujours veillé à la garde de la société. Ne soyons pas ingrats envers de tels services ; de tels hommes peuvent être montrés à leurs adversaires comme à leurs amis. C'est la presse de l'opposition de gauche, le *National*, la *Réforme*, le *Courrier*, qui ont élevé le Gouvernement provisoire. — Cette

presse qui compte des hommes d'énergie et de talent, sera largement représentée dans l'Assemblée nationale. Que la presse de droite le soit aussi dans la même proportion; là les adversaires seront placés en face; ils combattront à la tribune comme ils ont combattu dans les journaux.

D'autres écrivains combattaient dans divers journaux que des nuances diverses séparaient de ceux que je viens de citer dans la presse de Paris. Mais ils ont combattu pour des libertés fondamentales, mais ils ont combattu pour la liberté religieuse, pour la liberté d'enseignement; ils ont combattu avec la plus noble persévérance; je les appelle de tous mes vœux à la nouvelle Assemblée : nous avons besoin, en de si redoutables conjonctures, d'unir dans un faisceau toutes les forces vives de la société. Ne nous livrons point à de vaines disputes; ce serait renouveler les temps des Grecs du Bas-Empire. Encore une fois, tout serait perdu si, après une telle commotion, nous ne réunissions pas nos efforts pour envoyer des hommes d'intelligence et de cœur.

J'ai parlé de la presse de Paris; certes, je n'oublierai pas la presse de province, qui combattait pour toutes les libertés contre toutes les

tyrannies, et qui partout a été écrasée par les amendes et la prison. — Ce sont de rudes campagnes que celles qu'ont faites pendant de trop longues années ces courageux écrivains. — J'ai vu de près ce que sont de tels hommes dans l'Ouest, en Bretagne, en Normandie, à Dinan, à Rouen; dans les provinces du Midi comme dans les provinces du Nord, à Toulouse, à Nîmes, à Rodez à Lyon, à Montpellier, à Lille, à Cambrai, à Douai, à Périgueux; dans les provinces du centre, à Orléans, à Moulins, à Clermont, à Bourges, à Limoges, et dans tant d'autres villes encore. Que ne puis-je ici citer tant de noms si dignes d'honneur, qui ont pris part à de si beaux combats, et ont mérité de recueillir les suffrages de tous les hommes de bien!

Il y avait à la Chambre des pairs quelques hommes qui ont combattu pour les libertés de la France. Encore une fois, tous les hommes qui ont prit part à ces combats de la tribune et de la presse, sont les candidats de la France entière. C'est aux départemens à prendre l'initiative et à leur donner leurs suffrages.

Dans une assemblée nationale, l'exclusion systématique d'une seule classe de la société constituerait la plus flagrante injustice. Tous les grands intérêts de la France doivent être

représentés : l'agriculture, les sciences, les lettres, la religion, mère de la patrie, la religion, car ce fut elle qui civilisa la France. Il y a plus de dix-huit siècles qu'elle nous montre le progrès auquel nous devons tendre ; il y a plus de dix-huit siècles qu'elle met en action cette *fraternité* dont nous venons d'écrire si fastueusement le nom sur nos monumens publics.

J'appelle enfin de tous mes vœux des hommes d'intelligence dans les opinions diverses qui divisent la France ; des hommes d'intelligence, placés dans des rangs divers, peuvent parvenir à s'entendre dans les intérêts de la patrie ; mais des hommes d'intelligence qui ont à combattre des médiocrités pleines de fiel et de jalousie, ont tout à redouter pour les grands intérêts de la France. Leurs efforts ne seraient que trop souvent impuissans. L'intelligence, c'est le plus beau don de Dieu, c'est la flamme divine qui nous révèle nos immortelles destinées.

La France marche à la tête des nations européennes ; plus que jamais les idées françaises gouvernent le monde, mais ne l'oublions pas, après tant de destructions et de ruines, il n'y a qu'une propagande digne de la nation française : c'est celle de l'exemple. Que notre pays fasse

triompher dans son sein la religion, la justice, le droit, l'humanité, et sa puissance sera indestructible. La France alors sera comme ce rocher d'aimant que la fable plaçait au milieu des mers, et vers lequel les vaisseaux de toutes les nations étaient sans cesse attirés.

Pour atteindre ce grand but, marchons aux élections comme on marche au combat. Nul ne peut déserter sans honte. Que les dangers de la patrie réveillent dans les âmes le sentiment du devoir! Quel est l'honnête homme qui pourrait rester dans ses foyers quand, entendant sonner l'heure électorale, il penserait que son absence peut décider de la victoire ou de la défaite?

Ai-je besoin de dire, et ici j'exprime les sentimens de tous les hommes de bien, ai-je besoin de dire que quelles que soient les phases diverses qu'amènent les révolutions, il reste au fond de nos âmes, avec le plus ardent amour de la patrie, un impérissable dévoûment à sa prospérité, à son bonheur, à sa gloire. Unissons-nous donc dans ce sentiment si vrai que nous portons à la France, et qui, au bruit de tant de mouvemens divers, reste plus vivace au fond de nos âmes.

P. S. J'avais écrit ces pages, lorsqu'on met sous mes yeux la dernière circulaire de M. le ministre de l'intérieur à ses commissaires dans les départemens. Que signifie l'intervention du ministre et de ses agens dans les luttes électorales ? — Qui donc a conféré la dictature électorale au pouvoir surgi des nouvelles barricades? *L'éducation du pays n'est pas faite, c'est à vous de la guider,* écrit le ministre à ses agens dans les provinces. Ainsi donc, les hommes de l'Hôtel-de-Ville n'auraient combattu pendant dix-sept ans le système électoral, ce système de ruse et de mensonge qui pesait si tristement sur la France, ils ne l'auraient combattu que pour en appeler à l'intimidation et à la peur, quand le flot populaire les aurait portés au sommet du pouvoir ! Le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville n'a jamais reçu la mission de diriger les élections. — Il ne peut donner ce pouvoir à ses délégués : ce serait l'acte de l'usurpation la plus inouïe. — Le Gouvernement provisoire a reçu de la révolution une seule, une unique mission, celle de LAISSER A LA FRANCE LA LIBERTÉ LA PLUS ENTIÈRE, LA PLUS ABSOLUE. Hors de là, il n'y a que tyrannie. — Si cette circulaire a l'assentiment du pouvoir qui siége à l'Hôtel-de-Ville, qu'il cesse, au moins, de nous parler

de liberté : c'est prostituer ce nom. La liberté qu'on essaie de donner à la France en 1848, est celle qu'en d'autres temps le comité de salut public lui imposa.



